

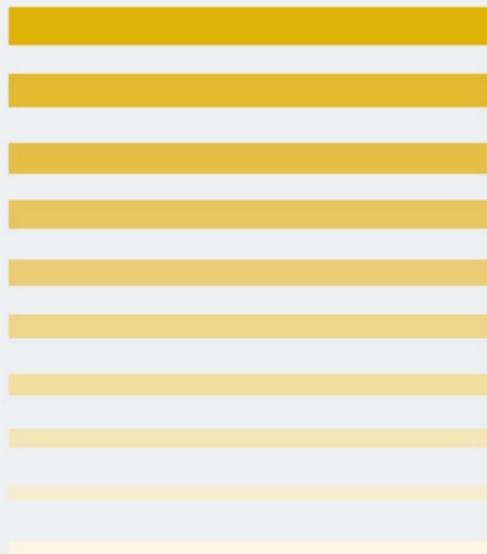


# Bulletin

de l'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Volume 5 - Numéro 5

8 février 2008



AUTORITÉ  
DES MARCHÉS  
FINANCIERS

Bulletin de l'Autorité des marchés financiers

Autorité des marchés financiers

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada, 2008

ISSN 17104149

# Table des matières

<b>1. Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers</b>	<b>4</b>
1.1 Avis et communiqués	
1.2 Réglementation	
1.3 Autres décisions	
<b>2. Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières</b>	<b>6</b>
2.1 Rôle d'audiences	
2.2 Décisions	
<b>3. Distribution de produits et services financiers</b>	<b>61</b>
3.1 Avis et communiqués	
3.2 Réglementation	
3.3 Autres consultations	
3.4 Modifications aux registres des courtiers, conseillers, cabinets et leurs représentants, ainsi que des sociétés et représentants autonomes	
3.5 Avis d'audiences	
3.6 Sanctions administratives et décisions disciplinaires	
3.7 Autres décisions	
<b>4. Indemnisation</b>	<b>88</b>
4.1 Avis et communiqués	
4.2 Réglementation	
4.3 Autres consultations	
4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers	
4.5 Fonds d'assurance-dépôts	

4.6 Autres décisions	
<b>5. Institutions financières</b>	<b>90</b>
5.1 Avis et communiqués	
5.2 Réglementation et lignes directrices	
5.3 Autres consultations	
5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers	
5.5 Sanctions administratives	
5.6 Autres décisions	
<b>6. Marchés des valeurs</b>	<b>92</b>
6.1 Avis et communiqués	
6.2 Réglementation et instructions générales	
6.3 Autres consultations	
6.4 Sanctions administratives pécuniaires	
6.5 Interdictions	
6.6 Placements	
6.7 Régime de l'autorité principale	
6.8 Offres publiques	
6.9 Information sur les valeurs en circulation	
6.10 Autres décisions	
6.11 Annexes et autres renseignements	
<b>7. Bourses, chambres de compensation et organismes d'autorégulation</b>	<b>297</b>
7.1 Avis et communiqués	
7.2 Réglementation de l'Autorité	
7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation et des OAR	
7.4 Autres consultations	
7.5 Autres décisions	

## Liste des acronymes et abréviations :

ACCOVAM :	Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières
Autorité :	Autorité des marchés financiers instituée en vertu de la LAMF
BDRVM :	Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières
CSF :	Chambre de la sécurité financière
ChAD :	Chambre de l'assurance de dommages instituée en vertu de la LDPSF
OAR :	Organismes d'autorégulation et organismes dispensés de reconnaissance à titre d'OAR mais qui sont assujettis à la surveillance de l'Autorité
RS :	Market Regulation Services Inc.

# 1.

## Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers

---

- 1.1 Avis et communiqués
  - 1.2 Réglementation
  - 1.3 Autres décisions
-

## 1.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

## 1.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

## 1.3 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

# 2.

## Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières

---

2.1 Rôle d'audiences

2.2 Décisions

---

## 2.1 RÔLES D'AUDIENCES

## RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
1°	<i>Autorité des marchés financiers (Girard et al.) c 9-1-1 Finance Inc. et Groupe 9-1-1 Finance S.E.N.C. et Mario Corriveau et Frédéric C. Tremblay et Liz Perez Villarreal et Johanne L'Heureux et Alice Plamondon et Jean-Paul Mercier (intimés)</i>	2008-005	Alain Gélinas	11 février 2008, 9 h 30	Demande d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'agir à titre de conseiller en valeurs [LVM-265, 266]	À la suite de l'audience du 31 janvier 2008, de la décision <i>ex parte</i> du 1 <sup>er</sup> février 2008 et tel que stipulé dans cette même décision
2°	<i>Autorité des marchés financiers (Girard et al.) c. Michel L'Italien et 9151-5270 Québec Inc. et Les Investissements Noble &amp; Finance Inc. et Noble &amp; Finance Inc. et Berchmans L'Italien et Lisette L'Italien et Services Financiers Michel L'Italien Inc. et Pauline L'Italien et Sylvie Basseau et Fleurette Rousseau et Michelle Béliveau et Water Bank of America Inc. et Water</i>	2007-010	Alain Gélinas	13 février 2008, 9 h 30	Demande de prolongation de blocage [LVM 250 (2)]	Suite à l'avis d'audience du 23 janvier 2008

## RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
	<i>Bank of America (USA) Inc.</i> (intimés).					
3°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Mario Angelopoulos</i> (intimé)	2008-006	Alain Gélinas Gerald La Haye	13 février 2008, 14 h 00	Demande d'interdiction d'opération sur valeurs et d'interdiction d'agir à titre de conseiller en valeurs [LVM-265, 266]	À la suite de l'audience du 1 <sup>er</sup> février 2008, de la décision <i>ex parte</i> du 4 février 2008 et tel que stipulé dans cette même décision
4°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>F.D. De Leuw &amp; Associés Inc.</i> et <i>Francis Daniel De Leuw</i> (McMillan Binch, Meldensohn, avocats)	2006-026	Alain Gélinas Gerald La Haye	15 février 2008, 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs, retrait des droits conférés par l'inscription, blâme & pénalité administrative [LVM-152, 265, 273 & 273.1]	À la suite des audiences du 9 février, du 14 mars, du 13 avril 2007, de la remise des audiences prévues les 19 et 20 juin 2007, du 17 septembre 2007 et suite à la demande de remise des audiences du 1 <sup>er</sup> et 2 novembre, 12 et 13 décembre 2007 et de l'avis d'audience du 21 janvier 2008 <i>Audience pro forma</i>

## RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
5°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Marché des Capitaux Phincorp Inc.</i> (intimée)	2007-027	Alain Gélinas Gerald La Haye Michelle Thériault	15 février 2008, 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative [LVM-159 et 273.1]	À la suite de l'audience du 21 janvier 2008 Audience <i>pro forma</i>
6°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Hans Peter Black</i> (Stein & Stein) (intimée)	2007-029	Alain Gélinas Gerald La Haye Michelle Thériault	15 février 2008, 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative [LVM-273.1]	À la suite de l'audience du 21 janvier 2008
7°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Gestion d'actifs MGP Media Inc.</i> (intimée)	2007-031	Alain Gélinas Gerald La Haye Michelle Thériault	15 février 2008, 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative [LVM-273.1]	À la suite de l'audience du 21 janvier 2008 Audience <i>pro forma</i>

## RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
8°	<i>Autorité des marchés financiers (Girard et al.) c. BMO Ligne d'action Inc.</i>	2008-001	Alain Gélinas	15 février 2008, 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative [LVM-273.1]	À la suite de l'audience du 7 février 2008  <i>Audience pro forma</i>
9°	<i>Louis-Philippe Séguin (Lavery de Billy) c. Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (ACCOVAM) (Fasken Martineau Dumoulin)</i>	2007-015	Alain Gélinas Jean-Pierre Major Gerald La Haye	14 mars 2008, 9 h 30	Demande de révision d'une décision d'un organisme d'autoréglementation (OAR) [LVM-322]	À la suite de la conférence préparatoire du 27 novembre 2007  <i>Audience pro forma</i>
10°	<i>Louis-Philippe Séguin (Lavery de Billy) c. Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (ACCOVAM) (Fasken Martineau Dumoulin)</i>	2008-003	Alain Gélinas Jean-Pierre Major Gerald La Haye	14 mars 2008, 10 h 00	Demande de révision d'une décision d'un organisme d'autoréglementation (OAR) [LVM-322]	À la suite de la demande d'audience du 10 janvier et de l'avis d'audience du 23 janvier 2008  <i>Audience pro forma</i>

## RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
11°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>6607594 Canada Inc.</i> faisant affaire sous le nom de <i>Immobilier Gestion Financière</i> (Dufour, Isabelle, Leduc, Bouthillette, Lapointe, Beaulieu, avocats) et <i>4086589 Canada Inc.</i> faisant affaire sous le nom de <i>La Financière The-Force</i> et <i>Monique Beaudin Amyot</i> et <i>Léo Lafrenière</i> (M <sup>e</sup> Louise P. Ménard, avocate) (intimés)	2007-025	Alain Gélinas Gerald La Haye	14 mars 2008, 9 h 30	Demande d'interdiction d'opération sur valeurs [LVM-265]	À la suite de l'audience du 26 novembre, de la décision <i>ex parte</i> du 27 novembre 2007 et de l'avis d'audience du 16 janvier 2008, de la demande de remise du 24 janvier 2008  <i>Audience pro forma</i>
12°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Gestion Guychar (Canada) Inc.</i> et <i>177889 Canada Inc.</i> et <i>3330575 Canada Inc.</i> et <i>3965121 Canada Inc.</i> et <i>Guy Charron</i> et <i>Richard Lanthier</i> et <i>Huguette Gauthier</i> (Woods,	2007-008	Alain Gélinas Jean-Pierre Major	20 mai 2008, 9 h 30	Ordonnance de blocage (LVM-249) Demande d'audience par les intimés <i>Gérald Turp</i> et <i>Turp DTD Consultants Inc.</i>	À la suite des audiences des 22, 28, 31 mai, 1 <sup>er</sup> , 6 juin, 3, 4, 17, 18, 19 juillet, 20 septembre, 3 octobre, 22 novembre, 19 décembre 2007 et 24 janvier 2008  L'audience se terminera à 13 h 00

## RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
	avocats) et Banque de Montréal et Gérald Turp et Turp DTD Consultants Inc (Gowling, Lafleur Henderson, avocats) et Caisse populaire de Rosemont (défendeurs)					
13°	Autorité des marchés financiers (Girard et al.) c. Gestion Guychar (Canada) Inc. et 177889 Canada Inc. et 3330575 Canada Inc. et 3965121 Canada Inc. et Guy Charron et Richard Lanthier et Huguette Gauthier (Woods, avocats) et Banque de Montréal et Gérald Turp et Turp DTD Consultants Inc (Gowling, Lafleur Henderson, avocats) et Caisse populaire de Rosemont (défendeurs)	2007-008	Alain Gélinas Jean-Pierre Major	21 mai 2008, 9 h 30	Ordonnance de blocage (LVM-249) Demande d'audience par les intimés Gérald Turp et Turp DTD Consultants Inc.	À la suite des audiences des 22, 28, 31 mai, 1 <sup>er</sup> , 6 juin, 3, 4, 17, 18, 19 juillet, 20 septembre, 3 octobre, 22 novembre, 19 décembre 2007, 24 janvier et 20 mai 2008

## RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
14°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Valeurs mobilières Hampton Ltée</i> (Cucciniello Calandriello) (intimée)	2007-026	Alain Gélinas Gerald La Haye Michelle Thériault	22 mai 2008, 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative et suspension des droits conférés. [LVM-152, 158 et 273.1]	À la suite de l'audience <i>pro forma</i> du 21 janvier 2008
15°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Gestion Guychar (Canada) Inc.</i> et 177889 <i>Canada Inc.</i> et 3330575 <i>Canada Inc.</i> et 3965121 <i>Canada Inc.</i> et <i>Guy Charron</i> et <i>Richard Lanthier</i> et <i>Huguette Gauthier</i> (Woods, avocats) et <i>Banque de Montréal</i> et <i>Gérald Turp</i> et <i>Turp DTD Consultants Inc</i> (Gowling, Lafleur Henderson, avocats) et <i>Caisse populaire de Rosemont</i> (défendeurs)	2007-008	Alain Gélinas Jean-Pierre Major	28 mai 2008, 9 h 30	Ordonnance de blocage (LVM-249) Demande d'audience par les intimés <i>Gérald Turp</i> et <i>Turp DTD Consultants Inc.</i>	À la suite des audiences des 22, 28, 31 mai, 1 <sup>er</sup> , 6 juin, 3, 4, 17, 18, 19 juillet, 20 septembre, 3 octobre, 22 novembre, 19 décembre 2007, 24 janvier, 20 et 21 mai 2008

## RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
16°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Gestion Guychar (Canada) Inc.</i> et 177889 <i>Canada Inc.</i> et 3330575 <i>Canada Inc.</i> et 3965121 <i>Canada Inc.</i> et <i>Guy Charron</i> et <i>Richard Lanthier</i> et <i>Huguette Gauthier</i> (Woods, avocats) et <i>Banque de Montréal</i> et <i>Gérald Turp</i> et <i>Turp DTD Consultants Inc</i> (Gowling, Lafleur Henderson, avocats) et <i>Caisse populaire de Rosemont</i> (défendeurs)	2007-008	Alain Gélinas Jean-Pierre Major	30 mai 2008, 9 h 30	Ordonnance de blocage (LVM-249) Demande d'audience par les intimés Gérald Turp et Turp DTD Consultants Inc.	À la suite des audiences des 22, 28, 31 mai, 1 <sup>er</sup> , 6 juin, 3, 4, 17, 18, 19 juillet, 20 septembre, 3 octobre, 22 novembre, 19 décembre 2007, 24 janvier, 20, 21 et 28 mai 2008

Le 8 février 2008

Salle d'audience : Salle *Paul Fortugno*  
500, boulevard René-Lévesque Ouest, Bureau 16.40, Montréal (Québec) H2Z 1W7

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec M<sup>e</sup> Claude St Pierre, Secrétaire général à l'adresse suivante :

500, boulevard René-Lévesque Ouest, Bureau 16.40, Montréal (Québec) H2Z 1W7 Tél. : (514) 873-2211  
Courriel : [secretariat@bdrvm.com](mailto:secretariat@bdrvm.com) [www.bdrvm.com](http://www.bdrvm.com)

## 2.2 DÉCISIONS

Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières

PROVINCE DE QUÉBEC  
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2008-004

DÉCISION N° : 2008-004-001

DATE : le 24 janvier 2008

EN PRÉSENCE DE : M<sup>o</sup> ALAIN GÉLINAS

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS,  
800, square Victoria, 22<sup>e</sup> étage, C.P. 246, tour de la Bourse,  
Montréal (Québec) H4Z 1G3  
DEMANDERESSE

c.

THEMISTOKLIS PAPADOPOULOS, 243, rue Montreuil, Laval (Québec) H7X 3K3

et

MARIO BRIGHT, 518-3551, boulevard St-Charles, Kirkland (Québec) H9H 3C4

et

PNB MANAGEMENT INC., 518-3551, boulevard St-Charles, Kirkland (Québec) H9H 3C4

et

2967-9420 QUÉBEC INC., 518-3551, boulevard St-Charles, Kirkland (Québec) H9H 3C4

et

DAVID MIZRAHI, 4850, Côtes des Neiges, suite 2004, Montréal (Québec) H3V 1G5

et

BRIAN RUSE, 230, avenue Meredith, Dorval (Québec) H9S 2Y7

et

4384610 CANADA INC., 243, rue Montreuil, Laval (Québec) H7X 3K3

et

4190424 CANADA INC., 1304, Ave Greene, 3<sup>e</sup> Étage, Westmount (Québec) H3Z 2B1

INTIMÉS

et

ANGELA SKAFIDAS, 17, Place Baron, Kirkland (Québec) H9J 3E9

et

SERVICES FINANCIERS DUNDEE INC.,  
5300, boulevard des Galeries, bureau 200, Québec (Québec) G2K 2A2

et

M<sup>o</sup> DANIEL MEYER OUAKNINE,  
2000, rue Peel, bureau 660, Montréal (Québec) H3A 2W5

et

SYDNEY ELHADAD, 1055, Beaver-Hall, suite 400, Montréal (Québec) H2Z 1S5

et

ROYAL-LEPAGE VERSAILLES,  
5125, rue du Trianon, bureau 200, Montréal (Québec) H1M 2S5

et

RENÉE SARAH ARSENAULT,  
5125, rue du Trianon, bureau 200, Montréal (Québec) H1M 2S5  
et  
NICOLAS TÉTRAULT, 5125, rue du Trianon, bureau 200, Montréal (Québec) H1M 2S5  
et  
GROUPE SUTTON ROYAL INC., 3869, boulevard des Sources, Dollard-des-Ormeaux,  
(Québec) H9B 2A2  
et  
D. MIZRAHI & ASSOCIATES LTD., 4850, Côtes des Neiges, suite 2004, Montréal  
(Québec) H3V 1G5  
et  
GIUSEPPE (JOSEPH) GEROUÉ, 3869, boulevard des Sources, Dollard-des-Ormeaux,  
(Québec) H9B 2A2  
et  
ANTHANASIOS PAPADOPOULOS, 243, rue Montreuil, Laval (Québec) H7X 3K3  
et  
PAUL CHRONOPOULOS, 1378, rue Dubeau, Laval (Québec) H7W 5N1  
et  
OFFICIER DE LA PUBLICITE DES DROITS DE LA CIRCONSCRIPTION FONCIERE  
DE MONTREAL, 2050, rue Bleury, RC 10 et 10.1, Montréal (Québec) H3A 2J5  
MIS EN CAUSE

ORDONNANCE DE BLOCAGE, D'INTERDICTION D'OPÉRATION SUR VALEURS,  
D'INTERDICTION D'AGIR À TITRE DE CONSEILLER EN VALEURS ET  
RECOMMANDATION AU MINISTRE DE NOMMER UN ADMINISTRATEUR  
PROVISOIRE

[arts. 249, 250, 257, 265, 266 et 323.7, *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., chap. V-1.1) & art. 93 (3°) (4°) (6°) et (7°), *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* (L.R.Q., chap. A-33.2)]

M<sup>e</sup> Éric Blais  
Procureur de l'Autorité des marchés financiers

Date d'audience : 23 janvier 2008

DÉCISION

Le 23 janvier 2008, l'Autorité des marchés financiers (ci-après l' « *Autorité* ») a saisi le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières (ci-après le « *Bureau* ») d'une demande à l'effet de prononcer les ordonnances suivantes à l'encontre des personnes intimées et des mis en cause au présent dossier :

1. une ordonnance de blocage, en vertu des articles 249 et 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières* du Québec<sup>1</sup> et de l'article 93 (3°) de *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*<sup>2</sup> ;
2. une ordonnance d'interdiction d'opération sur valeurs, en vertu de l'article 265 de la *Loi sur les valeurs mobilières*<sup>3</sup> et de l'article 93 (6°) de *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*<sup>4</sup> ;
3. une ordonnance d'interdiction d'agir à titre de conseiller en valeurs, en vertu de l'article 266 de la *Loi sur les valeurs mobilières*<sup>5</sup> et de l'article 93 (7°) de *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*<sup>6</sup> ;

---

1. L.R.Q., c. V-1.1.  
2. L.R.Q., c. A-33.2.  
3. Précitée, note 1.  
4. Précitée, note 2.  
5. Précitée, note 1.

4. une recommandation au ministre de nommer un administrateur provisoire, en vertu de l'article 257 de la *Loi sur les valeurs mobilières*<sup>7</sup> et de l'article 93 (4°) de *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*<sup>8</sup>.

Cette demande a été présentée en vertu de l'article 323.7 de la *Loi sur les valeurs mobilières*<sup>9</sup> en vertu duquel il est loisible au Bureau de prononcer une décision affectant défavorablement les droits d'une personne sans audition préalable, lorsqu'un motif impérieux le requiert.

Il est à noter qu'à cet égard, l'Autorité a déposé avec sa demande l'affidavit requis par l'article 19 du *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières*<sup>10</sup>, en vertu duquel une demande fondée sur des motifs impérieux doit être accompagnée d'une déclaration sous-serment écrite à l'appui des faits de la demande et des motifs impérieux.

Des copies conformes de la demande de l'Autorité et de la déclaration sous-serment sont annexées à la présente décision.

#### LES FAITS DE LA DEMANDE

Les faits de la demande de l'Autorité sont les suivants :

##### I. MISE EN CONTEXTE

1. Le 20 décembre 2007, la demanderesse, ci-après l'« *Autorité* », a saisi le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières, ci-après le « *Bureau* », d'une demande *ex parte* de blocages, d'interdictions d'opération sur valeurs et de recommandation de nommer un administrateur provisoire justifiant sa demande par des motifs impérieux ;
2. Soulignons que parmi les intimés à cette demande, on retrouve les intimés Thémistoklis Papadopoulos, ci-après « *Papadopoulos* » et PNB Management inc., ci-après « *PNB* » ;
3. Le 21 décembre 2007, le Bureau, compte tenu des motifs impérieux allégués et démontrés par l'Autorité, a rendu la décision 2007-033-001<sup>11</sup> ;
4. Parmi les principales conclusions de cette décision, nous retrouvons notamment :
  - « *il [le Bureau] ordonne à PNB Management inc., située au 518-3551, boul St-Charles, Kirkland, Québec, H9H 3C4, de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession et de ne pas retirer ou s'approprier de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour elle*<sup>12</sup> »
  - « *il ordonne à Themistoklis Papadopoulos, Anna Papathanasiou, Franco Mignacca, Joseph Jekkel et Mario Bright de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'ils ont en leur possession*<sup>13</sup> »
  - « *il ordonne à Themistoklis Papadopoulos, Anna Papathanasiou, Franco Mignacca, Joseph Jekkel et Mario Bright de ne pas retirer ou s'approprier de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour eux*<sup>14</sup> »

6. Précitée, note 2.

7. Précitée, note 1.

8. Précitée, note 2.

9. *Ibid.*

10. (2004) 136 G.O. II, 4695.

11. *Autorité des marchés financiers c. Gestion de Capital Triglobal inc., Société de gestion de fortune Triglobal inc., Themistoklis Papadopoulos, Anna Papathanasiou, Franco Mignacca, Joseph Jekkel, PNB Management inc., Mario Bright, Focus Management inc, Ivest Fund Ltd, Kevin Coombes, 3769682 Canada Inc., Interactive Brokers, Banque CIBC, Groupe Financier Banque TD et BNP Parisbas (Canada)*, 11 janvier 2008, Vol. 5, n° 1, BAMF, 13.

12. *Id.*, 24.

13. *Id.*, 25.

14. *Ibid.*

- « il ordonne à Themistoklis Papadopoulos, Anna Papathanasiou, Franco Mignacca, Joseph Jekkel, Mario Bright et Gestion de Capital Triglobal inc. de ne pas retirer ou s'approprier de fonds, titres ou autres biens appartenant à des investisseurs et qui sont entre les mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle<sup>15</sup> »
  - « il ordonne à Themistoklis Papadopoulos, Anna Papathanasiou, Franco Mignacca, Joseph Jekkel, Mario Bright et Gestion de Capital Triglobal inc. de ne pas retirer ou s'approprier de fonds, titres ou autres biens appartenant à Focus Management inc. et Ivest Fund Ltd<sup>16</sup> »
  - « il interdit aux personnes et aux entités dont les noms apparaissent ci-après toute activité en vue d'effectuer une opération sur valeurs, y compris des activités de courtier en valeurs :
    - Ivest Fund Ltd. ;
    - Focus Management inc.;
    - Société de gestion de fortune Triglobal inc.;
    - Gestion de Capital Triglobal inc.
    - PNB Management inc.;
    - 3769682 Canada inc.;
    - Themistoklis Papadopoulos ;
    - Anna Papathanasiou ;
    - Franco Mignacca ;
    - Joseph Jekkel ;
    - Mario Bright<sup>17</sup>; »
  - « il interdit aux personnes et aux entités dont les noms apparaissent ci-après d'exercer l'activité de conseiller en valeurs :
    - Gestion de Capital Triglobal inc.
    - Société de gestion de fortune Triglobal inc. ;
    - PNB Management inc.;
    - 3769682 Canada inc.;
    - Themistoklis Papadopoulos;
    - Anna Papathanasiou ;
    - Franco Mignacca ;
    - Joseph Jekkel ;
    - Mario Bright<sup>18</sup>. » (Notre emphase)
5. Pour rendre ces ordonnances, le Bureau a notamment retenu que :
- « Le tribunal est particulièrement inquiet face aux allégations et aux faits suivants :
- L'enquête de l'Autorité a démontré que des Québécois ont investi entre 10 000 \$ et 350 000 \$ chacun, entre 1997 et 2007, auprès de Focus ou de Ivest par l'entremise de représentants, personnes liées et/ou dirigeants de Triglobal ;
  - Ces placements illégaux se chiffraient à plusieurs millions de dollars ;

---

15. *Ibid.*

16. *Ibid.*

17. *Id.*, 25-26

18. *Id.*, 26.

- Le 15 août 2007, Triglobal aurait faussement affirmé qu'aucune transaction n'avait été effectuée par Triglobal dans les fonds Focus et Ivest et ne possédait aucune information financière sur lesdits fonds ;
- De par leur attitude, Triglobal et ses dirigeants entraveraient le travail des enquêteurs de l'Autorité ;
- L'enquête démontrerait que Papadopoulos et Mignacca, les dirigeants de Triglobal, se servent de cette firme pour aider à faire des placements illégaux ;
- Papadopoulos et Bright serait les deux propriétaires véritables (ultimate beneficial owners) de Focus Management Inc.;
- Le vérificateur externe de Ivest aurait refusé d'approuver les états financiers de Ivest étant donné qu'elle serait incapable de valider la provenance des fonds ayant servi à financer un prêt de Ivest à Focus au montant de 20 000 000 \$, soit 40 % de l'actif de Ivest ;
- Papadopoulos aurait mentionné au printemps 2007 que Triglobal continuerait à faire affaires avec Ivest ;
- L'analyse des opérations du compte de PNB nous apprend que depuis le 5 décembre 2007, 39 avis de débits ont été effectués au compte pour une somme de plus de neuf cent mille dollars (900 000 \$) ;
- L'absence d'inscription des intimés à titre de courtier ou de conseiller en valeurs auprès de l'Autorité ;
- La difficulté ou l'impossibilité pour certains investisseurs de récupérer leur mise de fond ;
- Il est à craindre que sans une intervention immédiate, le remboursement des investissements faits auprès des fonds Focus et Ivest soient effectués de façon inéquitable.<sup>19</sup> », (notre emphase)

le tout tel qu'il appert de cette décision ;

6. Tel qu'il appert ci-haut, dans la décision, Papadopoulos et PNB sont, notamment, visés par des ordonnances de blocage et d'interdiction d'opération sur valeurs ;
7. Tel qu'il a été démontré le 20 décembre 2007, Papadopoulos et Mario Bright, ci-après « *Bright* », utilisaient une structure corporative complexe pour effectuer les divers investissements illégaux dans les fonds Focus Management inc., ci-après « *Focus* » et Ivest Funds Ltd., ci-après « *Ivest* » ;
8. D'ailleurs, il a été démontré que les actifs de PNB ont servi à rembourser certains investisseurs au détriment de d'autres, le tout démontrant une iniquité de traitement entre lesdits investisseurs ;
9. Aussi, cette décision a interdit aux individus qui avaient vendu ces fonds illégalement d'effectuer toute opération sur valeurs ainsi que d'agir à titre de conseiller en valeurs ;
10. Or, l'enquête de l'Autorité a, depuis le 21 décembre 2007, permis de découvrir qu'une autre compagnie de la structure corporative mise en place par Bright et Papadopoulos s'apprêterait à vendre un immeuble valant plusieurs millions de dollars, que deux autres toucheraient plusieurs centaines de milliers de dollars et que deux autres représentants auraient vendu illégalement des fonds Focus sans que ces placements bénéficient d'un prospectus de l'Autorité et sans être inscrits à titre de courtier en valeurs auprès de l'Autorité, le tout tel que ci-après démontré ;

## II. LES PARTIES

- 2967-9420 Québec inc.

---

19. *Id.*, 20-21.

11. L'intimée 2967-9420 Québec inc., ci-après « *Québec inc.* », est une personne morale dont l'actionnaire unique est PNB, le tout tel qu'il appert de l'état des informations sur une personne morale du Registraire des entreprises ;
12. Québec inc. serait la compagnie de gestion des actifs de PNB, le tout tel que dénoncé à l'état des informations sur une personne morale du Registraire des entreprises ;
13. Rappelons que les deux actionnaires de PNB sont Bright et Papadopoulos qui contrôlent aussi indirectement Gestion de capital Triglobal inc., ci-après « *Triglobal* » ;
14. De plus, rappelons que PNB est une société de conseillers en gestion dont les actionnaires sont Bright et Papadopoulos, le tout tel qu'il appert de l'état des informations sur une personne morale du Registraire des entreprises ;
15. Soulignons que l'administrateur unique de Québec inc. est Papadopoulos ;
16. Québec inc. s'inscrit donc dans la structure corporative mise en place par Bright et Papadopoulos, tel que plus amplement illustré par le schéma de cette structure que Gestion de fortune Triglobal inc. avait produite à l'Autorité en 2005 ;
17. Québec inc. est propriétaire d'un immeuble sis au 5168-5182 du chemin de la Côte des Neiges, Montréal (Québec) H3T 1X8, numéro de cadastre du Québec 2650832, ci-après l'« *Immeuble* » ;
18. Cet Immeuble a été acquis le 6 janvier 1993 au coût de 3 050 000 \$, le tout tel qu'il appert de l'acte de vente reçu devant M<sup>e</sup> Leonard H. Wisse, notaire, et publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 7 janvier 1993, sous le numéro 4575817 ;
19. Soulignons que cet Immeuble a été mis en vente le 20 juin 2007 pour un coût recherché de 3 850 000 \$, le tout tel qu'il appert du contrat de courtage immobilier exclusif ;
20. Soulignons aussi que cet Immeuble est évalué à 2 745 050 \$ selon le rôle d'évaluation municipale de 2007 ;
  - *Angela Skafidas*
21. La mise en cause Angela Skafidas, ci-après « *Skafidas* », est l'assistante personnelle de Papadopoulos ;
22. Parmi les tâches dévolues à Skafidas, l'enquête a démontré que celle-ci complétait les formulaires d'investissement dans les fonds Focus pour les investisseurs recrutés par Papadopoulos ;
23. Skafidas remplit aussi des tâches administratives dans le cadre de la gestion des actifs de Québec inc., le tout tel que ci-après démontré ;
  - *Sydney Elhadad*
24. Le mis en cause Sydney Elhadad, ci-après « *Elhadad* », a proposé d'acheter ledit Immeuble appartenant à Québec inc. au coût de 3 400 000 \$ le 19 novembre 2007, le tout tel qu'il appert de la promesse d'achat ;
  - *Me Daniel Meyer Ouaknine*
25. Le mis en cause Me Daniel Meyer Ouaknine, ci-après « *Me Ouaknine* », est le notaire instrumentant retenu par Elhadad dans le cadre de la transaction visant l'Immeuble ;
  - *Groupe Sutton Royal inc.*
26. La mise en cause Groupe Sutton Royal inc., ci-après « *Sutton* », est le courtier immobilier retenu par Themis Papadopoulos pour agir au nom de Québec inc. ;
27. L'agent responsable de Sutton pour cette transaction est le mis en cause Giuseppe Joseph Geroue, ci-après « *Geroue* » ;
  - *Royal-Lepage Versailles*
28. La mise en cause Royal-Lepage Versailles, ci-après « *Royal* », est le courtier immobilier mandaté par Elhadad pour agir dans cette transaction visant l'Immeuble ;

29. Les mis en cause Nicolas Tétrault et Renée-Sarah Arsenault, ci-après les « *agents Royal* », sont les agents responsables de cette transaction chez Royal ;
- David Mizrahi
30. L'intimé David Mizrahi, ci-après « *Mizrahi* », détient une inscription auprès de l'Autorité à titre de planificateur financier et de courtier en assurance collective de personnes et en assurance de personnes ;
31. Aujourd'hui, il effectue ses activités par le biais de sa compagnie, D. Mizrahi & Associates Ltd., ci-après « *Mizrahi Ltée* » ;
32. Mizrahi a été rattaché à la mise en cause, le cabinet Services financiers Dundee inc., ci-après « *Dundee* », de 2000 à 2005;
- Brian Ruse
33. L'intimé Brian Ruse, ci-après « *Ruse* », détient une inscription auprès de l'Autorité à titre de courtier en épargne collective, planificateur financier, courtier en assurance collective de personne et en assurance de personne ;
34. Ruse est rattaché à Dundee pour la discipline de l'épargne collective ;
- 4384610 Canada inc.
35. L'intimée 4384610 Canada inc., ci-après « *Canada inc.* », a été constituée le 14 mai 2007 par les procureurs de Papadopoulos ;
36. Jusqu'au 7 décembre 2007, cette compagnie n'avait aucune activité et a été cédée à Phoenix Trust, dont l'adresse est la même que l'adresse résidentielle de Papadopoulos;
37. Le siège social de Canada inc. est situé à l'adresse résidentielle de Papadopoulos et Anthanasios Papadopoulos, ci-après « *Anthanasios* », son nouvel administrateur, selon le contrat de license et les documents corporatifs;
38. Le 12 décembre 2007, Anthanasios est devenu son administrateur unique, tel qu'il appert des registres de Corporation Canada;
39. Soulignons que Anthanasios, né le 6 décembre 1989, est le fils de Papadopoulos;
40. Anthanasios avait 17 ans en date du 12 décembre 2007;
41. Canada inc. serait détentrice des licences des logiciels informatiques employés par Groupe CMA services d'assurance vie inc., ci-après « *Groupe CMA* », tel qu'il appert de l'entente de droits de redevances signée le 1<sup>er</sup> décembre 2007;
- 4190424 Canada inc.
42. L'intimée 4190424 Canada inc., ci-après « *Canada inc. 2* », est une compagnie de gestion dont les administrateurs et actionnaires sont Papadopoulos et Bright, tel qu'il appert des documents corporatifs;
43. *Canada inc. 2* détenait toutes les actions de Triglobal Life Insurance Brokage inc.;
44. Le 1<sup>er</sup> janvier 2007, un contrat de fusion est intervenu entre, notamment, Triglobal Life Insurance Brokage inc. et Centre métropolitain de courtages d'assurances et de finance Jaro Ltée, qui a résulté en la compagnie Triglobal CMA inc., ci-après « *CMA* », le tout tel qu'il appert du contrat de fusion;
45. Le 30 novembre 2007, dans le cadre du retrait des affaires de Papadopoulos, Groupe CMA rachetait les actions catégorie G et de catégorie A de Canada inc. 2 pour la somme de 335 000\$ ;
46. Conformément à cette entente du 30 novembre 2007, les procureurs de Canada inc. 2 ont reçu 100 000 \$ de Groupe CMA à la signature de cette entente;

47. Toujours conformément à cette entente, Groupe CMA doit verser le solde contractuel à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, soit en 24 paiements mensuels consécutifs au montant de 10 521,56 \$ à Canada inc. 2 pour acquitter le reliquat dû, plus des intérêts de 7% ;
- Le retrait des affaires de Papadopoulos
48. Après que la décision du 21 décembre 2007 ait été rendue<sup>20</sup>, l'Autorité a appris, tel que mentionné précédemment, le 30 novembre 2007, Papadopoulos avait conclu son retrait de Groupe CMA par le rachat par le rachat par Groupe CMA des actions de Canada inc. 2, compagnie de gestion dont les administrateurs et actionnaires sont Papadopoulos et Bright ;
49. De plus, depuis la décision rendue le 21 décembre 2007<sup>21</sup>, l'Autorité a appris que Papadopoulos cherchait à vendre Triglobal à Promutuel Capital, société de fiducie inc., ci-après « Promutuel » ;
50. En effet, le 21 décembre 2007, un communiqué destiné aux représentants de Triglobal a annoncé une entente de principe à cet effet, le tout tel qu'il appert dudit communiqué ;
51. De fait, l'Autorité a appris depuis la décision qu'une entente de principe est intervenue entre Promutuel et Triglobal visant la vente des actifs de Triglobal, laquelle est intervenue le 21 décembre 2007 ;
52. De plus tel qu'il apparaît de documents en liasse, parallèlement, deux (2) autres documents étaient signés le même jour, d'une part entre Groupe CMA et Triglobal et d'autre part entre Groupe CMA et Softnware inc ;
53. Tel qu'il appert de ces documents, l'entente intervenue entre Groupe CMA et Softnware inc permet à Papadopoulos de toucher indirectement une partie du prix de vente de Triglobal puisque Groupe CMA devait ainsi verser environ 1 000 000 \$ à Softnware inc. et ce, au détriment de Triglobal ;
54. De plus, tel qu'il sera plus amplement question ci-après, Papadopoulos a représenté et multiplié les démarches afin de liquider certains de ses actifs dont il a le contrôle dans le but de payer certains investisseurs au détriment de d'autres et de s'approprier indirectement certains actifs ;
- III. Le blocage des actifs de Québec inc. et son administration provisoire
55. Tel que ci-haut allégué, Québec inc. est propriétaire de l'Immeuble faisant l'objet de l'offre d'achat acceptée par Québec inc. le 21 décembre 2007 par l'intermédiaire de Skafidas ;
56. En date de ce jour, cette transaction immobilière d'une somme de 3 400 000 \$ n'a pas encore eu lieu ;
57. Rappelons que PNB, l'actionnaire unique de Québec inc., a déboursé au mois de décembre 2007 près de 900 000 \$ résultant de la vente d'un immeuble lui appartenant dans le but de payer des investisseurs au détriment de d'autres ;
58. L'enquête a depuis démontré que les 39 traites bancaires totalisant ce montant de 900 000 \$ avaient été faites à l'ordre d'investisseurs québécois ayant investi dans Focus ;
59. Rappelons que d'autres investisseurs québécois n'ont reçu aucun remboursement de leur investissement, malgré les promesses de Papadopoulos, créant ainsi une inégalité de traitement entre les investisseurs ;
60. Il est donc impérieux que le Bureau intervienne immédiatement pour protéger cet actif important qui éventuellement pourra servir à rembourser en partie les millions de dollars qui ont été investis dans les fonds Ivest et Focus par des investisseurs québécois ;
61. Néanmoins, vu que l'enquête a démontré que l'administration de cet immeuble est abandonnée selon un agent d'immeuble depuis des semaines par Papadopoulos ;
62. Vu l'impossibilité de localiser Papadopoulos, son administrateur unique ;
63. Vu la promesse de vente ;

20. Précitée, note 11.

21. *Ibid.*

64. L'Autorité recommande la nomination d'un administrateur provisoire pour protéger ce précieux actif en plus d'en ordonner le blocage ;

IV. Le blocage des actifs de 4384610 Canada inc. et son administration provisoire

65. Tel que ci-haut décrit, Canada inc. a mis en place un mécanisme qui pourrait lui permettre de toucher 1 200 000 \$ de royautés de Groupe CMA ;

66. Ainsi, bien avant la décision du 21 décembre 2007<sup>22</sup>, Papadopoulos avait entamé son processus de retrait des affaires dans Triglobal, motif d'ailleurs retenu par le Bureau pour motiver sa décision, de même que de façon générale ;

67. Dans ce cadre, le 1<sup>er</sup> décembre 2007, après que Papadopoulos eu conclu son retrait de sa participation dans Groupe CMA, Paul Chronopoulos, ci-après « *Chronopoulos* », concluait par le biais de Canada inc., un contrat de licence pour l'utilisation des logiciels financiers dont il attribuait la propriété à Canada inc., une compagnie qui à cette date appartenait à ses procureurs et qui n'avait, selon les registre corporatifs, aucune activité ;

68. Chronopoulos était un associé de Papadopoulos dans Triglobal ;

69. D'ailleurs, tel qu'il appert d'un courriel échangé entre Papadopoulos et ses procureurs, Chronopoulos a été désigné à titre d'administrateur unique de Softnetware inc. en lieu et place de Papadopoulos et Bright ;

70. Au terme du contrat de licence, il est prévu le versement de royautés totalisant 1 200 000 \$ par Groupe CMA à Canada inc., sans droit ;

71. Soulignons que le 1<sup>er</sup> janvier 2007, lors de la fusion qui a donné naissance à Groupe CMA, ce dernier a acquis tous les logiciels de Triglobal Life Insurance Brokerage inc. ;

72. L'effet de ce contrat de licence est donc de permettre à Papadopoulos, par l'entremise de personnes liées qui contrôlent Canada inc., de toucher la somme de 1 200 000 \$ ;

73. Étant donné cette situation, Il est impérieux de geler tous les actifs de Canada inc. et d'en recommander l'administration provisoire pour éviter que Papadopoulos contrevienne à la décision et/ou divertisse tous les actifs détenus actuellement par la compagnie Canada inc. ;

• Le blocage des actifs de 4190424 Canada inc. et son administration provisoire

74. Canada inc. 2, tel que ci-haut décrit, est une autre compagnie de Papadopoulos et Bright qui a permis, le 30 novembre 2007, de toucher 100 000 \$ de Groupe CMA, conformément à l'entente de convention d'achat de gré à gré ;

75. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, Canada inc. 2 doit normalement recevoir le premier de chaque mois, et ce, pour les 24 prochains mois, la somme de 10 521,56 \$ de Groupe CMA ;

76. Rappelons que Bright et Papadopoulos sont les seuls actionnaires et administrateurs de Canada inc. 2 ;

77. Sans une intervention immédiate du Bureau pour ordonner le blocage et recommander une administration provisoire de Canada inc. 2, il est à craindre que le paiement de ces montants par Groupe CMA n'aboutisse entre les mains de Bright et Papadopoulos, en contravention des ordonnances de la décision 2007-033-01<sup>23</sup>, et au détriment des investisseurs qui ont investi dans les fonds Focus et Ivest ;

V. L'interdiction d'opération sur valeurs de David Mizrahi et Brian Ruse

78. Depuis le 20 décembre 2007, l'enquête de l'Autorité a permis de découvrir que deux (2) autres représentants, Mizrahi et Ruse, auraient effectué au nom d'investisseurs québécois, des placements dans les fonds Focus ;

22. *Ibid.*

23. Précitée, note 11.

79. Rappelons que les contrats de prêts à terme proposés aux investisseurs québécois de Focus nécessitent un visa de prospectus émis par l'Autorité conformément aux articles 1 et 12 de la *Loi sur les valeurs mobilières*<sup>24</sup> ;
80. Rappelons aussi que la certification de représentant en épargne collective permet de faire uniquement des placements dans des fonds communs de placement reconnus au Québec ;
81. Focus ne dispose d'aucune accréditation en ce sens ;
82. Aussi, pour procéder à l'investissement proposé par Focus aux investisseurs québécois, un intermédiaire de marchés aurait aussi eu à être inscrit à titre de courtier en valeurs conformément aux articles 148 et 149 de la *Loi sur les valeurs mobilières*<sup>25</sup> ;
83. Mizrahi et Ruse n'ont jamais détenu d'accréditation pour agir à titre de courtier en valeurs ;
- Ivan Djokich
84. L'un des investisseurs québécois recrutés par Ruse pour investir dans Focus est Ivan Djokich, ci-après « *Djokich* » ;
85. Ruse est le planificateur financier de Djokich depuis 1990 ;
86. En 2002, Ruse a recommandé à Djokich d'investir dans un fonds étranger, soit le fonds Focus ;
87. Selon Ruse, cet investissement dans Focus était un placement « *safe* » ;
88. En octobre 2002, suite à ces recommandations de Ruse, Djokich s'est rendu en sa compagnie à un bureau sis sur la rue Peel où une dénommée Anna a rempli pour lui les documents d'investissements dans Focus pour une somme de 35 630 \$ à un taux d'intérêt annuel de 13,25 % et ce jusqu'en octobre 2007, le tout tel qu'il appert du certificat d'investissement #P-AFIL-3301 ;
89. Anna a aussi recueilli cette somme au nom de Focus ;
90. Rappelons que Société de gestion de fortune Triglobal inc. avait ses bureaux sur la rue Peel en 2002 ;
91. Soulignons que la conjointe de Bright est Anna Papathanasiou, aussi intimée dans la décision du Bureau<sup>26</sup> ;
92. Aussi, il importe de souligner que cet investissement devait être remboursé, en capital et intérêts, le 14 octobre 2007 ;
93. Malgré plusieurs demandes à Ruse, Djokich n'a pas réussi à se faire rembourser son dû, le tout tel qu'il appert des diverses demandes de remboursements ;
94. Le 9 janvier 2008, les procureurs de Ruse ont répondu à Djokich que leur client n'était nullement lié à cet investissement et que sa seule implication avait été de mettre en contact Djokich avec Triglobal, le tout tel qu'il appert de cette lettre ;
95. Soulignons que conformément à la jurisprudence, pour être partie à une infraction de responsabilité stricte, il suffit de démontrer la connaissance des actes sous-jacents à cette infraction par le complice pour en être responsable au même titre que l'acteur principal, ici Triglobal ;
96. Ruse a aussi dirigé Djokich au bureau de PNB Management inc. sis au 810 Champagneur ;
97. Lorsque Djokich s'est présenté au 810 Champagneur, il a trouvé les bureaux vacants ;
98. Considérant tous ces faits, il est impérieux que le Bureau ordonne immédiatement à Ruse de cesser tout placement de valeurs vu les fausses représentations qu'il a faites à Djokich et l'impossibilité pour ce dernier de récupérer son dû et de joindre les dirigeants du groupe Triglobal ;

---

24. Précitée, note 1.

25. *Ibid.*

26. Précitée, note 11.

99. Ne pas agir immédiatement risquerait de mettre en péril l'investissement des investisseurs québécois qui font actuellement affaires avec Ruse, alors que sa probité et sa compétence pour agir sont si fortement mises en doute ;
- Khounvongsa Bounthong
100. De plus, l'un des investisseurs québécois qui a investi dans Focus par l'entremise de Mizrahi est Khounvongsa Bounthong, ci-après « *Bounthong* » ;
101. Bounthong a été approché pour investir dans Focus par Mizrahi en mai 2003 ;
102. Mizrahi lui avait alors représenté qu'il s'agissait d'un investissement garanti ;
103. Rassuré par les représentations de Mizrahi, Bounthong a investi 30 000\$, du 15 mai 2003 jusqu'au 14 août 2004, à un taux d'intérêt annuel de 5 %, le tout tel qu'il appert des documents d'investissement ;
104. Soulignons que tous les documents et démarches pour effectuer cet investissement dans Focus ont été faits pour Bounthong par Mizrahi personnellement ;
105. L'investissement de Bounthong est particulier par rapport aux investissements Focus déjà répertoriés ;
106. Le montant investi dans Focus (30 000\$) correspondait à 14,85% d'un certificat de prêt totalisant 201 497,37 \$ ;
107. L'identité de l'autre investisseur détenant 85,15 % du billet est inconnue ;
108. Le taux d'intérêt sur ce billet était de 5 % ;
109. À l'échéance de ce billet d'investissement le 14 août 2004, Bounthong a choisi de réinvestir ce montant ;
110. Ce nouveau placement de 31 952,63\$ représentait 24,24 % du certificat de prêt Focus et le taux d'intérêt annuel était de 7 %, le tout tel qu'il appert des documents d'investissements ;
111. Malgré la maturité de son placement chez Focus le 31 août 2007, Bounthong n'a toujours pas reçu paiement de son dû, soit la somme de 39 191,62 \$ ;
112. Rappelons que Mizrahi avait représenté à Bounthong que ce placement était garanti ;
113. Le 28 novembre 2007, Mizrahi a envoyé une lettre à ses clients, dont Bounthong, pour leur faire un rapport sur leur situation vis-à-vis Focus, le tout tel qu'il appert de ladite lettre ;
114. On apprend dans cette lettre que les clients de Mizrahi qui ont investi dans Focus ont vu, depuis quelques mois, leurs demandes de remboursements payées en retard, partiellement ou pas du tout ;
115. On apprend aussi que les directeurs de Focus à Montréal se sont engagés au nom de Triglobal à assumer les obligations de Focus envers leurs investisseurs ;
116. Rappelons que les dirigeants de Triglobal sont disparus et qu'ils s'apprêtaient à vendre Triglobal à Promutuel le 21 décembre 2007 ;
117. On apprend aussi dans cette lettre que Papadopoulos a mentionné à Mizrahi que Bright gérait les fonds Focus et Ivest et que leurs difficultés des derniers mois découlaient entre autres, de la crise américaine liée au « *subprime* » ;
118. La proposition de Papadopoulos était de liquider des actifs pour rembourser les investisseurs de Focus et Ivest ;
119. Rappelons que Papadopoulos par l'entremise de Canada inc. voulait soustraire desdits actifs qu'il voulait redistribuer 1 500 000\$ ;
120. Cette lettre, bien qu'elle démontre une certaine transparence de Mizrahi envers ses clients, confirme son rôle majeur dans ces placements illégaux ;
121. Il est donc impérieux de protéger la clientèle de Mizrahi en ordonnant immédiatement qu'il cesse d'effectuer toute opération sur valeurs et d'agir illégalement à titre de courtier en valeurs ;

122. Tout comme Ruse, l'intégrité et les compétences de Mizrahi sont fortement mises en doutes ;
123. Enfin, soulignons que les clients de Mizrahi risquent de perdre des centaines de milliers de dollars suite à ses recommandations illégales et fausses ;
124. Il est donc impératif d'empêcher immédiatement que d'autres investisseurs perdent leurs actifs suite à de fausses représentations de Mizrahi ;
- L'administration provisoire de 2967-9420 Québec inc., PNB Management inc., 4190424 Canada inc. et 4384610 Canada inc.
125. Papadopoulos contrôle Triglobal, Québec inc., PNB, Canada inc. et Canada inc. 2 ;
126. Papadopoulos a aidé à faire des placements illégaux pour plusieurs millions de dollars dans les fonds Ivest et Focus;
127. Papadopoulos utilise toutes ses compagnies, directement ou indirectement, dans le cadre de ces investissements ;
128. Plusieurs investisseurs québécois attendent le remboursement de milliers, sinon de millions de dollars investis dans les fonds Ivest et Focus;
129. L'enquête a démontré que les investisseurs québécois ont été traités de manière inégale suite à la vente d'un immeuble appartenant à PNB en novembre 2007 ;
130. De fait, 900 000 \$ ont été distribués à certains investisseurs par Papadopoulos, en se servant du compte de PNB, alors que d'autres investisseurs n'ont absolument rien reçu ;
131. Aussi, l'enquête a démontré que Québec inc., dont l'actionnaire unique est PNB, s'apprête à vendre un immeuble de 3 400 000 \$ ;
132. L'Immeuble de Québec inc. est actuellement laissé sans aucun gestionnaire risquant ainsi d'affecter sa valeur marchande ;
133. Enfin, il a été démontré que Papadopoulos essaie de diverter des actifs de Triglobal par l'entremise de Canada inc. et de Canada inc. 2 ;
134. Ces mécanismes contreviennent d'ailleurs à l'ordonnance datée du 21 décembre 2007<sup>27</sup> ;
135. De plus, l'ampleur et la gravité des faits allégués font en sorte que les mécanismes de blocage et de l'interdiction ne sont pas suffisants afin de protéger les investisseurs ;
136. Aussi, la *Loi sur les valeurs mobilières*<sup>28</sup> autorise le Bureau à recommander au ministre des Finances de désigner un administrateur provisoire, chargé de l'administration d'une société à la place du conseil d'administration, lorsqu'une enquête a été instituée sur cette société lorsqu'il y a des actes de malversation en cause ;
137. Sans la nomination d'un administrateur provisoire immédiatement, il est donc à craindre que Papadopoulos divertisse des actifs ou s'approprie des biens qui pourraient servir à rembourser les investisseurs québécois qui ont investi dans les fonds Focus et Ivest ;
138. Enfin, soulignons que ces recommandations de nommer un administrateur provisoire aux compagnies Québec inc., Canada inc., Canada inc. 2 et PNB s'inscrivent dans une suite logique de la nomination de l'administrateur provisoire nommé le 21 décembre 2007 par le ministre des Finances pour Triglobal<sup>29</sup> ;

À l'appui de sa demande, l'Autorité a soumis les arguments suivants :

- a. L'Autorité demande pour la protection des épargnants et dans l'intérêt public que le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières prononce les blocages et les interdictions demandés dans les conclusions de la présente demande;

27. *Ibid.*

28. Précitée, note 1.

29. Précitée, note 11, 27.

- b. Pour les motifs exposés aux présentes, il est impérieux pour la protection du public que le Bureau prononce sa décision sans audition préalable conformément à l'article 323.7 de la *Loi sur les valeurs mobilières*<sup>30</sup>, notamment :
- c. Sans une décision immédiate du Bureau, il est à craindre que les biens qui auraient été confiés aux intimés ne soient totalement divertis au détriment des droits des investisseurs d'être remboursés des investissements effectués illégalement dans les fonds Focus et Ivest, tel qu'exposé à la présente demande;
- d. D'ailleurs, tel que ci-haut énoncé, plusieurs investisseurs ont rapporté avoir tenté de joindre des représentants de Triglobal soit pour faire face à de fausses assurances ou n'avoir eu aucun retour d'appel malgré les dizaines de milliers de dollars investis ;
- e. De plus, il est à craindre que le remboursement des investissements faits par les clients de Triglobal auprès des fonds Focus et Ivest soit effectué de manière inéquitable telle que ci-haut illustré ;

#### L'AUDIENCE

Une audience *ex parte* s'est tenue au siège du Bureau le 23 janvier 2008. Au cours de cette audience, le procureur de l'Autorité a fait entendre un témoin, soit un enquêteur de l'Autorité des marchés financiers. Celui-ci a confirmé l'exactitude des faits mentionnés à la demande de l'Autorité et a déposé en preuve de nombreuses pièces faisant preuve des allégations de l'Autorité.

#### L'ANALYSE

Il appert que l'article 249 de la *Loi sur les valeurs mobilières*<sup>31</sup> prévoit que l'Autorité peut demander au Bureau de prononcer une décision à l'effet d'ordonner à une personne qui fait l'objet d'une enquête de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession<sup>32</sup>. De même, le Bureau peut rendre une ordonnance à l'encontre d'une personne qui fait l'objet d'une enquête afin qu'elle ne puisse pas retirer de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle<sup>33</sup>. Enfin, le Bureau peut ordonner à toute personne de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens dont il a le dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle<sup>34</sup>.

Pour sa part, l'article 265 de la *Loi sur les valeurs mobilières*<sup>35</sup> prévoit que le Bureau peut interdire à une personne toute activité en vue d'effectuer une opération sur valeurs tandis que l'article 266 de la même loi prévoit que le Bureau peut interdire à une personne d'exercer l'activité de conseiller en valeurs.

Un des objectifs des ordonnances d'interdiction est de protéger les investisseurs. Le Bureau tient à rappeler que le marché des valeurs mobilières est basé sur la confiance des investisseurs vis-à-vis de la législation en valeurs mobilières, des bourses, des firmes et des organismes de réglementation ou d'autoréglementation. La première ligne de défense des marchés financiers repose sur un document d'information adéquat et sur l'intégrité des professionnels agissant auprès des investisseurs.

Quant à la demande de l'Autorité pour recommander au ministre de nommer un administrateur provisoire, elle est fondée sur l'article 257 de la *Loi sur les valeurs mobilières*<sup>36</sup> qui se lit comme suit :

257. Le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières peut recommander au ministre de désigner un administrateur provisoire, chargé de l'administration des biens d'une personne ou de l'administration d'une société à la place du conseil d'administration, dans l'un ou l'autre des cas suivants:

1° une enquête a été instituée sur cette personne;

30. Précitée, note 1.

31. *Ibid.*

32. *Id.*, art. 249 (1°).

33. *Id.*, art. 249 (2°).

34. *Id.*, art. 249 (3°).

35. *Id.*

36. Précitée, note 1.

2° le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières estime qu'il y a eu malversation, abus de confiance ou un autre délit commis par un ou plusieurs dirigeants de cette personne;

3° la gestion des dirigeants, menée d'une manière inadmissible au regard des principes généralement acceptés, est de nature à entraîner une dépréciation des titres émis par cette personne;

4° le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières juge qu'il s'impose de protéger les clients d'une personne inscrite ou les porteurs de valeurs.

D'emblée, le Bureau constate, selon la preuve qui lui a été soumise par l'Autorité, soit par sa demande appuyée d'un affidavit, soit par le témoignage de cet organisme, que plusieurs éléments qu'on retrouve dans cet article de la loi sont présents dans ce dossier.

Le Bureau aimerait rappeler le passage suivant de la décision qu'il a prononcée dans le dossier *Georges Métivier*<sup>37</sup>, concernant l'importance des professionnels pour un encadrement efficace des marchés et la protection des investisseurs et pour bien comprendre le but de la législation sur les valeurs mobilières :

« Le marché des valeurs mobilières est basé sur la confiance des investisseurs vis-à-vis des bourses, des firmes et des organismes de réglementation ou d'autoréglementation. La première ligne de défense des marchés financiers repose cependant sur l'intégrité des professionnels agissant auprès des investisseurs. L'honorable juge Iacobucci de la Cour suprême rappelait ainsi, dans l'arrêt *Pezim c. Colombie-Britannique (Superintendent of Brokers)* 75, l'importance de l'encadrement des personnes inscrites au sein de la structure réglementaire de l'industrie des valeurs mobilières au Canada :

« Comme je l'ai déjà mentionné, les lois sur les valeurs mobilières visent avant tout à protéger le public investisseur. Dans l'arrêt (*Brosseau*), notre Cour a reconnu l'importance de cet objectif lorsqu'il faut procéder à l'examen de décisions prises par des commissions des valeurs mobilières; le juge L'Heureux-Dubé, s'exprimant au nom de notre Cour, dit, à la p. 314:

D'une manière générale, on peut dire que les lois sur les valeurs mobilières visent à réglementer le marché et à protéger le public. Cette Cour a reconnu ce rôle dans l'arrêt *Gregory & Co. v. Quebec Securities Commission*, [1961] R.C.S. 584, dans lequel le juge Fauteux a fait remarquer à la p. 588:

[TRADUCTION] L'objet prépondérant de la loi est d'assurer que les personnes qui, dans la province, exercent le commerce des valeurs mobilières ou qui agissent comme conseillers en placement, sont honnêtes et de bonne réputation et, ainsi, de protéger le public, dans la province ou ailleurs, contre toute fraude consécutive à certaines activités amorcées dans la province par des personnes qui y exercent ce commerce.

Ce rôle protecteur, qui est commun à toutes les commissions des valeurs mobilières, donne à ces organismes un caractère particulier qui doit être reconnu

37. *Georges Métivier c. Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières*, 4 mars 2005, Vol. 2, n° 9 BAMF – Section information générale, 76 pages.

lorsqu'on examine la manière dont leurs fonctions sont exercées aux termes des lois qui leur sont applicables. »<sup>38</sup>

Le tribunal est particulièrement inquiet face aux allégations et aux faits suivants :

- L'allégation que l'enquête de l'Autorité a, depuis le 21 décembre 2007, permis de découvrir qu'une autre compagnie de la structure corporative mise en place par Bright et Papadopoulos s'apprêterait à vendre un immeuble valant plusieurs millions de dollars, que deux autres toucheraient plusieurs centaines de milliers de dollars et que deux autres représentants auraient vendu illégalement des fonds Focus sans que ces placements bénéficient d'un prospectus de l'Autorité et sans être inscrits à titre de courtier en valeurs auprès de l'Autorité ;
- L'allégation que le 1<sup>er</sup> décembre 2007, après que Papadopoulos eût conclu son retrait de sa participation dans Groupe CMA, Paul Chronopoulos concluait par le biais de Canada inc., un contrat de licence pour l'utilisation des logiciels financiers dont il attribuait la propriété à Canada inc., une compagnie qui à cette date appartenait à ses procureurs et qui n'avait, selon les registres corporatifs, aucune activité ;
- L'allégation que l'effet de ce contrat de licence est de permettre à Papadopoulos, par l'entremise de personnes liées qui contrôlent Canada inc., de toucher la somme de 1 200 000 \$ ;
- L'allégation que le siège social de Canada inc. est situé à l'adresse résidentielle de Themistoklis Papadopoulos et qu'Anthanasios Papadopoulos est son nouvel administrateur, selon le contrat de licence et les documents corporatifs ;
- L'allégation que le 12 décembre 2007, Anthanasios Papadopoulos est devenu l'administrateur unique de Canada Inc ;
- L'allégation que Anthanasios Papadopoulos, né le 6 décembre 1989, est le fils de Themistoklis Papadopoulos et qu'il avait 17 ans en date du 12 décembre 2007 ;
- L'allégation que Papadopoulos contrôle Triglobal, Québec inc., PNB, Canada inc. et Canada inc. 2 ;
- L'allégation que Papadopoulos a aidé à faire des placements illégaux pour plusieurs millions de dollars dans les fonds Ivest et Focus ;
- L'allégation que Papadopoulos utilise toutes ses compagnies, directement ou indirectement, dans le cadre de ces investissements ;
- L'allégation que plusieurs investisseurs québécois attendent le remboursement de milliers, sinon de millions de dollars investis dans les fonds Ivest et Focus ;
- L'allégation que l'enquête a démontré que les investisseurs québécois ont été traités de manière inégale suite à la vente d'un immeuble appartenant à PNB en novembre 2007 ;
- L'allégation que 900 000 \$ ont été distribués à certains investisseurs par Papadopoulos, en se servant du compte de PNB, alors que d'autres investisseurs n'ont absolument rien reçu ;
- L'allégation que Brian Ruse a fait de fausses représentations et que son client est dans l'impossibilité de récupérer son dû ;
- L'allégation que la probité et la compétence de Brian Ruse sont fortement mises en doute ;
- L'allégation que les clients de David Mizrahi risquent de perdre une centaine de milliers de dollars suite à ses recommandations fausses et illégales ;
- L'allégation que l'intégrité et la compétence de David Mizrahi sont fortement mises en doute ;
- L'allégation que plusieurs investisseurs ont rapporté avoir tenté de joindre des représentants de Triglobal soit pour faire face à de fausses assurances ou n'avoir eu aucun retour d'appel malgré les dizaines de milliers de dollars investis ; et

---

38. *Id.*, 30-31.

- Les allégations et les faits soumis par l'Autorité au cours de l'audience du 20 décembre 2007 dans le dossier 2007-033;

En outre des allégations mentionnés plus haut, la preuve présentée par l'Autorité convainc le Bureau qu'il est impérieux de prononcer immédiatement une décision et de recommander à la ministre de nommer un administrateur provisoire, en vertu des articles 257 et 323.7 de la *Loi sur les valeurs mobilières*<sup>39</sup>, c'est-à-dire sans tenir une audition préalable et afin d'assurer l'intérêt public et la protection des épargnants et ce, compte tenu des allégations suivantes :

- L'allégation que l'Immeuble de Québec inc. serait actuellement laissé sans aucun gestionnaire risquant d'affecter sa valeur marchande ;
- L'allégation que Papadopoulos essaierait de diverter des actifs de Triglobal par l'entremise de Canada inc. et de Canada inc. 2 ;
- L'allégation que ces mécanismes contreviendraient à l'ordonnance du Bureau datée du 21 décembre 2007<sup>40</sup> ;
- L'allégation que l'ampleur et la gravité des faits allégués font en sorte que les mécanismes de blocage et de l'interdiction ne sont pas suffisants afin de protéger les investisseurs ;
- L'allégation qu'il y aurait des actes de malversation en cause ;
- L'allégation que sans la nomination d'un administrateur provisoire immédiatement, il est à craindre que Papadopoulos divertisse des actifs ou s'approprie des biens qui pourraient servir à rembourser les investisseurs québécois qui ont investi dans les fonds Focus et Ivest ;
- L'allégation qu'il est à craindre que le remboursement des investissements faits par les clients de Triglobal auprès des fonds Focus et Ivest soit effectué de manière inéquitable.

#### LA DÉCISION

Le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières a pris connaissance de la demande de l'Autorité des marchés financiers, du témoignage de l'enquêteur de cet organisme et de la preuve présentée en cours d'audience et des arguments de son procureur, le tout tel qu'entendu au cours de l'audience du 23 janvier 2008 devant ce tribunal. Cela l'amène à prononcer la décision suivante, le tout en vertu des paragraphes 3°, 4°, 6° et 7° de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*<sup>41</sup> et des articles 249, 250, 257, 265, 266 et 323.7 de la *Loi sur les valeurs mobilières* du Québec<sup>42</sup> :

1. Ordonnance de blocage en vertu de l'article 93 (3) de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*<sup>43</sup> et des articles 249 et 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*<sup>44</sup>
  - il ordonne à 2967-9420 Québec inc., située au 518-3551, boulevard St-Charles à Kirkland, de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession et de ne pas retirer ou s'approprier de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle;
  - il ordonne à 2967-9420 Québec inc., de manière plus particulière, de ne pas se départir de l'immeuble sis au 5168-5182 du chemin de la Côte des Neiges, Montréal (Québec) H3T 1X8, numéro de cadastre du Québec, 2650832 ;
  - il ordonne à l'officier de la publicité des droits de publier la présente ordonnance au registre foncier du Québec conformément à l'article 2939 du *Code civil du Québec*<sup>45</sup> ;
  - il ordonne à Themistoklis Papadopoulos et Angela Skafidas de ne pas retirer ou s'approprier de fonds, titres ou autres biens appartenant à 2967-9420 Québec inc. ;

39. Précitée, note 1.

40. Précitée, note 11.

41. *Ibid.*

42. *Ibid.*

43. Précitée, note 2.

44. Précitée, note 1.

45. L.Q., 1991, c. 64.

- il ordonne à 4384610 Canada inc., située au 243, rue Montreuil à Laval, de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession et de ne pas retirer ou s'approprier de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle;
- il ordonne à Themistoklis Papadopoulos et Anthanasios Papadopoulos de ne pas retirer ou s'approprier de fonds, titres ou autres biens appartenant à 4384610 Canada inc. ;
- il ordonne à 4190424 Canada inc., située au 1304, Avenue Green, 3<sup>e</sup> étage à Westmount, de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession et de ne pas retirer ou s'approprier de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle;
- il ordonne à Themistoklis Papadopoulos et Mario Bright de ne pas retirer ou s'approprier de fonds, titres ou autres biens appartenant à 4190424 Canada inc. ;
- il ordonne à Themistoklis Papadopoulos, Angela Skafidas, 2967-9420 Québec inc., 4190424 Canada inc., 4384610 Canada inc., Mario Bright et Anthanasios Papadopoulos de ne pas retirer ou s'approprier de fonds, titres ou autres biens appartenant à des investisseurs et qui sont entre les mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle ;

Néanmoins, la présente ordonnance de blocage à l'encontre de 2967-9420 Québec inc., 4384610 Canada inc., 4190424 Canada inc. et celle rendue le 21 décembre 2007 dans le dossier 2007-033-001 visant PNB Management inc.<sup>46</sup>, ne seront pas opposables à un éventuel administrateur provisoire nommé par le ministre des Finances pour gérer lesdites compagnies suivant la recommandation du Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières.

2. Interdiction d'opération sur valeurs en vertu de l'article 93 (6) de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*<sup>47</sup> et l'article 265 de la *Loi sur les valeurs mobilières* du Québec<sup>48</sup>
  - il interdit à Brian Ruse toute activité en vue d'effectuer une opération sur valeurs, notamment le placement de titres d'emprunt auprès de Focus Mangement inc. et Ivest Fund Ltd. ;
  - il interdit à David Mizrahi toute activité en vue d'effectuer une opération sur valeurs, notamment le placement de titres d'emprunt auprès de Focus Mangement inc. et Ivest Fund Ltd. ;
3. Interdiction d'agir à titre de conseiller en valeurs en vertu de l'article 93 (7<sup>o</sup>) de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*<sup>49</sup> et l'article 266 de la *Loi sur les valeurs mobilières* du Québec<sup>50</sup>
  - il interdit à Brian Ruse d'exercer l'activité de conseiller en valeurs ;
  - il interdit à David Mizrahi d'exercer l'activité de conseiller en valeurs ;
4. Administration provisoire en vertu de l'article 93 (4) de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*<sup>51</sup> et de l'article 257 de la *Loi sur les valeurs mobilières* du Québec<sup>52</sup>
  - il recommande au ministre des Finances de désigner un administrateur provisoire, chargé de l'administration de 2967-9420 Québec inc., PNB Management inc., 4384610 Canada inc. et 4190424 Canada inc. à la place de leur conseil d'administration.

Le Bureau informe toutes les personnes intimées et mises en cause qu'il tiendra une audience le 7 février 2008, à 14 h 00, dans la salle d'audience *Paul Fortugno* qui est située au 500 boulevard René-Lévesque ouest, bureau 16.40, à Montréal, Québec.

---

46. Précitée, note 11.  
 47. Précitée, note 2.  
 48. Précitée, note 1.  
 49. Précitée, note 2.  
 50. Précitée, note 1.  
 51. Précitée, note 2.  
 52. Précitée, note 1.

Veillez prendre note qu'une partie a le droit de se faire représenter par un avocat<sup>53</sup>. Le Bureau informe aussi les intimés que les personnes morales et les entités qui n'ont pas de personnalité juridique sont tenues de se faire représenter par avocat au cours d'une audience devant le Bureau<sup>54</sup>.

Fait à Montréal, le 24 janvier 2008

(S) *Alain Gélinas*

M<sup>e</sup> Alain Gélinas, vice-président

COPIE CONFORME

(S) *Claude St Pierre*

Claude St Pierre, secrétaire général

Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières

DEMANDE

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DOSSIER : 2008-

AUTORITÉ DES MARCHÉS  
FINANCIERS  
800, square Victoria  
22<sup>e</sup> étage, C.P. 246, tour de la Bourse  
Montréal (Québec) H4Z 1G3  
Demanderesse

c.

Themistoklis Papadopoulos  
243, rue Montreuil  
Laval (Québec) H7X 3K3

et

Mario Bright  
518-3551, boulevard St-Charles  
Kirkland (Québec) H9H 3C4

et

PNB Management inc.  
518-3551, boulevard St-Charles  
Kirkland (Québec) H9H 3C4

et

2967-9420 Québec inc.  
518-3551, boulevard St-Charles  
Kirkland (Québec) H9H 3C4

et

*David Mizrahi*  
4850, Côtes des Neiges, suite 2004  
Montréal (Québec) H3V 1G5

et

*Brian Ruse*  
230, avenue Meredith  
Dorval (Québec) H9S 2Y7

et

4384610 Canada inc.,

<sup>53</sup>. Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières, précité, note 10, a. 31.

<sup>54</sup>. Ibid., a. 32.

243, rue Montreuil  
Laval (Québec) H7X 3K3

et

4190424 Canada inc.,  
1304, Ave Greene, 3<sup>e</sup> Étage  
Westmount (Québec) H3Z 2B1

*Intimés*

et

Angela Skafidas  
17, Place Baron  
Kirkland (Québec) H9J 3E9

et

Services Financiers Dundee inc.  
5300, boulevard des Galeries, bureau  
200  
Québec (Québec) G2K 2A2

et

M<sup>e</sup> Daniel Meyer Ouakine  
2000, rue Peel, bureau 660  
Montréal (Québec) H3A 2W5

et

*Sydney Elhadad*  
1055, Beaver-Hall, suite 400  
Montréal (Québec) H2Z 1S5

et

*Royal-Lepage Versailles*  
5125, rue du Trianon, bureau 200  
Montréal (Québec) H1M 2S5

et

*Renée Sarah Arsenault*  
5125, rue du Trianon, bureau 200  
Montréal (Québec) H1M 2S5

et

*Nicolas Tétrault*  
5125, rue du Trianon, bureau 200  
Montréal (Québec) H1M 2S5

et

Groupe Sutton Royal inc.  
3869, boulevard des Sources  
Dollard-des-Ormeaux  
(Québec) H9B 2A2

et

D. Mizrahi & Associates Ltd.  
4850, Côtes des Neiges, suite 2004

Montréal (Québec) H3V 1G5

et

*Giuseppe (Joseph) Geroue*  
3869, boulevard des Sources  
Dollard-des-Ormeaux  
(Québec) H9B 2A2

et

Anthanasios Papadopoulos  
243, rue Montreuil  
Laval (Québec) H7X 3K3

et

*Paul Chronopoulos*  
1378, rue Dubeau  
Laval (Québec) H7W 5N1

et

*Officier de la publicité des droits de la  
circonscription foncière de Montréal*  
2050, rue Bleury, RC 10 et 10.1  
Montréal (Québec) H3A 2J5

*Mis en cause*

Demande de l'Autorité des marchés financiers en vertu de l'article 93 (3), (4) et (6) de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2 et des articles 249, 250, 257, 258, 265, 266 et 323.7 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1.

I. Mise en contexte

1. Le 20 décembre 2007, la demanderesse, ci-après l'« Autorité », a saisi le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières, ci-après le « Bureau », d'une demande *ex parte* de blocages, d'interdictions d'opération sur valeurs et de recommandation de nommer un administrateur provisoire justifiant sa demande par des motifs impérieux, le tout tel qu'il appert de ladite demande, pièce D-1 ;
2. Soulignons que parmi les intimés à cette demande, pièce D-1, on retrouve les intimés Thémistoklis Papadopoulos, ci-après « Papadopoulos » et PNB Management inc., ci-après « PNB » ;
3. Le 21 décembre 2007, le Bureau, compte tenu des motifs impérieux allégués et démontrés par l'Autorité, a rendu la décision 2007-033-001, tel qu'il appert de ladite décision, pièce D-2 ;
4. Parmi les principales conclusions de la décision pièce D-2, nous retrouvons notamment :
  - « il [le Bureau] ordonne à PNB Management inc., située au 518-3551, boul St-Charles, Kirkland, Québec, H9H 3C4, de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession et de ne pas retirer ou s'approprier de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour elle »
  - « il ordonne à Themistoklis Papadopoulos, Anna Papathanasiou, Franco Mignacca, Joseph Jekkel et Mario Bright de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'ils ont en leur possession »

- « il ordonne à Themistoklis Papadopoulos, Anna Papathanasiou, Franco Mignacca, Joseph Jekkel et Mario Bright de ne pas retirer ou s'approprier de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour eux »
  - « il ordonne à Themistoklis Papadopoulos, Anna Papathanasiou, Franco Mignacca, Joseph Jekkel, Mario Bright et Gestion de Capital Triglobal inc. de ne pas retirer ou s'approprier de fonds, titres ou autres biens appartenant à des investisseurs et qui sont entre les mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle »
  - « il ordonne à Themistoklis Papadopoulos, Anna Papathanasiou, Franco Mignacca, Joseph Jekkel, Mario Bright et Gestion de Capital Triglobal inc. de ne pas retirer ou s'approprier de fonds, titres ou autres biens appartenant à Focus Management inc. et Ivest Fund Ltd »
  - « il interdit aux personnes et aux entités dont les noms apparaissent ci-après toute activité en vue d'effectuer une opération sur valeurs, y compris des activités de courtier en valeurs :
    - Ivest Fund Ltd. ;
    - Focus Management inc. ;
    - Société de gestion de fortune Triglobal inc. ;
    - Gestion de Capital Triglobal inc.
    - PNB Management inc. ;
    - 3769682 Canada inc. ;
    - Themistoklis Papadopoulos ;
    - Anna Papathanasiou ;
    - Franco Mignacca ;
    - Joseph Jekkel ;
    - Mario Bright ; »
  - « il interdit aux personnes et aux entités dont les noms apparaissent ci-après d'exercer l'activité de conseiller en valeurs :
    - Gestion de Capital Triglobal inc.
    - Société de gestion de fortune Triglobal inc. ;
    - PNB Management inc. ;
    - 3769682 Canada inc. ;
    - Themistoklis Papadopoulos ;
    - Anna Papathanasiou ;
    - Franco Mignacca ;
    - Joseph Jekkel ;
    - Mario Bright. » (Notre emphase)
5. Pour rendre ces ordonnances, le Bureau a notamment retenu que :
- « Le tribunal est particulièrement inquiet face aux allégations et aux faits suivants :
- L'enquête de l'Autorité a démontré que des Québécois ont investi entre 10 000 \$ et 350 000 \$ chacun, entre 1997 et 2007, auprès de Focus ou de Ivest par l'entremise de représentants, personnes liées et/ou dirigeants de Triglobal ;
  - Ces placements illégaux se chiffraient à plusieurs millions de dollars ;
  - Le 15 août 2007, Triglobal aurait faussement affirmé qu'aucune transaction n'avait été effectuée par Triglobal dans les fonds Focus et Ivest et ne possédait aucune information financière sur lesdits fonds ;

- *De par leur attitude, Triglobal et ses dirigeants entraveraient le travail des enquêteurs de l'Autorité :*
- *L'enquête démontrerait que Papadopoulos et Mignacca, les dirigeants de Triglobal, se servent de cette firme pour aider à faire des placements illégaux ;*
- *Papadopoulos et Bright serait les deux propriétaires véritables (ultimate beneficial owners) de Focus Management Inc.;*
- *Le vérificateur externe de Ivest aurait refusé d'approuver les états financiers de Ivest étant donné qu'elle serait incapable de valider la provenance des fonds ayant servi à financer un prêt de Ivest à Focus au montant de 20 000 000 \$, soit 40 % de l'actif de Ivest ;*
- *Papadopoulos aurait mentionné au printemps 2007 que Triglobal continuerait à faire affaires avec Ivest ;*
- *L'analyse des opérations du compte de PNB nous apprend que depuis le 5 décembre 2007, 39 avis de débits ont été effectués au compte pour une somme de plus de neuf cent mille dollars (900 000 \$) ;*
- *L'absence d'inscription des intimés à titre de courtier ou de conseiller en valeurs auprès de l'Autorité ;*
- *La difficulté ou l'impossibilité pour certains investisseurs de récupérer leur mise de fond ;*
- *Il est à craindre que sans une intervention immédiate, le remboursement des investissements faits auprès des fonds Focus et Ivest soient effectués de façon inéquitable.»*, (notre emphase)

le tout tel qu'il appert de la décision D-2 ;

6. Tel qu'il appert ci-haut, dans la décision, pièce D-2, Papadopoulos et PNB sont, notamment, visés par des ordonnances de blocage et d'interdiction d'opération sur valeurs ;
7. Tel qu'il a été démontré le 20 décembre 2007, Papadopoulos et Mario Bright, ci-après « Bright », utilisaient une structure corporative complexe pour effectuer les divers investissements illégaux dans les fonds Focus Management inc., ci-après « Focus » et Ivest Funds Ltd., ci-après « Ivest » ;
8. D'ailleurs, il a été démontré que les actifs de PNB ont servi à rembourser certains investisseurs au détriment de d'autres, le tout démontrant une iniquité de traitement entre lesdits investisseurs ;
9. Aussi, cette décision pièce D-2, a interdit aux individus qui avaient vendu ces fonds illégalement d'effectuer toute opération sur valeurs ainsi que d'agir à titre de conseiller en valeurs ;
10. Or, l'enquête de l'Autorité a, depuis le 21 décembre 2007, permis de découvrir qu'une autre compagnie de la structure corporative mise en place par Bright et Papadopoulos s'apprêterait à vendre un immeuble valant plusieurs millions de dollars, que deux autres toucheraient plusieurs centaines de milliers de dollars et que deux autres représentants auraient vendu illégalement des fonds Focus sans que ces placements bénéficient d'un prospectus de l'Autorité et sans être inscrits à titre de courtier en valeurs auprès de l'Autorité, le tout tel que ci-après démontré ;

## II. Les parties

- 2967-9420 Québec inc.
11. L'intimée 2967-9420 Québec inc., ci-après « Québec inc. », est une personne morale dont l'actionnaire unique est PNB, le tout tel qu'il appert de l'état des informations sur une personne morale du Registraire des entreprises, pièce D-3 ;
  12. Québec inc. serait la compagnie de gestion des actifs de PNB, le tout tel que dénoncé à l'état des informations sur une personne morale du Registraire des entreprises, pièce D-3 ;
  13. Rappelons que les deux actionnaires de PNB sont Bright et Papadopoulos qui contrôlent aussi indirectement Gestion de capital Triglobal inc., ci-après « Triglobal » ;

14. De plus, rappelons que PNB est une société de conseillers en gestion dont les actionnaires sont Bright et Papadopoulos, le tout tel qu'il appert de l'état des informations sur une personne morale du Registraire des entreprises, pièce D-4 ;
15. Soulignons que l'administrateur unique de Québec inc. est Papadopoulos ;
16. Québec inc. s'inscrit donc dans la structure corporative mise en place par Bright et Papadopoulos, tel que plus amplement illustré par le schéma de cette structure que Gestion de fortune Triglobal inc. avait produite à l'Autorité en 2005, pièce D-5 ;
17. Québec inc. est propriétaire d'un immeuble sis au 5168-5182 du chemin de la Côte des Neiges, Montréal (Québec) H3T 1X8, numéro de cadastre du Québec 2650832, ci-après l'« Immeuble » ;
18. Cet Immeuble a été acquis le 6 janvier 1993 au coût de 3 050 000 \$, le tout tel qu'il appert de l'acte de vente reçu devant Me Leonard H. Wisse, notaire, et publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 7 janvier 1993, sous le numéro 4575817, pièce D-6 ;
19. Soulignons que cet Immeuble a été mis en vente le 20 juin 2007 pour un coût recherché de 3 850 000 \$, le tout tel qu'il appert du contrat de courtage immobilier exclusif, pièce D-7 ;
20. Soulignons aussi que cet Immeuble est évalué à 2 745 050 \$ selon le rôle d'évaluation municipale de 2007, pièce D-7 ;
  - Angela Skafidas
  - 21. La mise en cause Angela Skafidas, ci-après « Skafidas », est l'assistante personnelle de Papadopoulos ;
  - 22. Parmi les tâches dévolues à Skafidas, l'enquête a démontré que celle-ci complétait les formulaires d'investissement dans les fonds Focus pour les investisseurs recrutés par Papadopoulos ;
  - 23. Skafidas remplit aussi des tâches administratives dans le cadre de la gestion des actifs de Québec inc, le tout tel que ci-après démontré ;
  - Sydney Elhadad
  - 24. Le mis en cause Sydney Elhadad, ci-après « Elhadad », a proposé d'acheter ledit Immeuble appartenant à Québec inc. au coût de 3 400 000 \$ le 19 novembre 2007, le tout tel qu'il appert de la promesse d'achat, pièce D-8 ;
  - Me Daniel Meyer Ouaknine
  - 25. Le mis en cause Me Daniel Meyer Ouaknine, ci-après « Me Ouaknine », est le notaire instrumentant retenu par Elhadad dans le cadre de la transaction visant l'Immeuble ;
  - Groupe Sutton Royal inc.
  - 26. La mise en cause Groupe Sutton Royal inc., ci-après « Sutton », est le courtier immobilier retenu par Themis Papadopoulos pour agir au nom de Québec inc. ;
  - 27. L'agent responsable de Sutton pour cette transaction est le mis en cause Giuseppe Joseph Geroue, ci-après « Geroue » ;
  - Royal-Lepage Versailles
  - 28. La mise en cause Royal-Lepage Versailles, ci-après « Royal », est le courtier immobilier mandaté par Elhadad pour agir dans cette transaction visant l'Immeuble ;
  - 29. Les mis en cause Nicolas Tétrault et Renée-Sarah Arsenault, ci-après les « agents Royal », sont les agents responsables de cette transaction chez Royal ;
  - David Mizrahi
  - 30. L'intimé David Mizrahi, ci-après « Mizrahi », détient une inscription auprès de l'Autorité à titre de planificateur financier et de courtier en assurance collective de personnes et en assurance de personnes ;

31. Aujourd'hui, il effectue ses activités par le biais de sa compagnie, D. Mizrahi & Associates Ltd., ci-après « Mizrahi Ltée » ;
  32. Mizrahi a été rattaché à la mise en cause, le cabinet Services financiers Dundee inc., ci-après « Dundee », de 2000 à 2005 ;
- Brian Ruse
33. L'intimé Brian Ruse, ci-après « Ruse », détient une inscription auprès de l'Autorité à titre de courtier en épargne collective, planificateur financier, courtier en assurance collective de personne et en assurance de personne ;
  34. Ruse est rattaché à Dundee pour la discipline de l'épargne collective ;
- 4384610 Canada inc.
35. L'intimée 4384610 Canada inc., ci-après « Canada inc. », a été constituée le 14 mai 2007 par les procureurs de Papadopoulos ;
  36. Jusqu'au 7 décembre 2007, cette compagnie n'avait aucune activité et a été cédée à Phoenix Trust, dont l'adresse est la même que l'adresse résidentielle de Papadopoulos ;
  37. Le siège social de Canada inc. est situé à l'adresse résidentielle de Papadopoulos et Anthanasios Papadopoulos, ci-après « Anthanasios », son nouvel administrateur, selon le contrat de license, pièce D-9, et les documents corporatifs, pièce D-10 ;
  38. Le 12 décembre 2007, Anthanasios est devenu son administrateur unique, tel qu'il appert des registres de Corporation Canada, Pièce D-10 ;
  39. Soulignons que Anthanasios, né le 6 décembre 1989, est le fils de Papadopoulos ;
  40. Anthanasios avait 17 ans en date du 12 décembre 2007 ;
  41. Canada inc. serait détentrice des licences des logiciels informatiques employés par Groupe CMA services d'assurance vie inc., ci-après « Groupe CMA », tel qu'il appert de l'entente de droits de redevances, pièce D-9, signée le 1<sup>er</sup> décembre 2007 ;
- 4190424 Canada inc.
42. L'intimée 4190424 Canada inc., ci-après « Canada inc. 2 », est une compagnie de gestion dont les administrateurs et actionnaires sont Papadopoulos et Bright, tel qu'il appert des documents corporatifs, pièce D-11 ;
  43. Canada inc. 2 détenait toutes les actions de Triglobal Life Insurance Brokage inc. ;
  44. Le 1<sup>er</sup> janvier 2007, un contrat de fusion est intervenu entre, notamment, Triglobal Life Insurance Brokage inc. et Centre métropolitain de courtages d'assurances et de finance Jaro Ltée, qui a résulté en la compagnie Triglobal CMA inc., ci-après « CMA », le tout tel qu'il appert du contrat de fusion, pièce D-12 ;
  45. Le 30 novembre 2007, dans le cadre du retrait des affaires de Papadopoulos, Groupe CMA rachetait les actions catégorie G et de catégorie A de Canada inc. 2 pour la somme de 335 000 \$ ;
  46. Conformément à cette entente du 30 novembre 2007, les procureurs de Canada inc. 2 ont reçu 100 000 \$ de Groupe CMA à la signature de cette entente ;
  47. Toujours conformément à cette entente, Groupe CMA doit verser le solde contractuel à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, soit en 24 paiements mensuels consécutifs au montant de 10 521,56 \$ à Canada inc. 2 pour acquitter le reliquat dû, plus des intérêts de 7% ;
- Le retrait des affaires de Papadopoulos
48. Après que la décision D-2 du 21 décembre 2007 ait été rendue, l'Autorité a appris, tel que mentionné précédemment, le 30 novembre 2007, Papadopoulos avait conclu son retrait de Groupe CMA par le rachat par Groupe CMA des actions de Canada inc. 2, compagnie de gestion dont les administrateurs et actionnaires sont Papadopoulos et Bright ;

49. De plus, depuis la décision pièce D-2, rendu le 21 décembre 2007, l'Autorité a appris que Papadopoulos cherchait à vendre Triglobal à Promutuel Capital, société de fiducie inc., ci-après « Promutuel » ;
50. En effet, le 21 décembre 2007, un communiqué destiné aux représentants de Triglobal a annoncé une entente de principe à cet effet, le tout tel qu'il appert dudit communiqué, pièce D-13 ;
51. De fait, l'Autorité a appris depuis la décision pièce D-2 qu'une entente de principe est intervenue entre Promutuel et Triglobal visant la vente des actifs de Triglobal, laquelle est intervenue le 21 décembre 2007, le tout tel qu'il appert des documents en liasse, pièce D-14 ;
52. De plus tel qu'il apparaît des documents pièce D-14 en liasse, parallèlement, deux (2) autres documents étaient signés le même jour d'une part entre groupe CMA et Triglobal et d'autre part entre Groupe CMA et Softnetware inc ;
53. Tel qu'il appert de ces documents, pièce D-14, l'entente intervenue entre Groupe CMA et Softnetware inc permet à Papadopoulos de toucher indirectement une partie du prix de vente de Triglobal puisque Groupe CMA devait ainsi verser environ 1 000 000 \$ à Softnetware inc. et ce au détriment de Triglobal ;
54. De plus, tel qu'il sera plus amplement question ci-après, Papadopoulos a représenté et multiplié les démarches afin de liquider certains de ses actifs dont il a le contrôle dans le but de payer certains investisseurs au détriment de d'autres et de s'approprier indirectement certains actifs ;

### III. Le blocage des actifs de Québec inc. et son administration provisoire

55. Tel que ci-haut allégué, Québec inc. est propriétaire de l'immeuble faisant l'objet de l'offre d'achat acceptée par Québec inc. le 21 décembre 2007 par l'intermédiaire de Skafidas, pièce D-8 ;
  56. En date de ce jour, cette transaction immobilière d'une somme de 3 400 000 \$ n'a pas encore eu lieu ;
  57. Rappelons que PNB, l'actionnaire unique de Québec inc., a déboursé au mois de décembre 2007 près de 900 000 \$ résultant de la vente d'un immeuble lui appartenant dans le but de payer des investisseurs au détriment de d'autres ;
  58. L'enquête a depuis démontré que les 39 traites bancaires totalisant ce montant de 900 000 \$ avaient été faites à l'ordre d'investisseurs québécois ayant investi dans Focus ;
  59. Rappelons que d'autres investisseurs québécois n'ont reçu aucun remboursement de leur investissement, malgré les promesses de Papadopoulos, créant ainsi une inégalité de traitement entre les investisseurs ;
  60. Il est donc impérieux que le Bureau intervienne immédiatement pour protéger cet actif important qui éventuellement pourra servir à rembourser en partie les millions de dollars qui ont été investis dans les fonds Ivest et Focus par des investisseurs québécois ;
  61. Néanmoins, vu que l'enquête a démontré que l'administration de cet immeuble est abandonnée selon un agent d'immeuble depuis des semaines par Papadopoulos ;
  62. Vu l'impossibilité de localiser Papadopoulos, son administrateur unique ;
  63. Vu la promesse de vente, pièce D-8 ;
  64. L'Autorité recommande la nomination d'un administrateur provisoire pour protéger ce précieux actif en plus d'en ordonner le blocage ;
- ### IV. Le blocage des actifs de 4384610 Canada inc. et son administration provisoire
65. Tel que ci-haut décrit, Canada inc. a mis en place un mécanisme qui pourrait lui permettre de toucher 1 200 000 \$ de royalties de Groupe CMA ;
  66. Ainsi, bien avant la décision du 21 décembre 2007, pièce D-2, Papadopoulos avait entamé son processus de retrait des affaires dans Triglobal, motif d'ailleurs retenu par le Bureau pour motiver sa décision, pièce D-2, de même que de façon générale ;

67. Dans ce cadre, le 1<sup>er</sup> décembre 2007, après que Papadopoulos eu conclu son retrait de sa participation dans Groupe CMA, Paul Chronopoulos, ci-après « Chronopoulos », concluait par le biais de Canada inc., un contrat de licence pour l'utilisation des logiciels financiers dont il attribuait la propriété à Canada inc., une compagnie qui à cette date appartenait à ses procureurs et qui n'avait, selon les registre corporatifs, aucune activité ;
68. Chronopoulos était un associé de Papadopoulos dans Triglobal ;
69. D'ailleurs, tel qu'il appert d'un courriel échangé entre Papadopoulos et ses procureurs, Chronopoulos a été désigné à titre d'administrateur unique de Softnetware inc. en lieu et place de Papadopoulos et Bright, pièce D-21 ;
70. Au terme du contrat de licence, pièce D-9, il est prévu le versement de royalties totalisant 1 200 000 \$ par Groupe CMA à Canada inc., sans droit ;
71. Soulignons que le 1<sup>er</sup> janvier 2007, lors de la fusion qui a donné naissance à Groupe CMA, ce dernier a acquis tous les logiciels de Triglobal Life Insurance Brokerage inc. ;
72. L'effet de ce contrat de licence, pièce D-9, est donc de permettre à Papadopoulos, par l'entremise de personnes liées qui contrôlent Canada inc., de toucher la somme de 1 200 000 \$ ;
73. Étant donné cette situation, Il est impérieux de geler tous les actifs de Canada inc. et d'en recommander l'administration provisoire pour éviter que Papadopoulos contrevienne à la décision, pièce D-2, et/ou divertisse tous les actifs détenus actuellement par la compagnie Canada inc. ;
- Le blocage des actifs de 4190424 Canada inc. et son administration provisoire
74. Canada inc. 2, tel que ci-haut décrit, est une autre compagnie de Papadopoulos et Bright qui a permis, le 30 novembre 2007, de toucher 100 000 \$ de Groupe CMA conformément à l'entente de convention d'achat de gré à gré ;
75. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, Canada inc. 2 doit normalement recevoir le premier de chaque mois, et ce, pour les 24 prochains mois, la somme de 10 521,56 \$ de Groupe CMA ;
76. Rappelons que Bright et Papadopoulos sont les seuls actionnaires et administrateurs de Canada inc. 2 ;
77. Sans une intervention immédiate du Bureau pour ordonner le blocage et recommander une administration provisoire de Canada inc. 2, il est à craindre que le paiement de ces montants par Groupe CMA n'aboutisse entre les mains de Bright et Papadopoulos en contravention des ordonnances de la décision 2007-033-01, pièce D-2, et au détriment des investisseurs qui ont investi dans les fonds Focus et Ivest ;

#### V. L'interdiction d'opération sur valeurs de David Mizrahi et Brian Ruse

78. Depuis le 20 décembre 2007, l'enquête de l'Autorité a permis de découvrir que deux (2) autres représentants, Mizrahi et Ruse, auraient effectué au nom d'investisseurs québécois, des placements dans les fonds Focus ;
79. Rappelons que les contrats de prêts à terme proposés aux investisseurs québécois de Focus nécessitent un visa de prospectus émis par l'Autorité conformément aux articles 1 et 12 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 ;
80. Rappelons aussi que la certification de représentant en épargne collective permet de faire uniquement des placements dans des fonds communs de placement reconnus au Québec ;
81. Focus ne dispose d'aucune accréditation en ce sens ;
82. Aussi, pour procéder à l'investissement proposé par Focus aux investisseurs québécois, un intermédiaire de marchés aurait aussi eu à être inscrit à titre de courtier en valeurs conformément aux articles 148 et 149 de la Loi ;
83. Mizrahi et Ruse n'ont jamais détenu d'accréditation pour agir à titre de courtier en valeurs ;
- Ivan Djokich

84. L'un des investisseurs québécois recrutés par Ruse pour investir dans Focus est Ivan Djokich, ci-après « Djokich » ;
  85. Ruse est le planificateur financier de Djokich depuis 1990 ;
  86. En 2002, Ruse a recommandé à Djokich d'investir dans un fonds étranger, soit le fonds Focus ;
  87. Selon Ruse, cet investissement dans Focus était un placement « safe » ;
  88. En octobre 2002, suite à ces recommandations de Ruse, Djokich s'est rendu en sa compagnie à un bureau sis sur la rue Peel où une dénommée Anna a rempli pour lui les documents d'investissements dans Focus pour une somme de 35 630 \$ à un taux d'intérêt annuel de 13,25 % et ce jusqu'en octobre 2007, le tout tel qu'il appert du certificat d'investissement #P-AFIL-3301, pièce D-15 ;
  89. Anna a aussi recueilli cette somme au nom de Focus ;
  90. Rappelons que Société de gestion de fortune Triglobal inc. avait ses bureaux sur la rue Peel en 2002 ;
  91. Soulignons que la conjointe de Bright est Anna Papathanasiou, aussi intimée dans la décision, pièce D-2 ;
  92. Aussi, il importe de souligner que cet investissement devait être remboursé, en capital et intérêts, le 14 octobre 2007 ;
  93. Malgré plusieurs demandes à Ruse, Djokich n'a pas réussi à se faire rembourser son dû, le tout tel qu'il appert des diverses demandes de remboursements, pièces D-16 ;
  94. Le 9 janvier 2008, les procureurs de Ruse ont répondu à Djokich que leur client n'était nullement lié à cet investissement et que sa seule implication avait été de mettre en contact Djokich avec Triglobal, le tout tel qu'il appert de ladite lettre, pièce D-17 ;
  95. Soulignons que conformément à la jurisprudence, pour être partie à une infraction de responsabilité stricte, il suffit de démontrer la connaissance des actes sous-jacents à cette infraction par le complice pour en être responsable au même titre que l'acteur principal, ici Triglobal ;
  96. Ruse a aussi dirigé Djokich au bureau de PNB Management inc. sis au 810 Champagneur ;
  97. Lorsque Djokich s'est présenté au 810 Champagneur, il a trouvé les bureaux vacants ;
  98. Considérant tous ces faits, il est impérieux que le Bureau ordonne immédiatement à Ruse de cesser tout placement de valeurs vu les fausses représentations qu'il a faites à Djokich et l'impossibilité pour ce dernier de récupérer son dû et de joindre les dirigeants du groupe Triglobal ;
  99. Ne pas agir immédiatement risquerait de mettre en péril l'investissement des investisseurs québécois qui font actuellement affaires avec Ruse, alors que sa probité et sa compétence pour agir sont si fortement mises en doute ;
- Khounvongsa Bounthong
100. De plus, l'un des investisseurs québécois qui a investi dans Focus par l'entremise de Mizrahi est Khounvongsa Bounthong, ci-après « Bounthong » ;
  101. Bounthong a été approché pour investir dans Focus par Mizrahi en mai 2003 ;
  102. Mizrahi lui avait alors représenté qu'il s'agissait d'un investissement garanti ;
  103. Rassuré par les représentations de Mizrahi, Bounthong a investi 30 000 \$, du 15 mai 2003 jusqu'au 14 août 2004, à un taux d'intérêt annuel de 5 %, le tout tel qu'il appert des documents d'investissement, pièce D-18 ;
  104. Soulignons que tous les documents et démarches pour effectuer cet investissement dans Focus ont été faits pour Bounthong par Mizrahi personnellement ;
  105. L'investissement de Bounthong est particulier par rapport aux investissements Focus déjà répertoriés ;

106. Le montant investi dans Focus (30 000 \$) correspondait à 14,85% d'un certificat de prêt totalisant 201 497,37 \$ ;
  107. L'identité de l'autre investisseur détenant 85,15 % du billet est inconnu ;
  108. Le taux d'intérêt sur ce billet était de 5 % ;
  109. À l'échéance de ce billet d'investissement, pièce D-18, le 14 août 2004, Bounthong a choisi de réinvestir ce montant ;
  110. Ce nouveau placement de 31 952,63 \$ représentait 24,24 % du certificat de prêt Focus et le taux d'intérêt annuel était de 7%, le tout tel qu'il appert des documents d'investissements, pièce D-19 ;
  111. Malgré la maturité de son placement chez Focus le 31 août 2007, Bounthong n'a toujours pas reçu paiement de son dû, soit la somme de 39 191,62 \$ ;
  112. Rappelons que Mizrahi avait représenté à Bounthong que ce placement était garanti ;
  113. Le 28 novembre 2007, Mizrahi a envoyé une lettre à ses clients, dont Bounthong, pour leur faire un rapport sur leur situation vis-à-vis Focus, le tout tel qu'il appert de ladite lettre, pièce D-20 ;
  114. On apprend dans cette lettre que les clients de Mizrahi qui ont investi dans Focus ont vu, depuis quelques mois, leurs demandes de remboursements payées en retard, partiellement ou pas du tout ;
  115. On apprend aussi que les directeurs de Focus à Montréal se sont engagés au nom de Triglobal à assumer les obligations de Focus envers leurs investisseurs ;
  116. Rappelons que les dirigeants de Triglobal sont disparus et qu'ils s'apprêtaient à vendre Triglobal à Promutuel le 21 décembre 2007;
  117. On apprend aussi dans cette lettre que Papadopoulos a mentionné à Mizrahi que Bright gérait les fonds Focus et Ivest et que leurs difficultés des derniers mois découlaient entre autres, de la crise américaine liée au « subprime » ;
  118. La proposition de Papadopoulos était de liquider des actifs pour rembourser les investisseurs de Focus et Ivest ;
  119. Rappelons que Papadopoulos par l'entremise de Canada inc. voulait soustraire desdits actifs qu'il voulait redistribuer 1 500 000 \$, pièce D-14 ;
  120. Cette lettre, bien qu'elle démontre une certaine transparence de Mizrahi envers ses clients, confirme son rôle majeur dans ces placements illégaux ;
  121. Il est donc impérieux de protéger la clientèle de Mizrahi en ordonnant immédiatement qu'il cesse d'effectuer toute opération sur valeurs et d'agir illégalement à titre de courtier en valeurs ;
  122. Tout comme Ruse, l'intégrité et les compétences de Mizrahi sont fortement mises en doute ;
  123. Enfin, soulignons que les clients de Mizrahi risquent de perdre des centaines de milliers de dollars suite à ses recommandations illégales et fausses ;
  124. Il est donc impératif d'empêcher immédiatement que d'autres investisseurs perdent leurs actifs suite à de fausses représentations de Mizrahi ;
- L'administration provisoire de 2967-9420 Québec inc., PNB Management inc., 4190424 Canada inc. et 4384610 Canada inc.
125. Papadopoulos contrôle Triglobal, Québec inc., PNB, Canada inc. et Canada inc. 2 ;
  126. Papadopoulos a aidé à faire des placements illégaux pour plusieurs millions de dollars dans les fonds Ivest et Focus ;
  127. Papadopoulos utilise toutes ses compagnies, directement ou indirectement, dans le cadre de ces investissements ;

128. Plusieurs investisseurs québécois attendent le remboursement de milliers, sinon de millions de dollars investis dans les fonds Ivest et Focus ;
129. L'enquête a démontré que les investisseurs québécois ont été traités de manière inégale suite à la vente d'un immeuble appartenant à PNB en novembre 2007 ;
130. De fait, 900 000 \$ ont été distribués à certains investisseurs par Papadopoulos, en se servant du compte de PNB, alors que d'autres investisseurs n'ont absolument rien reçu ;
131. Aussi, l'enquête a démontré que Québec inc., dont l'actionnaire unique est PNB, s'apprête à vendre un immeuble de 3 400 000 \$ ;
132. L'Immeuble de Québec inc. est actuellement laissé sans aucun gestionnaire risquant ainsi d'affecter sa valeur marchande ;
133. Enfin, il a été démontré que Papadopoulos essaie de diverter des actifs de Triglobal par l'entremise de Canada inc. et de Canada inc. 2 ;
134. Ces mécanismes contreviennent d'ailleurs à l'ordonnance datée du 21 décembre 2007, pièce D-2 ;
135. De plus, l'ampleur et la gravité des faits allégués font en sorte que les mécanismes de blocage et de l'interdiction ne sont pas suffisants afin de protéger les investisseurs ;
136. Aussi, La *Loi sur les valeurs mobilières* autorise le Bureau à recommander au ministre des Finances de désigner un administrateur provisoire, chargé de l'administration d'une société à la place du conseil d'administration, lorsqu'une enquête a été instituée sur cette société lorsqu'il y a des actes de malversation en cause ;
137. Sans la nomination d'un administrateur provisoire immédiatement, il est donc à craindre que Papadopoulos divertisse des actifs ou s'approprie des biens qui pourraient servir à rembourser les investisseurs québécois qui ont investi dans les fonds Focus et Ivest ;
138. Enfin, soulignons que ces recommandations de nommer un administrateur provisoire aux compagnies Québec inc., Canada inc., Canada inc. 2 et PNB s'inscrivent dans une suite logique de la nomination de l'administrateur provisoire nommé le 21 décembre 2007 par le ministre des Finances pour Triglobal ;

#### VI. Urgence et absence d'audition préalable

139. L'AMF demande pour la protection des épargnants et dans l'intérêt public que le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières prononce les blocages et les interdictions demandés dans les conclusions de la présente demande;
140. Pour les motifs exposés aux présentes, il est impérieux pour la protection du public que le Bureau prononce sa décision sans audition préalable conformément à l'article 323.7 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, notamment :
141. Sans une décision immédiate du Bureau, il est à craindre que les biens qui auraient été confiés aux intimés ne soient totalement divertis au détriment des droits des investisseurs d'être remboursés des investissements effectués illégalement dans les fonds Focus et Ivest, tel qu'exposé à la présente demande;
142. D'ailleurs, tel que ci-haut énoncé, plusieurs investisseurs ont rapporté avoir tenté de joindre des représentants de Triglobal soit pour faire face à de fausses assurances ou n'avoir eu aucun retour d'appel malgré les dizaines de milliers de dollars investis ;
143. De plus, il est à craindre que le remboursement des investissements faits par les clients de Triglobal auprès des fonds Focus et Ivest soit effectué de manière inéquitable telle que ci-haut illustré ;

PAR CONSÉQUENT, l'Autorité des marchés financiers demande au Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières, en vertu de l'article 93 (3) et (6) de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* de :

Blocage en vertu de l'article 93 (3) de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*

ORDONNER à 2967-9420 Québec inc., située au 518-3551, boulevard St-Charles à Kirkland, de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession et de ne pas retirer ou s'approprier de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle;

ORDONNER à 2967-9420 Québec inc., de manière plus particulière, de ne pas se départir de l'immeuble sis au 5168-5182 du chemin de la Côte des Neiges, Montréal (Québec) H3T 1X8, numéro de cadastre du Québec, 2650832 ;

ORDONNER à l'officier de la publicité des droits de publier l'ordonnance à intervenir au registre foncier du Québec conformément à l'article 2939 du Code civil du Québec ;

ORDONNER à Themistoklis Papadopoulos et Angela Skafidas de ne pas retirer ou s'approprier de fonds, titres ou autres biens appartenant à 2967-9420 Québec inc. ;

ORDONNER à 4384610 Canada inc., située au 243, rue Montreuil à Laval, de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession et de ne pas retirer ou s'approprier de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle;

ORDONNER à Themistoklis Papadopoulos et Anthanasios Papadopoulos de ne pas retirer ou s'approprier de fonds, titres ou autres biens appartenant à 4384610 Canada inc. ;

ORDONNER à 4190424 Canada inc., située au 1304, Avenue Green, 3<sup>e</sup> étage à Westmount, de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession et de ne pas retirer ou s'approprier de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle;

ORDONNER à Themistoklis Papadopoulos et Mario Bright de ne pas retirer ou s'approprier de fonds, titres ou autres biens appartenant à 4190424 Canada inc. ;

ORDONNER à Themistoklis Papadopoulos, Angela Skafidas, 2967-9420 Québec inc., 4190424 Canada inc., 4384610 Canada inc., Mario Bright et Anthanasios Papadopoulos de ne pas retirer ou s'approprier de fonds, titres ou autres biens appartenant à des investisseurs et qui sont entre les mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle ;

NÉANMOINS la présente ordonnance de blocage à l'encontre de 2967-9420 Québec inc., 4384610 Canada inc., 4190424 Canada inc. et celle rendue le 21 décembre 2007 dans le dossier 2007-033-001 visant PNB Management inc., ne seront pas opposables à un éventuel administrateur provisoire nommé par le ministre des Finances pour gérer lesdites compagnies suivant la recommandation du Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières ;

Interdiction en vertu de l'article 93 (6) de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers

INTERDIRE à Brian Ruse toute activité en vue d'effectuer une opération sur valeurs, notamment le placement de titres d'emprunt auprès de Focus Management inc. et Ivest Fund Ltd. ;

INTERDIRE à Brian Ruse d'exercer l'activité de conseiller en valeurs ;

INTERDIRE à David Mizrahi toute activité en vue d'effectuer une opération sur valeurs, notamment le placement de titres d'emprunt auprès de Focus Management inc. et Ivest Fund Ltd. ;

INTERDIRE à David Mizrahi d'exercer l'activité de conseiller en valeurs ;

Administration provisoire en vertu de l'article 93 (4) de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers :

RECOMMANDER au ministre des Finances de désigner un administrateur provisoire, chargé de l'administration de 2967-9420 Québec inc., PNB Management inc., 4384610 Canada inc. et 4190424 Canada inc. à la place de leur conseil d'administration ;

DÉCLARER en vertu de l'article 323.7 de la Loi sur les valeurs mobilières que la décision du Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières entre en vigueur sans audition préalable et de donner aux parties l'occasion d'être entendues dans un délai de quinze (15) jours.

Fait à Montréal, le 23 janvier 2008.

(S) Girard et al.

GIRARD ET AL.  
Procureurs de l'Autorité des marchés financiers

COPIE CONFORME  
(S) *Claude St Pierre*  
Claude St Pierre, secrétaire général  
Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières

AFFIDAVIT

Je, soussigné, Pierre Hamelin, exerçant au 800 square Victoria, 22<sup>e</sup> étage, dans la ville et le district de Montréal, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je travaille à titre d'enquêteur à l'Autorité des marchés financiers;
2. Tous les faits allégués à la présente demande sont vrais ;

EN FOI DE QUOI, J'AI SIGNÉ À MONTRÉAL,  
ce 23 janvier 2008

(S) *Pierre Hamelin*  
Pierre Hamelin

Affirmé solennellement devant moi à  
Montréal, ce 23 janvier 2008.  
(S) Marie-Josée Locas  
Commissaire à l'assermentation

## 2.2 DÉCISIONS (SUITE)

Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières

PROVINCE DE QUÉBEC  
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2008-006

DÉCISION N° : 2008-006-001

DATE : le 4 février 2008

EN PRÉSENCE DE : M<sup>e</sup> ALAIN GÉLINAS

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS,  
800, Square Victoria, 22<sup>e</sup> étage, C.P. 246,  
Tour de la Bourse, Montréal (Québec) H4Z 1G3

DEMANDERESSE

c.

MARIO ANGELOPOULOS,  
249, rue Rinfret, Laval (Québec) H7X 3N6

INTIMÉ

ORDONNANCE D'INTERDICTION D'OPÉRATION SUR VALEURS ET D'INTERDICTION D'AGIR À TITRE  
DE CONSEILLER EN VALEURS

[arts, 265, 266 et 323.7, *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., chap. V-1.1) & art. 93  
(6°) et (7°), *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* (L.R.Q., chap. A-33.2)]

M<sup>e</sup> Nicole Martineau  
Procureure de l'Autorité des marchés financiers

Date d'audience : 1<sup>er</sup> février 2008

### DÉCISION

Le 1<sup>er</sup> février 2008, l'Autorité des marchés financiers (ci-après l' « *Autorité* ») a saisi le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières (ci-après le « *Bureau* ») d'une demande à l'effet de prononcer une ordonnance d'interdiction d'opération sur valeurs, en vertu de l'article 265 de la *Loi sur les valeurs mobilières*<sup>1</sup> et de l'article 93 (6°) de *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*<sup>2</sup>, ainsi qu'une ordonnance d'interdiction d'agir à titre de conseiller en valeurs, en vertu de l'article 266 de la *Loi sur les valeurs mobilières*<sup>3</sup> et de l'article 93 (7°) de *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*<sup>4</sup>.

Cette demande a été présentée en vertu de l'article 323.7 de la *Loi sur les valeurs mobilières*<sup>5</sup> selon lequel il est loisible au Bureau de prononcer une décision affectant défavorablement les droits d'une personne sans audition préalable, lorsqu'un motif impérieux le requiert.

Il est à noter qu'à cet égard, l'Autorité a déposé avec sa demande l'affidavit requis par l'article 19 du *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières*<sup>6</sup>, en

- 
1. L.R.Q., c. V-1.1.
  2. L.R.Q., c. A-33.2.
  3. Précitée, note 1.
  4. Précitée, note 2.
  5. Précitée, note 1.
  6. R.Q. c. V-1.1, r.0.1.3.

vertu duquel une demande fondée sur des motifs impérieux doit être accompagnée d'une déclaration sous-serment écrite à l'appui des faits de la demande et des motifs impérieux.

Des copies conformes de la demande de l'Autorité et de la déclaration sous-serment sont annexées à la présente décision.

#### LES FAITS DE LA DEMANDE

Les faits de la demande de l'Autorité sont les suivants :

##### I. MISE EN CONTEXTE

###### Gestion de Capital Triglobal inc.

1. Gestion de Capital Triglobal inc. (ci-après « *Triglobal* »), fait l'objet d'une interdiction d'opération sur valeurs et d'une ordonnance de blocage prononcées en vertu des dispositions de la *Loi sur les valeurs mobilières*<sup>7</sup>, tel qu'il appert de la décision portant le numéro 2007-033-001 rendue par le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières, le 21 décembre 2007<sup>8</sup> ;
2. Triglobal, est un cabinet inscrit auprès de la demanderesse, l'Autorité des marchés financiers, en vertu de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*<sup>9</sup>, à titre de cabinet en courtage en épargne collective, en planification financière et en bourses d'études sous le numéro d'inscription 505370 ;
3. En décembre 2007, elle comptait 196 représentants inscrits ;
4. En vertu des dispositions de l'article 95 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*<sup>10</sup>, Triglobal est autorisée à titre de cabinet par l'entremise d'un représentant en assurance ou d'un représentant en valeurs mobilières, à percevoir des dépôts uniquement pour le compte d'une institution de dépôts reconnue ;

###### Thémistoklis Papadopoulos

5. Thémistoklis Papadopoulos (ci-après « *Papadopoulos* »), fait l'objet d'une interdiction d'opération sur valeurs et de plusieurs ordonnances de blocage prononcées en vertu la *Loi sur les valeurs mobilières*<sup>11</sup>, tel qu'il appert de la décision du Bureau du 21 décembre 2007, ainsi que de la décision portant le numéro 2008-004-001 rendue par le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières le 24 janvier 2008<sup>12</sup> ;
6. Papadopoulos est le président de Triglobal, tel qu'il appert de l'état des informations sur une personne morale concernant Gestion de Capital Triglobal inc. du Registraire des entreprises ;
7. En plus d'être président de Triglobal, Papadopoulos agit également pour ce cabinet à titre de représentant en courtage en épargne collective, en bourses d'études et en assurance de personnes, tel qu'il appert du rapport de la base de données nationale d'inscription (BDNI) en date du 12 décembre 2007 ;
8. Papadopoulos n'a, en aucun temps, détenu un certificat lui autorisant à agir à titre de courtier ou de conseiller en valeurs, conformément à l'article 149 de la *Loi sur les valeurs mobilières*<sup>13</sup> ;

###### PNB Management inc.

7. Précitée, note 1.
8. *Autorité des marchés financiers c. Gestion de Capital Triglobal inc., Société de gestion de fortune Triglobal inc., Themistoklis Papadopoulos, Anna Papathanasiou, Franco Mignacca, Joseph Jekkel, PNB Management inc., Mario Bright, Focus Management inc, Ivest Fund Ltd, Kevin Coombes, 3769682 Canada Inc., Interactive Brokers, Banque CIBC, Groupe Financier Banque TD et BNP Parisbas (Canada)*, 11 janvier 2008, Vol. 5, n° 1, BAMF, 13.
9. L.R.Q., c. D-9.2.
10. *Ibid.*
11. Précitée, note 1.
12. *Autorité des marchés financiers c. Themistoklis Papadopoulos, Mario Bright, PNB Management Inc., 2967-9420 Québec Inc., David Mizrahi, Brian Ruse, 4384610 Canada Inc., 4190424 Canada Inc., Angela Shafidas, Services Financiers Dundee Inc., M<sup>r</sup> Daniel Meyer Ouaknine, Sydney Elhadad, et Royal-Lepage Versailles, Renée Sarah Arsenault, Nicolas Tétrault, Groupe Sutton Royal Inc., D. Mizrahi & Associated Ltd, Giuseppe (Joseph) Geroue, Athanasios Papadopoulos, Paul Chronopoulos et Officier de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières, Montréal, décision n° 2008-004-001, 24 janvier 2008, M<sup>e</sup> A. Gélinas, 29 pages.*
13. Précitée, note 1.

9. PNB Management inc. (ci-après « *PNB* ») est une compagnie inscrite auprès du Registraire des entreprises à titre de bureaux de conseillers en gestion, tel qu'il appert de l'état des informations sur une personne morale concernant PNB Management inc. du Registraire des entreprises ;
10. Papadopoulos est le deuxième actionnaire de PNB ainsi qu'un de ses administrateurs ;
11. PNB n'est pas un cabinet au sens de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*<sup>14</sup> et n'a, en aucun temps, détenu un certificat lui autorisant à agir à titre de courtier ou de conseiller en valeurs conformément à l'article 148 de la *Loi sur les valeurs mobilières*<sup>15</sup> ;

Focus Management inc.

12. Focus Management inc. (ci-après « *Focus* »), est une personne morale ayant son siège social aux îles Cayman, tel qu'il appert du document d'incorporation de Focus Management inc. ;
13. Focus n'est pas une institution de dépôt reconnue au Québec ;
14. De plus, Focus n'a jamais détenu un visa de prospectus ou de dispense de prospectus émis par l'Autorité ou la Commission des valeurs mobilières pour effectuer des placements de titres au Québec ;

Mario Angelopoulos

15. L'intimé Mario Angelopoulos (ci-après « *Angelopoulos* »), détient une inscription auprès de l'Autorité à titre courtier en épargne collective, courtier en plans de bourses d'études et représentant en assurance de personnes ;
16. Angelopoulos est rattaché au cabinet Triglobal depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1999 pour la discipline de courtier en épargne collective et, depuis le 1<sup>er</sup> février 2004, pour la discipline de courtier en plans de bourses d'études ;
17. Angelopoulos n'a, en aucun temps, détenu un certificat lui autorisant à agir à titre de courtier ou de conseiller en valeurs conformément à l'article 148 de la *Loi sur les valeurs mobilières*<sup>16</sup> ;

## II. Les faits

18. L'enquête de l'Autorité a démontré que plusieurs clients québécois de Triglobal ont investi des sommes importantes entre 1990 et 2007 auprès de Focus ;
19. Les investissements prenaient la forme de titres d'emprunt ayant une durée et un taux qui étaient déterminés selon la durée du titre et le montant investi ;
20. Ces placements étaient illégaux et se chiffraient à plusieurs millions de dollars ;
21. En janvier 2008, au cours de son enquête, l'Autorité a reçu confirmation que Angelopoulos aurait effectué pour le compte d'investisseurs québécois, des placements sous forme de titres d'emprunt auprès de Focus ;
22. L'une des clientes de Angelopoulos était Pashalitsa Papageorgakopoulos (ci-après « *Papageorgakopoulos* ») ;
23. Papageorgakopoulos a investi pour la première fois le 1<sup>er</sup> décembre 2003 une somme de 10 585,00 \$ dans un titre d'emprunt offert par Focus, tel qu'il appert des documents relatifs aux investissements de Papageorgakopoulos ;
24. Cet investissement, pour un terme de cinq (5) ans, devait générer un rendement de 13 % par année ;
25. Le 15 mars 2005, Papageorgakopoulos a investi une somme de 30 000 US\$ dans un titre d'emprunt offert par Focus ;
26. Cet investissement, pour un terme de cinq (5) ans, devait générer un rendement de 11 % par année ;

---

14. Précitée, note 9.

15. Précitée, note 1.

16. *Ibid.*; ce paragraphe de la demande de l'Autorité a été modifié avec l'autorisation du Bureau au cours de l'audience du 1<sup>er</sup> février 2008.

27. Enfin, le 15 juin 2005, Angelopoulos investissait une nouvelle fois dans un titre d'emprunt offert par Focus pour une somme de 50 000,00 \$ ;
28. Cet investissement, pour un terme de cinq (5) ans, devait générer un rendement de 11 % par année ;
29. À chaque occasion, l'investissement était effectué par l'entremise de Angelopoulos agissant à titre de représentant de Triglobal;
30. Les formulaires et documents constatant les investissements effectués par Papageorgakopoulos étaient complétés par Angelopoulos;
31. Le verso d'un certificat de placement Focus émis au nom de Papageorgakopoulos précise les conditions et modalités de remboursement;
32. Ce document prévoit le droit pour Papageorgakopoulos de récupérer en tout temps et sur demande les sommes investies ;
33. Angelopoulos avait représenté à Papageorgakopoulos que ces placements étaient sans risque et qu'elle pouvait en demander le remboursement en tout temps avant l'échéance moyennant une pénalité ;
34. Papageorgakopoulos faisait totalement confiance à Angelopoulos qui était un ami de sa famille depuis 15 ans ;
35. Le ou vers le 18 mai 2007, Papageorgakopoulos a pris connaissance d'un article du journaliste Denys Arcand du journal *La Presse* ;
36. L'inquiétude que lui a causé le contenu de cet article l'a amenée à demander par la suite le remboursement des sommes investies auprès de Focus ;
37. Malgré un grand nombre de démarches effectuées auprès de Angelopoulos et de Papadopoulos, seule une somme de 30 000,00 \$ a été remboursée à Papageorgakopoulos ;
38. Le remboursement de cette somme a été effectué par PNB au début du mois de décembre 2007 ;
39. En réponse aux démarches effectuées auprès de Papadopoulos et Angelopoulos, ce dernier a demandé à Papageorgakopoulos d'être patient et d'arrêter de « *stresser* » Papadopoulos car, selon Angelopoulos, « *le pire qui pourrait arriver serait que celui-ci tombe malade* » ;
40. De plus, Angelopoulos a déclaré à Papageorgakopoulos que le délai pour lui rembourser son investissement était dû, entre autres, aux nombreuses demandes de remboursement des investisseurs et que si cette situation continuait « *the fund could crash* » ;

À l'appui de sa demande, l'Autorité a soumis les arguments suivants :

- a. L'Autorité demande pour la protection des épargnants et dans l'intérêt public que le Bureau prononce une interdiction d'opération sur valeurs ainsi qu'une interdiction d'agir à titre de conseiller en valeurs à l'égard de Angelopoulos ;
- b. Angelopoulos savait ou devait savoir que les contrats de prêts à terme avec Focus proposés à des investisseurs comme Papageorgakopoulos nécessitent un visa de prospectus émis par l'Autorité, conformément aux articles 1 et 12 de la *Loi sur les valeurs mobilières*<sup>17</sup> ;
- c. En outre, Angelopoulos savait ou devait savoir qu'afin de procéder légalement à l'investissement proposé à Papageorgakopoulos auprès de Focus, il devait être inscrit à titre de courtier en valeurs conformément aux articles 148 et 149 de la *Loi sur les valeurs mobilières*<sup>18</sup> ;
- d. Or, Angelopoulos n'a jamais détenu d'accréditation l'autorisant à agir à titre de courtier en valeurs;
- e. La certification de courtier en épargne collective permet de faire uniquement des placements dans des fonds communs de placement reconnus au Québec;

17. *Ibid.*

18. *Ibid.*

- f. Les fausses représentations, la nature des excuses et les explications fournies par Angelopoulos à Papageorgakopoulos confirment le rôle important qu'il a joué dans ces placements illégaux;
- g. Les agissements de Angelopoulos démontrent que celui-ci n'a aucun respect à l'égard de la législation applicable dans le domaine des valeurs mobilières et dans celui des marchés financiers;
- h. Il apparaît donc clairement que la probité et les compétences de Angelopoulos peuvent être sérieusement mises en cause;
- i. Il est donc impérieux pour la protection du public que le Bureau prononce les interdictions demandées par l'Autorité à l'égard de Angelopoulos sans audition préalable en vertu des dispositions de l'article 323.7 de la *Loi sur les valeurs mobilières*<sup>19</sup> ;
- j. Ne pas agir immédiatement aura pour effet de permettre à Angelopoulos de continuer à agir sans entrave et d'exposer d'autres investisseurs à ses agissements illégaux mettant ainsi en danger, non seulement l'avoir de ces investisseurs mais également, la confiance que le public est en droit d'avoir à l'égard des marchés financiers ;
- k. Les interdictions demandées par l'Autorité sont de nature protectrice et préventive et visent à prévenir le risque d'un éventuel préjudice à des investisseurs et de maintenir la confiance du public dans les marchés financiers;
- l. Compte tenu du comportement dont a fait preuve Angelopoulos, sans les interdictions demandées par l'Autorité, le risque de préjudice à des investisseurs et le risque d'atteinte à la confiance du public dans les marchés financiers sont bien réels;
- m. Compte tenu de ce qui précède, il est dans l'intérêt public que le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières prononce les interdictions demandées suivant les conclusions de la présente;
- n. Il est dans l'intérêt des investisseurs et des marchés financiers que les interdictions que l'Autorité demande au Bureau de prononcer soient rendues publiques le plus rapidement possible ;

#### L'AUDIENCE

Une audience *ex parte* s'est tenue au siège du Bureau le 1<sup>er</sup> février 2008. Au cours de cette audience, le procureur de l'Autorité a fait entendre un témoin, soit un enquêteur de l'Autorité des marchés financiers. Celui-ci a confirmé l'exactitude des faits mentionnés à la demande de l'Autorité et a déposé en preuve de nombreuses pièces faisant preuve des allégations de l'Autorité.

#### L'ANALYSE

L'article 265 de la *Loi sur les valeurs mobilières*<sup>20</sup> prévoit que le Bureau peut interdire à une personne toute activité en vue d'effectuer une opération sur valeurs tandis que l'article 266 de la même loi prévoit que le Bureau peut interdire à une personne d'exercer l'activité de conseiller en valeurs.

Le Bureau note d'abord qu'aux paragraphes 43, 44 et 45 de sa demande, l'Autorité indique que l'intimé savait ou devait savoir qu'afin de procéder légalement à l'investissement proposé à Papageorgakopoulos auprès de Focus, il devait être inscrit à titre de courtier en valeurs, conformément aux articles 148 et 149 de la *Loi sur les valeurs mobilières*<sup>21</sup>. Or, il est allégué que ce dernier n'aurait jamais détenu d'inscription l'autorisant à agir à titre de courtier en valeurs et que la certification de courtier en épargne collective permet de faire uniquement des placements dans des fonds communs de placement reconnus au Québec.

Il appert que la Cour supérieure du Québec a, le 17 janvier 1992, prononcé une décision, en appel d'un jugement de la Cour du Québec, qui se penchait sur ce point<sup>22</sup>. Dans ce dossier, trois personnes avaient été accusées d'agir à titre de courtiers en valeurs sans être inscrites à ce titre auprès de la Commission

19. *Ibid.*

20. Précitée, note 1.

21. *Ibid.*

22. *Commission des valeurs mobilières du Québec c. Jean-Claude Daigneault, Robert Turcotte et Simon Paquette C.S.* Montréal, n° 500-36-000479-918, 17 janvier 1992, j. Hannan, 9 pages.

des valeurs mobilières du Québec, en contravention de l'article 148 de la *Loi sur les valeurs mobilières*<sup>23</sup> ; en première instance, elles plaident que si elles n'étaient pas inscrites à titre de courtier en valeurs, elles étaient déjà inscrites à titre de représentant d'un courtier en valeurs auprès de la Commission et n'avaient par conséquent pas besoin d'être inscrites comme courtier en valeurs<sup>24</sup>. La chambre pénale de la Cour du Québec accueillit cette défense et acquitta ces trois personnes<sup>25</sup>.

En appel devant la Cour supérieure, il fut constaté que ces trois personnes étaient inscrites à titre de représentants pour le compte d'un courtier qui était lui-même inscrit auprès de la Commission en épargne collective. Or, « aucune des valeurs mobilières vendues par les intimés était de la classe d'épargne collective permise à leurs employeurs, mais plutôt de "contrats d'investissement", une classe hors la compétence de leurs employeurs selon l'inscription de ces derniers auprès de la Commission »<sup>26</sup>.

Dans ce jugement, la Cour supérieure déclara d'abord :

« Il est évident que la Cour du procès a jugé qu'une personne, "représentant" d'un courtier ne peut être jugée coupable d'infraction si elle agissait à titre d'employé (e) alors qu'elle exploitait l'activité de courtier de son employeur même si cette activité était défendue pour cet employeur.

Dans un tel cas, évidemment, l'employeur ne rencontrera pas l'obligation imposée par l'article 148 d'être dûment inscrit. Mais évidemment dans un tel cas, il ne peut être accepté en droit de viser l'employé (e) comme personne décrite par l'article 149, qui exerce l'activité de quelqu'un "soumise à l'inscription prévue à l'article 148."

Cette personne qui exerce le travail de courtier ou de conseiller en valeurs, tel que défini, n'agit à titre de représentant que si elle exerce ce travail pour un employeur dûment inscrit. Si l'employeur n'est pas dûment inscrit, l'employé (e) qui exerce ce travail l'exerce évidemment pour son propre compte comme courtier. Si elle agit comme courtier sans être inscrite, elle contrevient à l'article. Le fait que son employeur n'est également pas inscrit, ou pas inscrit pour les fins de la transaction en question, n'est pas une excuse auprès de l'employé (e).<sup>27</sup> »

Poursuivant son raisonnement, la Cour supérieure en vint à la conclusion qu'il était nécessaire pour ces personnes de détenir une inscription auprès de la Commission des valeurs mobilières du Québec pour agir comme courtier en valeurs et ce, dans les termes suivants :

« Vu le but réglementaire de la législation qui est de contrôler la vente des valeurs mobilières, de maintenir l'ordre et de mériter la confiance des investisseurs pour les produits légitimes de la Bourse, il est impératif que les offres au public soient assujetties au contrôle de la *Loi sur les valeurs mobilières*.

Ces contrôles comprennent l'inscription de toute personne qui agit à titre de courtier ou de conseiller en valeurs. L'article 149 permet, comme exception à cette règle générale quant au courtier dûment inscrit, d'engager des représentants comme employés (ées) et exige l'enregistrement de courtiers dans l'exploitation du commerce permise au courtier inscrit. Tout travail de courtier entrepris par un tel représentant en dehors du commerce permis à cet employeur-courtier est entrepris par le représentant en dehors de l'exception. S'il n'est pas lui-même inscrit selon l'article 148, il contrevient à cet article.<sup>28</sup> »

Suite à ce raisonnement, la Cour supérieure renversa les acquittements de ces trois personnes, les trouvant coupables d'avoir agi comme courtiers en valeurs sans être inscrites à ce titre auprès de la

23. Précitée, note 1.

24. Précitée, note 22, 2-3.

25. *Id.*, 3-4.

26. *Id.*, 3.

27. *Id.*, 6 (Les soulignés sont de l'auteur de la décision).

28. *Id.*, 7 (Les soulignés sont de l'auteur de la décision).

Commission des valeurs mobilières du Québec<sup>29</sup>, en contravention de l'article 148 de la *Loi sur les valeurs mobilières*<sup>30</sup>.

Or, l'Autorité a soumis au Bureau l'allégation à l'effet qu'Angelopoulos, intimé en la présente instance, quoique détenant une inscription auprès de l'Autorité à titre de courtier en épargne collective et de courtier en plans de bourses d'études, ne détient pas un certificat lui autorisant à agir à titre de courtier ou de conseiller en valeurs, tel que prévu à l'article 148 de la *Loi sur les valeurs mobilières*<sup>31</sup>.

Compte tenu de la *ratio decidendi* de l'arrêt de la Cour supérieure cité plus haut, l'intimé Angelopoulos aurait dû être inscrit à titre de courtier en valeurs auprès de l'Autorité. De ce fait, le Bureau estime que cette dernière est justifiée de requérir que le tribunal prononce les interdictions demandées à l'encontre de l'intimé.

Un des objectifs de telles ordonnances d'interdiction est de protéger les investisseurs. Le Bureau tient à rappeler que le marché des valeurs mobilières est basé sur la confiance des investisseurs vis-à-vis de la législation en valeurs mobilières, des bourses, des firmes et des organismes de réglementation ou d'autoréglementation. La première ligne de défense des marchés financiers repose sur un document d'information adéquat et sur la compétence, la solvabilité et l'intégrité des professionnels agissant auprès des investisseurs.

Le Bureau aimerait rappeler le passage suivant de la décision qu'il a prononcée dans le dossier *Georges Métivier*<sup>32</sup>, concernant l'importance des professionnels pour un encadrement efficace des marchés et la protection des investisseurs et pour bien comprendre le but de la législation sur les valeurs mobilières :

« Le marché des valeurs mobilières est basé sur la confiance des investisseurs vis-à-vis des bourses, des firmes et des organismes de réglementation ou d'autoréglementation. La première ligne de défense des marchés financiers repose cependant sur l'intégrité des professionnels agissant auprès des investisseurs. L'honorable juge Iacobucci de la Cour suprême rappelait ainsi, dans l'arrêt *Pezim c. Colombie-Britannique (Superintendent of Brokers)*<sup>75</sup>, l'importance de l'encadrement des personnes inscrites au sein de la structure réglementaire de l'industrie des valeurs mobilières au Canada :

« Comme je l'ai déjà mentionné, les lois sur les valeurs mobilières visent avant tout à protéger le public investisseur. Dans l'arrêt (*Brosseau*), notre Cour a reconnu l'importance de cet objectif lorsqu'il faut procéder à l'examen de décisions prises par des commissions des valeurs mobilières; le juge L'Heureux-Dubé, s'exprimant au nom de notre Cour, dit, à la p. 314:

D'une manière générale, on peut dire que les lois sur les valeurs mobilières visent à réglementer le marché et à protéger le public. Cette Cour a reconnu ce rôle dans l'arrêt *Gregory & Co. v. Quebec Securities Commission*, [1961] R.C.S. 584, dans lequel le juge Fauteux a fait remarquer à la p. 588:

[TRADUCTION] L'objet prépondérant de la loi est d'assurer que les personnes qui, dans la province, exercent le commerce des valeurs mobilières ou qui agissent comme conseillers en placement, sont honnêtes et de bonne réputation et, ainsi, de protéger le public, dans la province ou ailleurs, contre toute fraude consécutive à certaines

29. *Id.*, 8-9.

30. Précitée, note 1.

31. *Ibid.*

32. *Georges Métivier c. Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières*, 4 mars 2005, Vol. 2, n° 9, BAMF – Section information générale, 76 pages.

activités amorcées dans la province par des personnes qui y exercent ce commerce.

Ce rôle protecteur, qui est commun à toutes les commissions des valeurs mobilières, donne à ces organismes un caractère particulier qui doit être reconnu lorsqu'on examine la manière dont leurs fonctions sont exercées aux termes des lois qui leur sont applicables. »<sup>33</sup>

Le Bureau est sensible à l'approche qui a été adoptée par les tribunaux dans ces diverses décisions à cet égard ; c'est pourquoi il est prêt à prononcer les interdictions requises par l'Autorité. En particulier, le tribunal exprime son inquiétude face aux faits suivants présentés en preuve en cours d'audience et aux allégations suivantes de l'Autorité :

- en janvier 2008, au cours de son enquête, l'Autorité a reçu confirmation que Mario Angelopoulos, intimé, aurait effectué pour le compte d'investisseurs québécois, des placements sous forme de titres d'emprunt auprès de Focus;
- l'intimé Angelopoulos aurait représenté à Papageorgakopoulos que ces placements étaient sans risque et qu'elle pouvait en demander le remboursement en tout temps avant l'échéance moyennant une pénalité ;
- malgré un grand nombre de démarches effectuées auprès de Angelopoulos et de Papadopoulos, seule une somme de 30 000,00 \$ a été remboursée à Papageorgakopoulos ;
- le remboursement de cette somme a été effectué par PNB au début du mois de décembre 2007 ;
- l'intimé Angelopoulos aurait déclaré à Papageorgakopoulos que le délai pour lui rembourser son investissement était dû, entre autres, aux nombreuses demandes de remboursement des investisseurs et que si cette situation continuait « *the fund could crash* » ;
- l'allégation que Papageorgakopoulos faisait totalement confiance à Angelopoulos qui était un ami de sa famille depuis 15 ans ;
- l'allégation qu'Angelopoulos savait ou devait savoir que les contrats de prêts à terme avec Focus proposés à des investisseurs comme Papageorgakopoulos nécessitent un visa de prospectus émis par l'Autorité, conformément aux articles 1 et 12 de la *Loi sur les valeurs mobilières*<sup>34</sup> ;
- l'allégation que les fausses représentations, la nature des excuses et les explications fournies par Angelopoulos à Papageorgakopoulos confirment le rôle important qu'il a joué dans ces placements illégaux ;
- l'allégation selon laquelle il apparaît que la probité et les compétences de Angelopoulos peuvent être sérieusement mises en cause ; et
- l'allégation que ne pas agir immédiatement aurait pour effet de permettre à Angelopoulos de continuer à agir sans entrave et d'exposer d'autres investisseurs à ses agissements illégaux mettant ainsi en danger, non seulement l'avoir de ces investisseurs mais également, la confiance que le public est en droit d'avoir à l'égard des marchés financiers ;

#### LA DÉCISION

Le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières a pris connaissance de la demande de l'Autorité des marchés financiers, du témoignage de l'enquêteur de cet organisme, de la preuve présentée en cours d'audience et des arguments de son procureur, le tout tel qu'entendu au cours de l'audience du 1<sup>er</sup> février 2008 devant ce tribunal. Cela l'amène à prononcer la décision suivante, le tout en vertu des paragraphes 6<sup>o</sup> et 7<sup>o</sup> de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*<sup>35</sup> et des articles 265, 266 et 323.7 de la *Loi sur les valeurs mobilières* du Québec<sup>36</sup> :

33. *Id.*, 30-31.

34. *Ibid.*

35. Précitée, note 2.

36. Précitée, note 1.

1. Interdiction d'opération sur valeurs en vertu de l'article 93 (6) de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*<sup>37</sup> et l'article 265 de la *Loi sur les valeurs mobilières* du Québec<sup>38</sup>  
il interdit à Mario Angelopoulos toute activité en vue d'effectuer directement ou indirectement toute opération sur valeurs, notamment le placement de titres d'emprunt de Focus Management inc. ;
2. Interdiction d'agir à titre de conseiller en valeurs en vertu de l'article 93 (7°) de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*<sup>39</sup> et l'article 266 de la *Loi sur les valeurs mobilières* du Québec<sup>40</sup>  
il interdit à Mario Angelopoulos d'exercer directement ou indirectement l'activité de conseiller en valeurs.

Le Bureau informe la personne intimée qu'il tiendra une audience *pro forma* le 13 février 2008, à 14 h 00, dans la salle d'audience *Paul Fortugno* qui est située au 500 boulevard René-Lévesque ouest, bureau 16.40, à Montréal, Québec.

Veillez prendre note qu'une partie a le droit de se faire représenter par un avocat<sup>41</sup>.

Les présentes ordonnances entrent en vigueur immédiatement et le resteront jusqu'à ce qu'elles soient modifiées ou abrogées.

Fait à Montréal, le 4 février 2008

(S) *Alain Gélinas*

M<sup>e</sup> Alain Gélinas, président par intérim

COPIE CONFORME

(S) *Claude St Pierre*

Claude St Pierre, secrétaire général

Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières

DEMANDE

PROVINCE DE QUÉBEC  
MONTRÉAL

BUREAU DE DÉCISION ET DE  
RÉVISION EN VALEURS MOBILIÈRES

DOSSIER No. 2008-

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS,  
Place de la Cité, Tour Cominar  
2640, boulevard Laurier, 3<sup>ème</sup> étage  
Québec (Québec) G1V 1G3

Demanderesse

c.

MARIO ANGELOPOULOS  
249, rue Rinfret  
Laval (Québec) H7X 3N6  
Intimé

<sup>37</sup> . Précitée, note 2.

<sup>38</sup> . Précitée, note 1.

<sup>39</sup> . Précitée, note 2.

<sup>40</sup> . Précitée, note 1.

<sup>41</sup> . *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières*, précité, note 6, a. 31.

DEMANDE D'INTERDICTION D'OPÉRATION SUR VALEURS, D'INTERDICTION D'AGIR À TITRE DE CONSEILLER EN VALEURS ET DE MESURES PROPRES À ASSURER LE RESPECT DES DISPOSITIONS DE LA LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES

Demande de l'Autorité des marchés financiers en vertu de l'article 93 (6) et (7) et de l'article 94 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2 et des articles 265, 266 et 323.7 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1

L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS SOUMET RESPECTUEUSEMENT AU BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION EN VALEURS MOBILIÈRES CE QUI SUIT :

III. Mise en contexte

Gestion de Capital Triglobal inc.

1. Gestion de Capital Triglobal inc. (ci-après « Triglobal »), fait l'objet d'une interdiction d'opération sur valeurs et d'une ordonnance de blocage prononcées en vertu des dispositions de la *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., c. V-1.1) (ci-après « la L.V.M. »), tel qu'il appert de la décision portant le numéro 2007-033-001 rendue par le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières (ci-après « le Bureau »), le 21 décembre 2007, pièce D-1;
2. Triglobal, est un cabinet inscrit auprès de la demanderesse, L'Autorité des marchés financiers (ci-après « l'AMF »), en vertu de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, (L.R.Q., c. D-9.2) (ci-après « la LDPSF »), à titre de cabinet en courtage en épargne collective, en planification financière et en bourses d'études sous le numéro d'inscription 505370;
3. En décembre 2007, elle comptait 196 représentants inscrits;
4. En vertu des dispositions de l'article 95 de la LDPSF, Triglobal est autorisée à titre de cabinet par l'entremise d'un représentant en assurance ou d'un représentant en valeurs mobilières, à percevoir des dépôts uniquement pour le compte d'une institution de dépôts reconnue;

Thémistoklis Papadopoulos

5. Thémistoklis Papadopoulos (ci-après « Papadopoulos »), fait l'objet d'une interdiction d'opération sur valeurs et de plusieurs ordonnances de blocage prononcées en vertu la L.V.M., tel qu'il appert de la décision D-1 ainsi que de la décision portant le numéro 2008-004-001 rendue par le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières le 24 janvier 2008, pièce D-2;
6. Papadopoulos est le président de Triglobal, tel qu'il appert de l'état des informations sur une personne morale concernant Gestion de Capital Triglobal inc. du Registraire des entreprises, pièce D-3;
7. En plus d'être président de Triglobal, Papadopoulos agit également pour ce cabinet à titre de représentant en courtage en épargne collective, en bourses d'études et en assurance de personnes, tel qu'il appert du rapport de la base de données nationale d'inscription (BDNI) en date du 12 décembre 2007, Pièce D-4;
8. Papadopoulos n'a, en aucun temps, détenu un certificat lui autorisant à agir à titre de courtier ou de conseiller en valeurs conformément à l'article 149 de la L.V.M.;

PNB Management inc.

9. PNB Management inc. (ci-après « PNB »), est une compagnie inscrite auprès du Registraire des entreprises à titre de bureaux de conseillers en gestion, tel qu'il appert de l'état des informations sur une personne morale concernant PNB Management inc. du Registraire des entreprises, pièce D-5 ;
10. Papadopoulos est le deuxième actionnaire de PNB ainsi qu'un de ses administrateurs, tel qu'il appert de D-5;

11. PNB n'est pas un cabinet au sens de la LDPSF et n'a, en aucun temps, détenu un certificat lui autorisant à agir à titre de courtier ou de conseiller en valeurs conformément à l'article 148 de la L.V.M.;

Focus Management inc.

12. Focus Management inc. (ci-après « Focus »), est une personne morale ayant son siège social aux îles Cayman, tel qu'il appert du document d'incorporation de Focus Management inc. , pièce D-6 ;
13. Focus n'est pas une institution de dépôt reconnue au Québec;
14. De plus, Focus n'a jamais détenu un visa de prospectus ou de dispense de prospectus émis par l'AMF ou la Commission des valeurs mobilières pour effectuer des placements de titres au Québec;

Mario Angelopoulos

15. L'intimé Mario Angelopoulos (ci-après « Angelopoulos »), détient une inscription auprès de l'AMF à titre courtier en épargne collective, courtier en plans de bourses d'études et représentant en assurance de personnes;
16. Angelopoulos est rattaché au cabinet Triglobal depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1999 pour la discipline de courtier en épargne collective et depuis le 1<sup>er</sup> février 2004 pour la discipline de courtier en plans de bourses d'études;
17. Angelopoulos n'a, en aucun temps, détenu un certificat lui autorisant à agir à titre de courtier ou de conseiller en valeurs conformément à l'article 149 de la L.V.M.;

#### IV. Les faits

18. L'enquête de l'AMF a démontré que plusieurs clients québécois de Triglobal ont investi des sommes importantes entre 1990 et 2007 auprès de Focus;
19. Les investissements prenaient la forme de titres d'emprunt ayant une durée et un taux qui étaient déterminés selon la durée du titre et le montant investi;
20. Ces placements étaient illégaux et se chiffraient à plusieurs millions de dollars;
21. En janvier 2008, au cours de son enquête, l'AMF a reçu confirmation que Angelopoulos aurait effectué pour le compte d'investisseurs québécois, des placements sous forme de titres d'emprunt auprès de Focus;
22. L'une des clientes de Angelopoulos était Pashalitsa Papageorgakopoulos (ci-après « Papageorgakopoulos»);
23. Papageorgakopoulos a investi pour la première fois le 1<sup>er</sup> décembre 2003 une somme de 10 585,00 \$ dans un titre d'emprunt offert par Focus, tel qu'il appert des documents relatifs aux investissements de Papageorgakopoulos, pièce D-7;
24. Cet investissement, pour un terme de cinq (5) ans, devait générer un rendement de 13 % par année;
25. Le 15 mars 2005, Papageorgakopoulos a investi une somme de 30 000 US\$ dans un titre d'emprunt offert par Focus, tel qu'il appert de D-7;
26. Cet investissement, pour un terme de cinq (5) ans, devait générer un rendement de 11 % par année, tel qu'il appert de D-7;
27. Enfin, le 15 juin 2005, Angelopoulos investissait une nouvelle fois dans un titre d'emprunt offert par Focus pour une somme de 50 000,00 \$ tel qu'il appert de D-7;
28. Cet investissement, pour un terme de cinq (5) ans, devait générer un rendement de 11 % par année, tel qu'il appert de D-7;
29. À chaque occasion, l'investissement était effectué par l'entremise de Angelopoulos agissant à titre de représentant de Triglobal;

30. Les formulaires et documents constatant les investissements effectués par Papageorgakopoulos étaient complétés par Angelopoulos;
31. Le verso d'un certificat de placement Focus émis au nom de Papageorgakopoulos précise les conditions et modalités de remboursement;
32. Ce document prévoit le droit pour Papageorgakopoulos de récupérer en tout temps et sur demande les sommes investies, tel qu'il appert de D-7;
33. Angelopoulos avait représenté à Papageorgakopoulos que ces placements étaient sans risque et qu'il pouvait en demander le remboursement en tout temps avant l'échéance moyennant une pénalité ;
34. Papageorgakopoulos faisait totalement confiance à Angelopoulos qui était un ami de sa famille depuis 15 ans;
35. Le ou vers le 18 mai 2007, Papageorgakopoulos a pris connaissance d'un article du journaliste Denys Arcand du journal *La Presse*, pièce D-8;
36. L'inquiétude que lui a causé le contenu de cet article l'a amenée à demander par la suite le remboursement des sommes investies auprès de Focus;
37. Malgré un grand nombre de démarches effectuées auprès de Angelopoulos et de Papadopoulos, seule une somme de 30 000,00 \$ a été remboursée à Papageorgakopoulos;
38. Le remboursement de cette somme a été effectué par PNB au début du mois de décembre 2007;
39. En réponse aux démarches effectuées auprès de Papadopoulos et Angelopoulos, ce dernier a demandé à Papageorgakopoulos d'être patient et d'arrêter de « stresser » Papadopoulos car, selon Angelopoulos, « le pire qui pourrait arriver serait que celui-ci tombe malade »;
40. De plus, Angelopoulos a déclaré à Papageorgakopoulos que le délai pour lui rembourser son investissement était dû, entre autres, aux nombreuses demandes de remboursement des investisseurs et que si cette situation continuait « the fund could crash »;

#### V. Urgence et absence d'audition préalable

41. L'AMF demande pour la protection des épargnants et dans l'intérêt public que le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières prononce une interdiction d'opération sur valeurs ainsi qu'une interdiction d'agir à titre de conseiller en valeurs à l'égard de Angelopoulos;
42. Angelopoulos savait ou devait savoir que les contrats de prêts à terme avec Focus proposés à des investisseurs comme Papageorgakopoulos nécessitent un visa de prospectus émis par l'AMF conformément aux articles 1 et 12 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1;
43. En outre, Angelopoulos savait ou devait savoir qu'afin de procéder légalement à l'investissement proposé à Papageorgakopoulos auprès de Focus, il devait être inscrit à titre de courtier en valeurs conformément aux articles 148 et 149 de la L.V.M.;
44. Or, Angelopoulos n'a jamais détenu d'accréditation l'autorisant à agir à titre de courtier en valeurs;
45. La certification de courtier en épargne collective permet de faire uniquement des placements dans des fonds communs de placement reconnus au Québec;
46. Les fausses représentations, la nature des excuses et les explications fournies par Angelopoulos à Papageorgakopoulos confirment le rôle important qu'il a joué dans ces placements illégaux;
47. Les agissements de Angelopoulos démontrent que celui-ci n'a aucun respect à l'égard de la législation applicable dans le domaine des valeurs mobilières et dans celui des marchés financiers;
48. Il apparaît donc clairement que la probité et les compétences de Angelopoulos peuvent être sérieusement mises en cause;

49. Il est donc impérieux pour la protection du public que le Bureau prononce les interdictions demandées par l'AMF à l'égard de Angelopoulos sans audition préalable en vertu des dispositions de l'article 323.7 de la L.V.M.;
50. Ne pas agir immédiatement aura pour effet de permettre à Angelopoulos de continuer à agir sans entrave et d'exposer d'autres investisseurs à ses agissements illégaux mettant ainsi en danger, non seulement l'avoir de ces investisseurs mais également, la confiance que le public est en droit d'avoir à l'égard des marchés financiers;
51. Les interdictions demandées par l'AMF sont de nature protectrice et préventive et visent à prévenir le risque d'un éventuel préjudice à des investisseurs et de maintenir la confiance du public dans les marchés financiers;
52. Compte tenu du comportement dont a fait preuve Angelopoulos, sans les interdictions demandées par l'AMF, le risque de préjudice à des investisseurs et le risque d'atteinte à la confiance du public dans les marchés financiers sont bien réels;
53. Compte tenu de ce qui précède, il est dans l'intérêt public que le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières prononce les interdictions demandées suivant les conclusions de la présente;
54. Il est dans l'intérêt des investisseurs et des marchés financiers que les interdictions que l'AMF demande au Bureau de prononcer soient rendues publiques le plus rapidement possible;

PAR CONSÉQUENT, l'Autorité des marchés financiers demande au Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières :

1. Par interdiction d'opération sur valeurs en vertu de l'article 93 (6) de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, (L.R.Q., c. A-33.2) et l'article 265 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., c. V-1.1) :  
INTERDIRE à Mario Angelopoulos toute activité en vue d'effectuer directement ou indirectement toute opération sur valeurs, notamment le placement de titres d'emprunt auprès de Focus Management inc.;
2. Par interdiction d'agir à titre de conseiller en valeurs en vertu de l'article 93 (7) de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, (L.R.Q., c. A-33.2) et l'article 266 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., c. V-1.1) :  
INTERDIRE à Mario Angelopoulos d'exercer directement ou indirectement l'activité de conseiller en valeurs;
3. En vertu des dispositions de l'article 94 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*; (L.R.Q., c. A-33.2) :  
PRENDRE toute autre mesure propre à assurer le respect des dispositions de la *Loi sur les valeurs mobilières*;
4. DÉCLARER en vertu de l'article 323.7 de la *Loi sur les valeurs mobilières* que la décision du Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières entre en vigueur sans audition préalable.

Fait à Québec, le 31 janvier 2008

\_(S) Girard et al. \_\_\_\_\_

Girard et al.

Procureurs de la demanderesse

#### AFFIDAVIT

Je, soussigné, Jonathan Gabriele, exerçant au 800, square Victoria, 22ième étage, dans la ville et le district de Montréal, affirme solennellement ce qui suit :

1. J'ai été nommé à titre d'enquêteur par l'Autorité des marchés financiers dans les dossiers impliquant l'intimé;

2. Je connais les dossiers impliquant l'intimé;
3. Tous les faits allégués à la présente demande d'interdiction d'opération sur valeurs sont vrais.

EN FOI DE QUOI, J'AI SIGNÉ À MONTRÉAL,  
ce 1<sup>er</sup> février 2008.  
(S)Jonathan Gabriele  
Jonathan Gabriele

Affirmé solennellement devant moi à  
Montréal, ce 1<sup>er</sup> février 2008.  
(S) Marie-Josée Locas  
Commissaire à l'assermentation

COPIE CONFORME  
(S) Claude St Pierre  
Claude St Pierre, secrétaire général  
Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières

# 3.

## Distribution de produits et services financiers

---

- 3.1 Avis et communiqués
  - 3.2 Réglementation
  - 3.3 Autres consultations
  - 3.4 Modifications aux registres des courtiers, conseillers, cabinets et leurs représentants, ainsi que des sociétés et représentants autonomes
  - 3.5 Avis d'audiences
  - 3.6 Sanctions administratives et décisions disciplinaires
  - 3.7 Autres décisions
-

### 3.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

### 3.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

### 3.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

### 3.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DES COURTIER, CONSEILLERS, CABINETS ET LEURS REPRÉSENTANTS, AINSI QUE DES SOCIÉTÉS ET REPRÉSENTANTS AUTONOMES

#### 3.4.1 Inscription de firmes

##### 3.4.1.1 Courtiers en valeurs

Aucune information.

##### 3.4.1.2 Conseillers en valeurs

Aucune information

##### 3.4.1.3 Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
513377	WRS Consultation inc.	William Robert Shonfield	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2008-02-04
513396	Gestions Kilbranish inc.	Glenn Kelly	Assurance de personnes Assurance collective de personnes Planification financière	2008-02-01
513399	Assurance Forget &	Francine	Assurance de dommages	2008-02-01

	Benoît inc.	Forget		
513428	A. I. L. Québec Inc.	Melinda-Rae Lyse	Assurance de personnes	2008-01-31
513437	Services Financiers Onepro inc.	René Artin	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2008-02-01

### 3.4.2 Agréments ou autorisations à titre de dirigeants et dirigeants responsables

#### 3.4.2.1 Courtiers en valeurs

Agrément à titre de dirigeant des personnes suivantes pour le compte de Marchés financiers Macquarie Canada Itée :

- Akman, Matthew Allan
- Heim, Martin Andreas
- Lei, Eugene
- Pokrandt, Harry Rudolf
- Tomalin, Patrick James

Agrément à titre de dirigeant des personnes suivantes pour le compte de Partenaires financiers Richardson Limitée :

- Carmody, David Earl
- White, Michael Patrick

Agrément à titre de dirigeant des personnes suivantes pour le compte de RBC Dominion Valeurs Mobilières inc. :

- McArthur, John Alexander
- Obright, James Douglas
- Patterson, Catherine Anne
- Vallée, Philippe Jean
- Willis, Benjamin Adam

Agrément à titre de dirigeant des personnes suivantes pour le compte de Scotia Capitaux inc. :

- Blais, Robin Lucien
- Reed, Chadwick Alan

Agrément à titre de dirigeant des personnes suivantes :

- Ferst, Dominique Timothy  
Valeurs Mobilières TradeFreedom inc.

- Gazit, Yona  
Canada-Israel valeurs mobilières Itée
- Gordon, Guy Alexander  
Valeurs Mobilières Toll Cross inc.
- Laredo, Karen Estelle  
GMP Gestion Privée S.E.C.
- MacLean-Howard, Allan  
UBS Valeurs Mobilières Canada inc.
- McHowat, Richard Matthew Simon  
Valeurs Mobilières HSBC (Canada) inc.
- Mennell, John Eric  
La Corporation Canaccord Capital
- Moreau, Claude  
Renaissance Capital inc.
- Pavan, Mark Ronald  
Société en commandite GMP Valeurs Mobilières
- Ross, Arley Jehred  
Partenaires Westwind inc.
- Vallée, Jacques Keith  
Financière Banque Nationale inc.
- White, John Bradley  
Valeurs Mobilières Hampton limitée

#### 3.4.2.2 Conseillers en valeurs

Agrément à titre de dirigeant des personnes suivantes :

- Chan, Doris  
Gestion privée TD Waterhouse inc.
- Dougherty, Kevin  
McLean, Budden limitée
- Griffith, Pearse  
UBS gestion globale d'actifs
- Miller, Ryan  
Gestion de placement TD inc.

#### 3.4.2.3 Cabinets de services financiers

Agrément à titre de dirigeant responsable de la personne suivante :

- N. Dumais, Christian  
Morris & Mackenzie inc.

### 3.4.3 Cessations de fonctions d'un dirigeant ou d'un dirigeant responsable

#### 3.4.3.1 Courtiers en valeurs

Cessation de fonctions à titre de dirigeant des personnes suivantes pour le compte de BMO Nesbitt Burns inc. :

- Gibson, John Alexander
- Wolkin, Harold Morton

Cessation de fonctions à titre de dirigeant des personnes suivantes pour le compte de BMO Nesbitt Burns Ltée/Ltd. :

- Gibson, John Alexander
- Wolkin, Harold Morton

Cessation de fonctions à titre de dirigeant des personnes suivantes pour le compte de Marchés mondiaux CIBC inc. :

- Clifford, David Brian
- Mele, Francesco Gordon

Cessation de fonctions à titre de dirigeant des personnes suivantes pour le compte de RBC Dominion Valeurs Mobilières inc. :

- Colella, Rocco
- White, Mark Edward

Cessation de fonctions à titre de dirigeant des personnes suivantes :

- Anderson, James Richard  
La Corporation Canaccord Capital
- Anton, Giorgia  
Raymond James Itée
- Cundill, Robert Edward  
MacDougall, MacDougall & MacTier inc.
- Darling, James John  
Valeurs mobilières Desjardins inc.
- Fox, David Edward  
Corporation Recherche Capital
- Kennedy, David Anthony  
Valeurs Mobilières TradeFreedom inc.
- Legris, Alain  
Corporation Financière PI

- Tachdjian, Agop Ohannes  
Blackmont Capital Inc.

#### 3.4.3.2 Conseillers en valeurs

Cessation de fonctions à titre de dirigeant des personnes suivantes pour le compte de Conseil privé Stonegate S.E.C. :

- Grenier, Bryan
- Koorshed, Rushad
- MacDonald, Jock
- O'Neil, David

Cessation de fonctions à titre de dirigeant des personnes suivantes :

- Beauregard, Robert  
Gestion de portefeuille Natcan inc.
- Dussault, Claude  
ING gestion de placements inc.
- Lawson-Sokol, Katherine Margaret  
J. Zechner associés
- Rice, Terry  
Accès ouvert limitée

#### 3.4.3.3 Cabinets de services financiers

Cessation de fonctions à titre de dirigeant responsable de la personne suivante :

- Bigaouette, Jacques  
Morris & Mackenzie inc.

### 3.4.4 Cessations, interruptions, non-renouvellements, radiations, révocations et suspensions des représentants autorisés

#### 3.4.4.1 Courtiers en valeurs

Interruption d'activités à titre de représentant des personnes suivantes, pour le compte de BMO Nesbitt Burns Ltée/Ltd., vu la cessation de cette activité :

- Desaulniers, Marc-Andre
- Hartle, Paul

Interruption d'activités à titre de représentant des personnes suivantes, pour le compte de TD Waterhouse Canada inc., vu la cessation de cette activité :

- Bowers, Jennifer Dena

- Kim, Sang Hyuck
- Semeniuk, Lyle Steven

Interruption d'activités à titre de représentant des personnes suivantes, pour le compte de Valeurs mobilières Desjardins inc., vu la cessation de cette activité :

- Duchesne, Jacques
- McCann, Étienne

Interruption d'activités à titre de représentant des personnes suivantes, vu la cessation de cette activité :

- Astley, Diane Mary  
BMO Nesbitt Burns inc.
- Cundill, Robert Edward  
MacDougall, MacDougall & MacTier inc.
- Grewal, Nicola Susan  
BMO Ligne d'action inc.
- Hermon, Julia Elizabeth  
La Corporation Canaccord Capital
- Kennedy, David Anthony  
Valeurs Mobilières TradeFreedom inc.
- Larocque, Nicole  
Scotia Capitaux inc.
- Lees, John-David (JD)  
Gestion MD limitée
- Moussalli, Patrice  
Valeurs Mobilières Berkshire inc.
- Panagopoulos, Panagiotis  
Services Investisseurs CIBC inc.
- Tachdjian, Agop Ohannes  
Blackmont Capital inc.
- Walker, Gregory  
Corporation de Valeurs Mobilières Dundee
- Yeung, Marvin Ka-Hang  
Services financiers Penson Canada inc.

#### 3.4.4.2 Conseillers en valeurs

Interruption d'activités à titre de représentant de la personne suivante, vu la cessation de cette activité :

- Beauregard, Robert  
Gestion de portefeuille Natcan inc.

## 3.4.4.3 Cabinets de services financiers

**Sans mode d'exercice**

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité est sans mode d'exercice. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date de sans mode d'exercice de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une demande de rattachement et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces informations auprès du d'un agent d'information au :

Québec : (418) 525-0337  
 Montréal : (514) 395-0337  
 Sans frais : 1 877 525-0337.

Veillez vous référer à la légende suivante pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 9, et les mentions spéciales, de A à F.

Disciplines et catégories de disciplines	Mentions spéciales
1a Assurance de personnes	A Restreint à l'assurance-vie
1b Assurance contre les accidents ou la maladie	B Restreint aux produits d'assurance collective contre les accidents et la maladie
2a Assurance collective de personnes	C Courtage spécial
2b Régime d'assurance collective	D Courtage relatif à des prêts garantis par hypothèque immobilière
2c Régime de rentes collectives	E Expertise en règlement de sinistre à l'égard des polices souscrites par l'entremise du cabinet auquel il rattaché
3a Assurance de dommages (Agent)	F Placement de parts permanentes et de parts privilégiées
3b Assurance de dommages des particuliers (Agent)	
3c Assurance de dommages des entreprises (Agent)	
4a Assurance de dommages (Courtier)	
4b Assurance de dommages des particuliers (Courtier)	
4c Assurance de dommages des entreprises (Courtier)	
5a Expertise en règlement de sinistres	

5b Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des particuliers

5c Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des entreprises

5d Expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur

5e Expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur en assurance de dommages des particuliers

5f Expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur en assurance de dommages des entreprises

6 Planification financière

7 Courtage en épargne collective

8 Courtage en contrats d'investissements

9 Courtage en plans de bourses d'études

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
159919	Arel	Marie-Josée	1A	2008-02-04
160241	Baeta Ngassa	Charles Eric	7	2008-01-21
160483	Beaulieu	Stéphanie	3B	2008-01-31
101709	Beaupré	Guy	2A	2008-01-31
173957	Ben Haj Amor	Leila	7	2008-01-25
176552	Bentaleb	Abdellatif	1A	2008-01-31
175331	Botello Rodriguez	Giovanny	9	2008-01-22
104129	Bouchard	Denis	1A	2008-01-31
104129	Bouchard	Denis	7	2008-02-05
173724	Boudrias	Jocelyn	7	2008-01-21
106136	Carrier	Gilles	7	2008-01-24
169612	Chen	Jun Yi	7	2008-01-23
164697	Cloutier	Line	3B	2008-02-06
173032	Creidi	Jean	7, F	2008-01-25
159173	Deschambault	Sylvie	4C	2008-02-06
173721	Deslauriers	Stéphane	3B	2008-01-31
173886	Dionne	Nathalie	7, F	2008-01-23
156274	Djougoue	Henri	1A	2008-02-06
176026	Doucet	Marie-France	1A	2008-01-31
176999	Dubé	Cyr Yvon	1A	2008-01-25
111619	Durocher	Viviane	6	2008-02-06
165000	Dyson	Gary	7	2008-01-21

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
176822	Fournier	Marianne	1B	2008-01-31
165899	Gauthier	Amélie	7	2008-01-24
148657	Gauthier	Alain	6	2008-02-06
163821	Gilbert	Michel	1A	2008-01-31
174683	Huynh	Kheng	7	2008-01-24
175988	Jacques	Nicolas	1B	2008-01-31
141320	Joseph	Jean-François	3B	2008-02-05
155417	Koretska	Maryna	7	2008-02-04
158877	Lachance	Sandra	3B	2008-02-05
167848	Lamothe	Annie	7	2008-01-21
165467	Lamoureux	Daniel	7	2008-01-29
118909	Landreville	Guy	4A	2008-02-01
176810	Lapointe	Pascal	1B	2008-02-06
120477	Lecavalier	René	1A	2008-02-01
163155	Lee	Kin Shing	1A	2008-02-06
144264	Longpré	Michel	6, 7	2008-01-22
122069	Lorusso	Sabrina	5D	2008-02-05
166583	Mannarino	Steve	7	2008-01-23
174464	Martel	Karine	3B	2008-01-31
175312	Moret	Myriam	7	2008-01-21
123602	Ménard	Jacques	4A	2008-02-01
123631	Ménard	Patrick	4A	2008-02-01
125152	Normand	Chantal	6	2008-01-31
125513	Pagé	Laura	7	2008-01-21
126001	Parent	Guy	1A, 2A	2008-01-31
126115	Partridge	Sharon	7	2008-01-21
127960	Proulx	Martin	6	2008-02-05
175188	Ridaoui	Mohamed	7	2008-01-23
130431	Savard	Chantale	1A, 6	2008-01-31
172654	Senécal	Francyne Annie	3B	2008-02-06
131113	Skivas	George	7	2008-02-04
161535	Sodhi	Cheena	7	2008-01-22
174665	Turcotte	Vincent	7	2008-01-21
149034	Wolkowicz	Lauri	7	2008-02-04

### Non-renouvellement

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité n'a pas été renouvelée à la date d'échéance. Par conséquent, ces individus

ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

#### Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date d'annulation de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une remise en vigueur et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces informations auprès du d'un agent d'information au :

Québec : (418) 525-0337  
 Montréal : (514) 395-0337  
 Sans frais : 1 877 525-0337.

Veillez vous référer à la légende mentionnée ci-haut pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 9, et les mentions spéciales, de A à F.

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
171205	Abayon	Teresita	1A	2008-02-01
171241	Abbas	Brahim	1A	2008-02-01
100007	Abbey	William	1A	2008-02-01
141500	Abdul Baki	Khaled	1A	2008-02-01
157441	Abellaoui	El Houcine	4B	2008-02-01
165724	Abou Harya	Kamal	1A	2008-02-01
100024	Abran	Denis	2A	2008-02-01
100027	Abran	Michel	1A	2008-02-01
169877	Abran	Sébastien	1A	2008-02-01
171010	Acevedo	Yan	1A	2008-02-01
100035	Adam	Clément	1A	2008-02-01
170268	Adam	Marie-Eve	4B	2008-02-01
153685	Adams	Dennis	1A	2008-02-01
158961	Aguirre Ramirez	Marco Antonio	1A	2008-02-01
159590	Ahmadi	Tarik	3B	2008-02-01
149680	Aird	Julie	3B	2008-02-01
100089	Ait Abdesselam	Tahar	1A,2A	2008-02-01
172597	Aït Oudia	Nassima	1A	2008-02-01
146409	Akiki	Fadi	1A	2008-02-01
172248	Akpaki	Ayé Victor	1A	2008-02-01
169618	Al Asmar	Rony Boutros	1B	2008-02-01
154688	Alain	Simon	5E	2008-02-01
100123	Alary	Serge	6	2008-02-01
173936	Alcé	Vladimir Fred	3B	2008-02-01
159405	Alebiowu	Solomon Oladimeji	1A	2008-02-01
174560	Alexander	Steve	1B	2008-02-01
170973	Ali	Oumarou	1A	2008-02-01

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
139394	Alla	Yao	1A	2008-02-01
171667	Allaire	Vicky	1A	2008-02-01
170472	Allard	Annie	1A	2008-02-01
169113	Allard	Dominique	3B	2008-02-01
135425	Allard	Guylaine	3A	2008-02-01
170672	Allard	Line	4B	2008-02-01
174805	Allard	Mathieu	1A	2008-02-01
166802	Allard	Maxime	5E	2008-02-01
100217	Allard	Michel	1A	2008-02-01
174007	Altime	Johnny	3B	2008-02-01
174172	Amar	Erick Jack Ely	1A	2008-02-01
148350	Amendola	Marc	1A	2008-02-01
166193	Amirouche	Leila	1B	2008-02-01
100291	Amon	Eyal	1A,6	2008-02-01
166053	Amorim	Marcia Gomes	5F	2008-02-01
145831	Anello	Giuseppe	5E	2008-02-01
100343	Angers	Jean	3A	2008-02-01
100352	Aniceto	Lorenzo	2A	2008-02-01
171585	Anzola Lopez	Yajaira	1B	2008-02-01
100376	Applyrs	Guy-Michel	1A	2008-02-01
165295	April	Annie	1B	2008-02-01
100386	Arbic	Bryan	6	2008-02-01
100404	Arbour	Stéphanie	1A	2008-02-01
100411	Arcand	Gilbert	1A	2008-02-01
171587	Arcand	Sylvain	5E	2008-02-01
172762	Archambault	Diane	1A	2008-02-01
100427	Archambault	Georges	1A	2008-02-01
155113	Archambault	Isabelle	1A	2008-02-01
100432	Archambault	Josée	6	2008-02-01
100434	Archambault	Lauréanne	1A,2B	2008-02-01
100440	Archambault	Lynn	4A	2008-02-01
159125	Archambault	Patrick	2B	2008-02-01
166531	Arcuri	Giovanni	1A	2008-02-01
100477	Arguin	Daniel	2A	2008-02-01
149367	Armstrong	Anthony Robert	3A	2008-02-01
100492	Armstrong	Gérard	1A	2008-02-01
100512	Arsenault	Alain	6	2008-02-01
100527	Arsenault	Francoys	6	2008-02-01
160090	Arseneault	Nancy	2B	2008-02-01
100576	Arseneault	Stéphane	1A,2A	2008-02-01

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
168590	Artemenko	Tatyana	1A	2008-02-01
100598	Assaf	Mikhael	2A	2008-02-01
100616	Asselin	François	1A,2A	2008-02-01
100627	Asselin	Marcel	1A	2008-02-01
153057	Asselin	Valérie	4B	2008-02-01
100643	Assimakopoulos	Aristomenis	4A	2008-02-01
163302	Astbury	Cathy	4B	2008-02-01
100670	Aubé	Jocelyn	1B	2008-02-01
160976	Aubert	Jean	1A	2008-02-01
159764	Aubin	Sophie	1A	2008-02-01
161530	Aubry	Yvon	1A	2008-02-01
173457	Aubut	Alain	1A	2008-02-01
159838	Aubut	Mireille	4B	2008-02-01
170013	Auclair	Carolyne	1A	2008-02-01
162141	Auclair	Christine	4B	2008-02-01
154324	Audet	David	1A	2008-02-01
167911	Audet	Francis	1A	2008-02-01
169859	Audet	Josée	3B	2008-02-01
173509	Audet	Myria	1A	2008-02-01
100803	Audet	Raymond	1A	2008-02-01
173397	Audette	Stéphane	3B	2008-02-01
171264	Audrain-Poirier	Valérie	1A	2008-02-01
169701	Audy	Valéry	1A	2008-02-01
100853	Auger	Michel	1A,2A,6	2008-02-01
153948	Auguste	Pierre Antoine	D	2008-02-01
100869	Aumais	Armand	3A	2008-02-01
100870	Aumais	Carole	3A	2008-02-01
162942	Authier	Johanne	4B	2008-02-01
171021	Autotte	Jonathan	1A	2008-02-01
166387	Ave	Pierre Marcelin	1A	2008-02-01
147657	Avisar	Nadav	6	2008-02-01
173313	Babbar	Sunny	1A	2008-02-01
174717	Bacon	Jocelyne	1B	2008-02-01
100980	Badke	Donald	6	2008-02-01
164899	Bah	Tahé Michel	1A	2008-02-01
166886	Bai	Yu	1A	2008-02-01
101004	Baillargeon	Marcel	2A	2008-02-01
173570	Baillargeon	Maxime	4B	2008-02-01
172927	Balan	Dudley	1A	2008-02-01
169206	Balthazar	Dominique	1A	2008-02-01

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
175063	Banu	Miruna Ioana	1A	2008-02-01
159421	Banville	Maryse	1A	2008-02-01
173132	Banzouzi	Aymar	1A	2008-02-01
135526	Barbatano	Bruno	5D	2008-02-01
101085	Barbeau	Stéphane	1A	2008-02-01
101091	Barbusci	Franck	6	2008-02-01
171930	Bard	Nathalie	1B	2008-02-01
138036	Baril	Lorraine	1A	2008-02-01
101136	Baril	Pascal	1A,2A	2008-02-01
101150	Barnabé	Henry	1A	2008-02-01
134921	Baron	Yvan	1A	2008-02-01
169900	Barrett	Jason	1B	2008-02-01
171340	Barrette	André	1B	2008-02-01
161863	Barrette	Robert	1A	2008-02-01
162749	Basiouck	Anne-Elisabeth	4B	2008-02-01
170616	Basque	Francine	1B	2008-02-01
135043	Bastien	Jean-François	6	2008-02-01
168272	Bastone	Joseph	1A	2008-02-01
166742	Bata	Nicolae	1A	2008-02-01
101270	Battah	Kenneth	1A,2A	2008-02-01
172752	Bautista Medrano	Ronny	1A	2008-02-01
170072	Bazelais	Eddy Michel	1A	2008-02-01
101335	Beauchamp	Jacques-Edouard	2A	2008-02-01
173227	Beauchamp	Martin	3B	2008-02-01
101354	Beauchamp	Richard	4A	2008-02-01
101358	Beauchamp	Robert	1A,4A,D	2008-02-01
138497	Beauchamp	Yolande	2A	2008-02-01
101375	Beauchemin	Ghislaine	4A	2008-02-01
159578	Beauchemin	Lisa	4A	2008-02-01
172269	Beudet	Jean	1B	2008-02-01
158174	Beudet	Jérôme	1A	2008-02-01
101413	Beudin	Jacques	1A	2008-02-01
101416	Beudin	Jean-Guy	2A	2008-02-01
153511	Beudin	Marie-Ève	4A	2008-02-01
166095	Beudin	Valérie	3B	2008-02-01
101442	Beudoin	Fernand	1A	2008-02-01
101456	Beudoin	Jacques Arthur	2B	2008-02-01
173983	Beudoin	Jean-Pierre	1B	2008-02-01
161908	Beudoin	Louis	3B	2008-02-01
160835	Beudoin	Lucie	1A	2008-02-01

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
101478	Beudoin	Mario	2A	2008-02-01
101494	Beudoin	Serge	4A	2008-02-01
170582	Beudry	Guillaume	1A	2008-02-01
101545	Beulé	Pierre	1A,2B	2008-02-01
151902	Beulieu	Bertin	1A	2008-02-01
173810	Beulieu	Claire	1A	2008-02-01
168546	Beulieu	Denis	1A	2008-02-01
101572	Beulieu	Émilien	1A,2B	2008-02-01
101583	Beulieu	Gilles	1A	2008-02-01
101596	Beulieu	Jacques	2B	2008-02-01
163712	Beulieu	Jonathan	1A	2008-02-01
172027	Beulieu	Jonathan	1A	2008-02-01
134896	Beulieu	Marjorie	1A,2A	2008-02-01
101644	Beulieu	Michelle	6	2008-02-01
137420	Beulieu	Myrella	1A	2008-02-01
101661	Beulieu	Sylvain	1A	2008-02-01
101676	Beulne	André	1A	2008-02-01
101679	Beulne	Robert	2C	2008-02-01
157458	Beaumont	Mathieu	1A	2008-02-01
101709	Beaupré	Guy	2A	2008-02-01
154984	Beaupré	Mario	1A,6	2008-02-01
171414	Beaupré	Samuel	1B	2008-02-01
166812	Beauregard	Joël	1A	2008-02-01
158984	Beausoleil	Michel	4A	2008-02-01
171014	Bédard	Alain	5D	2008-02-01
156187	Bédard	Carole	4B	2008-02-01
169511	Bédard	Chantal	4A	2008-02-01
174581	Bédard	Chantal	1B	2008-02-01
101887	Bédard Rochon	Lise	3A	2008-02-01
101895	Bégin	André	2B	2008-02-01
165032	Bégin	Nadia	3B	2008-02-01
167633	Bélair	Jessica	5E	2008-02-01
101941	Bélair	Katia	5E	2008-02-01
101952	Bélair	Roger	1A	2008-02-01
166950	Béland	Catherine	D	2008-02-01
151736	Béland	Paul	1A	2008-02-01
170299	Bélanger	Anie	3B	2008-02-01
156298	Bélanger	Annie	3B	2008-02-01
102067	Bélanger	Gilles	1A,2A	2008-02-01
102075	Bélanger	Jacinthe	4A	2008-02-01

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
150347	Bélanger	Josée	4C	2008-02-01
166354	Bélanger	Kathleen	1A	2008-02-01
168057	Bélanger	Marc	3B	2008-02-01
102115	Bélanger	Marcel	1A	2008-02-01
102141	Bélanger	Pierre	1A,2A,6	2008-02-01
159025	Bélec	Chantal	4C	2008-02-01
102192	Belec	Philip	1A	2008-02-01
172968	Belghith	Elyes	1A	2008-02-01
102200	Belhumeur	Florian	4A	2008-02-01
102215	Belisle	Sylvie	1A	2008-02-01
171797	Bellahoues	Amar	3B	2008-02-01
162983	Bellamy	Jocelin	1A	2008-02-01
102291	Bellefeuille	Luc	1A,2A	2008-02-01
102302	Bellemare	Alain	1A,2B	2008-02-01
102310	Bellemare	Gérard	1A	2008-02-01
173299	Bellemare	Mathieu	1A	2008-02-01
102338	Bellerose	Claude	1A	2008-02-01
168657	Belley	Rebecca	4B	2008-02-01
168269	Bellisario	Chantal	1A	2008-02-01
138824	Belval	Martine	1A	2008-02-01
102393	Belzile	Josée	6	2008-02-01
102396	Belzile	Marcel	2A	2008-02-01
168909	Ben Attia	Slim Ben Abdell	1A	2008-02-01
173014	Benaddi	Rachid	1A	2008-02-01
164944	Bénard	Julie	1A	2008-02-01
148565	Bénard	Manon	4A	2008-02-01
172753	Bénard	Paméla	1B	2008-02-01
171167	Benmou	Laïla	3B	2008-02-01
102439	Benoit	Christian	1A,2A	2008-02-01
174561	Benyoub	Riad	1A	2008-02-01
102475	Benzrihem	Eric	1A	2008-02-01
165776	Bérard	Charles	1A	2008-02-01
102476	Bérard	Ginette	1A,2A	2008-02-01
145541	Bérard	Jocelyne	4A	2008-02-01
139882	Bérard	Valérie	1A	2008-02-01
102482	Berardinelli	Gary	2A	2008-02-01
161529	Berger	Jean-Pierre	6	2008-02-01
173621	Bergeron	Anne-Josée	1A	2008-02-01
157159	Bergeron	Catherine	1A	2008-02-01
172278	Bergeron	Gilles	1A	2008-02-01

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
154448	Bergeron	Jean-François	4A	2008-02-01
146598	Bergeron	Jean-Philippe	6	2008-02-01
159841	Bergeron	Kathlyn	1A	2008-02-01
173529	Bergeron	Marco	1A	2008-02-01
102597	Bergeron	Marie-Paule	6	2008-02-01
114549	Bergeron Gilbert	Monique	1A	2008-02-01
118303	Bergeron Lafontaine	Madeleine	2A	2008-02-01
175048	Bergeron-Gagné	Jean-Sébastien	1A	2008-02-01
146962	Berleur	Nathalie	1A,2B,6	2008-02-01
172011	Bernanos	Thierry Charles	1A	2008-02-01
102689	Bernard	Jean	3A	2008-02-01
166456	Bernard	Joëlle	3B	2008-02-01
102717	Bernard	Raymond	1A	2008-02-01
102728	Bernardi	Daniel	6	2008-02-01
102765	Bernier	Daniel	6	2008-02-01
157436	Bernier	Georges-Etienne	3B	2008-02-01
173679	Bernier	Jean Marc	3B	2008-02-01
102838	Bernier	Réal	1A,6	2008-02-01
136876	Bernier	Sylvain	5A	2008-02-01
146102	Bersa	Darko	1A	2008-02-01
173015	Berte	Ibrahima	1A	2008-02-01
158381	Berthelet	Richard	3A	2008-02-01
102865	Berthelot	Valmont	1A	2008-02-01
102872	Berthiaume	Bibiane	6	2008-02-01
171872	Berthiaume	Éric	1B	2008-02-01
162324	Berton	Patricia	4A	2008-02-01
170269	Bertrand	André	1B	2008-02-01
142579	Bertrand	Jean-Pierre	1A	2008-02-01
170237	Bérubé	Caroline	5E	2008-02-01
103024	Bérubé	Colette	1A	2008-02-01
139894	Bérubé	Myriamme	3B	2008-02-01
171943	Bérubé	Valérie	1B	2008-02-01
103059	Bessette	Lise	6	2008-02-01
173265	Bessette	Marie-Josée	4B,E	2008-02-01
168910	Bessette	Mélanie	1A	2008-02-01
103061	Bethune	John	4A	2008-02-01
152749	Biagioni	Arcangelo	1A	2008-02-01
170625	Biakabutuka	Bakadiona	1A	2008-02-01
174520	Bibeau	France	2C	2008-02-01
171409	Bien-Aimé	Lefrant	1A	2008-02-01

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
162282	Bik	Dara Vuthy	1A	2008-02-01
103127	Billette	Maurice	1A	2008-02-01
170976	Billo	Jonathan	1A	2008-02-01
151958	Bilodeau	Lucie	E	2008-02-01
171819	Bilodeau	Martin	1A	2008-02-01
103206	Bilodeau	Martine	2C	2008-02-01
170879	Bilodeau	Pascal	1A	2008-02-01
164006	Bilodeau	Paul	4C	2008-02-01
139189	Binette	Francine	2A	2008-02-01
152864	Biron	Carol	1A	2008-02-01
170207	Biron	Jean François	2B	2008-02-01
103247	Bisaillon	Jacques	1A	2008-02-01
156598	Bisaillon	Suzanne	4A	2008-02-01
170303	Bisal	Amanpreet Kaur	1A	2008-02-01
145413	Blair	Marc	6	2008-02-01
103375	Blais	Daniel	6	2008-02-01
103452	Blanc	Éric François	2A	2008-02-01
163141	Blanchard	Viviane	4A	2008-02-01
159444	Blanchet	Caroline	2C	2008-02-01
103480	Blanchet	Guy	4A	2008-02-01
173680	Blanchette	Alex	3B	2008-02-01
140161	Blanchette	Natacha	3B	2008-02-01
103519	Blanchette	René	6	2008-02-01
172285	Blaquière	Cédric	1B	2008-02-01
174500	Blier	Jimmy	1B	2008-02-01
162529	Blouin	Marie-Eve	1A	2008-02-01
171012	Blouin	Nicolas	1A	2008-02-01
171122	Bluteau	Suzanne	1B	2008-02-01
103617	Bock	Douglas Roy	6	2008-02-01
168658	Boies	Chantal	4B	2008-02-01
163625	Boilard	Manon	6	2008-02-01
169184	Boilard	Rosanne	1A	2008-02-01
149400	Boileau	Annie	4A	2008-02-01
103654	Boileau	Serge	1A	2008-02-01
103661	Boily	Francine	6	2008-02-01
168865	Boily	Yan	1A	2008-02-01
169134	Boisjoly	Ghislaine	4A	2008-02-01
162126	Boisvert	Daniel	1A,D	2008-02-01
103749	Boisvert	Denis	2A	2008-02-01
103756	Boisvert	Hélène	2A	2008-02-01

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
158976	Boisvert	Hugo	1A	2008-02-01
103777	Boisvert	Maurice	1A	2008-02-01
172761	Boisvert	Melissa	2B	2008-02-01
138954	Boisvert	Serge	5D	2008-02-01
170744	Boiteau	Martin	1A	2008-02-01
172294	Boivin	Catherine	1B	2008-02-01
150428	Boivin	Denis	1A	2008-02-01
103825	Boivin	Éric	6	2008-02-01
103833	Boivin	Georges	1A,2A	2008-02-01
173937	Boivin	Isabelle	1B	2008-02-01
103842	Boivin	Jacques	2A	2008-02-01
156303	Boivin	Johanne	1A	2008-02-01
146226	Boivin	Karine	1A	2008-02-01
160493	Boivin	Sandra	1A	2008-02-01
103924	Bolduc	Marcel	4A	2008-02-01
173415	Bolduc	Serge	1B	2008-02-01
169137	Bolduc	Véronique	3B	2008-02-01
103951	Bolduc	Vincent	1A,2A	2008-02-01
169944	Bolduc	Yanick	3B	2008-02-01
171192	Bolduc-Blais	Katia	1B	2008-02-01
145533	Bonenfant	Hugo	4B	2008-02-01
163558	Bongo-Atipo	Louis	1A	2008-02-01
166590	Bonilla	Francisco	1A	2008-02-01
172238	Bonin	Claude-Emmanuel	1B	2008-02-01
175349	Bonin	Marie-Josée	1A	2008-02-01
103996	Bonneau	Doris	1A,2B	2008-02-01
171119	Bonneville	Yves	1A	2008-02-01
104015	Bonsant	Robert	2A	2008-02-01
152444	Bordeleau	Julie	3A	2008-02-01
174082	Bordeleau	Valérie	3B	2008-02-01
162838	Bossé	Stéphane	4B	2008-02-01
147439	Bossé	Véronique	1A,3B	2008-02-01
104078	Boswell	Anne	6	2008-02-01
167736	Boubker	Abdessamad	1A	2008-02-01
104084	Boucard	Édeline	2C	2008-02-01
156467	Bouchard	Anne	1A	2008-02-01
104102	Bouchard	Armel	6	2008-02-01
166910	Bouchard	Byanka	1B	2008-02-01
167641	Bouchard	Claude	1A	2008-02-01
155007	Bouchard	Cynthia	1B	2008-02-01

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
104129	Bouchard	Denis	1A	2008-02-01
104134	Bouchard	Diane	6	2008-02-01
174886	Bouchard	Eric	1A	2008-02-01
150290	Bouchard	Esther	1A	2008-02-01
172341	Bouchard	François	1A	2008-02-01
174025	Bouchard	Frederic	4B	2008-02-01
175435	Bouchard	Jimmy	1B	2008-02-01
171104	Bouchard	Lysa	1A	2008-02-01
104210	Bouchard	Michel	2A	2008-02-01
164154	Bouchard	Nancy	4A	2008-02-01
169663	Bouchard	Nathalie	1B	2008-02-01
138513	Bouchard	Pierrette	5D	2008-02-01
172768	Bouchard	Steeve	1B	2008-02-01
174562	Boucher	Audrey	1A	2008-02-01
173542	Boucher	Caroline	1A	2008-02-01
172799	Boucher	Geneviève	1A	2008-02-01
104323	Boucher	Gilles	1A	2008-02-01
104331	Boucher	Irène	2A	2008-02-01
174210	Boucher	Marc-André	1B	2008-02-01
175065	Boudjema	Abdenacer	1A	2008-02-01
104435	Boudreau	Jacques	1A,2A	2008-02-01
174402	Boudreau	Jean-François	1B	2008-02-01
146736	Boudreau	Luc	4A	2008-02-01
152015	Boudreau	Michelle	D	2008-02-01
175143	Boudreau	Philip	1A	2008-02-01
104453	Boudreau	Stanton	1A	2008-02-01
159933	Boudreault	Lilie	1A	2008-02-01
104477	Boudreault	Marc-André	2A	2008-02-01
135705	Boudreault	Martin	4A	2008-02-01
173249	Boudreault	Mélody	1A	2008-02-01
173724	Boudrias	Jocelyn	1A	2008-02-01
104494	Boudrias	Michel	1A,2A,4A	2008-02-01
152830	Bouffard	Patricia	1A	2008-02-01
172664	Bouffard	Roxane	1A	2008-02-01
172030	Bouillon	Maud	1A	2008-02-01
104531	Bouillon	René	1A	2008-02-01
171092	Boukorras	Sephora	1A	2008-02-01
104535	Boulais	Jacques	2A	2008-02-01
160868	Boulé	Patrick	4C	2008-02-01
104613	Bouliane	Louise	6	2008-02-01

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
104618	Boulianne	Danielle	1A,6	2008-02-01
162237	Boulianne	Sylvain	1A	2008-02-01
170274	Boulianne	Vicky	1A	2008-02-01
104640	Bourassa	Guy	4A	2008-02-01
104643	Bourassa	Luc	4A	2008-02-01
152053	Bourassa-Fillion	Alexandre	3B	2008-02-01
167819	Bourassa-Fillion	Antoine	4B	2008-02-01
104656	Bourbeau	André	2A	2008-02-01
135276	Bourbeau	Louis	1A	2008-02-01
165886	Bourbeau-Lamarre	Chantal	4B	2008-02-01
145328	Bourdon	Daniel	1A	2008-02-01
172871	Bourdy	Marie-Line Laure	4B	2008-02-01
138247	Bourgeois	Diane	5D	2008-02-01
163626	Bourgeois	Gilberte	1A	2008-02-01
147364	Bourgeois	Jean-Stéphane	1A,2B	2008-02-01
104744	Bourgeois	René	1A	2008-02-01
104753	Bourget	Francine	1A	2008-02-01
164972	Bourget	Rachel	4B,E	2008-02-01
104765	Bourgoing	Lise	1A,2A	2008-02-01
165386	Bourgouin	Jean-Luc	1A	2008-02-01
104786	Bourque	Danny	2B	2008-02-01
170734	Bourque Labelle	Mauricio	5E	2008-02-01
104813	Bourret	André	1A,6	2008-02-01
104815	Bourret	Gaétan	2C	2008-02-01
104816	Bourret	Julie	4A	2008-02-01
104829	Bousquet	Jean-Maurice	1A,6	2008-02-01
171674	Boutarfa	Alaa Eddine	1A	2008-02-01
157336	Boutemine	Said	1A	2008-02-01
104841	Boutet	Claudette	1A	2008-02-01
135244	Boutet	Micheline	1A,2A	2008-02-01
144442	Boutin	Diane	1B	2008-02-01
169518	Boutin	Isabelle	2B	2008-02-01
171249	Boutin	Patricia	1A	2008-02-01
173586	Bouvrette	Guillaume	1A	2008-02-01
163761	Bouzouita	Kaies	1A	2008-02-01
165268	Boyarko	Anna Oleksandri	1A	2008-02-01
104934	Boyce	Norman	1A,4A	2008-02-01
174315	Boyer	David	1B	2008-02-01
104953	Boyer	Nathalie	1B	2008-02-01
167519	Boyer-Tessier	Blaise	5D	2008-02-01

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
149229	Brabant	Catherine	3B	2008-02-01
104969	Brabant	Sophie	1A,2A	2008-02-01
104985	Brais	Michel	2A	2008-02-01
173952	Brandone	Julie	4B	2008-02-01
104994	Brassard	Anne	6	2008-02-01
164097	Brassard	Steeve	1A	2008-02-01
105024	Brassard	Suzanne	1A	2008-02-01
166404	Brassard-Gagnon	Mélanie	3B	2008-02-01
105036	Brault	Claude	1A	2008-02-01
174586	Braykeh	Rim-Pierre	1A	2008-02-01
105062	Brazeau	Cynthia	1A	2008-02-01
105096	Breton	Christian	2A	2008-02-01
169097	Breton	Claudia	1A	2008-02-01
135335	Breton	Jean-Yves	2A	2008-02-01
159880	Breton	Lise	4B	2008-02-01
172311	Briak	Ahmed	1A	2008-02-01
170428	Briand	Matthieu	1A	2008-02-01
169593	Bricault	Rolande	1A	2008-02-01
105157	Brien	Alain	2A	2008-02-01
105173	Brière	Claude	2A	2008-02-01
167357	Brière	Josée	1A	2008-02-01
141021	Brin	Jacques	2A	2008-02-01
105197	Brinda	Michael	2A	2008-02-01
105198	Brisebois	Françoise	2A	2008-02-01
160738	Brisebois	Guy	1A	2008-02-01
105200	Brisebois	Jean-Marie	1A,2A	2008-02-01
165590	Brisson	Patrick	1A	2008-02-01
105269	Brochu	Louis	1A,4A	2008-02-01
139978	Brodeur	Jocelyn	1A	2008-02-01
105334	Brosseau	Robert	1A,2A,4A	2008-02-01
149714	Brouard	Michèle	4B	2008-02-01
148782	Brouillet	Micheline	1A	2008-02-01
170989	Brouillette	Kathya	1A	2008-02-01
105393	Brousseau	Martin	1A	2008-02-01
172928	Brousseau	Nancy	1A	2008-02-01
105410	Brown	Luc Fitzgerald	1A	2008-02-01
170673	Bruce	William	1A	2008-02-01
105422	Brûlé	Jean-Louis	2A	2008-02-01
105436	Bruneau	Marcel	2A	2008-02-01
167590	Bruneau	Nathalie	1A	2008-02-01

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
105449	Brunelle	Lyse	1A,2A	2008-02-01
166405	Brunelle	Pierre	3B	2008-02-01
105483	Brunet	Linda	1A,2A	2008-02-01
105495	Brunet	Pierre	1A,2A	2008-02-01
173194	Bruneteau	Denis	1A	2008-02-01
159761	Brunette	Debra-Ann	3A	2008-02-01
105513	Brunette	Pierre	1A,6	2008-02-01
172108	Buignet	Harmonie	1B	2008-02-01
169508	Buisson-Douville	Sophie	4B	2008-02-01
105557	Bujold	Jean-Yves	5A	2008-02-01
140036	Bujold	Nicolas	5A	2008-02-01
105578	Bureau	Guy	2A	2008-02-01
105592	Burlon	Noël	2A	2008-02-01
146158	Busque	Manon	1A	2008-02-01
164557	Bussièeres	Nicolas	4B	2008-02-01
167962	Bustamante	Jocylyne	1A	2008-02-01
166827	Busuioç	Ion	1A	2008-02-01
105638	Buteau	Michel	2A	2008-02-01

### 3.4.5 Refus d'inscription d'une firme

Aucune information.

### 3.4.6 Cessations, radiations et suspensions des firmes inscrites

#### 3.4.6.1 Courtiers en valeurs

Aucune information.

#### 3.4.6.2 Conseillers en valeurs

Aucune information.

#### 3.4.6.3 Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Disciplines	Date de cessation
508388	Gestion financière Marco St Germain inc.	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2008-01-31
510636	Services financiers Paul Montpetit inc.	Assurance de personnes	2008-01-31
503420	Assurances Jean Ménard inc.	Assurance de personnes	2008-01-31

Inscription	Nom du cabinet	Disciplines	Date de cessation
500011	Assurances Michel Bouchard inc.	Assurance collective de personnes	2008-01-31
502663	Investissements R.M. inc.	Assurance de personnes Planification financière	2008-01-31
512815	Assure-Pro inc.	Assurance de dommages	2008-01-31
511469	Les assurances Jean-Claude Marquis 2004 inc.	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2008-02-01
504498	Le groupe Y. Bourassa et Associés inc.	Assurance de personnes Assurance collective de personnes Assurance de dommages Expertise en règlement de sinistres	2008-02-04
508124	Blouin, Taillon, Bégin Assurances inc.	Assurance de dommages Assurance de personnes Assurance collective de personnes Planification financière	2008-02-01
501248	Durocher-Klironomos assurances inc.	Assurance de personnes Assurance de dommages	2008-02-01
511637	Mailhot & associés, services conseils inc.	Assurance de personnes	2008-01-31
504441	Placements Montrusco Bolton inc.	Planification financière Courtage en épargne collective	2008-01-31
505071	R.P. Communications inc.	Assurance de personnes	2008-01-31
508388	Gestion financière Marco St-Germain inc.	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2008-01-31
510636	Services financiers Paul Montpetit inc.	Assurance de personnes	2008-01-31
503420	Assurances Jean Ménard inc.	Assurance de personnes	2008-01-31
500011	Assurances Michel Bouchard inc.	Assurance collective de personnes	2008-01-31

#### 3.4.6.4 Sociétés et représentants autonomes

Inscription	Nom du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
500494	Matatia Maita Abramovitch	Assurance de personnes Planification financière	2008-01-31
501130	Robert Bélanger	Assurance de personnes	2008-02-04
501456	Réjean Goyette	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2008-02-01
504759	William Robert Shonfield	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2008-02-04
507732	Manon Brulotte	Assurance de personnes	2008-01-31
510441	Denis St-Pierre	Assurance de personnes	2008-01-31
510641	Abdelhadi Badreddine	Assurance de personnes	2008-01-31
510748	Bédis Kilani	Assurance de personnes	2008-01-31

Inscription	Nom du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
511203	Melinda-Rae Lyse	Assurance de personnes	2008-01-31
511211	Hovhannes Ter-Martirosian	Assurance de personnes	2008-01-31
511674	René Artin	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2008-02-01
512645	Marc Guérin Younger	Assurance de personnes	2008-01-31
512915	Liviu Mercea	Assurance de personnes	2008-01-31
513164	Ahmed Agnaou	Assurance de personnes	2008-01-31
513265	Linda Linsenbarth	Assurance de personnes	2008-01-31

#### 3.4.6.5 Représentants de cabinets de services financiers (*en vertu de l'article 218 de la LDPSF*)

Aucune information.

### 3.4.7 Suspensions et radiations des OAR

#### 3.4.7.1 Membres de l'ACCOVAM

Aucune information.

#### 3.4.7.2 Membres de la CSF

Aucune information.

#### 3.4.7.3 Membres de la ChAD

Aucune information.

### 3.5 AVIS D'AUDIENCES

Aucune information.

### 3.6 SANCTIONS ADMINISTRATIVES ET DÉCISIONS DISCIPLINAIRES

#### 3.6.1 Autorité

##### DÉCISION – 2008-PDIS-0011

CONSIDÉRANT les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

CONSIDÉRANT l'article 184 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, (L.R.Q., c. D-9.2);

CONSIDÉRANT l'article 220 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, (L.R.Q., c. D-9.2);

CONSIDÉRANT la demande reçue à l'Autorité des marchés financiers;

CONSIDÉRANT l'ensemble des faits au dossier;

CONSIDÉRANT le non-respect allégué des dispositions de la *Loi sur la distribution des produits et services financiers*, la *Loi sur les valeurs mobilières*, le *Règlement sur le compte en fidéicomis et les assises financières du cabinet en valeurs mobilières*, le *Règlement sur la tenue et la conservation des livres et registres*, le *Règlement sur les valeurs mobilières*, le *Règlement sur le cabinet*, le *représentant autonome et la société autonome* et le *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières*;

CONSIDÉRANT qu'en raison de l'ensemble des faits allégués, la probité du représentant est affectée;

CONSIDÉRANT la protection du public;

SOUS RÉSERVE des observations écrites que le représentant pourrait produire.

Il convient pour l'Autorité de :

**REFUSER** la demande relative au certificat portant le n<sup>o</sup> 125 216 au nom de Chris Ochiai dans la discipline suivante :

- courtage en épargne collective.

**La décision est effective immédiatement sous réserve des observations ou faits nouveaux que le représentant pourrait présenter et est exécutoire malgré toute demande de révision éventuelle.**

Signé à Québec, le 16 janvier 2008

Le directeur des pratiques de distribution par intérim,  
Claude Prévost, CA

### 3.6.2 BDRVM

Aucune information.

### 3.6.3 OAR

#### 3.6.3.1 Comité de discipline de la CSF

Aucune information.

#### 3.6.3.2 Comité de discipline de la ChAD

Aucune information.

#### 3.6.3.3 ACCOVAM

Aucune information.

#### 3.6.3.4 Bourse de Montréal Inc.

Aucune information.

#### 3.6.3.5 RS

Aucune information.

### 3.7 AUTRES DÉCISIONS

#### 3.7.1 Dispenses

Aucune information.

#### 3.7.2 Exercice d'une autre activité

##### **Goldman Sachs & Co.**

Une autorisation a été accordée à Goldman Sachs & Co. afin d'offrir des services de conseil en matière de titres dérivés.

#### 3.7.3 Approbation d'un projet d'entente de partage de commissions, approbation d'une prise de position importante, emprunt ou remboursement autorisés

##### **Valeurs mobilières Investpro inc.**

Approbation du renforcement de la position importante de 66,84 % à 73,78 % dans le capital-actions de Valeurs Mobilières Investpro inc., courtier en valeurs de plein exercice par Denis Regimbald

#### 3.7.4 Autres

Aucune information.

# 4.

## Indemnisation

---

- 4.1 Avis et communiqués
  - 4.2 Réglementation
  - 4.3 Autres consultations
  - 4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers
  - 4.5 Fonds d'assurance-dépôts
  - 4.6 Autres décisions
-

#### 4.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

#### 4.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

#### 4.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

#### 4.4 FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS

Aucune information.

#### 4.5 FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

Aucune information.

#### 4.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

# 5.

## Institutions financières

---

- 5.1 Avis et communiqués
  - 5.2 Réglementation et lignes directrices
  - 5.3 Autres consultations
  - 5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers
  - 5.5 Sanctions administratives
  - 5.6 Autres décisions
-

## 5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

## 5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

## 5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

## 5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

Aucune information.

## 5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

## 5.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

# 6.

## Marchés des valeurs

---

- 6.1 Avis et communiqués
  - 6.2 Réglementation et instructions générales
  - 6.3 Autres consultations
  - 6.4 Sanctions administratives pécuniaires
  - 6.5 Interdictions
  - 6.6 Placements
  - 6.7 Régime de l'autorité principale
  - 6.8 Offres publiques
  - 6.9 Information sur les valeurs en circulation
  - 6.10 Autres décisions
  - 6.11 Annexes et autres renseignements
-

## 6.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

**Avis 13-315 du personnel des Autorités canadiennes en valeurs mobilières – Révisé  
Jours fériés des autorités en valeurs mobilières en 2008\***

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières disposent actuellement d'un régime d'examen concerté (REC) des prospectus (ordinaires, simplifiés et d'organismes de placement collectif), modifications de prospectus, demandes de dispenses et dépôts préalables. Le REC est décrit, au Québec, dans l'*Avis 43-201 relatif au régime d'examen concerté du prospectus* (l'« Avis 43-201 ») et, ailleurs au Canada, dans l'Instruction canadienne 43-201, *Régime d'examen concerté du prospectus* (l'« Instruction canadienne 43-201 »).

L'autorité principale délivre un document de décision du REC faisant foi du visa des autorités autres que l'autorité principale dont les bureaux sont ouverts à la date du document. Elle délivre un document de décision du REC faisant foi du visa des autres autorités le premier jour où leurs bureaux sont ouverts. Cette procédure est prévue à l'article 7.8 de l'Avis 43-201.

Le 17 mars 2008, l'*Instruction générale 11-202 relative à l'examen du prospectus dans plusieurs territoires* (l'« Instruction générale 11-202 ») sera mise en œuvre et l'Avis 43-201 sera annulé. Aux termes de l'Instruction générale 11-202, le déposant qui obtient un visa de l'autorité principale sera réputé avoir reçu un visa de chaque territoire sous le régime du passeport où le prospectus a été déposé. Toutefois, le visa de l'autorité principale n'attestera que la CVMO a octroyé un visa que si les bureaux de celle-ci sont ouverts à la date du visa de l'autorité principale, et qu'elle a indiqué que le prospectus est « prêt pour le définitif ». Si les bureaux de la CVMO ne sont pas ouverts à la date du visa de l'autorité principale, cette dernière octroiera un second visa faisant foi du visa de la CVMO le premier jour où ses bureaux sont ouverts.

Les courtiers ne peuvent faire de sollicitation dans le territoire d'une autorité autre que l'autorité principale et les émetteurs ne peuvent y placer leurs titres qu'après la délivrance du visa dans ce territoire.

Voici la liste des jours fériés des autorités en valeurs mobilières en 2008. Les émetteurs sont invités à en tenir compte pour ordonnancer leurs activités.

- |  |  |
|--|--|
| 1. Les samedis et dimanches (toutes)   | 18. Mercredi 6 août (Terre-Neuve-et-Labrador**)  |
| 2. Mardi 1 <sup>er</sup> janvier 2008 (toutes)   | 19. Vendredi 15 août (Île-du-Prince-Édouard)   |
| 3. Mercredi 2 janvier (Québec)   | 20. Lundi 18 août (Yukon)  |
| 4. Lundi 18 février (Alberta, Saskatchewan, Ontario, Manitoba)                                 | 21. Lundi 1 <sup>er</sup> septembre (toutes)   |
| 5. Vendredi 22 février (Yukon)   | 22. Lundi 13 octobre (toutes)  |
| 6. Lundi 17 mars (Terre-Neuve-et-Labrador)   | 23. Mardi 11 novembre (toutes sauf Alberta, Ontario et Québec)   |
| 7. Vendredi 21 mars (toutes)   | 24. Mercredi 24 décembre (Québec)  |
| 8. Lundi 24 mars (toutes sauf Alberta, Saskatchewan, Ontario et Terre-Neuve-et-Labrador)       | 25. Mercredi 24 décembre après midi (Alberta, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard, Terre-Neuve-et-Labrador et Nouveau-Brunswick); après 13 h (Colombie-Britannique et Manitoba) |
| 9. Lundi 21 avril (Terre-Neuve-et-Labrador)  | 26. Jeudi 25 décembre (toutes)   |
| 10. Lundi 19 mai (toutes)  | 27. Vendredi 26 décembre (toutes)  |
| 11. Lundi 23 juin (Territoires du Nord-Ouest et Terre-Neuve-et-Labrador)                       | 28. Mercredi 31 décembre (Québec)  |
| 12. Mardi 24 juin (Québec)   | 29. Mercredi 31 décembre après midi (Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve-et-Labrador); après 13 h (Colombie-Britannique)  |
| 13. Lundi 30 juin (Saskatchewan)   | 30. Jeudi 1 <sup>er</sup> janvier <b>2009</b> (toutes)   |
| 14. Mardi 1 <sup>er</sup> juillet (toutes)   | 31. Vendredi 2 janvier <b>2009</b> (Québec)  |
| 15. Mercredi 9 juillet (Nunavut)   |  |
| 16. Lundi 14 juillet (Terre-Neuve-et-Labrador)   |  |
| 17. Lundi 4 août (toutes sauf Québec, Terre-Neuve-et-Labrador, Île-du-Prince-Édouard et Yukon) |  |

\* Les autorités concernées sont indiquées entre parenthèses.

\*\* Si les conditions le permettent, sinon reporté au premier jour où le temps le permet, la décision étant prise le matin du jour férié.

**Le 8 février 2008**

## 6.2 RÉGLEMENTATION ET INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

Aucune information.

## 6.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

## 6.4 SANCTIONS ADMINISTRATIVES PÉCUNIAIRES

Aucune information.

## 6.5 INTERDICTIONS

### 6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

#### **Gray Wolf Capital Corporation**

Interdit à Gray Wolf Capital Corporation, à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, au motif que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers annuels et son rapport de gestion annuel de l'exercice terminé le 30 septembre 2007 conformément au Règlement 51-102.

L'interdiction est prononcée le 1er février 2008.

Décision n°: 2008-MC-0153

### 6.5.2 Révocations d'interdiction

**Exploration Tom Inc.**

Révoque la décision d'interdiction 2007-MC-1961, prononcée le 13 septembre 2007, limitée à Daniel Pausé, Patrick Lessard, Martin Harvey, Rémy St-Jean et Stéphane Fréchette d'effectuer, directement ou indirectement, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de Exploration Tom Inc. au motif que celui-ci s'est conformé aux obligations de la réglementation applicable.

La révocation est prononcée le 5 février 2008.

Décision n°: 2008-MC-0167

**6.6 PLACEMENTS****6.6.1 Visas de prospectus****6.6.1.1 Prospectus provisoires****Autorité aéroportuaire du Grand Toronto**

Visa du prospectus simplifié provisoire du 31 janvier 2008 concernant le placement de billets à moyen terme garantis pour un capital global de 2 000 000 000 \$.

Le visa prend effet le 1er février 2008.

Courtier(s):

BMO Nesbitt Burns Inc.  
 Marchés mondiaux CIBC Inc.  
 Financière Banque Nationale Inc.  
 RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.  
 Scotia Capitaux Inc.  
 Valeurs Mobilières TD Inc.

Numéro de projet Sédar: 1212407

Décision n°: 2008-MC-0169

**Credit Suisse**

Visa du prospectus simplifié provisoire du 25 janvier 2008 concernant le placement de billets à moyen terme non garantis pour un capital global de 2 000 000 000 \$ CA.

Le visa prend effet le 28 janvier 2008.

Numéro de projet Sédar: 1209833

Décision n°: 2008-MC-0133

**Creso Resources Inc.**

Visa du prospectus provisoire du 28 janvier 2008 concernant le placement d'actions ordinaires pour un capital global de 15 000 000 \$.

Le visa prend effet le 29 janvier 2008.

Courtier(s):

Blackmont Capital Inc.

Numéro de projet Sédar: 1193223

Décision n°: 2008-MC-0145

### **Silver Wheaton Corp.**

Visa du prospectus simplifié provisoire du 31 janvier 2008 concernant le placement de 108 000 000 d'actions ordinaires au prix de 14,50 \$ l'action.

Le visa prend effet le 31 janvier 2008.

Courtier(s):

Marchés Financiers Macquarie Canada Ltée  
 Marchés des Capitaux Genuity  
 Société en commandite GMP Valeurs Mobilières  
 Marchés mondiaux CIBC Inc.  
 Financière Banque Nationale Inc.  
 RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.  
 Scotia Capitaux Inc.  
 Corporation Canaccord Capital  
 Merrill Lynch Canada Inc.

Numéro de projet Sédar: 1212462

Décision n°: 2008-MC-0168

### **Toptent inc.**

Visa du prospectus provisoire du 23 janvier 2008 concernant le placement de 12 000 000 d'actions ordinaires au prix de 0,15 \$ l'action.

Le visa prend effet le 25 janvier 2008.

Courtier(s):

Blackmont Capital Inc.

Numéro de projet Sédar: 1209185

Décision n°: 2008-MC-0116

### **Wells Fargo Financial Canada Corporation**

Visa du prospectus simplifié provisoire du 25 janvier 2008 concernant le placement de billets à moyen terme non assortis d'une sûreté pour un capital global de 7 000 000 000 \$.

Le visa prend effet le 29 janvier 2008.

Courtier(s):

Marchés mondiaux CIBC Inc.  
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.  
BMO Nesbitt Burns Inc.

Numéro de projet Sédar: 1210558

Décision n°: 2008-MC-0140

#### 6.6.1.2 Prospectus définitifs

##### **C.A.B Realty Finance L.P.**

Octroie le visa pour le prospectus du 31 janvier 2008 de C.A.B Realty Finance L.P. aux seules fins de devenir émetteur assujéti.

Le visa prend effet le 31 janvier 2008.

Numéro de projet Sédar: 1207894

Décision n°: 2008-MC-0155

##### **Fonds communs de placement Meritas**

Visa pour le prospectus simplifié du 30 janvier 2008 concernant le placement de parts de :

Fonds du marché monétaire Meritas  
Fonds d'obligations canadiennes Meritas  
Fonds de portefeuille équilibré Meritas  
Fonds mensuel de dividendes et de revenu Meritas  
Fonds indiciel Jantzi Social<sup>MD</sup> Meritas  
Fonds d'actions américaines Meritas  
Fonds d'actions internationales Meritas

Le visa prend effet le 1er février 2008.

Numéro de projet Sédar: 1199403

Décision n°: 2008-MC-0175

##### **Fonds communs Impérial**

Visa pour le prospectus simplifié du 30 janvier 2008 concernant le placement de parts de catégorie A de :

Fonds commun marché monétaire Impérial  
Fonds commun d'obligations à court terme Impérial  
Fonds commun d'obligations canadiennes Impérial  
Fonds commun de dividendes canadiens Impérial  
Fonds commun d'obligations internationales Impérial

Fonds commun de fiducies de revenu canadiennes Impérial  
 Fonds commun de revenu de dividendes canadiens Impérial  
 Fonds commun de revenu d'actions mondiales Impérial  
 Fonds commun d'actions canadiennes Impérial  
 Fonds commun enregistré indice boursier US Impérial  
 Fonds commun d'actions US Impérial  
 Fonds commun enregistré indice boursier international Impérial  
 Fonds commun d'actions internationales Impérial  
 Fonds commun d'actions outre-mer Impérial  
 Fonds commun économies émergentes Impérial

Le visa prend effet le 31 janvier 2008.

Numéro de projet Sédar: 1187800

Décision n°: 2008-MC-0165

### Fonds Desjardins

Visa pour le prospectus simplifié du 25 janvier 2008 concernant le placement de parts de :

Fonds Desjardins Marché monétaire  
 Fonds Desjardins Revenu court terme  
 Fonds Desjardins Obligations canadiennes (parts de catégories A et I)  
 Fonds Desjardins Obligations opportunités (parts de catégories A et I)  
 Fonds Desjardins Obligations à rendement en capital  
 Fonds Desjardins NordOuest Spécialisé d'obligations mondiales à rendement élevé  
 Fonds Desjardins Équilibré canadien  
 Fonds Desjardins Équilibré Québec (parts de catégories A et T)  
 Fonds Desjardins Dividendes (parts de catégories A et T)  
 Fonds Desjardins Actions canadiennes valeur (parts de catégories A, T et I)  
 Fonds Desjardins Actions canadiennes  
 Fonds Desjardins Actions canadiennes petite capitalisation  
 Fonds Desjardins Fidelity Frontière Nord<sup>MD</sup>  
 Fonds Desjardins NordOuest Spécialisé actions  
 Fonds Desjardins Actions américaines valeur  
 Fonds Desjardins CI Catégorie de société valeur de fiducie  
 Fonds Desjardins Actions mondiales valeur (parts de catégories A, T et I)  
 Fonds Desjardins Actions mondiales toute capitalisation (*auparavant, Fonds Desjardins Sélection Actions mondiales*) (parts de catégories A et T)  
 Fonds Desjardins Actions outre-mer valeur  
 Fonds Desjardins Immobilier mondial (parts de catégories A, T et I)  
 Fonds Desjardins Actions mondiales petite capitalisation (*auparavant, Fonds Desjardins Fidelity Petite Capitalisation Amérique*)  
 Fonds Desjardins Marchés émergents (parts de catégories A et I)  
 Fonds Desjardins Environnement  
 Fonds Desjardins Éthique Équilibré canadien  
 Fonds Desjardins Placements alternatifs (parts de catégories A, T et I)  
 Fonds Desjardins Placements alternatifs spécialisés (parts de catégories A, T et I)

Le visa prend effet le 29 janvier 2008.

Numéro de projet Sédar: 1185962

Décision n°: 2008-MC-0144

**Groupe Fonds des professionnels**

Visa pour le prospectus simplifié du 1<sup>er</sup> février 2008 concernant le placement de parts de :

Fonds de dividendes des professionnels

Le visa prend effet le 1<sup>er</sup> février 2008.

Numéro de projet Sédar: 1209820

Décision n°: 2008-MC-0173

**MRF 2008 Resource Limited Partnership**

Visa pour le prospectus du 31 janvier 2008 de MRF 2008 Resource Limited Partnership concernant le placement de 4 000 000 de parts de société en commandite cessibles au prix de 25,00 \$ la part.

Le visa prend effet le 31 janvier 2008.

Courtier(s):

Marchés mondiaux CIBC Inc.  
 RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.  
 BMO Nesbitt Burns Inc.  
 Financière Banque Nationale Inc.  
 Scotia Capitaux Inc.  
 Valeurs Mobilières TD Inc.  
 Valeurs Mobilières Berkshire Inc.  
 Corporation Canaccord Capital  
 Corporation de Valeurs Mobilières Dundee  
 Valeurs Mobilières HSBC (Canada) Inc.  
 Raymond James Ltée  
 Wellington West Capital Inc.  
 Blackmont Capital Inc.  
 Valeurs Mobilières Desjardins Inc.  
 Corporation Recherche Capital

Numéro de projet Sédar: 1200432

Décision n°: 2008-MC-0159

**MSP 2008 Resource Limited Partnership**

Visa pour le prospectus du 29 janvier 2008 de MSP 2008 Resource Limited Partnership concernant le placement de 2 000 000 de parts au prix de 25,00 \$ la part.

Le visa prend effet le 30 janvier 2008.

Courtier(s):

Marchés mondiaux CIBC Inc.  
 RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.  
 BMO Nesbitt Burns Inc.  
 Financière Banque Nationale Inc.  
 Scotia Capitaux Inc.  
 Valeurs Mobilières TD Inc.

Valeurs Mobilières HSBC (Canada) Inc.  
 Corporation Canaccord Capital  
 Corporation de Valeurs Mobilières Dundee  
 Raymond James Ltée  
 Valeurs Mobilières Berkshire Inc.  
 Blackmont Capital Inc.  
 Valeurs Mobilières Desjardins Inc.  
 IPC Securities Corporation  
 Partenaires Financiers Richardson Limitée  
 Wellington West Capital Inc.

Numéro de projet Sédar: 1200989

Décision n°: 2008-MC-0152

### **Portefeuilles DynamiqueUltra**

Visa pour le prospectus simplifié du 29 janvier 2008 concernant le placement de titres de série A, de série F, de série T, de série I, de série IT, de série FT et de série O de :

Portefeuille équilibré DynamiqueUltra  
 Portefeuille Croissance équilibrée DynamiqueUltra  
 Portefeuille Actions DynamiqueUltra  
 Portefeuille Croissance DynamiqueUltra  
 Portefeuille Catégorie équilibrée DynamiqueUltra de Société de fonds mondiaux Dynamique  
 Portefeuille Catégorie croissance équilibrée DynamiqueUltra de Société de fonds mondiaux Dynamique  
 Portefeuille Catégorie Actions DynamiqueUltra de Société de fonds mondiaux Dynamique  
 Portefeuille Catégorie croissance DynamiqueUltra de Société de fonds mondiaux Dynamique

Le visa prend effet le 30 janvier 2008.

Numéro de projet Sédar: 1201010

Décision n°: 2008-MC-0163

### **Portefeuilles First Trust**

Visa pour le prospectus simplifié du 28 janvier 2008 concernant le placement de parts de série A et de série F de :

Portefeuille canadien quantitatif de recherche TD

Le visa prend effet le 29 janvier 2008.

Numéro de projet Sédar: 1200583

Décision n°: 2008-MC-0148

### **Société canadienne de financement immobilier C.A. Bancorp**

Visa pour le prospectus du 31 janvier 2008 de Société canadienne de financement immobilier C.A. Bancorp concernant le placement de 4 140 000 actions privilégiées, série 1 au prix de 25,00 \$ l'action.

Le visa prend effet le 31 janvier 2008.

Courtier(s):

Valeurs Mobilières TD Inc.  
 Marchés mondiaux CIBC Inc.  
 BMO Nesbitt Burns Inc.  
 Financière Banque Nationale Inc.  
 Scotia Capitaux Inc.  
 Corporation Canaccord Capital  
 Valeurs Mobilières HSBC (Canada) Inc.  
 Raymond James Ltée  
 Blackmont Capital Inc.  
 Corporation de Valeurs Mobilières Dundee  
 Wellington West Capital Inc.  
 Valeurs Mobilières Desjardins Inc.  
 Société en commandite GMP Valeurs Mobilières  
 Corporation Recherche Capital  
 Partenaires Financiers Richardson Limitée

Numéro de projet Sédar: 1201660

Décision n°: 2008-MC-0160

#### **Société en commandite accréditive 2008 Connor, Clark & Lunn**

Visa pour le prospectus du 30 janvier 2008 de Société en commandite accréditive 2008 Connor, Clark & Lunn concernant le placement de 2 000 000 de parts de société en commandite au prix de 25,00 \$ la part.

Le visa prend effet le 31 janvier 2008.

Courtier(s):

Marchés mondiaux CIBC Inc.  
 BMO Nesbitt Burns Inc.  
 RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.  
 Partenaires Financiers Richardson Limitée  
 Scotia Capitaux Inc.  
 Financière Banque Nationale Inc.  
 Valeurs Mobilières TD Inc.  
 Corporation Canaccord Capital  
 Corporation de Valeurs Mobilières Dundee  
 Société en commandite GMP Valeurs Mobilières  
 Raymond James Ltée  
 Wellington West Capital Inc.  
 Valeurs Mobilières Berkshire Inc.  
 Valeurs Mobilières HSBC (Canada) Inc.

Numéro de projet Sédar: 1200699

Décision n°: 2008-MC-0161

#### **Société en commandite Front Street 2008-I**

Visa pour le prospectus du 24 janvier 2008 de Société en commandite Front Street 2008-I concernant le placement de 8 000 000 de parts de société en commandite transférables au prix de 25,00 \$ la part.

Le visa prend effet le 30 janvier 2008.

Courtier(s):

Financière Banque Nationale Inc.  
 Marchés mondiaux CIBC Inc.  
 BMO Nesbitt Burns Inc.  
 RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.  
 Corporation Canaccord Capital  
 Scotia Capitaux Inc.  
 Valeurs Mobilières TD Inc.  
 Partenaires Financiers Richardson Limitée  
 Raymond James Ltée  
 MGI Valeurs Mobilières Inc.

Numéro de projet Sédar: 1200780

Décision n°: 2008-MC-0158

### **Trident Performance Corp.**

Visa pour le prospectus du 31 janvier 2008 de Trident Performance Corp. concernant le placement :

1. de 11 500 000 unités de catégorie A au prix de 10,00 \$ l'unité, chacune étant composée d'une action de catégorie A et d'un bon de souscription de catégorie A visant l'acquisition d'une action de catégorie A au prix de 10,25 \$ l'action;
2. de 2 000 000 d'unités de catégorie F au prix de 10,00 \$ l'unité, chacune étant composée d'une action de catégorie F et d'un bon de souscription de catégorie F visant l'acquisition d'une action de catégorie F au prix de 10,25 \$ l'action.

Le visa prend effet le 31 janvier 2008.

Courtier(s):

Valeurs Mobilières TD Inc.  
 Blackmont Capital Inc.  
 Marchés mondiaux CIBC Inc.  
 BMO Nesbitt Burns Inc.  
 Financière Banque Nationale Inc.  
 Scotia Capitaux Inc.  
 Corporation Canaccord Capital  
 Corporation de Valeurs Mobilières Dundee  
 Valeurs Mobilières HSBC (Canada) Inc.  
 Raymond James Ltée  
 Valeurs Mobilières Desjardins Inc.  
 Partenaires Financiers Richardson Limitée  
 Wellington West Capital Inc.

Numéro de projet Sédar: 1203972

Décision n°: 2008-MC-0157

### **Trident Performance Trust**

Octroie le visa pour le prospectus du 31 janvier 2008 de Trident Performance Trust aux seules fins de devenir émetteur assujetti.

Le visa prend effet le 31 janvier 2008.

Numéro de projet Sédar: 1204326

Décision n°: 2008-MC-0156

**Troy Resources NL**

Visa pour le prospectus du 30 janvier 2008 de Troy Resources NL concernant le placement de 9 731 300 actions ordinaires au prix de 2,60 \$ l'action.

Le visa prend effet le 1<sup>er</sup> février 2008.

Courtier(s):

Scotia Capitaux Inc.  
Marchés Financiers Macquarie Canada Ltée  
Financière Banque Nationale Inc.  
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.

Numéro de projet Sédar: 1195850

Décision n°: 2008-MC-0186

**6.6.1.3 Modifications du prospectus****Criterion Diversified Commodities Currency Hedged Fund**

Visa pour le prospectus modifié et mis à jour du 21 janvier 2008 modifiant et mettant à jour le prospectus du 11 juin 2007 concernant le placement de parts de catégories A, B, D, F et I de :

Criterion Diversified Commodities Currency Hedged Fund

Cette modification est faite à la suite de l'ajout des parts de catégorie I et de la modification de la stratégie de placement du Fonds.

Le visa prend effet le 1<sup>er</sup> février 2008.

Numéro de projet Sédar: 1095170

Décision n°: 2008-MC-0176

**La Fiducie pour l'éducation des enfants du Canada**

Visa pour le prospectus modifié et mis à jour en date du 25 janvier 2008 de La Fiducie pour l'éducation des enfants du Canada concernant le placement de parts.

Cette modification est faite à la suite de changements dans la divulgation relative aux versements discrétionnaires aux bénéficiaires.

Le visa prend effet le 29 janvier 2008.

Numéro de projet Sédar: 1114024

Décision n°: 2008-MC-0149

**Portefeuilles privés RBC**

Visa pour la modification n° 3 du 25 janvier 2008 du prospectus simplifié du 24 août 2007 concernant le placement de parts de série O et de série F de :

Portefeuille privé de sociétés américaines à petite capitalisation RBC

Cette modification est faite à la suite de l'intention de RBC Gestion d'Actifs Inc. de remplacer Byram Capital Management LLC à titre de sous-conseiller pour ce Fonds à compter du 31 mars 2008.

Le visa prend effet le 1<sup>er</sup> février 2008.

Numéro de projet Sédar: 1130122

Décision n°: 2008-MC-0172

**Société de financement GE Capital Canada**

Visa pour la modification n° 1 du 25 janvier 2008 du prospectus préalable du 20 mars 2007 concernant le placement de billets à moyen terme.

Cette modification est faite notamment à la suite de l'augmentation du montant en capital global de billets à moyen terme qui passe de 5 000 000 000 \$ à 10 000 000 000 \$.

Le visa prend effet le 1<sup>er</sup> février 2008.

Courtier(s):

RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.  
Valeurs Mobilières TD Inc.  
BMO Nesbitt Burns Inc.  
Marchés mondiaux CIBC Inc.  
Scotia Capitaux Inc.

Numéro de projet Sédar: 1062267

Décision n°: 2008-MC-0178

**6.6.1.4 Dépôt de suppléments****Banque Toronto-Dominion (La)**

Réception du supplément de prospectus daté du 23 janvier 2008 au prospectus simplifié définitif de La Banque Toronto-Dominion daté du 11 janvier 2007, visant le placement 8 000 000 d'actions privilégiées de premier rang, catégorie A, série Q, pour une valeur globale de 200 000 000 \$. Ce document fait maintenant partie des dossiers publics de l'Autorité des marchés financiers.

Décision n°: 2008-MC-0183

**Crédit John Deere Inc.**

Réception du supplément de fixation du prix n°11 daté du 23 janvier 2008 au prospectus simplifié définitif de Crédit John Deere Inc. daté du 28 avril 2006, visant le placement des billets garantis, série

2, pour une valeur globale de 150 000 000 \$. Ce document fait maintenant partie des dossiers publics de l'Autorité des marchés financiers.

Décision n°: 2008-MC-0184

### **EnCana Corporation**

Réception du supplément de fixation du prix n°1 daté du 15 janvier 2008 au prospectus simplifié définitif de EnCana Corporation daté du 24 mai 2007, visant le placement des billets à moyen terme, série 4, pour une valeur globale de 750 000 000 \$. Ce document fait maintenant partie des dossiers publics de l'Autorité des marchés financiers.

Décision n°: 2008-MC-0185

## **6.6.2 Dispenses de prospectus**

### **Nexans**

**Dans L’AFFAIRE DE LA LÉGISLATION EN VALEURS MOBILIÈRES  
DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE, DE L’ALBERTA, DE LA SASKATCHEWAN, DU MANITOBA, DE  
L’ONTARIO, DU QUÉBEC ET DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE  
(les « territoires »)**

**ET**

**DU RÉGIME D’EXAMEN CONCERTÉ  
DES DEMANDES DE DISPENSE**

**ET**

**DE NEXANS  
(le « déposant »)**

### **Contexte**

L’Autorité des marchés financiers (l’« Autorité ») a reçu une demande du déposant pour obtenir une décision aux termes de la législation sur les valeurs mobilières des territoires (la « législation ») lui accordant :

1. une dispense des exigences de prospectus de la législation (la « dispense de prospectus ») afin que ces exigences ne s’appliquent pas :
  - a) aux opérations sur les parts (les « parts ») de trois fonds communs de placement d’entreprise (chacun est un fonds commun de placement d’entreprise ou un « FCPE »), le FCPE Nexans Relais 2008 (le « Fonds classique intermédiaire ») qui sera fusionné avec le FCPE Nexans Share Plan (le « Fonds classique principal » et, conjointement avec le Fonds classique intermédiaire, le « Fonds classique ») et le FCPE Nexans Plus (le « Fonds à levier financier ») (le Fonds classique et le Fonds à levier financier sont, collectivement, les « Fonds » et chacun, individuellement, est un « Fonds ») effectuées aux termes du programme d’actionnariat des employés (tel que ce terme est défini ci dessous) auprès des employés admissibles (tel que ce terme est défini ci dessous) résidant dans les territoires et qui choisissent de participer au programme d’actionnariat des employés (les « participants canadiens »);

- b) aux opérations sur les actions ordinaires du déposant (les « actions ») effectuées par les Fonds auprès des participants canadiens au moment de la demande de rachat des parts par ceux-ci ou à l'émission de parts du Fonds classique aux porteurs de parts du Fonds à levier financier au moment du transfert des actifs des participants canadiens dans le Fonds à levier financier vers le Fonds classique à la fin de la période de détention (tel que ce terme est défini ci-dessous);
2. une dispense des exigences d'inscription à titre de courtier de la législation (la « dispense d'inscription ») afin que ces exigences ne s'appliquent pas :
    - a) aux opérations sur les parts du Fonds classique effectuées aux termes du programme d'actionnariat des employés auprès des participants canadiens;
    - b) aux opérations sur les parts du Fonds à levier financier effectuées aux termes du programme d'actionnariat des employés auprès des participants canadiens qui ne sont pas des résidents de l'Ontario ou du Manitoba;
    - c) aux opérations sur les actions effectuées par les Fonds auprès des participants canadiens lors de la demande de rachat de parts par ceux-ci ou à l'émission de parts du Fonds classique principal aux porteurs des parts du Fonds à levier financier au moment du transfert des actifs des participants canadiens dans le Fonds à levier financier vers le Fonds classique principal à la fin de la période de détention (tel que ce terme est défini ci-dessous);
  3. une dispense de l'exigence d'inscription à titre de conseiller et de l'exigence d'inscription à titre de courtier de la législation pour que ces exigences ne s'appliquent pas au gérant des Fonds, BNP Paribas Asset Management SAS (la « société de gestion ») dans la mesure où ses activités décrites aux paragraphes 25 et 26 des présentes nécessitent une conformité à l'exigence d'inscription à titre de conseiller et à l'exigence d'inscription à titre de courtier (collectivement, avec la dispense de prospectus et la dispense d'inscription, la « dispense initiale demandée »); et
  4. une dispense des exigences d'inscription de la législation pour que ces exigences ne s'appliquent pas à la première opération sur toute part ou action acquise par des participants canadiens aux termes du programme d'actionnariat des employés (la « dispense relative à la première opération »).

Aux termes du Régime d'examen concerté des demandes de dispense, l'Autorité est l'autorité principale pour la présente demande.

### Interprétation

Les termes employés mais non définis dans le présent document et qui sont définis dans la Norme canadienne 14 101, Définitions ont le sens défini dans la Norme canadienne 14 101.

### Déclarations

La présente décision est fondée sur les déclarations de faits suivants du déposant :

1. Le déposant est une société constituée aux termes du droit français. Il n'est pas et n'a pas l'intention de devenir un émetteur assujéti (ou l'équivalent) aux termes de la législation. Les actions sont inscrites à la cote de l'Eurolist d'Euronext Paris.
2. Le déposant exerce des activités au Canada par l'entremise de Nexans Canada Inc. (la « société canadienne membre du même groupe » et, avec le déposant et d'autres sociétés membres du même groupe que celui-ci, le « groupe du déposant »). Chacune des sociétés canadiennes membres du même groupe est une filiale contrôlée directement ou indirectement par le déposant et n'est pas un émetteur assujéti (ou l'équivalent) aux termes de la législation et n'a pas l'intention de le devenir.

3. Le déposant a élaboré un programme d'émission d'actions mondial pour ses employés du groupe du déposant (le « programme d'actionnariat des employés ») qui comporte deux options de souscription : i) un placement d'actions devant être souscrites par l'entremise du Fonds classique intermédiaire (qui sera fusionné avec le Fonds classique principal à la réalisation du programme d'actionnariat des employés) (la « Formule classique ») et ii) un placement d'actions devant être souscrites par l'entremise du Fonds à levier financier (la « Formule à levier financier »).
4. Seules les personnes qui sont des employés d'un membre du groupe du déposant le dernier jour de la période de souscription au programme d'actionnariat des employés depuis au moins trois mois (les « employés admissibles ») seront invitées à participer au programme d'actionnariat des employés.
5. Les Fonds ont été élaborés en vue de faciliter la mise en place du programme d'actionnariat des employés.
6. Les Fonds ne sont pas des émetteurs assujettis aux termes de la législation et n'ont, à l'heure actuelle, aucunement l'intention de le devenir.
7. Les Fonds sont des fonds communs de placement d'entreprise (ou « FCPE ») d'un type communément utilisé en France pour la conservation ou le dépôt d'actions détenues par des investisseurs employés. Les Fonds sont inscrits auprès de l'Autorité des marchés financiers en France (l'« AMF de France ») et ont été approuvés par celle-ci. Seuls les employés admissibles pourront détenir les parts des Fonds selon un montant proportionnel à leur investissement respectif dans chacun des Fonds.
8. Aux termes du droit français, toutes les parts acquises dans le cadre du programme d'actionnariat des employés seront assujetties à une période de détention d'environ cinq ans (la « période de détention »), sous réserve de certaines exceptions prévues par le droit français (comme une cession lors du décès ou de la cessation de l'emploi).
9. Aux termes de la Formule classique, à la fin de la période de détention ou dans le cas d'un rachat anticipé découlant du fait qu'un participant canadien se prévaut de l'une des exceptions relatives à la période de détention prévue par le droit français, un participant canadien peut i) se faire racheter ses parts dans le Fonds classique en contrepartie des actions sous-jacentes ou d'un paiement en espèces correspondant à la valeur marchande des actions à ce moment ou ii) continuer à détenir des parts dans le Fonds classique et sera libre de se faire racheter ses parts à tout moment à une date ultérieure.
10. Aux termes de la Formule classique, les participants canadiens recevront des parts du Fonds classique, lequel souscrira à des actions pour le compte des participants canadiens, à un prix de souscription correspondant à la moyenne du cours d'ouverture des actions sur Euronext Paris des 20 jours de bourse précédant la date à laquelle le prix de souscription est établi par le président du déposant (le « prix de référence »), déduction faite d'un escompte de 20 % (le « prix de souscription »).
11. Les dividendes versés sur les actions détenues dans le Fonds classique feront l'objet d'une contribution à ce dernier et seront utilisés en vue d'acheter des actions supplémentaires (auquel cas le Fonds classique émettra des parts supplémentaires ou une fraction de parts au participant canadien pour refléter ce réinvestissement).
12. Aux termes de la Formule à levier financier, les participants canadiens souscriront à des parts dans le Fonds à levier financier, et celui-ci souscrira par la suite à des actions selon le prix de souscription à l'aide de la cotisation de l'employé (décrite ci-dessous) et d'un certain financement rendu disponible par Calyon (la « banque ») qui est régie par les lois de France.

13. La participation à la Formule à levier financier représente une occasion pour les employés admissibles d'obtenir des gains qui sont sensiblement supérieurs à ceux qui pourraient être obtenus l'entremise d'une participation à la Formule classique, grâce à la participation indirecte de l'employé admissible dans le mécanisme de financement qui implique un contrat de swap (le « contrat de swap ») conclu entre le Fonds à levier financier et la banque. En termes économiques, le contrat de swap implique le partage de paiements suivant : pour chaque tranche de 40 % du prix de souscription payé par les participants canadiens (la « cotisation de l'employé ») au Fonds à levier financier au prix de souscription, la banque financera les 60 % qui restent du prix de souscription (la « cotisation de la banque »).
14. Aux termes des modalités du contrat de swap, à la fin de la période de détention, le Fonds à levier financier devra à la banque un montant correspondant à la valeur marchande des actions (tel qu'il est établi aux termes du contrat de swap) détenues par le Fonds à levier financier, déduction faite de :
- a) 100 % des cotisations de l'employé, majorées de la somme la plus élevée entre
    - i) un rendement garanti de 10 % sur les cotisations de l'employé; et
    - ii) un montant correspondant à un multiple (qui sera environ égal à 2 et confirmé avant le début de la période de souscription) de l'augmentation, s'il en est, du cours moyen des actions par rapport au prix de référence (établi à partir de la moyenne mensuelle des cours de clôture des actions au cours de la période de détention, celle-ci étant calculée en utilisant la somme la plus élevée entre le cours de clôture réel à chaque date de calcul mensuelle et le prix de référence);
 (collectivement, la « formule de rachat »).
15. Si, à la fin de la période de détention, la valeur marchande des actions détenues dans le Fonds à levier financier est inférieure à 100 % des cotisations de l'employé, la banque effectuera une cotisation au Fonds à levier financier afin de pallier tout manque à gagner.
16. À la fin de la période de détention, le contrat de swap prendra fin après le versement du dernier paiement de swap et un participant canadien pourra :
- a) se faire racheter ses parts de Fonds à levier financier en contrepartie d'un paiement en espèces d'un montant calculé aux termes de la formule de rachat;
  - b) recevoir la valeur calculée aux termes de la formule de rachat en actions; ou
  - c) choisir de garder ses parts dans le Fonds à levier financier qui seront par la suite transférées vers le Fonds classique. Les participants canadiens seront libres de se faire racheter leurs parts dans le Fonds classique à tout moment par la suite et le placement des participants canadiens ne sera plus couvert par le contrat de swap.
17. Un participant canadien au Fonds à levier financier ne pourra en aucun cas recevoir moins de 100 % de sa cotisation de l'employé en plus du rendement garanti de 10 % sur sa contribution à la fin de la période de détention ou être tenu responsable de tout autre montant.
18. Aux termes du droit français, chaque Fonds, à titre de FCPE, est une entité à responsabilité limitée. Le portefeuille de chaque Fonds se composera exclusivement d'actions du déposant et, dans le cas du Fonds classique, à l'occasion, d'espèces relativement aux dividendes versés sur les actions qui seront réinvesties dans les actions. Le portefeuille du Fonds à levier financier comprendra également le contrat de swap. Les Fonds peuvent également détenir des espèces ou quasi-espèces dans l'attente d'investissements dans des actions ou aux fins de rachats de parts. Les documents de placement fournis aux participants canadiens confirmeront qu'un participant canadien au Fonds à levier financier ne sera en aucun cas tenu responsable envers le Fonds à levier financier, la banque

ou le déposant à l'égard de tout montant excédant sa cotisation de l'employé aux termes de la Formule à levier financier.

19. Pendant la durée du contrat de swap, des montants correspondant aux dividendes versés sur les actions détenues dans le Fonds à levier financier pendant la période de détention seront remis par le Fonds à levier financier à la banque aux termes des modalités du contrat de swap.
20. Aux fins fiscales fédérales canadiennes, les participants canadiens au Fonds à levier financier devraient être réputés avoir reçu tous les dividendes versés sur les actions financées soit par la cotisation de l'employé ou par la cotisation de la banque, au moment du versement de ces dividendes au Fonds à levier financier, nonobstant la non réception réelle de la valeur des dividendes par les participants canadiens aux termes des modalités du contrat de swap. Par conséquent, les participants canadiens devront financer les impôts à payer associés aux dividendes sans recours aux dividendes réels.
21. Le versement de dividendes sur les actions est établi par les actionnaires du déposant. Le déposant ne s'est pas engagé envers la banque à l'égard de tout versement minimum en ce qui a trait aux dividendes.
22. Pour adresser le fait que, au moment de la décision d'investissement initiale relativement à la participation à la Formule à levier financier, les participants canadiens ne seront pas en mesure de quantifier leurs impôts sur le bénéficiaire à payer potentiels découlant de cette participation, le déposant indemnifiera chaque participant canadien à la Formule à levier financier pour tous ses coûts aux fins de l'impôt associés au versement de dividendes excédant un montant d'euros par action déterminé pendant la période de détention de façon à ce que, dans tous les cas, un participant canadien soit en mesure, au moment de la décision d'investissement initiale, de déterminer son impôt maximal à payer relativement aux dividendes reçus par le Fonds à levier financier pour son compte aux termes de la Formule à levier financier.
23. Au moment du règlement des obligations du participant canadien aux termes du contrat de swap, le participant canadien réalisera un gain en capital (ou subira une perte en capital) en raison de sa participation au contrat de swap dans la mesure où les montants reçus par le Fonds à levier financier pour le compte du participant canadien en provenance de la banque excèdent les (ou sont inférieurs aux) montants payés à la banque par le Fonds à levier financier pour le compte du participant canadien. Dans la mesure où un montant correspondant à la valeur des dividendes sur les actions qui sont réputés reçus par un participant canadien est payé à la banque par le Fonds à levier financier pour le compte du participant canadien, ces paiements diminueront le montant de tout gain en capital (ou augmenteront le montant de toute perte en capital) pour le participant canadien aux termes du contrat de swap. Les pertes en capital subies (gains en capital réalisés) par un participant canadien aux termes du contrat de swap peuvent être contrebalancées (diminués) par tout gain en capital réalisé (toute perte en capital subie) par le participant canadien lors de la disposition des actions, conformément aux règles et aux conditions de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) ou de toute loi provinciale comparable (selon le cas).
24. La société de gestion est une société de gestion de portefeuille régie par les lois de France. La société de gestion est inscrite auprès de l'AMF de France afin de gérer des fonds de placement français et se conforme aux règles de l'AMF de France. La société de gestion n'est pas et n'a pas l'intention de devenir un émetteur assujéti aux termes de la législation.
25. Les activités de gestion du portefeuille de la société de gestion relativement au programme d'actionnariat des employés et aux Fonds sont limitées à l'achat d'actions du déposant, à la vente de ces actions au besoin afin de financer les demandes de rachat et à des activités pouvant s'avérer nécessaires pour donner effet au contrat de swap.
26. La société de gestion est également responsable de la préparation des documents comptables et de rendre publics des documents d'information périodiques tel que le prévoient les règles de chaque

Fonds. Les activités de la société de gestion n'affectent aucunement la valeur sous-jacente des actions. La société de gestion ne conseillera aucun participant canadien.

27. Les actions émises dans le cadre du programme d'actionnariat des employés seront déposées dans le Fonds pertinent par l'entremise de BNP Paribas Securities Services (le « dépositaire »), une importante banque commerciale française assujettie à la législation bancaire française.
28. Aux termes du droit français, la société de gestion doit choisir le dépositaire parmi un nombre limité de sociétés figurant sur une liste élaborée par le ministre français de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et l'AMF de France doit approuver la nomination du dépositaire. Le dépositaire exécute des ordres concernant l'achat, la négociation et la vente de titres du portefeuille et prend toutes les mesures nécessaires afin de permettre à chaque Fonds d'exercer les droits relatifs aux titres détenus dans son portefeuille respectif.
29. Les employés admissibles résidant au Canada ne seront pas incités à participer au programme d'actionnariat des employés dans l'expectative d'un emploi ou de la continuité d'un emploi.
30. Le montant total investi par un participant canadien dans le programme d'actionnariat des employés, y compris la cotisation de la banque aux termes de la Formule à levier financier, ne peut excéder 25 % de sa rémunération annuelle brute estimative pour 2008. Par conséquent, un participant canadien qui participe entièrement au programme d'actionnariat des employés par l'entremise de la Formule à levier financier atteindrait la limite maximale au moyen d'une cotisation de 10 % de sa rémunération annuelle brute estimative pour 2008.
31. Le déposant, la société de gestion et les sociétés canadiennes membres du même groupe ou tout employé, mandataire ou représentant de celles-ci n'offriront pas de conseils en matière de placements aux participants canadiens à l'égard d'un placement dans les actions ou dans les parts.
32. Le déposant retiendra les services d'un courtier inscrit à titre de courtier en valeurs (le « courtier inscrit ») aux termes des lois de l'Ontario et du Manitoba afin qu'il conseille ces participants canadiens qui résident en Ontario ou au Manitoba et qui démontrent de l'intérêt envers la Formule à levier financier et afin qu'il décide, conformément aux pratiques de l'industrie, si un investissement dans la Formule à levier financier convient à chacun de ces participants canadiens en fonction de leur situation financière particulière. Le courtier inscrit établirait des comptes pour ces participants canadiens et recevrait le premier extrait de compte du Fonds à levier financier pour le compte de ceux-ci.
33. Les participants canadiens qui participent au programme d'actionnariat des employés recevront un relevé indiquant le nombre de parts qu'ils détiennent et la valeur de chaque part au moins une fois par année.
34. Les participants canadiens recevront une trousse de renseignements en français ou en anglais, selon le cas, qui comprendra un résumé des modalités du programme d'actionnariat des employés ainsi qu'un avis d'imposition relatif au Fonds pertinent contenant une description des incidences fiscales canadiennes de la souscription et de la détention de parts des Fonds et de celles du rachat de parts contre des espèces ou des actions à la fin de la période de détention. La trousse de renseignements destinée aux participants canadiens de la Formule à levier financier comprendra également une déclaration des risques qui décrira certains risques inhérents à un placement dans les parts aux termes de la Formule à levier financier ainsi qu'un document de calcul de l'impôt qui illustrera les incidences fiscales fédérales canadiennes générales de la participation à la Formule à levier financier.
35. S'ils le demandent, les participants canadiens peuvent recevoir des copies du Document de Référence français déposé auprès de l'AMF de France relativement aux actions. Une copie des règles des Fonds (lesquelles sont analogues aux règlements administratifs de la société) sera mise à la disposition des participants canadiens. Les participants canadiens auront également accès à des

copies des documents d'information continue du déposant qui sont par ailleurs fournis à ses actionnaires.

36. Environ 716 employés admissibles résident au Canada dans les provinces de la Colombie-Britannique (1), de l'Alberta (1), de la Saskatchewan (152), du Manitoba (3), de l'Ontario (349), du Québec (213) ainsi que de la Nouvelle-Écosse (2) et représentent globalement moins de 3,4 % du nombre d'employés du groupe du déposant partout dans le monde.
37. À la date des présentes et après la prise d'effet du programme d'actionnariat des employés, les résidents canadiens ne possèdent et ne posséderont pas véritablement (laquelle modalité, aux fins du présent alinéa, est réputée inclure toutes les actions détenues par les Fonds pour le compte des participants canadiens) plus de 10 % des actions et ne représentent et ne représenteront pas en nombre plus de 10 % du nombre total de porteurs des actions tel qu'indiqué dans les registres du déposant.

## Décision

L'Autorité accorde la dispense initiale demandée aux conditions suivantes:

1. la première opération visée sur ces parts ou actions acquises par des participants canadiens aux termes de la présente décision, dans un territoire, soit réputée constituer un placement ou un premier appel public à l'épargne aux termes de la législation de ce territoire, à moins que les conditions ci-dessous ne soient remplies :
  - a) l'émetteur du titre :
    - i) soit n'était pas émetteur assujéti dans un territoire du Canada à la date du placement;
    - ii) soit n'est pas émetteur assujéti dans un territoire du Canada à la date de l'opération visée;
  - b) à la date du placement, en tenant compte de l'émission du titre et à tout autre titre de la même catégorie ou série émis en même temps que le titre ou dans le cadre de son placement, les résidents du Canada :
    - i) ne détenaient, directement ou indirectement, pas plus de 10 % des titres en circulation de la catégorie ou de la série;
    - ii) ne représentaient pas plus de 10 % du nombre total de propriétaires directs ou indirects de titres de la catégorie ou de la série;
  - c) l'opération visée est effectuée :
    - i) soit sur une bourse ou un marché à l'extérieur du Canada;
    - ii) soit avec une personne à l'extérieur du Canada;
2. au Québec, les frais requis soient payés conformément à l'article 271.6(1.1) du Règlement sur les valeurs mobilières (Québec).

L'Autorité accorde également, aux termes de la législation, la dispense relative à la première opération pourvu que les conditions énoncées aux paragraphes 1 a), b) et c) de la présente décision accordant la dispense initiale demandée soient remplies.

Fait à Montréal, le 31 janvier 2008.

Josée Deslauriers  
Directrice des marchés des capitaux

Claude Lessard  
Chef du service de l'encadrement des intermédiaires

Décision n°: 2008-MC-0151

## Wells Fargo & Company

Vu les demandes présentées par Wells Fargo & Company (le « garant ») et Wells Fargo Financial Canada Corporation (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 18 janvier 2008 (les « demandes »);

vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu la *Norme canadienne 14-101, Définitions* et les termes définis suivants :

« annexes » : les annexes aux formulaires américains 8-K, 10-K et 10-Q du garant, et à toutes modifications de ceux-ci, qui ne sont pas exigées en vertu de la législation en valeurs mobilières du Québec, mais qui le sont en vertu de la législation en valeurs mobilières des États-Unis, et qui seront intégrées par renvoi au prospectus ainsi que dans tous les suppléments afférents au prospectus;

« dispense permanente » : la demande de l'émetteur visant à obtenir une dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi d'établir une version française des annexes;

« dispense temporaire » : la demande de l'émetteur visant à obtenir une dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi d'établir une version française du document visé;

« document visé » : le rapport courant sur formulaire 8-K du garant daté du 16 janvier 2008 qui sera intégré par renvoi au prospectus;

« prospectus » : le prospectus préalable de base que l'émetteur prévoit déposer le ou vers le 24 janvier 2008;

vu la délégation de pouvoirs, prononcée par le président-directeur général, sous le numéro 2006 PDG-0138;

vu la modification à la délégation de pouvoirs prononcée sous le numéro 2007-PDG-0093;

vu la subdélégation de pouvoirs faite par Louis Morisset, surintendant aux marchés des valeurs, en date du 21 janvier 2008 en faveur de Josée Deslauriers, directrice des marchés des capitaux, laquelle est valable pour la période allant du 22 janvier au 25 janvier 2008 inclusivement.

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la dispense permanente et la dispense temporaire demandées par l'émetteur et le garant;

vu les considérations suivantes :

1. l'émetteur est un émetteur assujéti dans chacune des provinces du Canada;
2. l'émetteur a été constitué en vertu des lois de la Nouvelle-Écosse;
3. l'émetteur est une filiale à part entière du garant;
4. le garant a été constitué en vertu des lois de l'État du Delaware et est soumis aux exigences de la Loi de 1934;
5. le prospectus vise le placement de billets à moyen terme de l'émetteur pour un capital global de 7 000 000 000 \$, lesquels seront garantis inconditionnellement par le garant;
6. tout document intégré par renvoi dans un prospectus fait partie intégrante de celui-ci;

7. le dépôt par l'émetteur des documents intégrés par renvoi selon la forme et les exigences prévues par la législation en valeurs mobilières des États-Unis a pour conséquence d'intégrer les annexes qui ne sont pas, par ailleurs, exigées par la législation en valeurs mobilières du Québec et n'ont pas à être intégrées par renvoi dans un prospectus;
  8. tous les documents exigés par la législation en valeurs mobilières du Québec seront traduits;
- vu les représentations faites par l'émetteur et le garant.

En conséquence, l'Autorité accorde :

1. la dispense temporaire à la condition que le document visé soit traduit en français et déposé auprès de l'Autorité, au plus tard, lors du dépôt du prospectus dans sa forme définitive;
2. la dispense permanente.

Fait à Montréal, le 24 janvier 2008.

Josée Deslauriers  
Directrice des marchés des capitaux

Décision n°: 2008-SMV-0004

### 6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

Le personnel de l'Autorité tient à rappeler qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient de la dispense statutaire prévue aux articles 43 ou 51 de la Loi, tels qu'ils se lisaient avant le 14 septembre 2005, ou des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* («Règlement 45-106»).

Le personnel rappelle également qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements de même que de fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

Veuillez prendre note que les informations contenues aux avis déposés en vertu de l'ancien article 46 de la Loi et aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 sont publiées ci-dessous tel que fournies par les émetteurs concernés. Il est de la responsabilité des émetteurs de fournir une information adéquate et l'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

## SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

### Aralia QET Limited Partnership

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 10 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 35 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 3 050 parts de société en commandite au prix de 1 000 \$ la part.

Date du placement :

Le 17 décembre 2007  
 Dispense(s) invoquée(s)  
 2.3 du Règlement 45-106  
 2.9 du Règlement 45-106  
 Date du dépôt :  
 Le 18 janvier 2008

### **British Columbia Ferry Services Inc.**

Souscripteurs :  
 Le placement a eu lieu auprès de 6 souscripteurs au Québec.  
 Le placement a eu lieu également auprès de 14 souscripteurs hors Québec.  
 Description du placement :  
 Placement d'obligations de 1re rang garanties de série 08-1, 5,581 %, échéant le 11 janvier 2038, pour une valeur globale de 200 000 000 \$.  
 Date du placement :  
 Le 11 janvier 2008  
 Dispense(s) invoquée(s)  
 2.3 du Règlement 45-106  
 Date du dépôt :  
 Le 21 janvier 2008

### **Century Mining Corporation**

Souscripteurs :  
 Le placement a eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.  
 Le placement a eu lieu également auprès de 9 souscripteurs hors Québec.  
 Description du placement :  
 Placement de 5 600 000 actions ordinaires accréditatives prix de 0,50 \$ l'action. De plus, 200 000 bons de souscription d'actions ordinaires, émis à titre de rémunération.  
 Date du placement :  
 Le 11 décembre 2007  
 Dispense(s) invoquée(s)  
 2.3 du Règlement 45-106  
 Date du dépôt :  
 Le 15 janvier 2008

### **Colt Resources Inc.**

Souscripteurs :  
 Le placement a eu lieu auprès de 4 souscripteurs au Québec.  
 Le placement a eu lieu également auprès de 17 souscripteurs hors Québec.  
 Description du placement :  
 Placement de 3 908 000 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,25 \$ l'unité et de 57 143 actions ordinaires accréditatives au prix de 0,35 \$ l'action. De plus, 310 720 bons de souscription d'actions ordinaires, émis à titre de rémunération.  
 Dates du placement :  
 Le 31 décembre 2007, 4 et 8 janvier 2008  
 Dispense(s) invoquée(s)  
 2.3 du Règlement 45-106  
 Date du dépôt :  
 Le 21 janvier 2008

**Condor Petroleum Inc.**

## Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 39 souscripteurs hors Québec.

## Description du placement :

Placement de 5 975 000 actions ordinaires au prix de 0,50 \$ l'action.

## Date du placement :

Le 8 janvier 2008

## Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

## Date du dépôt :

Le 18 janvier 2008

**Eagle Plains Resources Ltd.**

## Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 85 souscripteurs hors Québec.

## Description du placement :

Placement de 5 048 300 unités accréditatives, chacune étant composée d'une action ordinaire accréditative et d'un bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,70 \$ l'unité et de 193 000 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,60 \$ l'unité.

## Date du placement :

Le 21 décembre 2007

## Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.5 du Règlement 45-106

## Date du dépôt :

Le 18 janvier 2008

**Excelsior Energy Limited**

## Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 11 souscripteurs hors Québec.

## Description du placement :

Placement de 2 305 500 actions ordinaires au prix de 0,52 \$ l'action. De plus, 138 330 bons de souscription d'actions ordinaires, émis à titre de rémunération.

## Date du placement :

Le 11 janvier 2008

## Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

## Date du dépôt :

Le 14 janvier 2008

**Exploration Amex Inc.**

## Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.

## Description du placement :

Placement de 200 000 actions ordinaires à un prix réputé de 0,39 \$ l'action, en contrepartie de terrains miniers.

Date du placement :

Le 11 janvier 2008

Dispense(s) invoquée(s)

2.13 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 21 janvier 2008

### **First Calgary Petroleums Ltd.**

Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 50 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement d'obligations subordonnées convertibles, 9 %, pour une valeur globale de 270 657 900 \$.

Date du placement :

Le 14 décembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.10 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 3 janvier 2008

### **General Motors Acceptance Corporation du Canada, Limitée**

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 20 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de billets pour une valeur globale de 6 254 561,17 \$.

Dates du placement :

Le 31 décembre 2007 et 4 janvier 2008

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.10 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 10 janvier 2008

### **General Motors Acceptance Corporation du Canada, Limitée**

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 30 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de billets pour une valeur globale de 11 005 915,95 \$.

Dates du placement :

Le 7 et 11 janvier 2008

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.10 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 17 janvier 2008

**Halo Resources Ltd.**

## Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 115 souscripteurs hors Québec.

## Description du placement :

Placement de 4 519 563 actions ordinaires accréditives au prix de 0,47 \$ l'action et de 3 273 292 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,42 \$ l'unité. De plus 779 284 bons de souscription d'actions ordinaires, émis à titre de rémunération.

## Dates du placement :

Le 14, 18 et 21 décembre 2007

## Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

## Date du dépôt :

Le 10 janvier 2008

**Holcim Finance (Canada) Inc.**

## Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès de 3 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 15 souscripteurs hors Québec.

## Description du placement :

Placement de billets de 1re rang non-garantis convertibles, 5,9 %, échéant en juin 2013, pour une valeur globale de 299 583 000 \$.

## Date du placement :

Le 21 décembre 2007

## Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

## Date du dépôt :

Le 3 janvier 2008

**Hy Lake Gold Inc.**

## Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 30 souscripteurs hors Québec.

## Description du placement :

Placement de 2 523 915 actions ordinaires accréditives au prix de 0,70 \$ l'action.

## Date du placement :

Le 28 décembre 2007

## Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.24 du Règlement 45-106

## Date du dépôt :

Le 10 janvier 2008

**Look Communications Inc.**

## Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 3 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 16 souscripteurs hors Québec.

## Description du placement :

Placement de 347 961 actions subalternes votantes pour une valeur globale de 147 016,06 \$.  
Date du placement :  
Le 7 janvier 2008  
Dispense(s) invoquée(s)  
2.14 du Règlement 45-106  
Date du dépôt :  
Le 15 janvier 2008

### **Pacific Energy Resources Ltd.**

Souscripteurs:  
Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.  
Le placement a eu lieu également auprès de 102 souscripteurs hors Québec.  
Description du placement :  
Placement de 530 069 actions ordinaires, émises à titre de pénalité.  
Date du placement :  
Le 21 décembre 2007  
Dispense(s) invoquée(s)  
2.3 du Règlement 45-106  
Date du dépôt :  
Le 10 janvier 2008

### **Pacific Energy Resources Ltd.**

Souscripteurs :  
Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.  
Le placement a eu lieu également auprès de 88 souscripteurs hors Québec.  
Description du placement :  
Placement de 460 494 actions ordinaires, émises à titre de pénalité.  
Date du placement :  
Le 14 janvier 2008  
Dispense(s) invoquée(s)  
2.3 du Règlement 45-106  
Date du dépôt :  
Le 23 janvier 2008

### **Philippine Metals Corp.**

Souscripteurs :  
Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.  
Le placement a eu lieu également auprès de 47 souscripteurs hors Québec.  
Description du placement :  
Placement de 3 000 000 d'actions ordinaires, au prix de 0,20 \$ l'action.  
Date du placement :  
Le 15 janvier 2008  
Dispense(s) invoquée(s)  
2.3 du Règlement 45-106  
2.5 du Règlement 45-106  
Date du dépôt :  
Le 24 janvier 2008

**Ressources Conway Inc.**

## Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 21 souscripteurs au Québec.

## Description du placement :

Placement de 2 722 146 actions ordinaires accréditives et de 1 361 073 bons de souscription d'actions ordinaires, pour une valeur globale de 490 000 \$.

## Date du placement :

Le 31 décembre 2007

## Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.5 du Règlement 45-106

## Date du dépôt :

Le 11 janvier 2008

**Ressources Explor inc.**

## Souscripteur :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur hors Québec.

## Description du placement :

Placement de 200 000 actions ordinaires à un prix réputé de 0,28 \$ l'action, en contrepartie de terrains miniers.

## Date du placement :

Le 7 janvier 2008

## Dispense(s) invoquée(s)

2.13 du Règlement 45-106

## Date du dépôt :

Le 11 janvier 2008

**Ressources Kativik Inc.**

## Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 19 souscripteurs au Québec.

## Description du placement :

Placement de 5 050 000 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,10 \$ l'unité.

## Date du placement :

Le 8 décembre 2007

## Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.5 du Règlement 45-106

## Date du dépôt :

Le 15 janvier 2008

**Royal Nickel Corporation**

## Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.

## Description du placement :

Placement de 40 000 actions ordinaires, au prix de 2,50 \$ l'action.

## Date du placement :

Le 25 janvier 2008

## Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 30 janvier 2008

### **Santana Diamonds Inc.**

Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Description du placement :

Placement de 641 025 actions ordinaires, au prix de 1,56 \$ l'action.

Date du placement :

Le 15 janvier 2008

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 22 janvier 2008

### **Société en commandite Broccolini No. 1**

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 37 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 2 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 6 847,50 parts de société en commandite au prix de 10 000 \$ la part.

Date du placement :

Le 14 septembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 25 septembre 2007

### **Société en commandite Broccolini No. 1**

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 6 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès d'un souscripteur hors Québec.

Description du placement :

Placement de 250 parts de société en commandite au prix de 10 000 \$ la part.

Date du placement :

Le 14 décembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 3 janvier 2008

### **Vortaloptics, Inc.**

Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Description du placement :

Placement de 40 000 actions ordinaires, catégorie A, au prix de 0,4941 \$ l'action.

Date du placement :

Le 31 décembre 2007  
 Dispense(s) invoquée(s)  
 2.3 du Règlement 45-106  
 Date du dépôt :  
 Le 28 janvier 2008

### **Information corrigée**

**Bulletin 2008-02-01, vol 5, n° 04**

#### **Hyteon Inc.**

Souscripteurs :  
 Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.  
 Le placement a eu lieu également auprès d'un souscripteur hors Québec.  
 Description du placement :  
 Placement de 28 400 actions ordinaires pour une valeur globale de 141 505,20 \$.  
 Date du placement :  
 Le 31 décembre 2007  
 Dispense(s) invoquée(s)  
 2.3 du Règlement 45-106  
**2.5 du Règlement 45-106**  
 Date du dépôt :  
 Le 8 janvier 2008

## **SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT**

#### **Absolute Core Return Fund**

Souscripteurs :  
 Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec  
 Le placement a eu lieu auprès de 11 souscripteurs hors Québec.  
 Description des placements :  
 Placement de 410 814,661 parts de catégorie A, de 23 163,22 parts de catégorie B, de 110 000 parts de catégorie A2 et de 14 197,543 parts de catégorie C2 d'une valeur globale de 7 009 413,41 \$  
 Dates des placements :  
 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> avril, 1<sup>er</sup> juillet, 1<sup>er</sup> octobre, 1<sup>er</sup> novembre et 1<sup>er</sup> décembre 2007  
 Dispense(s) invoquée(s)  
 2.3 du Règlement 45-106  
 Date du dépôt :  
 Le 18 janvier 2008

#### **Bissett Core Equity Trust**

Souscripteurs :  
 Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec  
 Le placement a eu lieu auprès de 26 souscripteurs hors Québec.  
 Description des placements :  
 Placement de 1 115 906,211 parts d'une valeur globale de 22 501 285,57 \$  
 Dates des placements :  
 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2007  
 Dispense(s) invoquée(s)

2.19 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 28 janvier 2008

### **Commonfund Capital Private Equity Partners VII L.P.**

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de deux souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu auprès de 287 souscripteurs hors Québec

Description du placement :

Placement d'intérêts de société en commandite d'une valeur globale de 1 000 495 847 \$

Date du placement :

31 décembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 15 janvier 2008

### **Commonfund Capital Venture Partners VIII, L.P.**

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de trois souscripteurs au Québec

Le placement a eu lieu auprès de 261 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement d'intérêts de société en commandite d'une valeur globale de 645 111 338 \$.

Date du placement :

31 décembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 15 janvier 2008

### **Co-Operators International Equity Pooled Fund**

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec

Le placement a eu lieu auprès de sept souscripteur hors Québec

Description du placement :

Placement de parts d'une valeur globale de 6 836 000 \$.

Dates des placements :

1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 24 janvier 2008

### **Fonds Actions Américaines Eterna V**

Souscripteur :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec

Description du placement :

Placement de 456 924,42 parts d'une valeur globale de 5 012 414 \$.

Dates du placement :  
 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2007  
 Dispense(s) invoquée(s)  
 2.3 du Règlement 45-106  
 Date du dépôt :  
 Le 24 janvier 2008

### **Fonds Américain de G.P. Eterna**

Souscripteur :  
 Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec  
 Description du placement :  
 Placement de 444 550,40 parts d'une valeur globale de 3 213 042 \$  
 Dates du placement :  
 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2007  
 Dispense(s) invoquée(s)  
 2.3 du Règlement 45-106  
 Date du dépôt :  
 Le 24 janvier 2008

### **Fonds Actions Canadiennes Eterna V**

Souscripteur :  
 Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.  
 Description du placement :  
 Placement de 503 708,11 parts d'une valeur globale de 5 541 941 \$  
 Dates du placement :  
 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2007  
 Dispense(s) invoquée(s)  
 2.3 du Règlement 45-106  
 Date du dépôt :  
 Le 24 janvier 2008

### **Fonds actions internationales Eterna V**

Souscripteur:  
 Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.  
 Description du placement :  
 Placement de 695 203,97 parts d'une valeur globale de 8 094 299,79 \$  
 Dates du placement :  
 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2007  
 Dispense(s) invoquée(s)  
 2.3 du Règlement 45-106  
 Date du dépôt :  
 Le 24 janvier 2008

### **Fonds canadien plus/retraite de G.P. Eterna**

Souscripteur:  
 Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.  
 Description du placement :  
 Placement de 22 696,95 parts d'une valeur globale de 354 532 \$

Dates du placement :  
 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2007  
 Dispense(s) invoquée(s)  
 2.3 du Règlement 45-106  
 Date du dépôt :  
 Le 24 janvier 2008

#### **Fonds d'actions canadiennes de G.P. Eterna**

Souscripteur:  
 Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.  
 Description du placement :  
 Placement de 252 249,08 parts d'une valeur globale de 3 746 346 \$  
 Dates du placement :  
 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2007  
 Dispense(s) invoquée(s)  
 2.3 du Règlement 45-106  
 Date du dépôt :  
 Le 24 janvier 2008

#### **Fonds de revenu de G.P. Eterna**

Souscripteur:  
 Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.  
 Description du placement :  
 Placement de 129 253,03 parts d'une valeur globale de 1 324 564,96 \$  
 Dates du placement :  
 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2007  
 Dispense(s) invoquée(s)  
 2.3 du Règlement 45-106  
 Date du dépôt :  
 Le 24 janvier 2008

#### **Fonds d'obligations court terme de G.P. Eterna**

Souscripteur:  
 Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.  
 Description du placement :  
 Placement de 596 913,54 parts d'une valeur globale de 6 323 647 \$  
 Dates du placement :  
 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2007  
 Dispense(s) invoquée(s)  
 2.3 du Règlement 45-106  
 Date du dépôt :  
 Le 24 janvier 2008

#### **Fonds d'obligations de G.P. Eterna**

Souscripteurs:  
 Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.  
 Description du placement :  
 Placement de 923 526,43 parts d'une valeur globale de 9 809 027 \$

Dates du placement :  
 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2007  
 Dispense(s) invoquée(s)  
 2.3 du Règlement 45-106  
 Date du dépôt :  
 Le 24 janvier 2008

### **Fonds Hexavest Actions Canadiennes**

Souscripteurs:  
 Le placement a eu lieu auprès de deux souscripteurs au Québec.  
 Description du placement :  
 Placement de 12 374 parts d'une valeur globale de 1 133 042 \$  
 Dates du placement :  
 29 septembre au 31 décembre 2007  
 Dispense(s) invoquée(s)  
 2.3 du Règlement 45-106  
 Date du dépôt :  
 Le 23 janvier 2008

### **Fonds Hexavest États-Unis**

Souscripteurs:  
 Le placement a eu lieu auprès de six souscripteurs au Québec.  
 Description du placement :  
 Placement de 228 960 parts d'une valeur globale de 37 392 035 \$  
 Dates du placement :  
 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2007  
 Dispense(s) invoquée(s)  
 2.3 du Règlement 45-106 et décision 2007-MSV-0070  
 Date du dépôt :  
 Le 23 janvier 2008

### **Fonds Hexavest Europac**

Souscripteurs:  
 Le placement a eu lieu auprès de 21 souscripteurs au Québec.  
 Description du placement :  
 Placement de 448 146 parts d'une valeur globale de 72 324 418 \$  
 Dates du placement :  
 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2007  
 Dispense(s) invoquée(s)  
 2.3 du Règlement 45-106  
 Date du dépôt :  
 Le 23 janvier 2008

### **Fonds Hexavest Europe**

Souscripteurs:  
 Le placement a eu lieu auprès de deux souscripteurs au Québec.  
 Description du placement :  
 Placement de 330 890 parts d'une valeur globale de 53 615 512 \$

Dates du placement :  
 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2007  
 Dispense(s) invoquée(s)  
 2.3 du Règlement 45-106 et décision 2007-SMV-0070  
 Date du dépôt :  
 Le 23 janvier 2008

### **Fonds Hexavest Mondial**

Souscripteurs:  
 Le placement a eu lieu auprès de 21 souscripteurs au Québec.  
 Le placement a eu lieu auprès de deux souscripteurs hors Québec.  
 Description du placement :  
 Placement de 345 268 parts d'une valeur globale de 72 706 442 \$  
 Dates du placement :  
 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2007  
 Dispense(s) invoquée(s)  
 2.3 du Règlement 45-106  
 Date du dépôt :  
 Le 23 janvier 2008

### **Fonds Hexavest Pacifique**

Souscripteurs:  
 Le placement a eu lieu auprès de deux souscripteurs au Québec.  
 Description du placement :  
 Placement de 206 841 parts d'une valeur globale de 36 165 473 \$  
 Dates du placement :  
 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2007  
 Dispense(s) invoquée(s)  
 2.3 du Règlement 45-106 et décision 2007-SMV-0070  
 Date du dépôt :  
 Le 23 janvier 2008

### **Fonds Hexavest Répartition Tactique d'actifs**

Souscripteurs:  
 Le placement a eu lieu auprès de six souscripteurs au Québec.  
 Description du placement :  
 Placement de 32 223 parts d'une valeur globale de 8 706 436 \$  
 Dates du placement :  
 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2007  
 Dispense(s) invoquée(s)  
 2.3 du Règlement 45-106  
 Date du dépôt :  
 Le 23 janvier 2008

### **Fonds international de G.P. Eterna**

Souscripteur:  
 Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.  
 Description du placement :

Placement de 324 758,23 parts d'une valeur globale de 2 663 235 \$  
 Dates du placement :  
 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2007  
 Dispense(s) invoquée(s)  
 2.3 du Règlement 45-106  
 Date du dépôt :  
 Le 24 janvier 2008

### **Formula Growth Hedge Fund**

Souscripteurs:  
 Le placement a eu lieu auprès de 76 souscripteurs au Québec  
 Le placement a eu lieu auprès de 43 souscripteurs hors Québec  
 Description du placement :  
 Placement de 268 126,97 parts de catégorie A et de 1 209 270,80 parts de catégorie F d'une valeur globale de 15 564 117,88 \$  
 Dates du placement :  
 31 janvier, 28 février, 30 mars, 30 avril, 31 mai, 29 juin, 31 juillet, 31 août, 28 septembre, 31 octobre, 30 novembre, 11, 14, 19, 21 et 31 décembre 2007  
 Dispense(s) invoquée(s)  
 2.3, 2.5, 2.10 et 2.19 du Règlement 45-106  
 Date du dépôt :  
 Le 22 janvier 2008

### **Global Portfolio Solution Fund Limited Partnership**

Souscripteurs:  
 Le placement a eu lieu auprès de deux souscripteurs au Québec  
 Le placement a eu lieu auprès de 45 souscripteurs hors Québec  
 Description du placement :  
 Placement de parts de société en commandite d'une valeur globale de 5 920 600 \$  
 Dates du placement :  
 28 septembre au 31 décembre 2007  
 Dispense(s) invoquée(s)  
 2.3 du Règlement 45-106  
 Date du dépôt :  
 Le 28 janvier 2008

### **Heathbridge Canadian Pooled Fund**

Souscripteurs:  
 Le placement a eu lieu auprès de six souscripteurs au Québec  
 Le placement a eu lieu auprès de 116 souscripteurs hors Québec  
 Description du placement :  
 Placement de 614 567,547 parts d'une valeur globale de 6 765 526,156 \$  
 Dates du placement :  
 1<sup>er</sup> janvier au 15 décembre 2007  
 Dispense(s) invoquée(s)  
 2.3 du Règlement 45-106  
 Date du dépôt :  
 Le 17 janvier 2008

**LG India Fund Ltd.**

## Souscripteur:

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec

## Description du placement :

Placement de 110 actions privilégiées au prix de 92,16 \$ l'action.

## Date du placement :

8 janvier 2008

## Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

## Date du dépôt :

Le 17 janvier 2008

**Mavrix Strategic Small Cap Fund**

## Souscripteur:

Le placement a eu lieu auprès de sept souscripteurs au Québec

## Description du placement :

Placement de 89 401,860 parts d'une valeur globale de 598 676,13 \$

## Dates du placement :

31 janvier au 3 août 2007

## Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

## Date du dépôt :

Le 15 janvier 2008

**McElvaine Investment Trust (The)**

## Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec

Le placement a eu lieu auprès de 40 souscripteurs hors Québec

## Description du placement :

Placement de 150 490,12 parts d'une valeur globale de 4 333 763,48 \$.

## Dates du placement :

30 avril au 31 décembre 2007

## Dispense(s) invoquée(s)

2.3 et 2.10 du Règlement 45-106

## Date du dépôt :

Le 25 janvier 2008

**Mellon Pooled International All Country World Index Fund**

## Souscripteur:

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec

## Description du placement :

Placement de 1 401 884,84 parts d'une valeur globale de 16 200 000 \$

## Dates du placement :

26 septembre 2006 au 20 avril 2007

## Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

## Date du dépôt :

Le 24 janvier 2008

**New Emerging Medical Opportunities Fund Ltd.**

## Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès de deux souscripteurs au Québec

## Description du placement :

Placement de 2 000 parts d'une valeur globale de 1 975 600 \$

## Date du placement :

6 décembre 2007

## Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

## Date du dépôt :

Le 23 janvier 2008

**New Star EAFE Fund**

## Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès de trois souscripteurs au Québec

## Description du placement :

Placement de 717 397,45 parts d'une valeur globale de 24 891 283,24 \$

## Dates du placement :

1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2007

## Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

## Date du dépôt :

Le 22 janvier 2008

**Rosseau Limited Partnership**

## Souscripteur:

Le placement a eu lieu auprès de quatre souscripteurs au Québec

Le placement a eu lieu auprès de 57 souscripteurs hors Québec

## Description du placement :

Placement de 2 065 parts de société en commandite d'une valeur globale de 22 436 078,62 \$

## Dates du placement :

30 décembre 2006 au 30 novembre 2007

## Dispense(s) invoquée(s)

2.3 et 2.10 du Règlement 45-106

## Date du dépôt :

Le 28 janvier 2008

**Scheer, Rowlett & Associates Canadian Equity Fund**

## Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de trois souscripteurs au Québec

## Description du placement :

Placement de 1 404 885,57 parts d'une valeur globale de 24 677 943,81 \$

## Dates du placement :

1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2007

## Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

## Date du dépôt :

Le 22 janvier 2008

**Stanton Global Bond Fund LP**

## Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de cinq souscripteurs au Québec

## Description du placement :

Placement de 15 327,14 parts d'une valeur globale de 1 538 195,50 \$

## Dates du placement :

1<sup>er</sup> mai, 1<sup>er</sup> juin et 1<sup>er</sup> juillet 2007

## Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

## Date du dépôt :

Le 21 janvier 2008

**StoneWater Capital Offshore Ltd.**

## Souscripteur :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec

## Description du placement :

Placement de 100 000 actions de catégorie E au prix de 10 \$ l'action

## Date du placement :

1<sup>er</sup> août 2007

## Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

## Date du dépôt :

Le 28 janvier 2008

**Stratégies Diversifiées Stanton S.E.C.**

## Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec

Le placement a eu lieu auprès de 37 souscripteurs hors Québec

## Description du placement :

Placement de 1 053,95 parts de catégorie F et de 8 986,89 parts de catégorie A d'une valeur globale de 1 571 149,58 \$

## Dates du placement :

1<sup>er</sup> mars, 1<sup>er</sup> avril, 1<sup>er</sup> mai, 1<sup>er</sup> juin, 1<sup>er</sup> juillet, 1<sup>er</sup> août, 1<sup>er</sup> septembre, 1<sup>er</sup> novembre et 1<sup>er</sup> décembre 2007

## Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

## Date du dépôt :

Le 21 janvier 2008

**Successful Investor Canadian Fund**

## Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de quatre souscripteurs au Québec

Le placement a eu lieu auprès de 16 souscripteurs hors Québec

## Description du placement :

Placement de 43 144,92 parts d'une valeur globale de 3 625 945,23 \$

## Dates du placement :

30 avril, 31 mai, 29 juin, 31 juillet et 31 août 2007

## Dispense(s) invoquée(s)

2.10 et 2.19 du Règlement 45-106

Date du dépôt :  
Le 17 janvier 2008

### **Terra 2007 Energy & Mining Flow-Through Limited Partnership**

Souscripteurs :  
Le placement a eu lieu auprès de 20 souscripteurs au Québec  
Le placement a eu lieu auprès de 424 souscripteurs hors Québec  
Description du placement :  
Placement de 175 967 parts de société en commandite au prix de 100 \$ la part  
Date du placement :  
31 décembre 2007  
Dispense(s) invoquée(s)  
2.3 du Règlement 45-106  
Date du dépôt :  
Le 18 janvier 2008

### **Triumph Aggressive Opportunities Fund L.P.**

Souscripteurs :  
Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec  
Le placement a eu lieu auprès de 19 souscripteurs hors Québec  
Description du placement :  
Placement de 6 100 parts de société en commandite au prix de 1 000 \$ la part.  
Dates du placement :  
1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> février, 1<sup>er</sup> mars, 1<sup>er</sup> avril, 1<sup>er</sup> mai, 1<sup>er</sup> juin, 1<sup>er</sup> juillet, 1<sup>er</sup> août, 1<sup>er</sup> septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2007  
Dispense(s) invoquée(s)  
2.3 du Règlement 45-106  
Date du dépôt :  
Le 25 janvier 2008

### **Triumph Capital Appreciation Fund L.P.**

Souscripteurs :  
Le placement a eu lieu auprès de deux souscripteurs au Québec  
Le placement a eu lieu auprès de 18 souscripteurs hors Québec  
Description du placement :  
Placement de 13 850 parts de société en commandite au prix de 1 000 \$ la part.  
Dates du placement :  
1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> février, 1<sup>er</sup> mars, 1<sup>er</sup> avril, 1<sup>er</sup> mai, 1<sup>er</sup> juin, 1<sup>er</sup> juillet, 1<sup>er</sup> août, 1<sup>er</sup> septembre, 1<sup>er</sup> octobre 2007 et 1<sup>er</sup> décembre 2007  
Dispense(s) invoquée(s)  
2.3 du Règlement 45-106  
Date du dépôt :  
Le 25 janvier 2008

### **Waterfall Vanilla Limited Partnership**

Souscripteurs :  
Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec  
Le placement a eu lieu auprès de quatre souscripteurs hors Québec

Description du placement :

Placement de 4 095 parts de société en commandite au prix de 1 000 \$ la part

Dates du placement :

31 janvier 2007 au 31 décembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 14 janvier 2008

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

#### 6.6.4 Refus

Aucune information.

#### 6.6.5 Divers

##### Fonds Creststreet Resource Class

Vu la demande présentée par Creststreet Asset Management Limited (la « société de gestion ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 21 décembre 2007 (la « demande »);

vu la demande présentée conformément à l'*Avis 12-201 relatif au régime d'examen concerté des demandes de dispense* (le « régime d'examen concerté ») en vertu duquel l'autorité principale est la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (l'« autorité principale »);

vu l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu le *Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif* (le « Règlement 81-102 »);

vu la *Norme canadienne 14-101, Définitions* et les termes définis suivants :

« Athabasca » : la société Athabasca Oil Sands Corp.;

« actions accréditives » : les actions ordinaires de capital-action d'émetteurs exploitant des ressources, qui sont des actions accréditives, tel que défini à la LIR (individuellement une « action accréditive »);

« Fonds » : Fonds Creststreet Resource Class;

« LIR » : Loi de l'impôt sur le revenu (Canada);

« prospectus simplifié » : prospectus des Fonds communs Creststreet Limitée dont le visa a été émis le 19 novembre 2007;

« sociétés en commandite » : collectivement, Creststreet 2006 Limited Partnership et Creststreet 2006 (II) Limited Partnership qui seront dissoutes le 18 janvier 2008 (individuellement, une « société en commandite »);

« titres d'Athabasca » : collectivement, les actions ordinaires d'Athabasca ainsi que les bons de souscription d'actions ordinaires émis par Athabasca (individuellement, un « titre d'Athabasca »);

« transfert en franchise d'impôt » : transaction en vertu de laquelle les sociétés en commandite transféreront leurs actifs au Fonds en échange de titres du Fonds;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu les titres d'Athabasca et les titres d'autres émetteurs qui seront transférés en franchise d'impôt au Fonds en échange de titres du Fonds;

vu le Fonds qui détiendra plus de 10 % de son actif net, calculé au cours du marché au moment de l'achat, en actifs non liquides à la suite du transfert en franchise d'impôt;

vu le fait que l'ensemble des porteurs de parts des sociétés en commandite sont informés de l'exposition aux titres non liquides qui seront transférés au Fonds;

vu le prospectus simplifié du Fonds qui contient les divulgations appropriées concernant les transferts en franchise d'impôts;

vu les titres acquis lors du transfert en franchise d'impôt qui seront placés en conformité avec les objectifs de placement et les stratégies de placement du Fonds;

vu les modifications au prospectus simplifié ainsi qu'à la notice annuelle du Fonds qui seront effectuées à la suite de l'octroi de la dispense;

vu la demande de dispense, en vertu de l'article 19.1 du Règlement 81-102, de l'obligation prévue au paragraphe 1 de l'article 2.4 du Règlement 81-102 afin de permettre au Fonds d'acquérir, au moyen d'un transfert en franchise d'impôt des actifs non liquides qui porteraient à plus de 10 % de son actif net, calculé au cours du marché au moment de l'achat, le pourcentage d'actifs non liquide du Fonds (la « dispense demandée »);

vu les représentations faites par la société de gestion.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispenses demandée.

La présente décision prendra effet à compter de la date du document de décision du régime d'examen concerté émis par l'autorité principale.

Fait à Montréal, le 17 janvier 2008.

(s) *Josée Deslauriers*

Josée Deslauriers

Directrice des marchés des capitaux

Numéro de projet Sédar: 1201733

Décision n°: 2008-MC-0055

### **Silver Wheaton Corp.**

Vu la demande présentée par Silver Wheaton Corp. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 8 janvier 2008 (la « demande »);

vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à obtenir une dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi d'établir une version française des documents suivants intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire (le « prospectus ») que l'émetteur entend déposer le ou vers le 10 janvier 2008 (la « dispense temporaire de traduction ») :

1. la notice annuelle datée du 21 mars 2007;
  2. la circulaire de sollicitation de procurations de l'émetteur datée du 20 mars 2007;
- (collectivement, les « documents visés ») ;

vu les représentations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense temporaire de traduction à la condition que les documents visés soient traduits en français et déposés auprès de l'Autorité au plus tard au moment du dépôt du prospectus dans sa forme définitive.

Fait à Montréal, le 10 janvier 2008.

Patrick Théorêt  
Chef du Service du financement des sociétés

Décision n°: 2008-MC-0045

## 6.7 RÉGIME DE L'AUTORITÉ PRINCIPALE (RÈGLEMENT 11-101)

### 6.7.1 Visas de prospectus

#### 6.7.1.1 Prospectus provisoires

##### **Nstein Technologies inc.**

Visa du prospectus simplifié provisoire du 24 janvier 2008 concernant le placement de 8 000 000 d'actions ordinaires, pouvant être émises à l'exercice des bons de souscription spéciaux émis précédemment, au prix de 1,00 \$ par bon de souscription spécial.

Le visa prend effet le 24 janvier 2008.

Courtier(s):  
Valeurs Mobilières Desjardins Inc.  
Valeurs Mobilières TD Inc.  
Jennings Capital Inc.

Numéro de projet Sédar: 1209387

Décision n°: 2008-MC-0121

**Société en commandite métaux précieux Northern 2008**

Visa du prospectus provisoire du 28 janvier 2008 concernant le placement de 15 000 parts de société en commandite, au prix de 1 000 \$ la part.

Le visa prend effet le 28 janvier 2008.

Courtier(s):

Valeurs mobilières Secutor

Numéro de projet Sédar: 1210049

Décision n°: 2008-MC-0132

**Theratechnologies Inc.**

Visa du prospectus simplifié provisoire du 29 janvier 2008 concernant le placement de 35 000 000 \$ en actions ordinaires.

Le visa prend effet le 29 janvier 2008.

Courtier(s):

BMO Nesbitt Burns Inc.

Numéro de projet Sédar: 1210711

Décision n°: 2008-MC-0137

## 6.7.1.2 Prospectus définitifs

**Brompton 2008 Flow-Through LP**

Visa pour le prospectus du 31 janvier 2008 de Brompton 2008 Flow-Through LP concernant le placement de 2 000 000 de parts de société en commandite cessibles au prix de 25,00 \$ la part.

Le visa prend effet le 31 janvier 2008.

Courtier(s):

RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.

Marchés mondiaux CIBC Inc.

BMO Nesbitt Burns Inc.

Financière Banque Nationale Inc.

Scotia Capitaux Inc.

Valeurs Mobilières TD Inc.

Corporation Canaccord Capital

Corporation de Valeurs Mobilières Dundee

Valeurs Mobilières HSBC (Canada) Inc.

Raymond James Ltée

Valeurs Mobilières Berkshire Inc.

Corporation Recherche Capital

Partenaires Financiers Richardson Limitée

Wellington West Capital Inc.

Blackmont Capital Inc.

Valeurs Mobilières Desjardins Inc.  
IPC Securities Corporation

Numéro de projet Sédar: 1200247

Décision n°: 2008-MC-0164

### **Theratechnologies Inc.**

Visa pour le prospectus préalable du 5 février 2008 de Theratechnologies Inc. concernant le placement de 35 000 000 \$ d'actions ordinaires.

Le visa prend effet le 5 février 2008.

Courtier(s):

BMO Nesbitt Burns Inc.  
Corporation Canaccord Capital  
Financière Banque Nationale Inc.  
Valeurs Mobilières Desjardins Inc.  
Jennings Capital Inc.

Numéro de projet Sédar: 1210711

Décision n°: 2008-MC-0190

#### 6.7.1.3 Modifications du prospectus

Aucune information.

#### 6.7.1.4 Dépôt de suppléments

### **Banque Nationale du Canada**

Réception du supplément de fixation du prix n°11 daté du 30 janvier 2008 au prospectus simplifié définitif de Banque Nationale du Canada daté du 6 avril 2006, visant le placement de titres sous forme de billets Marchandises agricoles ART<sup>MC</sup> (titres sous forme de billets à rendement accéléré), liés à l'indice S&P GSCI<sup>MC</sup> Agriculture Excess Return Index, Série 3 (billets à capital non protégé assortis d'un rendement positif accéléré le cas échéant, à l'échéance), pour une valeur globale de 50 000 000 \$. Ce document fait maintenant partie des dossiers publics de l'Autorité des marchés financiers.

Décision n°: 2008-MC-0177

### **Banque Royale du Canada**

Réception du supplément de fixation du prix n°3 daté du 10 janvier 2008 au prospectus simplifié définitif de Banque Royale du Canada daté du 16 janvier 2007, visant le placement RBC Callable Global Accelerator POINTS<sup>MC</sup> série 1, liés avec effet d'amplification à un panier d'indices (billets à capital non protégé avec amplification du rendement, le cas échéant, à l'échéance), pour une valeur globale de 100 000 000 \$. Ce document fait maintenant partie des dossiers publics de l'Autorité des marchés financiers.

Décision n°: 2008-MC-0182

**ProMetic Sciences de la Vie inc.**

Réception du supplément de fixation du prix n°1 daté du 14 décembre 2007 au prospectus simplifié définitif de ProMetic Sciences de la Vie inc. daté du 3 novembre 2007, visant le placement 610 968 actions à droit de vote subalterne, pour une valeur globale de 350 000 \$. Ce document fait maintenant partie des dossiers publics de l'Autorité des marchés financiers.

Décision n°: 2008-MC-0181

**6.7.2 Dispenses**

Aucune information.

**6.8 OFFRES PUBLIQUES****6.8.1 Avis****Coastal Contacts Inc.**

Dépôt de l'offre et de la note d'information du 17 janvier 2008 concernant l'offre publique de rachat de Coastal Contacts Inc. visant 7 000 000 de ses actions ordinaires à un prix de rachat d'au moins 1,10 \$ et d'au plus 1,25 \$ par action.

L'offre expire le 25 février 2008, 17h00 (heure normale de l'Est) à moins qu'elle ne soit prolongée ou retirée.

Numéro de projet Sédar: 1207828

Décision n°: 2008-MC-0114

**6.8.2 Dispenses****Sherwood Copper Corporation**

Vu la demande présentée par Sherwood Copper Corporation (l'« initiateur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 3 janvier 2008 (la « demande »);

vu la demande présentée conformément à l'*Avis 12-201 relatif au régime d'examen concerté des demandes de dispense* (le « régime d'examen concerté ») en vertu duquel l'autorité principale est la British Columbia Securities Commission (l'« autorité principale »);

vu les articles 263 et 145 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V 1.1 (la « Loi »);

vu la *Norme canadienne 14-101, Définitions* et les termes définis suivants :

« actions de l'initiateur » : les actions ordinaires de l'initiateur offertes en contrepartie des actions de Keltic dans le cadre de l'offre;

« actions de Keltic » : les actions ordinaires émises et en circulation de Keltic;

« Keltic » : Western Keltic Mines Inc.;

« offre » : l'offre publique d'échange de l'initiateur visant la totalité des actions de Keltic;

« porteur américain » : chaque porteur d'actions de Keltic qui réside aux États-Unis et à qui des actions de l'initiateur ne peuvent être livrées dans le cadre de l'offre sans que ces actions de l'initiateur ne soient inscrites conformément aux lois applicables des États-Unis;

« porteur étranger » : chaque porteur d'actions de Keltic qui ne réside pas au Canada ou aux États-Unis et à qui des actions de l'initiateur ne peuvent être livrées dans le cadre de l'offre sans que ces actions de l'initiateur ne soient inscrites conformément aux lois applicables de la juridiction de résidence de ce porteur;

« procédure de compensation pour les porteurs américains » : la procédure par laquelle les actions de l'initiateur, qui seraient, en l'absence de la présente décision, livrées aux porteurs américains en contrepartie de leurs actions de Keltic dans le cadre de l'offre, seront remises à un dépositaire, et un agent vendeur du dépositaire les vendra (ou fera vendre) ensuite par l'intermédiaire de la Bourse de croissance TSX au nom de ceux-ci. Une fois cette vente effectuée, le dépositaire ou agent vendeur fera parvenir, dès que possible, à chaque personne dont les actions ont ainsi été vendues un montant correspondant à la participation proportionnelle de cette personne au produit tiré de la vente (moins les commissions et retenues à la source applicables) de toutes ces actions remises au dépositaire ou agent vendeur;

« procédure de compensation pour les porteurs étrangers » : la procédure semblable à la procédure de compensation pour les porteurs américains, compte tenu des adaptations et modifications nécessaires afin de se conformer à la législation de la juridiction où réside le porteur étranger;

vu la délégation de pouvoirs, prononcée par le président-directeur général, sous le numéro 2006-PDG-0138;

vu la modification à la délégation de pouvoirs prononcée sous le numéro 2007-PDG-0093;

vu la subdélégation de pouvoirs faite par Louis Morisset, surintendant aux marchés des valeurs, en date du 21 janvier 2008 en faveur de Josée Deslauriers, directrice des marchés des capitaux, laquelle est valable pour la période allant du 22 janvier au 25 janvier 2008 inclusivement ;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à obtenir une dispense de l'obligation de traitement égal prévue à l'article 145 de la Loi relativement aux porteurs étrangers et aux porteurs américains dans le cadre de l'offre (la « dispense demandée »);

vu les représentations faites par l'initiateur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que les porteurs américains et les porteurs étrangers qui recevraient, en l'absence de la présente décision, des actions de l'initiateur dans le cadre de l'offre reçoivent, au lieu des actions de l'initiateur, le produit de la vente de telles actions effectuée conformément à la procédure de compensation pour les porteurs américains ou la procédure de compensation pour les porteurs étrangers, selon le cas.

La présente décision prendra effet à compter de la date du document de décision du régime d'examen concerté émis par l'autorité principale.

Fait à Montréal, le 28 janvier 2008.

Josée Deslauriers  
Directrice des marchés des capitaux

Décision n°: 2008-SMV-0005

### 6.8.3 Refus

Aucune information.

### 6.8.4 Divers

Aucune information.

## 6.9 INFORMATION SUR LES VALEURS EN CIRCULATION

### 6.9.1 Actions déposées entre les mains d'un tiers

Aucune information.

### 6.9.2 Dispenses

Aucune information.

### 6.9.3 Refus

Aucune information.

### 6.9.4 Révocations de l'état d'émetteur assujetti

#### **4453794 Canada Inc. (successeur de Les Industries Promatek Ltée)**

Révoque l'état d'émetteur assujetti de 4453794 Canada Inc. (successeur de Les Industries Promatek Ltée).

Décision n°: 2008-MC-0179

#### **Aspreva International Ltd.**

Révoque l'état d'émetteur assujetti de Aspreva International Ltd.

La présente décision prendra effet à compter de la date du document de décision du régime d'examen concerté émis par l'autorité principale.

Décision n°: 2008-MC-0111

**Buffalo Gold Minerals Inc.**

Révoque l'état d'émetteur assujetti de Buffalo Gold Minerals Inc.

La présente décision prendra effet à compter de la date du document de décision du régime d'examen concerté émis par l'autorité principale.

Décision n°: 2008-MC-0123

**FUN Technologies Inc.**

Révoque l'état d'émetteur assujetti de FUN Technologies Inc.

La présente décision prendra effet à compter de la date du document de décision du régime d'examen concerté émis par l'autorité principale.

Décision n°: 2008-MC-0134

**Optimum Général Inc.**

Révoque l'état d'émetteur assujetti de Optimum Général Inc.

Décision n°: 2008-MC-0154

**Selient Inc.**

Révoque l'état d'émetteur assujetti de Selient Inc.

Décision n°: 2008-MC-0150

**SouthernEra Diamonds Inc.**

Révoque l'état d'émetteur assujetti de SouthernEra Diamonds Inc.

La présente décision prendra effet à compter de la date du document de décision du régime d'examen concerté émis par l'autorité principale.

Décision n°: 2008-MC-0141

**6.9.5 Divers**

Aucune information.

**6.10 AUTRES DÉCISIONS**

Aucune information.

## 6.11 ANNEXES ET AUTRES RENSEIGNEMENTS

**ANNEXE 1 DÉPÔTS DE DOCUMENTS D'INFORMATION****RAPPORTS TRIMESTRIELS**

	Date du document
AXCAN PHARMA INC.	2007-12-31
BIRIM GOLDFIELDS INC.	2007-12-31
ESI ENTERTAINMENT SYSTEMS INC.	2007-11-30
FIRSTSERVICE CORPORATION	2007-12-31
GAZ METRO INC.	2007-12-31
GROUPE CGI INC.	2007-12-31
INDIGO BOOKS & MUSIC INC.	2007-12-29
IPL INC.	2007-12-27
METRO INC.	2007-12-22
MOTAPA DIAMONDS INC.	2007-11-30
NAPSTER, INC.	2007-12-31
RDM CORPORATION	2007-12-31
RUGGEDCOM INC.	2007-12-31
SAPUTO INC.	2007-12-31
SOCIETE EN COMMANDITE GAZ METRO	2007-12-31
TYCO INTERNATIONAL LTD.	2007-12-28

**ÉTATS FINANCIERS ANNUELS**

	Date du document
ENBRIDGE INCOME FUND	2007-12-31
FONDS DE REVENU JAZZ AIR	2007-12-31
FORTISBC INC.	2007-12-31
NEWFOUNDLAND POWER INC.	2007-12-31
NORREP OPPORTUNITIES CORP. - NORREP II CLASS (#26536)	2007-10-31
PHOTOCHANNEL NETWORKS INC.	2007-09-30
SOCIETE FINANCIERE JAGUAR INC.	2007-12-31
TD SPLIT INC.	2007-11-15
407 INTERNATIONAL INC.	2007-12-31
6550568 CANADA INC.	2007-10-31

**RAPPORTS ANNUELS**

	Date du document
ENBRIDGE INCOME FUND	2007-12-31
FONDS DE REVENU JAZZ AIR	2007-12-31
FORTISBC INC.	2007-12-31
NEWFOUNDLAND POWER INC.	2007-12-31
NORREP OPPORTUNITIES CORP. - NORREP II CLASS (#26536)	2007-10-31
PHOTOCHANNEL NETWORKS INC.	2007-09-30
SOCIETE FINANCIERE JAGUAR INC.	2007-12-31
TD SPLIT INC.	2007-11-15
407 INTERNATIONAL INC.	2007-12-31
6550568 CANADA INC.	2007-10-31

**CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION**

	Date du document
ADVENTURE GOLD INC.	

**CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION**

Date du document

BANQUE DE NOUVELLE-ECOSSE (LA)  
 BANQUE ROYALE DU CANADA  
 COOLBRANDS INTERNATIONAL INC.  
 EPIC DATA INTERNATIONAL INC.  
 EXPLORATION AZIMUT INC.  
 EXPLORATIONS NAMEX INC.  
 FIDUCIE DE BILLETS SECONDAIRES BANQUE SCOTIA  
 FIDUCIE DE BILLETS SECONDAIRES RBC  
 FIDUCIE DE CAPITAL BANQUE SCOTIA  
 FIDUCIE DE CAPITAL BNS  
 FIDUCIE DE CAPITAL RBC II  
 LOOK COMMUNICATIONS INC.  
 RESSOURCES ABITEX INC.  
 RESSOURCES SEARCHGOLD INC.

**NOTICE ANNUELLE**

Date du document

BRICKBURN FUNDS INC.	2005-12-31
BRICKBURN FUNDS INC.	2006-12-31
FIDUCIE DES METAUX PRECIEUX ET DES MINES	2007-12-31
MASTER CREDIT CARD TRUST	2006-12-31
PHOTOCHANNEL NETWORKS INC.	2007-09-30
TD SPLIT INC.	2007-11-15
407 INTERNATIONAL INC.	2007-12-31

**Liste des symboles SEDI**

<b>RELATIONS AVEC L'ÉMETTEUR ASSUJETTI</b>			
1 :	Émetteur assujetti ayant acquis ses propres titres	45 :	Contrepartie d'un bien
2 :	Filiale de l'émetteur assujetti	46 :	Contrepartie de services
3 :	Porteur de titres qui détient en propriété véritable ou contrôle plus de % des titres d'un émetteur assujetti (Loi sur les valeurs mobilières du Québec – 10 % d'une catégorie d'actions) comportant le droit de vote ou droit de participer, sans limite, au bénéfice et au partage en cas de liquidation.	47 :	Acquisition ou aliénation par don
4 :	Administrateur d'un émetteur assujetti	48 :	Acquisition par héritage ou aliénation par legs
5 :	Dirigeant d'un émetteur assujetti		<b>Dérivés émis par l'émetteur</b>
6 :	Administrateur ou dirigeant d'un porteur de titres visé en 3	50 :	Attribution d'options
7 :	Administrateur ou dirigeant d'un initié à l'égard de l'émetteur assujetti ou d'une filiale de l'émetteur assujetti, autre que 4, 5 et 6	51 :	Levée d'options
8 :	Initié présumé – six mois avant de devenir initié	52 :	Expiration d'options
		53 :	Attribution de bons de souscription
		54 :	Exercice de bons de souscription
		55 :	Expiration de bons de souscription
		56 :	Attribution de droits de souscription
		57 :	Exercice de droits de souscription
		58 :	Expiration de droits de souscription
		59 :	Exercice au comptant
			<b>Dérivés émis par un tiers</b>
		70 :	Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers
		71 :	Exercice d'un dérivé émis par un tiers
		72 :	Autre règlement d'un dérivé émis par un tiers
		73 :	Expiration d'un dérivé émis par un tiers
			<b>Divers</b>
		90 :	Changements relatifs à la propriété
		97 :	Autres
		99 :	Correction d'information
			<b>NATURE DE L'EMPRISE</b>
		D :	Propriété directe
		I :	Propriété indirecte
		C :	Contrôle
			<b>AUTRES MENTIONS</b>
		O :	Opération originale
		M :	Première modification
		M' :	Deuxième modification
		M'' :	Troisième modification, etc.
		R :	Opération déclarée hors délai (en retard).
			* : L'astérisque en regard d'un solde de clôture signifie que l'initié était en désaccord avec le solde calculé par le système lorsque l'opération a été déclarée.
			<b>AVIS</b>
			L'information publiée dans cette annexe est tirée du rapport hebdomadaire produit par le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI).
			Les initiés ou leurs agents autorisés sont responsables des informations entrées dans le système et, par conséquent, de celles contenues dans le présent rapport. L'information entrée directement dans SEDI prévaut toutefois sur celle présentée cidessous. Certaines informations entrées par les initiés ou leurs agents, qui ne sont pas automatiquement traduites par le système, peuvent être publiées en français ou en anglais. Le personnel de l'Autorité rappelle aux initiés qu'ils doivent, en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières, déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujetti au Québec dans un délai de 10 jours, sauf dans certains cas précis. Ces opérations doivent être rapportées de façon exacte et claire. Pour informations, veuillez communiquer avec l'Autorité des marchés financiers.
<b>NATURE DE L'OPÉRATION</b>			
<b>Généralités</b>			
00 :	Solde d'ouverture – Déclaration initiale format SEDI		
10 :	Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		
11 :	Acquisition ou aliénation effectuée privément		
15 :	Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus		
16 :	Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus		
22 :	Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, un regroupement ou une acquisition		
30 :	Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat		
35 :	Dividende en actions		
36 :	Conversion ou échange		
37 :	Division ou regroupement d'actions		
38 :	Rachat – annulation		
40 :	Vente à découvert		

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>AbitibiBowater Canada Inc.</b>									
<i>Actions échangeables</i>									
Bowater Canadian Holdings Incorporated	3		O	2008-01-30	D	38 - Rachat ou annulation	6 019		3 089 567
			O	2008-01-31	D	38 - Rachat ou annulation	1 269		3 090 836
			O	2008-02-06	D	38 - Rachat ou annulation	689		3 091 525
<b>AbitibiBowater Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Harvey, William G.	5		O	2008-01-30	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 707		9 212
			O	2008-01-30	D	97 - Autre	(571)	23.5500USD	8 641
Paterson, David J.	4, 5		O	2008-01-30	D	57 - Exercice de droits de souscription	8 080		32 367
			O	2008-01-30	D	97 - Autre	(2 703)	23.5500USD	29 664
Streed, W. Eric	5		O	2008-01-30	D	57 - Exercice de droits de souscription	880		3 188
			O	2008-01-30	D	97 - Autre	(349)	23.5500USD	2 839
Wright, James T.	5		O	2008-01-30	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 485		6 034
			O	2008-01-30	D	97 - Autre	(589)	23.5500USD	5 445
<i>Restricted Stock Units</i>									
Harvey, William G.	5		O	2008-01-30	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 707)		4 968
Paterson, David J.	4, 5		O	2008-01-30	D	57 - Exercice de droits de souscription	(8 080)		43 342
Streed, W. Eric	5		O	2008-01-30	D	57 - Exercice de droits de souscription	(880)		12 161
Wright, James T.	5		O	2008-01-30	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 485)		4 321
<b>Absolute Software Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Wiebe, Trevor John	5		O	2008-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	302	9.9200	302
<b>ADS Inc.</b>									
<i>Actions à droit de vote multiple</i>									
ADS inc.	1		O	2008-02-01	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	0.8500	1 000*
			O	2008-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	0.8300	2 000*
			O	2008-02-05	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	0.8200	3 000*
			O	2008-02-06	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	0.8200	4 000*
			O	2008-01-30	D	38 - Rachat ou annulation	(9 000)		0
<b>Advantex Marketing International Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Sabharwal, Mukesh	5		O	2006-11-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			61 728
<i>Bons de souscription</i>									
Ambrose, Kelly Edmond	5		O	2005-10-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-01-30	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	59 250	0.0600	59 250
McGlynn, Phillip Martin	5								
RRSP	PI		O	2007-05-16	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-01-30	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	9 875	0.0600	9 875
Sabharwal, Mukesh	5		O	2006-11-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-01-30	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	26 625	0.0600	26 625
<b>Adventure Gold inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Gagnon, Marco	4		O	2008-01-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 500	0.2150	67 500
<b>AIRBOSS OF AMERICA CORP.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Crowe, Rick	4		O	2005-02-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			162 000
<b>Akita Drilling Ltd.</b>									
<i>Actions sans droit de vote</i>									
Britton, William L.	4		O	2008-01-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	210	11.8985	3 705
Charlton, Loraine	4		O	2008-01-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	210	11.8985	1 682
Eastly, Arthur	4		O	2008-01-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	210	11.8985	1 082
Heathcott, Linda A.	4, 6		O	2008-01-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	210	11.8985	1 297
Hensel, Fred	5		O	2008-01-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	210	11.8985	1 246
Hlavka, John	4, 5		O	2008-01-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	210	11.8985	17 373
Horton, William	4		O	2008-01-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	210	11.8985	1 197
Klaver, Louis	5		O	2008-01-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	210	11.8985	1 197
Kushner, Craig	5		O	2008-01-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	210	11.8985	1 997
Pahl, John	5		O	2008-01-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	210	11.8985	2 383
RICHARDSON, DALE	4		O	2008-01-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	210	11.8985	14 841
Roth, Murray	5		O	2008-01-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	210	11.8985	42 003
Ruud, Karl	5		O	2008-01-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	210	11.8985	22 213
Southern, Margaret E	4		O	2008-01-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	210	11.8985	2 021
Southern, Nancy C.	4, 6		O	2008-01-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	210	11.8985	1 197
Southern, Ronald D.	4, 6, 5, 3		O	2008-01-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	210	11.8985	11 197
Spitznagel, Curt Perry	4		O	2008-01-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	210	11.8985	1 797
WILSON, Charles W.	4		O	2008-01-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	210	11.8985	2 197
<b>ALAMOS GOLD INC</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
HUGHES, RICHARD WILLIAM	4		O	2008-01-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 000)	6.8600	90 107
			O	2008-01-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	6.9000	89 507

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-01-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	6.8700	89 107
			O	2008-01-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	6.8600	87 107
			O	2008-01-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	6.8300	86 107
			O	2008-02-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	6.7900	85 907
			O	2008-02-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	6.8000	85 707
			O	2008-02-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	6.7700	85 307
			O	2008-02-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	6.8100	84 907
			O	2008-02-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	6.8200	83 907
			O	2008-02-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	6.8400	82 907
			O	2008-02-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	6.9400	81 907
			O	2008-02-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	6.9200	80 907
			O	2008-02-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	6.9000	79 407
			O	2008-02-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	6.8800	79 307
			O	2008-02-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	6.8700	78 707
			O	2008-02-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	6.8440	78 207
			O	2008-02-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	6.8500	76 707
			O	2008-02-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	6.8300	75 707
McCluskey, John	4, 5	R	O	2008-01-10	D	51 - Exercice d'options	50 000	0.7600	529 700
			O	2008-01-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 500	6.9000	533 200
Morda, Nathaniel Jon	5		O	2008-01-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	6.9100	6 400*
<i>Options</i>									
McCluskey, John	4, 5	R	O	2008-01-10	D	51 - Exercice d'options	(50 000)		1 510 000
<b>Allen-Vanguard Corporation</b>									
<i>Options</i>									
Adams, Robert	5		O	2008-02-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			450 000
<b>AltaGas Income Trust</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Mattson, Bradley	5		O	2008-01-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			6 113
Barbara Ferworn	PI		O	2008-01-21	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format			11 667

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
						SEDI			
<b>Amalgamated Income Limited Partnership</b>									
<i>Options</i>									
Boatman, Christopher	7	R	O	2005-05-19	D	51 - Exercice d'options	(30 000)	0.8500	120 000
			O	2005-11-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(108 000)		12 000*
		R	O	2007-10-05	D	50 - Attribution d'options	10 000	6.5600	27 000*
			O	2008-01-25	D	50 - Attribution d'options	15 000	5.4000	42 000*
<i>Parts de société en commandite</i>									
Amalgamated Income LP	1								
Amalgamated Income Limited Partnership	PI		O	2008-02-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	5.2200	5 200
Boatman, Christopher	7								
GBH Consulting Ltd.	PI		O	2005-11-21	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(33 750)		3 750*
		R	O	2007-04-02	I	57 - Exercice de droits de souscription	937	6.9000	4 687*
Foscolos, Elias	4								
Elias Foscolos	PI		O	2008-01-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	5.5500	
			M	2008-01-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	5.5500	81 961
			O	2008-02-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	5.2200	83 161
			O	2008-02-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	5.2500	85 161
			O	2008-02-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	5.2600	84 161
Warkentin, Bruce Patrick	5								
Joseph Constantine	PI		O	2008-01-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	5.3100	5 771*
Sharon Constantine	PI		O	2008-01-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 400	5.3100	6 209*
<b>Ambrilia Biopharma Inc.</b>									
<i>Options</i>									
Tanguay, Luc	4		O	2008-01-25	D	50 - Attribution d'options	20 000	0.8400	37 755
<b>Arbor Memorial Services Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires Class A - Voting</i>									
JC CLARK LTD.	3		O	2008-02-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	31.0000	458 719
			O	2008-01-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 300	31.0000	458 519
<i>Actions ordinaires Class B - Non-Voting</i>									
JC CLARK LTD.	3		O	2008-01-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	31.5000	306 943
			O	2008-02-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 100	31.8890	308 043
<b>Associes Financiers Renasant Ltee</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Renasant Financial Partners Ltd.	1		O	2008-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	2 281	2.1000	2 281
			O	2008-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	(2 281)		0
<b>Astral Media inc.</b>									

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Titre</b>									
<b>Initié</b>									
Porteur inscrit									
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>									
Astral Media Inc.	1		O	2008-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	19 400	40.6081	5 184 339
			O	2008-01-18	D	38 - Rachat ou annulation	4 500	40.9738	5 188 839
			O	2008-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	33 000	40.8748	5 221 839
			O	2008-01-22	D	38 - Rachat ou annulation	145 000	40.9929	5 366 839
			O	2008-01-23	D	38 - Rachat ou annulation	28 700	40.0197	5 395 539
			O	2008-01-25	D	38 - Rachat ou annulation	9 600	40.4059	5 405 139
			O	2008-01-28	D	38 - Rachat ou annulation	23 200	40.4663	5 428 339
			O	2008-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	11 000	40.6300	5 439 339
			O	2008-01-30	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	40.8700	5 441 739
			O	2008-01-31	D	38 - Rachat ou annulation	9 300	40.9978	5 451 039
<b>AutoCanada Income Fund</b>									
<i>Options d'achat hors bourse (et celles négociées privément)</i>									
Rose, Stephen Richard Edward	5		O	2007-01-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<b>Ballard Power Systems Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
DaimlerChrysler AG	3		O	2008-01-31	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(21 392 598)	4.9000USD	0
Ford Motor Company	3		O	2008-01-31	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(11 944 033)	4.9000USD	0
Ford Global Technologies LLC	PI		O	2008-01-31	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(924 667)	4.9000USD	0
<i>Options</i>									
Foulds, William Thomas	5		O	2008-02-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			117 419
<i>Restricted Share Units</i>									
Foulds, William Thomas	5		O	2008-02-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			9 774
<b>Banque Canadienne Imperiale de Commerce</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Caldwell, David Alan	7		O	2007-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 384		11 064
			O	2007-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(1 108)	102.0000	9 956
<i>Actions ordinaires ESPP</i>									
Caldwell, David Alan	7								
M.R.S. Trust Company	PI		O	2007-12-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(267)		0
Sun Life Financial Trust Inc.	PI		O	2005-05-02	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-12-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	267		267
			O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	125		392
McCaughey, Gerald T	4, 7, 5								
M.R.S. Trust Company	PI		O	2007-12-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(5 257)		0
Sun Life Financial Trust Inc.	PI		O	2003-02-17	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-12-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	5 257		5 257
			O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	303		5 560
<i>Droits RSA Shares</i>									

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Caldwell, David Alan	7		O	2007-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(2 384)		2 047
			O	2007-12-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 789	95.6000	3 836
<i>Droits RSIP Units</i>									
McCaughey, Gerald T	4, 7, 5		O	2007-01-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 833	102.2800	269 646
			O	2007-04-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 115	98.1900	271 761
			O	2007-07-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 248	93.0600	274 009
			O	2007-10-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 390	99.7300	276 399
<b>Banque de Montréal</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cooper, Sherry	5								
Computershare Trust Company of Canada	PI		O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	216	65.9972	2 065
Forfar, Gordon Earl	5		O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	286	65.4592	466*
Galpin, Charyl Anne	7		O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	216	65.9972	2 065*
Heatherly, David George Edward	5								
Computershare	PI		O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	262	65.5113	1 215
Manjuris, Dean	5								
Computershare Trust Co. of Canada	PI		O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	207	65.9893	1 836
MAUCHAN, CRAIG	5		O	2003-03-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			785
Computershare Trust Company of Canada	PI	R	O	2007-12-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	270	65.5289	1 055
Sheen, Julie	5		O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	264	65.5700	1 427*
<b>Banque Royale du Canada</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dalinda, Tomas G.	5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	144		4 498*
McNamara, Carol Jean	5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	39		1 549*
Royal Bank of Canada	1		O	2008-01-03	D	38 - Rachat ou annulation	5 009 820	20.0982	5 009 820
Sacarob, Howard Mark	5		O	2008-02-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(762)	50.9512USD	2 390
<i>Actions ordinaires - Share Purchase Plans (RESSOP, DSSP, DSPP etc.)</i>									
Allain, Patricia	5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	653		10 470*
Anderson, Robert James	5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	315		2 072*
Bartlett, Carol Ann	5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	845		18 669*

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Bitove, Stephen	5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	475		5 271*
Clarke, Byron David	5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	770		10 056*
Dalinda, Tomas G.	5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	487		2 153*
Dia, Ibrahimia	5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	595		8 468*
Fukakusa, Janice Rose	5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 316		5 135*
Gainey, Laura	5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	32		137*
Giffen, Kathryn Ann	5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	627		5 877
Guignard, Robert James	5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	174		2 076*
guzman, douglas antony	5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	266		651*
Honor, Catherine	5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	565		1 807*
MacKenzie, Bruce Arthur	5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 434		32 638*
McGregor, Alex Douglas	5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	282		1 038*
McNamara, Carol Jean	5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	341		2 280*
Michaud, Denise	8		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	101		9 906
			O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	309		10 215*
Moorcroft, David	5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	203		3 325
Nicholls, Paul Edward	5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	132		468*
Pennycook, Roderick	5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 125		15 923*
Sands, Anita Mary	5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	267		285*
Scace, Andrew G.	5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	297		1 524
Siksna, Arturs (Art)	5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	15	50.0235	1 715*
Smee, Thomas Alan	5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	517		2 676*
Smith, Louise Anne	5								
Clarica	PI		O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	747		8 560*
Stathopoulos, Paul	5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	273		478*
Tomovski, Nick	5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	100		201*

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Winograd, Charles	4, 5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	298		1 533*
<i>Droits - Deferred Performance Share Plans</i>									
Guignard, Robert James	5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	74		2 256*
Tomkowiak, Theodore John	5		O	2003-12-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2003-12-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 199
			O	2003-12-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 940		
			M	2003-12-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 940		5 139
			O	2004-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	167		
			M	2004-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	167		5 306
			O	2005-01-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 126)		
			M	2005-01-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 126)		4 180
			O	2006-04-06	D	35 - Dividende en actions	1 947		
			M	2006-04-06	D	35 - Dividende en actions	2 064		4 128
			O	2006-12-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 248)	54.4300	0
Varey, Matthew	5	R	O	2003-12-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 686		
			M	2003-12-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 686		4 008
			O	2004-12-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 709		
			M	2004-12-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 709		7 717
<i>Options</i>									
Varey, Matthew	5		O	2004-12-17	D	50 - Attribution d'options	5 712		
			M	2004-12-17	D	50 - Attribution d'options	5 712		
			M'	2004-12-17	D	50 - Attribution d'options	5 712		11 492
<b>Baymount Incorporated (formerly Academy Capital Corp.)</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ashworth, Gordon Roy	4	R	O	2007-12-21	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	100 000	0.1000	1 700 000
Bolger, Paul Anthony	5		O	2008-01-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			100 000
Goldberg, Gerald	4	R	O	2007-12-21	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	100 000	0.1000	433 334
Gregory, Mark Glen Ellwood	5	R	O	2007-12-21	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	1 000 000	0.1000	1 271 858
Simmonds, John Graham	4, 5	R	O	2007-12-21	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	100 000	0.1000	6 020 000
Veeneman, Raymond Martin	5		O	2005-08-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2007-12-21	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	500 000	0.1000	500 000
<i>Bons de souscription</i>									
Gregory, Mark Glen Ellwood	5		O	2005-08-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
2022304 Ontario Inc.	PI		O	2007-08-30	I	55 - Expiration de bons de souscription	(2 600 000)		0
Simmonds, John Graham	4, 5		O	2007-01-15	D	55 - Expiration de bons de souscription	(500 000)		0

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Options</i>									
Gregory, Mark Glen Ellwood	5		O	2007-11-01	D	52 - Expiration d'options	(400 000)		1 200 000
<b>BCE Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Boisvert, Stéphane	7								
ESP	PI		O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 361	37.6410	1 361
Boychuk, Michael T.	5		O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 107	37.6410	6 023
Brooks, Karyn Anne	5		O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	456	37.6410	2 458
Close, Ronald Gordon	5		O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 066	37.6410	3 444
Cope, George	7		O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 214	37.6410	4 758
Crull, Kevin W.	7		O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 712	37.6410	5 594
Fox, William John	5		O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 256	37.6410	3 284
Houle, Leo W.	5		O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 031	37.6410	11 671
Hunter, Lawson A.W.	5		O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 473	37.6410	8 228
Olah, Patricia	5		O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	545	37.6410	545
Oosterman, Wade	7		O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 707	37.6410	2 543
Pichette, Patrick	7		O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 837	37.6410	14 327
Roman, Eugene	7		O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 775	37.6410	12 463
Sabia, Michael J.	4, 5		O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 356	37.6410	18 920
Sheriff, Karen	7		O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 702	37.6410	11 567
Thomson, Scott	5		O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 803	37.6410	7 787
Turcotte, Martine	5		O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 765	37.6410	11 163
Vanaselja, Siim A.	5		O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 481	37.6410	9 907
Zelenczuk, Nicholas	5		O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	976	37.6410	1 920
<b>BioMS Medical Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
BioMS Medical Corp.	1		O	2008-01-31	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	3.7500	3 000
			O	2008-02-01	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	3.6800	6 000
			O	2008-02-01	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	3.7000	7 000
<b>Biovail Corporation</b>									
<i>Droits Restricted Share Units (RSUs)</i>									

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Squires, Douglas John Paul	5		O	2004-10-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2007-11-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	125 000		125 000
<b>Birch Mountain Resources Ltd.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dabbs, Donald Laurie	4, 5								
RRSP #5	PI		O	2008-01-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	22 100	0.8000	57 821
Hopper, Charles Stephen	4		O	2008-02-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	35 000	0.7700USD	590 000
Kershaw, Derrick	4, 5		O	2008-01-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	0.7900	265 500
			O	2008-01-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 250	0.8000	276 750
Rowe, Douglas James	4, 5		O	2008-01-30	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(25 000)	0.7600	1 102 972
RRSP	PI		O	2008-01-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	25 000	0.7600	358 011
<i>Options</i>									
Abercrombie, Hugh James	5		O	2008-01-31	D	50 - Attribution d'options	60 000		565 000
Annable, Douglas	4		O	2008-01-23	D	52 - Expiration d'options	(300 000)		0
Clarke, John Adrian Maximilian	5		O	2008-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2008-01-08	D	50 - Attribution d'options	75 000	0.6400	75 000
			O	2008-01-25	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.5700	125 000
Dabbs, Donald Laurie	4, 5		O	2008-01-25	D	50 - Attribution d'options	80 000	0.5700	705 000
Hopper, Charles Stephen	4		O	2008-01-25	D	50 - Attribution d'options	80 000	0.5700	392 500
Houghton, John R.	7		O	2008-01-25	D	50 - Attribution d'options	40 000	0.5700	190 000
Jarding, Joel John	4, 5		O	2008-01-25	D	50 - Attribution d'options	300 000	0.5700	700 000
Kershaw, Derrick	4, 5		O	2008-01-25	D	50 - Attribution d'options	80 000	0.5700	235 000
McDonald, Lanny King	4		O	2008-01-25	D	50 - Attribution d'options	80 000	0.5700	455 000
Reid, David Evans	5		O	2008-01-25	D	50 - Attribution d'options	25 000	0.5700	350 000
Rowe, Douglas James	4, 5		O	2008-01-25	D	50 - Attribution d'options	325 000	0.5700	890 000
Shelley, Larry W.	8		O	2008-01-25	D	50 - Attribution d'options	276 875	0.5700	351 875
Sully, Kerry	4		O	2008-01-24	D	50 - Attribution d'options	80 000	0.5700	365 000*
<b>Blue Note Mining Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Corriente Master Fund, LP	3		O	2008-01-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	459 500	0.3000	53 244 300*
		R	O	2008-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.3400	48 860 800*
		R	O	2008-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	56 500	0.3300	48 917 300*
<b>BONAVENTURE ENTERPRISES INC.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Pantages, Basil P.	4		O	2008-01-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	0.2850	2 342 189
			O	2008-01-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.2600	2 322 189
<b>Borex inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
DUGAS, MARIO	5		O	2007-05-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 708)	15.3400	
			M	2007-05-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 700)	15.3400	96
<b>Bourse de Montréal Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Miquelon, Alain	5		O	2007-08-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	273	32.8900	
			M	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	273	32.8900	273
Saint-Arnault, Joëlle	7, 5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	139	34.9600	58 639
<b>Brompton Top 50 Compound Growth Fund</b>									
<i>Parts</i>									
Brompton Top 50 Compound Growth Fund	1		O	2008-01-02	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	7.3600	3 000
			O	2008-01-02	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	7.3600	0
			O	2008-01-04	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	7.7000	3 000
			O	2008-01-04	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	7.7000	0
			O	2008-01-04	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	7.5500	3 000
			O	2008-01-04	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	7.5500	0
			O	2008-01-04	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	7.6500	2 000
			O	2008-01-04	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	7.6500	0
			O	2008-01-04	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	7.4000	1 000
			O	2008-01-04	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	7.4000	0
			O	2008-01-07	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	7.3400	3 000
			O	2008-01-07	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	7.3400	0
			O	2008-01-08	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	7.3600	1 000
			O	2008-01-08	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	7.3600	0
			O	2008-01-08	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	7.5500	1 000
			O	2008-01-08	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	7.5500	0
			O	2008-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	7.5500	3 000
			O	2008-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	7.5500	0
			O	2008-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	7.4000	5 000
			O	2008-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	7.4000	0
			O	2008-01-10	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	7.4000	3 000
			O	2008-01-10	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	7.4000	0
			O	2008-01-10	D	38 - Rachat ou annulation	500	7.2500	500
			O	2008-01-10	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	7.2500	0
			O	2008-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	7.3000	2 000
			O	2008-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	7.3000	0
			O	2008-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	7.3500	3 000
			O	2008-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	7.3500	0
			O	2008-01-17	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	7.3500	3 000
			O	2008-01-17	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	7.3500	0
			O	2008-01-18	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	7.2000	3 000
			O	2008-01-18	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	7.2000	0

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	7.0800	3 000
			O	2008-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	7.0800	0
			O	2008-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	7.0500	1 500
			O	2008-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)	7.0500	0
			O	2008-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	6.9300	3 000
			O	2008-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	6.9300	0
			O	2008-01-22	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	6.8300	3 000
			O	2008-01-22	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	6.8300	0
			O	2008-01-22	D	38 - Rachat ou annulation	2 700	6.7800	2 700
			O	2008-01-22	D	38 - Rachat ou annulation	(2 700)	6.7800	0
<b>Brompton Tracker Fund</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Brompton Tracker Fund	1		O	2008-01-02	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	7.8400	3 000
			O	2008-01-02	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	7.8400	0
			O	2008-01-04	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	7.8500	3 000
			O	2008-01-04	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	7.8500	0
			O	2008-01-04	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	7.7000	3 000
			O	2008-01-04	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	7.7000	0
			O	2008-01-07	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	7.8100	3 000
			O	2008-01-07	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	7.8100	0
			O	2008-01-10	D	38 - Rachat ou annulation	400	7.5600	400
			O	2008-01-10	D	38 - Rachat ou annulation	(400)	7.5600	0
			O	2008-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	700	7.6000	700
			O	2008-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	(700)	7.6000	0
			O	2008-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	300	7.6100	300
			O	2008-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	7.6100	0
			O	2008-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	2 700	7.6200	2 700
			O	2008-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	(2 700)	7.6200	0
			O	2008-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	7.5300	2 400
			O	2008-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	(2 400)	7.5300	0
			O	2008-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	600	7.5100	600
			O	2008-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	(600)	7.5100	0
			O	2008-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	300	7.4000	300
			O	2008-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	7.4000	0
			O	2008-01-17	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	7.5000	3 000
			O	2008-01-17	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	7.5000	0
			O	2008-01-18	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	7.4500	3 000
			O	2008-01-18	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	7.4500	0
			O	2008-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	7.1100	3 000
			O	2008-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	7.1100	0
			O	2008-01-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	7.0000	1 000
			O	2008-01-22	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	7.0000	0
			O	2008-01-23	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	7.1400	3 000
			O	2008-01-23	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	7.1400	0
			O	2008-01-25	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	7.3300	3 000
			O	2008-01-25	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	7.3300	0
			O	2008-01-28	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	7.3100	3 000

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-01-28	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	7.3100	0
			O	2008-01-30	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	7.3900	3 000
			O	2008-01-30	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	7.3900	0
			O	2008-01-31	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	7.3600	3 000
			O	2008-01-31	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	7.3600	0
Zeiler, Lorne	5								
John Zeiler	PI		O	2008-01-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	7.4500	730
RRSP	PI		O	2008-01-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(650)	7.4300	0
<b>Brompton VIP Income Fund</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Brompton VIP Income Trust	1		O	2008-01-04	D	38 - Rachat ou annulation	600	13.9000	600
			O	2008-01-04	D	38 - Rachat ou annulation	(600)	13.9000	0
			O	2008-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	13.3500	3 000
			O	2008-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	13.3500	0
			O	2008-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	12.9000	1 400
			O	2008-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)	12.9000	0
			O	2008-01-23	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	12.6800	3 000
			O	2008-01-23	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	12.6800	0
			O	2008-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	12.7600	3 000
			O	2008-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	12.7600	0
			O	2008-01-30	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	12.7300	1 400
			O	2008-01-30	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)	12.7300	0
<b>Brookfield Asset Management Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires Class A Limited Voting</i>									
Dimma, William Andrew	7		O	2006-04-27	D	35 - Dividende en actions	5 214		15 642
			O	2007-06-01	D	35 - Dividende en actions	7 821		23 463
Spouse	PI		O	2006-04-27	I	35 - Dividende en actions	3 671		11 014
			O	2007-06-01	I	35 - Dividende en actions	5 507		16 521
<i>Deferred Share Units</i>									
Dimma, William Andrew	7		O	2002-06-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 896
<b>Brookfield Infrastructure Partners L.P.</b>									
<i>Parts de société en commandite</i>									
Cash, Kevin Anthony	7		O	2007-12-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-01-31	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	93		93
Cockwell, Ian G.	7		O	2007-12-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-01-31	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	138 684		138 684
Cockwell, Jack Lynn	7		O	2007-12-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-01-31	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	418 946		418 946
Cornacchia, Joseph	7		O	2007-12-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-01-31	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	3		3
Cruise, Brydon David	7		O	2007-12-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-01-21	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	603		
			M	2008-01-31	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	603		603
Davis, Bryan Kenneth	7		O	2007-12-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-01-31	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	120		120
Dean, Alan Vernon	7		O	2007-12-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-01-31	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	411		
RRSP	PI		M	2008-01-31	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	411		411
			O	2007-12-21	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Dimma, William Andrew	7		O	2007-12-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-01-31	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	938		938
Spouse	PI		O	2007-12-21	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-01-31	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	660		660
Haar, Jeffrey	7		O	2007-12-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-01-31	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	20		20
Haick, Jon Steven	7		O	2007-12-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-01-31	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	20		20
Harding, Robert J	7		O	2007-12-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-01-31	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	28 832		28 832
Khajadourian, John H.	7								
RRSP	PI		O	2007-12-21	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-01-31	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	5		5
Kress, Edward Charles	7		O	2007-12-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-01-31	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	3 105		3 105
Laurie, Craig J.	7		O	2007-12-21	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-01-31	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	90		90
Lawson, Brian	7		O	2007-12-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-01-31	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	30 941		30 941
Lopes, Luiz Ildefonso Simões	7		O	2007-12-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-01-31	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	600		600
McCain, George Wallace Ferguson	7		O	2008-01-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-01-31	D	97 - Autre	16 200		16 200
Elmar Holdco Limited	PI		O	2008-01-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-01-31	C	97 - Autre	4 140		4 140
Margaret & Wallace McCain Family Foundation Inc.	PI		O	2008-01-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-01-31	C	97 - Autre	2 280		2 280
Margaret McCain	PI		O	2008-01-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-01-31	C	97 - Autre	1 530		1 530
MINTZ, JACK MAURICE	7		O	2008-01-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2007-12-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-01-31	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	90		90
Myhal, George	7		O	2007-12-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-01-31	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	64 148		64 148
Myhal Family Trust	PI		O	2007-12-21	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-01-31	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	24 468		24 468
Novakovic, Aleksandar	7		O	2007-12-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-01-31	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	25		25
Pannell, Derek George	7		O	2007-12-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-01-31	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	120		120
Price, Timothy Robert	7		O	2007-12-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-01-31	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	187 059		187 059
Rank, Ralf Niklas	7		O	2007-12-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-01-31	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	38		38

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Tsui, Lisa	7					prospectus			
RRSP	PI		O	2008-01-31	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-01-31	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	16		16
Vaughan, Benjamin Michael	7		O	2008-01-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-01-31	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	20		20
Vyse, Katherine	7		O	2007-12-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-01-31	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	54		54
<b>Burntsand Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Baxter, Blair Ronald	5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 528	0.2100	87 642*
<b>Calian Technologies Ltd.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Coates, John Thomas	5		O	2008-02-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 423	10.5400	17 318*
Hewson, Conrad William	4		O	2008-02-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	190	10.5400	1 305
loeb, kenneth jeffrey	4		O	2008-02-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	190	10.5400	669
McConnell, Brent Alan	5		O	2008-02-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	759	10.5400	14 217
Tkachuk, David George	4		O	2008-02-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	190	10.5400	390
Vickers, Richard Allan	4		O	2008-02-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	190	10.5400	3 805
<b>Calloway Real Estate Investment Trust</b>									
<i>Deferred Units</i>									
Young, Michael D'Arcy	4	R	O	2008-01-22	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 425		9 938
		R	O	2008-01-22	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	502		10 440
<b>Canadian Gold Hunter Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lundin, Lukas Henrik	4, 5		O	2008-02-07	D	51 - Exercice d'options	40 000	0.6800	170 350
<i>Options</i>									
Lundin, Lukas Henrik	4, 5		O	2008-02-07	D	51 - Exercice d'options	(40 000)	0.6800	60 000
<b>Canadian Natural Resources Limited</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Jocksch, Terry James	5		O	2008-01-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	969	67.6100	22 042
<b>Canadian Western Bank</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Book, William Alfred	5		O	2008-02-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	29.5000	11 635

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Canexus Income Fund</b>									
<i>Deferred Trust Units</i>									
Felesky, Stephanie L.	4	R	O	2007-11-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 000		9 000
Fergusson, Hugh A.	4	R	O	2007-11-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 000		9 000
Flanagan, Dennis Graham	4	R	O	2007-11-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 000		15 000
Hayhurst, Douglas Palmer	4	R	O	2007-11-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 000		9 000
Reinhart, Kevin Jerome	4	R	O	2007-11-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 000		9 000
Romanow, Marvin F.	4	R	O	2007-11-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 000		9 000
Sugalski, Thomas Anthony	4	R	O	2007-11-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 000		9 000
Work, Lyall Campbell	4	R	O	2007-11-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 000		9 000
			R	O	2007-11-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 000	13 000
<i>Droits Option Bonus Rights</i>									
dos Santos, Pericles	7	R	O	2007-11-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	20 000		65 000
Gosse, David Bruce	5	R	O	2007-11-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	30 000		77 500
Kubera, Gary L.	4, 5	R	O	2007-11-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	130 000		380 000
McLellan, Richard Thomas	5	R	O	2007-11-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	85 000		208 000
Pettie, Diane Joan	5		O	2007-11-01	D	50 - Attribution d'options	35 000		
			R	M	2007-11-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	35 000	80 000
Tuttle, Andrew Scott	5	R	O	2007-11-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	40 000		95 000
<i>Options</i>									
dos Santos, Pericles	7	R	O	2007-11-01	D	50 - Attribution d'options	20 000	4.8900	65 000
Gosse, David Bruce	5	R	O	2007-11-01	D	50 - Attribution d'options	30 000	4.8900	77 500
Kubera, Gary L.	4, 5	R	O	2007-11-01	D	50 - Attribution d'options	130 000	4.8900	380 000
McLellan, Richard Thomas	5	R	O	2007-11-01	D	50 - Attribution d'options	85 000	4.8900	208 000
Pettie, Diane Joan	5	R	O	2007-11-01	D	50 - Attribution d'options	35 000	4.8900	80 000
Tuttle, Andrew Scott	5	R	O	2007-11-01	D	50 - Attribution d'options	40 000	4.8900	95 000
<b>Canfor Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Third Avenue Management LLC	3		O	2008-01-29	D	97 - Autre	(6 150)		24 141 028
			O	2008-01-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(103 250)	9.9160	24 037 778
			O	2008-01-31	D	97 - Autre	(1 000)		24 036 778
<b>Cangene Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Drinkwalter, Brenda Ann	4		O	2008-02-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	6.2500	11 000
Graham, Michael Lee	5								
RRSP	PI		O	2008-02-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	5.8900	1 300
			O	2008-02-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	5.9000	1 700
			O	2008-02-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	5.9400	1 900
			O	2008-02-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 100	6.0000	3 000
Kay, Jack Moses	4		O	2008-02-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	6.0000	193 000
Lavery, John Robert	4								

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Shaunnara Corp.	PI		O	2008-02-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	40 000	6.2400	50 000
McMillan, John William	7, 5		O	2008-02-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	5.9000	92 300
			O	2008-02-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	6.0000	89 300
			O	2008-02-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	6.2400	87 300
Vivash, John Alfred	4								
RRIF	PI		O	2005-06-08	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-02-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 900	6.0000	2 900
			O	2008-02-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	5.9900	3 000
<b>CanWest Global Communications Corp.</b>									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
French, Michael John	7		O	2008-01-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Raswork, Ezana Terrefe	7		O	2008-01-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Options</i>									
French, Michael John	7		O	2008-01-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Maguire, John Edward	7, 5		O	2008-01-27	D	53 - Attribution de bons de souscription	(3 399)	22.6689	248 755*
Raswork, Ezana Terrefe	7		O	2008-01-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<b>Cascades inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bellemare, Jean-Luc	5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	54	10.0300	5 749
Blanchet, Suzanne	7		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 895	11.8500	57 103
Boisvert, Norman	5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 545	11.8500	11 583
Cascades inc.	1		O	2008-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	6 500	8.5000	6 500
			O	2008-01-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(6 500)		
			M	2008-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	(6 500)		0
			O	2008-01-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	10 000	8.3500	
			M	2008-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	8.3500	10 000
			O	2008-01-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(10 000)		
			M	2008-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)		0
			O	2008-01-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	40 000	7.9700	
			M	2008-01-17	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	7.9700	40 000
			O	2008-01-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(40 000)		

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			M	2008-01-17	D	38 - Rachat ou annulation	(40 000)		0
			O	2008-01-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	14 800	7.4000	
			M	2008-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	14 800	7.4000	14 800
			O	2008-01-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(14 800)		
			M	2008-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	(14 800)		0
			O	2008-01-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5 000	7.6000	
			M	2008-01-22	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	7.6000	5 000
			O	2008-01-22	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0
			O	2008-01-23	D	38 - Rachat ou annulation	28 700	7.2700	28 700
			O	2008-01-23	D	38 - Rachat ou annulation	(28 700)		0
			O	2008-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	15 600	8.0000	15 600
			O	2008-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	(15 600)		0
			O	2008-01-31	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	7.8000	1 300
			O	2008-01-31	D	38 - Rachat ou annulation	(1 300)		0
Cossette, Claude	5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 461	11.6700	5 882
Dépin, Marc-André	7		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4 185	10.8200	22 679
Dubé, Christian	5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 495	11.6400	29 376
Ducharme, Alain	5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	33	10.3200	12 159
Fernet, Maryse	5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3	10.3200	220
Hall, Robert F.	5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 984	11.6600	27 574
Hogg, Allan	5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 309	11.6400	8 139
Jobin, Jean	7		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	406	11.0300	1 211
Laflamme, Eric	7		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 406	11.6400	10 528
Lemaire, Alain	4, 5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 898	11.6600	165 598
Lévesque, Gino	7		O	2005-08-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	359	11.0100	359
Malo, Charles	7		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 301	10.8300	9 686
Ménard, Yves	7		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 175	11.4300	4 467
Neault, Jean-François	7		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	384	11.6400	2 350
Plante, Maurice	7		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	329	10.7400	6 979
Plourde, Mario	7		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	1 868	11.6500	22 196

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Roy, Mark	7		O	2007-12-31	D	d'actionnariat 30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 049	14.3900	8 944
Théberge, Nathalie	7		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	15	10.3200	972
Thiollier, Stéphane	7		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 960	8.2000	4 311
Zarrillo, Carlo	7		O	2008-02-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			120
<i>Options options d'achat d'actions ordinaires</i>									
Blanchet, Suzanne	7		O	2008-01-28	D	50 - Attribution d'options	38 901	11.8300	252 489
<b>Catalyst Paper Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Third Avenue Management LLC	3								
Separately Managed Accounts	PI		O	2008-01-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(644 003)	1.5827	36 600 246
			O	2008-02-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(204 200)	1.5702	36 396 046
			O	2008-02-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 900)	1.5834	36 365 146
<b>Celestica Inc.</b>									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Nicoletti, Paul	5		O	2008-02-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 500	6.6400	32 000
<b>Celtic Exploration Ltd.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Franks, Alan G.	5								
Employee Stock Savings Plan	PI		O	2003-05-16	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-01-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 246	13.3900	1 246
			O	2008-02-04	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	73	13.7900	1 319
Lalani, Sadiq	5								
Employee Stock Savings Plan (ESSP)	PI		O	2008-02-04	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	80	13.7994	1 422
Morgenstern, David Charles	5		O	2008-02-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	31	13.7900	3 665
Cheryl Ann Morgenstern	PI		O	2008-02-04	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	31	13.7900	63
Shea, Michael	5	R	O	2008-01-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 246	13.3900	
			M	2008-01-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 246	13.3900	119 580*
Wilson, David John	4, 5, 3								
Employee Stock Savings Plan	PI		O	2008-02-04	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	85	13.7900	1 523
<b>Centerra Gold Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Colquhoun, Ronald Hugh	5		O	2006-06-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	1 530		2 295

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Century Mining Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Burns, Ross Fredrich	5								
Karst Investments LLC	PI		O	2008-01-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.3600	1 249 500
			O	2008-02-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.3600	1 259 500
			O	2008-02-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 000	0.3550	1 271 500
Kent, Margaret Meri	4, 5		O	2008-01-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.3600	1 249 500
			O	2008-02-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.3600	1 259 500
			O	2008-02-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 000	0.3550	1 271 500
<b>Chemin de Fer Canadien Pacifique Limitée</b>									
<i>Options</i>									
Guthrie, Paul Anthony	5		O	2008-01-31	D	51 - Exercice d'options	(1 000)	31.4500	98 000
<b>CI Financial Income Fund</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Pomponio, Peter	7								
3596923 Canada Inc.	PI		O	2008-01-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 300	21.5000	29 700
			O	2008-01-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	21.5400	29 900
			O	2008-01-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 100	21.5500	31 000
<b>Clarke Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Clarke Inc.	1	R	O	2007-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	7.4200	20 000*
		R	O	2007-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	7 600	7.2500	27 600*
			O	2007-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	(27 600)		0
<b>Claude Resources Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
McMillan, Neil	4, 5		O	2008-02-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	1.2400	229 900
<b>Clearwater Seafoods Income Fund</b>									
<i>Parts</i>									
Crowley, Brian Lee	4	R	O	2007-03-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 800	4.8447	13 100
		R	O	2007-03-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 400	4.8492	14 500
Wilson, Bernard Raymond	4								
Louise Wilson	PI		O	2006-05-10	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2006-05-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	4.0500	2 500
<b>CMP Gold Trust</b>									
<i>Bons de souscription Series A Trust Unit Purchase Warrant</i>									

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Titre</b>									
<b>Initié</b>									
<b>Porteur inscrit</b>									
Dundee Corporation	3								
Dundee Resources Limited	PI		O	2008-01-25	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			353 419
DundeeWealth Inc.	PI		O	2008-01-25	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			353 418
<b>Parts de fiducie</b>									
Dundee Corporation	3								
Dundee Resources Limited	PI		O	2008-01-25	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			353 419
DundeeWealth Inc.	PI		O	2008-01-25	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			353 418
<b>Cognos ULC</b>									
<b>Actions ordinaires</b>									
ACHTEMICHUK, DAVID FREDRICK	5		O	2008-01-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(1 837)	58.0000USD	0
ASHE, ROBERT	5		O	2008-01-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(114 459)	58.0000USD	0
<b>Options stock options granted by company</b>									
ASHE, ROBERT	5		O	2008-01-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(935 000)		0
<b>Compagnie D'Assurance Générale Co-operators</b>									
<b>Actions privilégiées Class A Series B</b>									
Bardswick, Katherine	4, 7, 5		O	2008-02-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	8	100.0000	1 026
Cartmell, Andrew	5		O	2008-02-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5	100.0000	763
Dagleish, Keith	7		O	2008-02-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5	100.0000	542
Daniel, Kevin	7		O	2008-01-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	100.0000	692
			O	2008-02-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3	100.0000	695
Deters, Dennis	7, 5		O	2008-02-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	15	100.0000	1 505
Feeney, Mark	5		O	2008-01-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3	100.0000	22
Gaudette, Brian	5		O	2008-01-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	7	100.0000	470
			O	2008-02-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4	100.0000	474
Hardy, George	7		O	2008-01-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	100.0000	246
			O	2008-02-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	100.0000	247
Hartman, David	7		O	2008-02-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	10	100.0000	545
Lowery, Frank Warren	7		O	2008-01-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	100.0000	288
Lowes, Judith	7		O	2008-02-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2	100.0000	185

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
MacDonald, James	7		O	2008-01-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	100.0000	917
			O	2008-02-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	8	100.0000	925
McCombie, Richard Allen	7		O	2008-02-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	12	100.0000	1 144
McKechnie, Matthew	7		O	2008-02-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2	100.0000	2
Mitchell, Bernadette	5		O	2008-01-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3	100.0000	362
Reiner, Janice	7, 5		O	2008-02-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	9	100.0000	757
Robinson, Christopher	7		O	2008-02-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5	100.0000	453
Seguin, Lissa	5		O	2008-02-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2	100.0000	251
Speirs, Brian	7		O	2008-01-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	8	100.0000	2 076
			O	2008-02-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	40	100.0000	2 116
Thornton, Daniel	7		O	2008-02-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	23	100.0000	1 371
Wright, Douglas	7		O	2008-02-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3	100.0000	466
<b>Compagnie des Chemins de Fer Nationaux du Canada</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Boland, Jerry	5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	42	54.3668	
			M	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	46	54.3668	407
Bright, James S.	5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	282	54.3668	2 490
CEDRASCHI, TULLIO	5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	399	54.1306	
			M	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	399	54.1306	7 203
Gonta, Andrew J.	5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	399	50.5501	9 709
Hiscock, Russell J.	5		O	2008-02-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 055
<i>Options</i>									
Boland, Jerry	5		O	2008-01-24	D	50 - Attribution d'options	2 200	48.4600	77 200
Bright, James S.	5	R	O	2004-01-24	D	50 - Attribution d'options	6 200	48.4600	
			M	2008-01-24	D	50 - Attribution d'options	6 200	48.4600	65 800
Cory, Michael A	5		O	2008-01-24	D	50 - Attribution d'options	9 200	48.4600	25 200
Dalzell, John	5		O	2008-01-24	D	50 - Attribution d'options	5 200	48.4600	48 400
Danielwicz, James B.	5		O	2008-01-24	D	50 - Attribution d'options	5 200	48.0800USD	47 700
Edwards, Peter J.	5		O	2008-01-24	D	50 - Attribution d'options	8 800	48.4600	74 650
Ernesaks, Anita	5		O	2008-01-24	D	50 - Attribution d'options	5 200	48.4600	61 900
Ferryman, David W.	5		O	2008-01-24	D	50 - Attribution d'options	5 200	48.0800USD	62 600

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Compagnie Pétrolière Impériale Ltée</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Kyle, John Francis	5								
GRS Securities	PI		O	2008-01-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	42	53.6300	12 565
			O	2008-01-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1)	51.2000	12 564
Latimer, Brent Avery	7		O	2007-01-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	35	41.8800	11 453
			O	2007-02-28	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	15	41.0100	11 468
			O	2007-03-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	15	41.7600	11 483
			O	2007-04-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	36	42.7400	11 519
			O	2007-05-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	14	43.6800	11 533
			O	2007-06-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	13	49.7900	11 546
			O	2007-06-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(2)	49.2700	11 544
			O	2007-07-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	34	49.8400	11 578
			O	2007-07-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1)	51.4600	11 577
			O	2007-08-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	13	48.1100	11 590
			O	2007-08-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1)	41.6600	11 589
			O	2007-09-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	14	45.7000	11 603
			O	2007-09-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1)	49.7800	11 602
Hiscock, Russell J.	5		O	2008-02-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			111 500
Houle, Ghislain	5		O	2008-01-24	D	50 - Attribution d'options	12 800	48.4600	218 100
Joel, Harvey T.	5		O	2008-01-24	D	50 - Attribution d'options	2 200	48.4600	43 400
Liepelt, Jeff A.	5		O	2008-01-24	D	50 - Attribution d'options	6 200	48.0800USD	35 200
Madigan, Kimberley A.	5		O	2008-01-24	D	50 - Attribution d'options	8 800	48.0800USD	143 600
Miller, Paul C.	5		O	2008-01-24	D	50 - Attribution d'options	8 800	48.4600	69 998
Mohan, Michael	5		O	2008-01-24	D	50 - Attribution d'options	5 200	48.0800USD	27 400
Nashman, Alex S.	5		O	2008-01-24	D	50 - Attribution d'options	2 200	48.4600	27 150
Noorigian, Robert E.	5		O	2008-01-24	D	50 - Attribution d'options	8 800	48.0800USD	325 600
Pharand, Serge	5		O	2008-01-24	D	50 - Attribution d'options	8 800	48.4600	138 600
Phillips, Karen B.	5		O	2008-01-24	D	50 - Attribution d'options	5 200	48.0800USD	25 200
Pitz, Laird J.	5		O	2008-01-24	D	50 - Attribution d'options	9 200	48.0800USD	36 700
Reardon, Donald K	5		O	2008-01-24	D	50 - Attribution d'options	9 200	48.0800USD	19 000
Vena, Jim V.	5	R	O	2004-01-24	D	50 - Attribution d'options	17 400	48.0800USD	
			M	2008-01-24	D	50 - Attribution d'options	17 400	48.0800USD	67 800
Waite, Paul D.	5		O	2008-01-24	D	50 - Attribution d'options	8 800	48.4600	25 200

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2007-10-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	34	49.1500	11 636
			O	2007-10-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1)	47.6800	11 635
			O	2007-11-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	13	50.5200	11 648
			O	2007-11-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1)	51.2400	11 647
			O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	13	51.1600	11 660
			O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1)	52.9300	11 659
Livingston, Brian William	5								
GRS Securities Inc.	PI		O	2007-06-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	11	49.7900	5 799
			O	2007-06-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1)	49.2700	5 798
			O	2007-07-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	21	49.8600	5 819
			O	2007-07-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1)	51.4600	5 818
			O	2007-08-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	11	48.1100	5 829
			O	2007-08-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1)	41.6600	5 828
			O	2007-09-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	12	45.7000	5 840
			O	2007-09-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1)	49.7800	5 839
			O	2007-10-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	21	49.0200	5 860
			O	2007-10-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1)	47.6800	5 859
			O	2007-11-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	10	50.5200	5 869
			O	2007-11-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1)	51.2400	5 868
			O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	10	51.1600	5 878
			O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1)	52.9300	5 877
Lui, Eddie Leung Tai	7								
GRS Securities	PI		O	2007-01-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	18	41.5800	3 914
			O	2007-02-28	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	11	41.0100	3 925
			O	2007-03-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	10	41.7600	3 935
			O	2007-04-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	18	42.8100	3 953
			O	2007-05-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	11	43.6800	3 964

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2007-06-30	I	d'actionnariat 30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	9	49.7900	3 973
			O	2007-06-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1)	49.2600	3 972
			O	2007-07-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	16	49.8800	3 988
			O	2007-07-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1)	51.4600	3 987
			O	2007-08-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	10	48.1100	3 997
			O	2007-08-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1)	41.6600	3 996
			O	2007-09-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	10	45.7000	4 006
			O	2007-09-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1)	49.7800	4 005
			O	2007-10-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	17	48.9600	4 022
			O	2007-10-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1)	47.6800	4 021
			O	2007-11-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	9	50.5200	4 030
			O	2007-11-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1)	51.2400	4 029
			O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	9	51.1600	4 038
			O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1)	52.9300	4 037
March, Bruce Harold	4, 5		O	2008-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-02-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 400	50.4950USD	1 400
			O	2008-02-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	50.4800USD	2 600
			O	2008-02-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	50.4799USD	3 600
			O	2008-02-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	50.4500USD	4 800
			O	2008-02-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	50.4499USD	5 000
Smith, Paul Anthony	4, 5		O	2007-10-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	26	48.5000	13 245
			O	2007-10-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1)	47.6800	13 244
			O	2007-11-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	25	50.5200	13 269
			O	2007-11-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1)	51.2400	13 268
			O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	25	51.1600	13 293

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1)	52.9300	13 292
Smith, Simon Massey	7								
GRS Securities Inc.	PI		O	2007-01-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	32	41.2600	3 162
			O	2007-02-28	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	26	41.0100	3 188
			O	2007-03-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	25	41.7600	3 213
			O	2007-04-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	32	42.9000	3 245
			O	2007-05-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	25	43.6800	3 270
			O	2007-06-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	22	49.7900	3 292
			O	2007-06-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1)	49.2600	3 291
			O	2007-07-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	28	49.9300	3 319
			O	2007-07-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1)	51.4600	3 318
			O	2007-08-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	23	48.1100	3 341
			O	2007-08-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1)	41.6600	3 340
			O	2007-09-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	24	45.7000	3 364
			O	2007-09-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1)	49.7800	3 363
			O	2007-10-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	29	48.7300	3 392
			O	2007-10-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1)	47.6800	3 391
			O	2007-11-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	22	50.5200	3 413
			O	2007-11-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1)	51.2400	3 412
			O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	21	51.1600	3 433
			O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1)	52.9300	3 432
<b>Compton Petroleum Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Compton Petroleum Corporation	1		O	2008-01-02	D	38 - Rachat ou annulation	(80 000)		14 000
			O	2008-01-07	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.1000	17 000
			O	2008-01-18	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.1000	20 000
			O	2008-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	8 000	8.9800	28 000
			O	2008-01-25	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	9.0500	32 000
			O	2008-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.1500	35 000
<i>Options</i>									

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
ALLAN, J STEPHENS	4		O	2007-05-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-01-28	D	50 - Attribution d'options	40 000		40 000
FOLLENSBEE, GARY J	5		O	2008-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			230 800
			O	2008-01-28	D	50 - Attribution d'options	50 000		280 800
Symonds, Robert W.	5		O	2008-01-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-01-28	D	50 - Attribution d'options	200 000		200 000
<b>Connacher Oil and Gas Limited</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gusella, Richard Allan	4		O	2008-01-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 500)	2.9000	1 175 587
			O	2008-01-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	2.9100	1 174 687
			O	2008-01-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 600)	2.9200	1 172 087
			O	2008-01-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	2.9300	1 167 087
			O	2008-01-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	2.9500	1 157 087
<b>Connor, Clark &amp; Lunn ROC Pref Corp.</b>									
<i>Actions privilégiées</i>									
Murdoch, W. Neil	5								
Murdoch Family Trust	PI		O	2008-01-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	15.5500	7 000
<b>Connors Bros. Income Fund</b>									
<i>Parts</i>									
Callaghan, Maurice	7		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 102	9.9200	134 431
Chirite, Norman	7		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	7 997	9.4800	
			M	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	8 383	9.4800	69 743
Costa, Anthony	7		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 708	9.8500	2 160
Lischewski, Christopher	7		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 443	9.8700	468 072
Mavity, Steven	7		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 815	8.5400	5 281
McNeil, Kent	7		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	9 990	11.6600	36 639
Nuss, Bruce	7		O	2006-11-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	62	8.1300	62
Oliveira, Lorna	7		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2	9.4500	23
Perekslis, Scott	4		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	132	9.4500	9 738

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Consolidated Thompson Iron Mines Limited (formerly Consolidated Thompson-Lundmark Gold Mines Limited)</b>									
<i>Options</i>									
Boland, Brad James	5		O	2008-02-01	D	50 - Attribution d'options	50 000	6.0000	250 000
Depatie, Jean	4		O	2008-02-01	D	50 - Attribution d'options	75 000	6.0000	275 000
			O	2008-02-01	D	50 - Attribution d'options	25 000	6.0000	300 000
Gleeson, Patrick James	5		O	2008-02-01	D	50 - Attribution d'options	20 000	6.0000	120 000
Humphrey, Raymond Bruce	4		O	2007-04-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			200 000
		R	O	2007-06-26	D	50 - Attribution d'options	100 000	5.9000	300 000
			O	2008-02-01	D	50 - Attribution d'options	250 000	6.0000	550 000
McCarvill, Gerald Patrick	4		O	2008-02-01	D	50 - Attribution d'options	75 000	6.0000	525 000
			O	2008-02-01	D	50 - Attribution d'options	25 000	6.0000	550 000
Quesnel, Richard Placide	5		O	2008-02-01	D	50 - Attribution d'options	300 000	6.0000	750 000
Tobin, Brian Vincent	4		O	2008-02-01	D	50 - Attribution d'options	75 000	6.0000	175 000
			O	2008-02-04	D	51 - Exercice d'options	100 000	2.7500	300 000
			O	2008-02-01	D	50 - Attribution d'options	25 000	6.0000	200 000
Wilson, Bernard	4		O	2008-02-01	D	50 - Attribution d'options	75 000	6.0000	275 000
			O	2008-02-01	D	50 - Attribution d'options	25 000	6.0000	300 000
<b>Constellation Software Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Billowits, John Edward	5		O	2008-01-31	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(13 300)		10 316
			O	2008-01-31	D	90 - Changements relatifs à la propriété	13 300		23 616
<b>Copernican International Financial Split Corp.</b>									
<i>Class A</i>									
Lowe, Chris	7		O	2008-02-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	3.8500	4 900
<b>Copernican World Financial Infrastructure Trust</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Lowe, Chris	4		O	2008-02-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	8.1900	2 300
<b>Coretec Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Morrison, Robert John	4	R	O	2007-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	611 750	0.3100	3 256 550
<b>Corporation de Sécurité Garda World</b>									
<i>Actions ordinaires Catégorie "A"</i>									
Champagne, Robert	5		O	2008-01-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 800)	14.1000	9 066
			O	2008-01-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	14.1100	8 766

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-01-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 600)	14.2000	3 166
			O	2008-01-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	14.2300	3 066
			O	2008-01-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	14.2700	2 666
			O	2008-01-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	14.2800	2 266
			O	2008-01-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	14.2900	1 866
<b>Corporation Financiere Power</b>									
<i>Options</i>									
Ryan, Philip	5		O	2008-01-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-01-31	D	50 - Attribution d'options	141 415	37.1250	141 415
<b>Corporation Immobilière Cagim</b>									
<i>Actions ordinaires catégorie "A"</i>									
Boutin, Guy	4, 5								
Fonds FBL inc.	PI		O	2008-02-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(104 471)	0.5200	1 835 529
REER	PI		O	2008-02-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	59 713	0.5200	104 713
<b>Corporation Minière Nord Abitibi</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Pinetree Capital Ltd.	3	R							
Pinetree Resource Partnership	PI		O	2007-09-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200 000)	0.2500	
			M	2007-10-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200 000)	0.2500	4 766 666
<b>Corporation Nortel Networks</b>									
<i>Options Nortel Networks Corporation 1986 Stock Option Plan</i>									
McCorkle, Michael Walton	7, 5		O	2008-01-28	D	52 - Expiration d'options	(480)		4 932
McFeely, Scott Alexander	7		O	2008-01-28	D	52 - Expiration d'options	(266)		30 046
McLean, Lori Susan	7		O	2008-01-28	D	52 - Expiration d'options	(120)		11 832
Milan, Norberto	7		O	2008-01-28	D	52 - Expiration d'options	(600)		20 060
Morfe, Claudio	7		O	2008-01-28	D	52 - Expiration d'options	(333)		31 416
Murash, Barry Miles	7		O	2008-01-28	D	52 - Expiration d'options	(400)		41 486
Murashige, David Hilliker	7		O	2008-01-28	D	52 - Expiration d'options	(160)		15 383
Murphy, Peter	7		O	2008-01-28	D	52 - Expiration d'options	(2 280)		12 633
Newcombe, Peter James	7		O	2008-01-28	D	52 - Expiration d'options	(266)		32 165
Pangia, Michele Antonio	7, 5		O	2008-01-28	D	52 - Expiration d'options	(1 600)		49 832
Pecot, Kenneth Wesley	7		O	2008-01-28	D	52 - Expiration d'options	(400)		61 200
Piasentin, Giovanni Richard	7		O	2008-01-28	D	52 - Expiration d'options	(120)		3 893
Pierson, Alexander John Briens	7		O	2008-01-28	D	52 - Expiration d'options	(146)		36 803
Prasad, Ruchi Ahluwalia	7		O	2008-01-28	D	52 - Expiration d'options	(106)		2 635
Pritchard, Alan Wendell	7		O	2008-01-28	D	52 - Expiration d'options	(800)		17 700
Rolston, Sharon Lynnette	7		O	2008-01-28	D	52 - Expiration d'options	(280)		3 955
Seeto, Richard Lindsay	7		O	2008-01-28	D	52 - Expiration d'options	(100)		3 493
Sledge, Karen Elizabeth	7		O	2008-01-28	D	52 - Expiration d'options	(240)		8 060

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Titre</b>									
<b>Initié</b>									
<b>Porteur inscrit</b>									
So, Hin Ming	7		O	2008-01-28	D	52 - Expiration d'options	(320)		9 415
Stevens, Mark William	7		O	2008-01-28	D	52 - Expiration d'options	(800)		20 966
Stout, Allen Keith	7		O	2008-01-28	D	52 - Expiration d'options	(200)		2 339
Templeton, Paul	7		O	2008-01-28	D	52 - Expiration d'options	(480)		2 546
Townley, Jeffrey Dwight	7		O	2008-01-28	D	52 - Expiration d'options	(480)		20 239
Twynham, Andrew Stephen	7		O	2008-01-28	D	52 - Expiration d'options	(2 400)		24 699
Wolff, Douglas Scott	7		O	2008-01-28	D	52 - Expiration d'options	(160)		39 192
Wu, Jang-Shang	7		O	2008-01-28	D	52 - Expiration d'options	(1 200)		25 099
<b>Corporation Vector Aerospatiale</b>									
<b>Actions ordinaires</b>									
Jackson, Donald Kenneth	4, 5		O	2008-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	72 300	4.1500	
			M	2008-01-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	72 300	4.1500	4 412 372
<b>Options</b>									
Lawton, George	5		O	2008-01-29	D	50 - Attribution d'options	9 000	4.1500	35 500*
Levine, Randal	5		O	2008-01-02	D	50 - Attribution d'options	26 900	4.1500	
			M	2008-01-30	D	50 - Attribution d'options	26 900	4.1500	66 300
MacDougall, John	7		O	2008-01-30	D	50 - Attribution d'options	16 800	4.1500	249 700
O'Keefe, Mark Davis	5		O	2008-01-31	D	50 - Attribution d'options	4 900	4.1500	33 500
Thompson, Brian Lee	7		O	2008-01-29	D	50 - Attribution d'options	13 500	4.1500	23 200
<b>CORUS Entertainment Inc.</b>									
<b>Actions ordinaires Class A</b>									
Blackadar, Harold E.	5		O	2008-02-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	100		200
Dyer, Donald Scott	5		O	2008-02-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	500		1 000
Ellis, Bryan Douglas	5		O	2008-02-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	100		200
Erker, Dennis	4		O	2008-02-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	1 225		2 450
Maavara, Gary Aksel	5		O	2008-02-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	200		400
Murphy, Douglas Donovan	5		O	2008-02-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	1 000		2 000
Roozen, Catherine M.	4		O	2008-02-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	171 666		343 332
<b>Actions sans droit de vote Class B</b>									
Adam, Judy Chieh	5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	152	47.3833	2 199
			O	2008-02-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	2 199		4 398
Beatty, Deborah Elise	5		O	2008-02-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	671		1 342
Blackadar, Harold E.	5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	543	48.0302	8 285
			O	2008-02-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	8 285		16 570
Bohm, Colin	5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	185	48.1022	595
			O	2008-02-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	595		1 190
Buchko, Garth	5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	324	48.1285	2 300
			O	2008-02-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	2 300		4 600
Dyer, Donald Scott	5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	557	48.0615	3 937
			O	2008-02-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	3 937		7 874
Ellis, Bryan Douglas	5		O	2008-02-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	1 747		

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			M	2008-02-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	3 494		6 988
Erker, Dennis	4		O	2008-02-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	34 210		68 420
Harris, Michael Peter	5		O	2008-02-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	1		2
Hayes, John P. Jr.	5		O	2008-02-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	2 000		4 000
Hursh, Carolyn Anne	4		O	2008-02-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	3 000		6 000
Johnston, JJ	5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	519	48.0592	13 293
			O	2008-02-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	13 293		26 586
Lecomte, Christophe	5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	263	48.1369	571
			O	2008-02-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	571		1 142
Maavara, Gary Aksel	5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	431	48.1555	605
			O	2008-02-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	605		1 210
MacKrell, Gerry	5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	125	48.0854	846
			O	2008-02-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	846		1 692
McKenzie, Garry	5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	335	48.1081	1 413
			O	2008-02-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	1 413		2 826
McMullen, Patricia E.	5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	69	48.1068	362
			O	2008-02-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	362		724
McNair, Kathleen	5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	358	48.1084	3 950
			O	2008-02-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	3 950		7 900
Murphy, Douglas Donovan	5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	515	48.1058	6 519
			O	2008-02-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	6 519		13 038
Nalborczyk, Christine Ann	5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	308	48.0581	3 850
			O	2008-02-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	3 850		7 700
Pandoff, Chris	5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	503	48.0418	11 411
			O	2008-02-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	11 411		22 822
ROGERS, Ronald D.	4		O	2008-02-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	4 000		8 000
Roozen, Catherine M.	4		O	2008-02-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	413 871		827 742
Ross, Susan	5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	378	48.0807	5 139
			O	2008-02-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	5 139		10 278
Royer, Terrance Eldon	4		O	2008-02-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	13 723		27 446
Rutherford, Douglas Henry	5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	325	48.1446	6 525
			O	2008-02-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	6 525		13 050
Schaefer, Susan Marie	5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	274	48.0694	(103)
			O	2008-02-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	274		171
Wilson, Jeremy Shane	5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	243	48.0653	781

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-02-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	781		1 562
<i>Options</i>									
Adam, Judy Chieh	5		O	2008-02-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	6 725		13 450
Beatty, Deborah Elise	5		O	2008-02-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	1 330		2 660
Blackadar, Harold E.	5		O	2008-02-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	49 600		99 200
Bohm, Colin	5		O	2008-02-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	1 050		2 100
Buchko, Garth	5		O	2008-02-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	2 005		4 010
Cassaday, John	3		O	2008-01-09	D	50 - Attribution d'options	38 600		
			M	2008-01-09	D	50 - Attribution d'options	38 600		598 600
Dyer, Donald Scott	5		O	2008-02-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	39 380		78 760
Ellis, Bryan Douglas	5		O	2008-02-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	11 600		23 200
Ewing, Tracy Jean	5		O	2008-02-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	15 130		30 260
Hayes, John P. Jr.	5		O	2008-01-09	D	50 - Attribution d'options	12 000		
			M	2008-01-09	D	50 - Attribution d'options	12 000		255 044
			O	2008-02-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	255 044		510 088
Johnston, JJ	5		O	2008-02-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	15 710		31 420
Lecomte, Christophe	5		O	2008-02-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	900		1 800
Maavara, Gary Aksel	5		O	2008-02-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	26 500		53 000
MacKrell, Gerry	5		O	2008-02-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	6 720		13 440
McKenzie, Garry	5		O	2008-02-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	7 770		15 540
McMullen, Patricia E.	5		O	2008-02-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	1 200		2 400
McNair, Kathleen	5		O	2008-02-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	36 820		73 640
Murphy, Douglas Donovan	5		O	2008-02-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	55 100		110 200
Nalborczyk, Christine Ann	5		O	2008-02-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	9 076		18 152
Pandoff, Chris	5		O	2008-02-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	10 000		20 000
Peddie, Tom	5		O	2008-01-09	D	50 - Attribution d'options	9 500		
			M	2008-01-09	D	50 - Attribution d'options	9 500		147 000
Robertson, Paul William	5		O	2008-01-09	D	50 - Attribution d'options	10 600		
			M	2008-01-09	D	50 - Attribution d'options	10 600		121 035
Ross, Susan	5		O	2008-02-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	12 200		24 400
Rutherford, Douglas Henry	5		O	2008-02-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	38 106		76 212
Shaw, Heather Ann	4		O	2008-01-09	D	50 - Attribution d'options	31 900		
			M	2008-01-09	D	50 - Attribution d'options	31 900		523 140
Wilson, Jeremy Shane	5		O	2008-02-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	1 400		2 800
<b>Counsel Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Counsel Corporation	1		O	2008-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	0.7400	1 500
			O	2008-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 500	0.7800	12 000
			O	2008-01-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	75 700	0.7814	87 700
			O	2008-01-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 700	0.7900	98 400
			O	2008-01-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 700	0.7900	109 100
			O	2008-01-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 500	0.8000	119 600

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-01-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 700	0.8000	130 300
			O	2008-01-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.8200	131 300
			O	2008-01-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 700	0.8294	142 000
			O	2008-01-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 700	0.8000	152 700
			O	2008-01-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 700	0.7900	163 400
			O	2008-01-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 700	0.7700	174 100
			O	2008-01-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 700	0.6850	184 800
			O	2008-01-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 500	0.6000	195 300
			O	2008-01-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.6600	198 300
			O	2008-01-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 500	0.6600	208 800
			O	2008-01-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 500	0.7395	219 300
			O	2008-01-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 700	0.7676	230 000
			O	2008-01-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 500	0.7700	240 500
			O	2008-01-31	D	38 - Rachat ou annulation	(240 500)		0
<b>Crescent Point Energy Trust</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Colborne, Paul	7		O	2008-02-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000		335 287
<b>CryoCath Technologies Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Christofilis, Constantinos	3								
Strategos Fund L.P.	PI		O	2008-01-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	104 800	4.1499	5 478 300
			O	2008-01-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	35 500	4.3462	5 513 800
Strategos Master Fund, L.P.	PI		O	2008-01-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	17 500	4.1837	1 422 700
			O	2008-01-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	111 100	4.1499	1 533 800
			O	2008-01-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	4.3462	1 543 800
			O	2008-01-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 400	4.2000	1 548 200
			O	2008-02-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	4.4318	1 553 200
<b>Crystallex International Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Faust, William	5		O	2007-04-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-02-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	1.8500USD	
			M	2008-02-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	1.8500USD	1 000*
<b>DALSA Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Crescendo Partners L.P.	3								
Crescendo Partners II L.P. Series X	PI		O	2008-01-31	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 440 649
			O	2008-01-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	462 600	9.2500	1 903 249
Crescendo Partners III L.P.	PI		O	2008-01-31	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			106 051
			O	2008-01-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	43 400	9.2500	149 451
<i>Options</i>									
Ali, Wajid	5		O	2008-01-31	D	50 - Attribution d'options	6 000	9.3000	16 000
Buehlow, David Arthur	4		O	2008-01-31	D	50 - Attribution d'options	3 500	9.3000	11 500
Chamberlain, Savvas	5		O	2008-01-31	D	50 - Attribution d'options	6 000	9.3000	25 000
Ingram, Simon Gareth	5		O	2008-01-31	D	50 - Attribution d'options	3 500	9.3000	13 500
Jullien, Graham Arnold	4		O	2008-01-31	D	50 - Attribution d'options	3 500	9.3000	16 500
Myles, Patrick	5		O	2008-01-31	D	50 - Attribution d'options	3 500	9.3000	7 500
roberts, jim	5		O	2008-01-31	D	50 - Attribution d'options	6 000	9.3000	19 000
<b>Daylight Resources Trust</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
CHORNEY, DENNIS DAVID	7		O	2008-01-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	79 530	7.5493	142 089
			O	2008-01-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	42 500	7.6000	184 589
Alexis Chorney	PI		O	2006-09-21	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	54 600	7.5493	54 600
DAC Partnership	PI		O	2008-01-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	31 500	7.2000	31 600
Matthew Chorney	PI		O	2006-09-21	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-01-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	24 400	7.2000	24 400
			O	2008-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 170	7.5493	25 570
Natasha Chorney	PI		O	2006-09-21	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 700	7.4000	30 700
			O	2008-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 600	7.5493	34 300
Zachary Chorney	PI		O	2006-09-21	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format			

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
						SEDI			
			O	2008-01-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	29 100	7.2000	29 100
Eshleman, Brent Andrew	7		O	2008-01-31	D	90 - Changements relatifs à la propriété	1 800	7.7600	13 638
Lee Kristine Eshleman	PI		O	2008-01-31	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(1 800)	7.7600	13 661
<b>DDJ High Yield Fund</b>									
<i>Parts</i>									
DDJ High Yield Fund	1		O	2008-01-04	D	38 - Rachat ou annulation	600	10.1500	600
			O	2008-01-04	D	38 - Rachat ou annulation	(600)		0
			O	2008-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 900	10.1500	1 900
			O	2008-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	(1 900)		0
			O	2008-01-11	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	10.2400	1 200
			O	2008-01-11	D	38 - Rachat ou annulation	(1 200)		0
			O	2008-01-17	D	38 - Rachat ou annulation	200	10.0000	200
			O	2008-01-17	D	38 - Rachat ou annulation	(200)		0
			O	2008-01-23	D	38 - Rachat ou annulation	900	9.3500	900
			O	2008-01-23	D	38 - Rachat ou annulation	(900)		0
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	9.6000	1 700
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	(1 700)		0
			O	2008-01-25	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	9.7000	1 600
			O	2008-01-25	D	38 - Rachat ou annulation	(1 600)		0
<b>Dejour Enterprises Ltd.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Tootill, Ian	5		O	2008-02-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	40 000	1.2500	115 900
<b>Denison Mines Corp. (formerly International Uranium Corporation)</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Frydenlund, David C.	5		O	2008-02-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	7.0000USD	599 000
<i>Options</i>									
Anderson, James Robert	5		O	2008-02-06	D	50 - Attribution d'options	250 000	8.5000	932 000
Buck, Philip Gordon	5		O	2008-01-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			150 000
Campbell, Donald Colin	5		O	2008-02-06	D	50 - Attribution d'options	50 000	8.5000	258 400
Dengler, W. Robert	4		O	2008-02-04	D	50 - Attribution d'options	20 000		212 800
Edgar, Brian Douglas	4		O	2008-02-04	D	50 - Attribution d'options	20 000	8.5000	120 000
Farmer, Ernest Peter	4, 5		O	2008-02-04	D	50 - Attribution d'options	400 000	8.5000	1 280 000
Frydenlund, David C.	5		O	2008-02-06	D	50 - Attribution d'options	100 000	8.5000	350 000
Hochstein, Ronald F.	4, 5		O	2008-02-04	D	50 - Attribution d'options	400 000	8.5000	800 000
Kerr, William Charles	5		O	2008-02-06	D	50 - Attribution d'options	150 000	8.5000	407 600
Lazare, Brenda Ruth	5		O	2008-02-04	D	50 - Attribution d'options	20 000	8.5000	82 500
LITTLE, PAUL F.	4		O	2004-02-04	D	50 - Attribution d'options	20 000	8.5000	192 800
Lundin, Lukas Henrik	4, 5		O	2008-02-04	D	50 - Attribution d'options	20 000	8.5000	20 000
Rand, William Archibald	4		O	2008-02-04	D	50 - Attribution d'options	20 000	8.5000	40 000
Romanow, Roy	4		O	2008-02-04	D	50 - Attribution d'options	20 000	8.5000	158 960
Schoonderwoerd, Michael James	5		O	2008-02-06	D	50 - Attribution d'options	100 000	8.5000	192 300
Shaver, William M	5		O	2008-02-06	D	50 - Attribution d'options	100 000	8.5000	676 000
Stefan, Catherine Jean Garrett	4		O	2008-02-04	D	50 - Attribution d'options	20 000	8.5000	170 520

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Diagem Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Crevier, David	4, 6								
3650022 Canada Inc.	PI		O	2008-02-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.5500	975 809
<b>DiagnoCure Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bureau, Jean-François	5		O	2008-01-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Options</i>									
Bureau, Jean-François	5		O	2008-01-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-02-04	D	50 - Attribution d'options	125 000	1.9000	125 000
			O	2008-02-04	D	50 - Attribution d'options	175 000	1.9000	300 000
<b>diversiTrust Income+ Fund</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
diversiTrust Income+ Fund	1		O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	10.4200	5 000
			O	2008-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	10.4200	5 000
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	10.4200	0
			O	2008-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	10.4200	0
<b>diversiTrust Stable Income Fund</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
diversiTrust Stable Income Fund	1		O	2008-01-11	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	10.7700	1 000
			O	2008-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	16 500	10.8100	16 500
			O	2008-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	6 500	10.6760	6 500
			O	2008-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	(6 500)	10.6760	0
			O	2008-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	(16 500)	10.8100	0
			O	2008-01-11	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	10.7700	0
<b>diversiYield Income Fund</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
diversiYield Income Fund	1		O	2008-01-11	D	38 - Rachat ou annulation	8 100	8.8400	8 100
			O	2008-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	6 900	8.8400	6 900
			O	2008-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	700	8.8100	700
			O	2008-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	3 500	8.8500	3 500
			O	2008-01-17	D	38 - Rachat ou annulation	5 700	8.8400	5 700
			O	2008-01-17	D	38 - Rachat ou annulation	(5 700)	8.8400	0
			O	2008-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	(3 500)	8.8500	0
			O	2008-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	(700)	8.8100	0
			O	2008-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	(6 900)	8.8400	0
			O	2008-01-11	D	38 - Rachat ou annulation	(8 100)	8.8400	0
<b>DPF India Opportunities Fund</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
DPF India Opportunities Fund, DPF India Opportunities Fund	1		O	2007-12-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-01-02	D	38 - Rachat ou annulation	8 400	9.4240	8 400
			O	2008-01-03	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	9.3760	2 500
			O	2008-01-04	D	38 - Rachat ou annulation	13 100	9.4810	13 100
			O	2008-01-07	D	38 - Rachat ou annulation	11 400	9.5910	11 400

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-01-08	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	9.7000	1 500
			O	2008-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	24 700	9.5880	24 700
			O	2008-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	4 800	8.8880	4 800
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	4 600	9.0000	4 600
			O	2008-01-25	D	38 - Rachat ou annulation	12 100	9.0300	12 100
			O	2008-01-28	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	8.9000	2 000
			O	2008-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	7 500	8.9000	7 500
			O	2008-01-30	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	8.8500	2 500
			O	2008-01-30	D	38 - Rachat ou annulation	(2 500)	8.8500	0
			O	2008-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	(7 500)	8.9000	0
			O	2008-01-28	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	8.9000	0
			O	2008-01-25	D	38 - Rachat ou annulation	(12 100)	9.0300	0
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	(4 600)	9.0000	0
			O	2008-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	(4 800)	8.8880	0
			O	2008-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	(24 700)	9.5880	0
			O	2008-01-08	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)	9.7000	0
			O	2008-01-07	D	38 - Rachat ou annulation	(11 400)	9.5910	0
			O	2008-01-04	D	38 - Rachat ou annulation	(13 100)	9.4810	0
			O	2008-01-03	D	38 - Rachat ou annulation	(2 500)	9.3760	0
			O	2007-12-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-01-02	D	38 - Rachat ou annulation	(8 400)	9.4240	0
<b>Dundee Real Estate Investment Trust</b>									
<i>Droits deferred trust units</i>									
GAVAN, JANE	5		O	2008-01-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	222		8 869
			O	2008-01-31	D	36 - Conversion ou échange	(8 869)	33.2200	0
<i>Parts de fiducie Series A</i>									
Dundee Corporation	3								
0764704 B.C. Ltd. (REIT 1)	PI		O	2008-01-29	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	(1 243)	29.7500	59 761
GAVAN, JANE	5		O	2008-01-31	D	36 - Conversion ou échange	8 869	33.2200	8 869
			O	2008-01-31	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(8 869)		0
<b>DundeeWealth Inc. (formerly Dundee Wealth Management Inc.)</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dundee Corporation	3								
1360219 Ontario Limited, escrow agent	PI		O	2008-01-28	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(31 818)		2 329 158
Frumau, Diane Marie	7		O	2008-01-31	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(157)	13.1100	677*
DSC itf Diane Frumau	PI		O	2008-01-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	157	13.1100	3 725*
<b>Duvernay Oil Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Caisse de dépôt et placement du Québec	3		O	2008-01-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 900	31.1100	6 099 900*
Riddell, Clayton H.	4		O	2008-01-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	29.9900	23 200
			O	2008-01-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	30.0200	22 700

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-01-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	30.0300	22 500
			O	2008-01-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 500)	30.2000	19 000
			O	2008-01-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	30.2300	18 100
			O	2008-01-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	30.2400	18 000
			O	2008-01-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	30.2600	17 500
			O	2008-01-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 700)	30.8000	15 800
			O	2008-01-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	30.9600	15 000
<b>EarthFirst Canada Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Iorich, Vladimir	3								
Pala Investments Holdings Limited	PI		O	2008-01-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 558 900	1.8500	12 183 100
			O	2008-02-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200 000	1.8500	12 383 100
<b>Eldorado Gold Corporation</b>									
<i>Options</i>									
AUSTON, JOHN SAUNDERS	4		O	2008-01-31	D	50 - Attribution d'options	100 000		300 000
Cory, Keith Ross	4		O	2008-01-31	D	50 - Attribution d'options	100 000		400 000
Gilmore, Robert Russell	4		O	2008-01-31	D	50 - Attribution d'options	100 000		300 000
Handley, Geoffrey Arthur	4		O	2008-01-31	D	50 - Attribution d'options	100 000		295 000
Lenton, Wayne Douglas	4		O	2008-01-31	D	50 - Attribution d'options	100 000		300 000
Morris, Hugh Clough	4		O	2008-01-31	D	50 - Attribution d'options	100 000		300 000
MOSS, DAWN LOUISE	5		O	2008-01-31	D	50 - Attribution d'options	120 000		350 000
Pitcher, Norman	5		O	2008-01-31	D	50 - Attribution d'options	190 000		940 000
Price, Earl W.	5		O	2008-01-31	D	50 - Attribution d'options	190 000		865 000
Shumka, Donald	4		O	2008-01-31	D	50 - Attribution d'options	100 000		300 000
Wright, Paul Nicholas	4, 5		O	2008-01-31	D	50 - Attribution d'options	420 000		1 420 000
<b>EnCana Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Delaney, Ian William	4		O	2003-06-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2003-06-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			29 720
			O	2005-05-12	D	37 - Division ou regroupement d'actions	36 940		
			M	2005-05-12	D	37 - Division ou regroupement d'actions	44 440		88 880
Mackid, Linda	7, 5		O	2008-01-24	D	51 - Exercice d'options	500	23.9000	4 554
			O	2008-01-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	64.0000	4 054
			O	2008-01-29	D	51 - Exercice d'options	500	23.9000	4 554
			O	2008-01-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	65.0000	4 054
Protti, Gerard Joseph	7, 5		O	2008-01-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le	(5 000)	65.6600	136 715

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
						marché			
<i>Options</i>									
Mackid, Linda	7, 5		O	2008-01-24	D	51 - Exercice d'options	(500)	23.9000	8 000
			O	2008-01-29	D	51 - Exercice d'options	(500)	23.9000	7 500
<b>Endev Energy Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
MacGillivray, Cameron	5		O	2007-02-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 946	1.2200	236 073
			O	2007-03-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 121	1.2800	238 194
			O	2007-04-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 217	1.1500	240 411
			O	2007-05-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 353	1.0800	242 764
			O	2007-06-11	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 140	1.1900	244 904
			O	2007-07-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 487	1.0200	247 391
			O	2007-08-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 544	1.0000	249 935
			O	2007-09-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 946	0.8600	263 881
			O	2007-10-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 875	0.8900	279 756
			O	2007-11-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 806	0.9100	282 562
			O	2007-12-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 062	0.8300	285 624
			O	2008-01-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 091	0.8200	288 715
<b>Energy Savings Income Fund</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
BIRD, STEPHANIE	5		O	2008-02-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	57	15.1100	1 451
Early, Richard	5		O	2008-02-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	101	15.1100	2 114
GODDARD, PAUL	5		O	2008-02-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	151	15.1100	858
HARTWICK, KENNETH	5		O	2008-02-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	218	15.1100	7 220
Kellie, Diane	5		O	2008-02-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	64	15.1100	9 803
NEYLAN, MICHAEL	5		O	2008-02-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	107	15.1100	500
POTTER, GORD	5		O	2008-02-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	80	15.1100	1 663
Roy, Lynn	5		O	2008-02-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	95	15.1100	710
SCHNEIDER, ANDREW	5		O	2008-02-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	88	15.1100	478 617

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Sheppard, Shelley	5		O	2008-02-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	62	15.1100	728
<b>Ensign Energy Services Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dagenais, Glenn Orval James	5		O	2008-01-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	671	14.6400	448 537*
Geddes, Robert Harold	5		O	2008-01-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	868	14.6400	174 021*
Hager, Jason Stewart	5		O	2008-01-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	546	14.6400	17 408*
Kautz, Edward	5		O	2008-01-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	724	14.6400	117 253*
Kelln, Leigh Dawn	5		O	2008-01-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	96	14.6400	444*
Moyes, Bruce Gordon	5		O	2008-01-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	379	14.6400	5 170*
Porter, Selby Warren	4, 5		O	2008-01-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	796	14.6400	628 650*
Russell, Trevor Dean	5		O	2008-01-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	19	14.6400	372*
Toth, Bryan Steven	5		O	2008-01-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	470	14.6400	104 634*
<b>Entreprises Minières Globex Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
STOCH, JACK	4, 5, 3								
Jack Stoch Geoconsultant Services	PI		O	2008-02-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	2.3650	1 871 262*
<b>Esperanza Silver Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Miles, David Lindsay	5	R	O	2008-01-22	D	51 - Exercice d'options	10 000	0.5800	10 000
			O	2008-01-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 500)	1.3200	5 500
			O	2008-01-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 500)	1.3100	0
<i>Options</i>									
Miles, David Lindsay	5	R	O	2008-01-22	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	0.5800	120 000
<b>European Goldfields Limited</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dupuis, Francois	5		O	2008-01-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	5.7200	70 519
<b>European Minerals Corporation</b>									
<i>Options</i>									
Roberts, John Merfyn	4		O	2005-01-28	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.7300	
			M	2005-01-28	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.7300	100 000
<b>Everton Resources Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Audet, André	4		O	2008-02-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	120 100	0.2000	
			M	2008-02-05	D	51 - Exercice d'options	120 100	0.2000	869 700

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
L'Heureux, Marc	5		O	2008-02-05	D	51 - Exercice d'options	30 000	0.2000	60 000
<i>Options</i>									
Audet, André	4		O	2008-02-05	D	51 - Exercice d'options	(120 100)	0.2000	1 320 000
L'Heureux, Marc	5		O	2008-02-05	D	51 - Exercice d'options	(30 000)	0.2000	720 000
<b>Exco Technologies Limited</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Exco Technologies Limited	1		O	2008-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	64 300	3.4900	64 300
			O	2008-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	(64 300)		0
			O	2008-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	3.5000	25 000
			O	2008-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	(25 000)		0
			O	2008-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	300	3.5000	300
			O	2008-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	(300)		0
			O	2008-01-17	D	38 - Rachat ou annulation	8 900	3.5000	8 900
			O	2008-01-17	D	38 - Rachat ou annulation	(8 900)		0
			O	2008-01-18	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	3.5000	2 400
			O	2008-01-18	D	38 - Rachat ou annulation	(2 400)	3.5000	0
			O	2008-01-23	D	38 - Rachat ou annulation	2 900	3.5000	2 900
			O	2008-01-23	D	38 - Rachat ou annulation	(2 900)		0
<b>Exploration Dia Bras inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Renaud, Philip	4		O	2008-01-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 500	0.6900	7 629 268
<b>Exploration Diamond Frank inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Fontaine, Michel	4		O	2008-01-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2007-12-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2007-12-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-01-28	D	35 - Dividende en actions	731		731
Lemay, Michel	4		O	2007-12-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2007-12-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2007-12-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-01-24	D	35 - Dividende en actions	1 829		1 829
McDonald, David	4, 5		O	2007-12-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2007-12-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2007-12-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-01-28	D	35 - Dividende en actions	25 976		
			M	2008-01-28	D	35 - Dividende en actions	25 926		62 116
			O	2007-12-31	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	22 860	0.3500	22 860
			O	2007-12-31	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un	13 330	0.1500	36 190

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
						prospectus			
Ressources Lutsvisky Inc.	PI		O	2007-12-31	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2007-12-27	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2007-12-27	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-01-28	I	35 - Dividende en actions	2 915		
			M	2008-01-28	I	35 - Dividende en actions	2 914		202 924
			O	2007-12-31	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	200 010	0.1500	200 010
Rivard, Francine	4, 5		O	2008-01-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2007-12-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2007-12-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-01-28	D	35 - Dividende en actions	166		166
<i>Bons de souscription</i>									
McDonald, David	4, 5								
Ressources Lutsvisky Inc.	PI		O	2007-12-31	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2007-12-27	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2007-12-27	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-12-31	I	53 - Attribution de bons de souscription	200 010		200 010
<b>Exploration Dios Inc.</b>									
<i>Options</i>									
Britt, Claude	4		O	2008-02-06	D	52 - Expiration d'options	(100 000)	0.3600	260 000
<b>Exploration First Gold inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Leboeuf, Eric	4, 5		O	2008-02-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 000	0.2100	887 500
<b>Exploration Puma Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Proulx, André	5		O	2008-01-31	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(15 000)	0.3500	195 000
Gestion LesTrois	PI		O	2008-01-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.3300	1 363 500
			O	2008-01-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18 000	0.3500	1 345 500
			O	2008-02-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.3250	1 364 500
			O	2008-01-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.3400	1 347 500
			O	2008-01-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	0.3350	1 353 500
			O	2008-02-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 000	0.3250	1 373 500
			O	2008-02-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le	10 000	0.3200	1 383 500

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit						marché			
<b>Exploration Typhon Inc.</b>									
<i>Options</i>									
McDonald, David	5		O	2008-02-05	D	52 - Expiration d'options	(100 000)		875 000
<b>FairWest Energy Corporation</b>									
<i>Débetures convertibles</i>									
Fauth, Vernon Ray	4								
Esper Capital Corporation	PI		O	2005-08-19	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2005-08-19	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2007-11-30	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	\$ 500 000.00	0.4500	\$ 500 000.00
<b>Fancamp Exploration Ltd.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Sayer, Michael	4								
26315358 Quebec Inc.	PI		O	2008-01-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	1.6900	633 000
			O	2008-01-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 000)	1.6500	624 000
Smith, Peter Henderson	5		O	2008-01-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	1.6200	2 468 347
			O	2008-01-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	1.6400	2 467 347
			O	2008-01-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 000)	1.6300	2 461 347
<b>FIRSTSERVICE CORPORATION</b>									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Christensen, Steve	2		O	2008-01-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	22.2500USD	35 500
Kocur, Roman	5		O	2008-01-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	22.6700	8 172
			O	2008-01-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	22.7200	8 372
			O	2008-01-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	22.7500	8 472
			O	2008-01-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	22.8500	8 872
			O	2008-01-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50	22.7100	8 922
			O	2008-01-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	22.6500	9 122
			O	2008-01-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	32	22.4700	9 154
Sandy Kocur RRSP	PI		O	2008-01-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	535	22.3700	2 535
			O	2008-01-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	22.0000	2 835
			O	2008-01-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	22.4800	3 035

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-01-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	22.4900	3 135
			O	2008-01-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	22.5000	3 335
			O	2008-01-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	106	22.5100	3 441
<i>Actions privilégiées</i>									
Natale, Michael	5								
RRSP	PI		O	2008-02-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	19.2500USD	2 500
<b>Flaherty &amp; Crumrine Investment Grade Fixed Income Fund</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Zeiler, Lorne	5								
John Zeiler RRSP	PI		O	2007-03-21	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1	22.1100	201
			O	2007-05-02	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1	21.7921	202
			O	2007-05-24	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1	21.0000	203
			O	2007-06-21	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1	20.3227	204
			O	2007-07-25	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1	20.0000	205
			O	2007-08-21	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1	17.1900	206
			O	2007-09-21	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1	19.1500	207
			O	2007-10-19	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1	19.3400	208
			O	2007-12-04	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1	18.6433	209
			O	2007-12-21	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1	16.4500	210
			O	2008-01-24	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1	16.8000	211
RRSP	PI		O	2007-03-21	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3	22.1100	573
			O	2007-05-02	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3	21.7921	576
			O	2007-05-24	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3	21.0000	579
			O	2007-06-21	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3	20.3227	582
			O	2007-07-25	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3	20.0000	585
			O	2007-08-21	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4	17.1900	589
			O	2007-09-21	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3	19.1500	592
			O	2007-10-19	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3	19.3400	595

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2007-12-04	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3	18.6433	598
			O	2007-12-21	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4	16.4500	602
			O	2008-01-24	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4	16.8000	606
<b>Flaherty &amp; Crumrine Investment Grade Preferred Fund</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Zeiler, Lorne	5								
John Zeiler RRSP	PI		O	2007-03-23	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4	22.0000	734
			O	2007-04-25	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4	21.4650	738
			O	2007-05-25	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4	21.2188	742
			O	2007-06-21	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4	20.2500	746
			O	2007-07-25	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4	19.9701	750
			O	2007-08-27	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5	17.4800	755
		R	O	2007-09-26	C	38 - Rachat ou annulation	5	18.9400	760
			O	2007-10-19	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5	19.1200	765
			O	2007-12-05	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5	18.5462	770
			O	2007-12-21	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6	16.8600	776
			O	2008-01-24	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6	16.6000	782
RRSP	PI		O	2007-03-23	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	22.0000	301
			O	2007-04-25	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	21.4650	302
			O	2007-05-25	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	21.2188	303
			O	2007-06-21	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	20.2500	304
			O	2007-07-25	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2	19.9701	306
			O	2007-08-27	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2	17.4800	308
			O	2007-09-26	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2	18.9400	310
			O	2007-10-19	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2	19.1200	312
			O	2007-05-12	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2	18.5462	
			M	2007-12-12	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2	18.5462	314
			O	2007-12-21	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2	16.8600	316

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
						d'actionnariat			
			O	2008-01-24	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2	16.6000	318
Scotia RRSP	PI		O	2007-03-23	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	22.0000	186
			O	2007-04-25	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	21.4600	187
			O	2007-05-25	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	21.2100	188
			O	2007-06-21	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	20.2500	189
			O	2007-07-25	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	19.9700	190
			O	2007-08-25	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	17.4800	191
			O	2007-09-26	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	18.9400	192
			O	2007-10-19	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	19.1200	193
			O	2007-12-05	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	18.5400	194
			O	2007-12-21	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	16.8600	195
			O	2008-01-24	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	16.6000	196
<b>Flint Energy Services Ltd.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
SCF-IV, L.P.	3	R	O	2007-12-18	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	(1 762 355)	18.1400	
			M	2007-12-28	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	(1 762 355)	18.1400	6 710 505
<b>Focus Energy Trust</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
ROMANZIN, GERALD A.	4		O	2008-02-04	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 250	7.8200	8 348
Sakal, David William	5		O	2008-01-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 250	10.1600	139 625
<i>Unit Appreciation Rights</i>									
ROMANZIN, GERALD A.	4		O	2008-02-04	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 250)	7.2800	1 250
Sakal, David William	5		O	2008-01-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 250)	10.1600	94 917
<b>Fonds avantageux BG indice des fiducies de revenu S&amp;P/TSX</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
BG Advantaged S&P/TSX Income Trust Index Fund	1		O	2008-01-02	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	12.9000	1 500
			O	2008-01-02	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)	12.9000	0
			O	2008-01-04	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	12.9300	3 000
			O	2008-01-04	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	12.9300	0
			O	2008-01-04	D	38 - Rachat ou annulation	1 900	12.7800	1 900
			O	2008-01-04	D	38 - Rachat ou annulation	(1 900)	12.7800	0
			O	2008-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	12.4100	1 800
			O	2008-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	(1 800)	12.4100	0
			O	2008-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	12.2500	3 000

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	12.2500	0
			O	2008-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	12.1000	3 000
			O	2008-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	12.1000	0
			O	2008-01-31	D	38 - Rachat ou annulation	100	12.3200	100
			O	2008-01-31	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	12.3200	0
			O	2008-01-07	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	12.7800	3 000
			O	2008-01-07	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	12.7800	0
			O	2008-01-07	D	38 - Rachat ou annulation	100	12.6700	100
			O	2008-01-07	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	12.6700	0
			O	2008-01-07	D	38 - Rachat ou annulation	800	12.6800	800
			O	2008-01-07	D	38 - Rachat ou annulation	(800)	12.6800	0
			O	2008-01-07	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	12.7000	1 100
			O	2008-01-07	D	38 - Rachat ou annulation	(1 100)	12.7000	0
			O	2008-01-08	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	12.6900	1 400
			O	2008-01-08	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)	12.6900	0
			O	2008-01-08	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	12.7000	1 600
			O	2008-01-08	D	38 - Rachat ou annulation	(1 600)	12.7000	0
			O	2008-01-08	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	12.6700	4 000
			O	2008-01-08	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)	12.6700	0
			O	2008-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	7 500	12.5500	7 500
			O	2008-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	(7 500)	12.5500	0
			O	2008-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	100	12.4400	100
			O	2008-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	12.4400	0
			O	2008-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	400	12.4500	400
			O	2008-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	(400)	12.4500	0
			O	2008-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	700	12.6400	700
			O	2008-01-10	D	38 - Rachat ou annulation	(700)	12.6400	0
			O	2008-01-11	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	12.4500	3 000
			O	2008-01-11	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	12.4500	0
			O	2008-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	12.4100	3 000
			O	2008-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	12.4100	0
			O	2008-01-18	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	12.2800	3 000
			O	2008-01-18	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	12.2800	0
			O	2008-01-18	D	38 - Rachat ou annulation	700	12.2600	700
			O	2008-01-18	D	38 - Rachat ou annulation	(700)	12.2600	0
<b>Fonds avantageux d'obligations de sociétés BG</b>									
<i>Parts</i>									
BG Advantaged Corporate Bond Fund	1		O	2008-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	7.6700	3 000
			O	2008-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	7.6700	0
			O	2008-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	2 800	7.5200	2 800
			O	2008-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	(2 800)	7.5200	0
			O	2008-01-31	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	7.5900	3 000
			O	2008-01-31	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	7.5900	0
			O	2008-01-31	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	7.5000	1 000
			O	2008-01-31	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	7.5000	0
			O	2008-01-22	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	7.5000	2 000
			O	2008-01-22	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	7.5000	0

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-01-23	D	38 - Rachat ou annulation	600	7.5300	600
			O	2008-01-23	D	38 - Rachat ou annulation	(600)	7.5300	0
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	7.5000	1 000
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	7.5000	0
			O	2008-01-28	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	7.5000	1 500
			O	2008-01-28	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)	7.5000	0
			O	2008-01-30	D	38 - Rachat ou annulation	1 900	7.5000	1 900
			O	2008-01-30	D	38 - Rachat ou annulation	(1 900)	7.5000	0
<b>Fonds de Placement Immobilier InnVest</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Mangalji, Fereed Sadrudin	4								
Westmont Hospitality Group	PI		O	2008-01-15	C	35 - Dividende en actions	3 124	9.3500	536 798
Mangalji, Majid	5		M	2008-01-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	675	10.1900	11 833
			O	2008-01-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	675	10.1900	
		R	O	2008-01-08	C	46 - Contrepartie de services	552	10.1900	533 674
			O	2008-01-15	C	35 - Dividende en actions	3 124	9.3500	536 798
<b>Fonds de revenu à pondération égale BG des 100 principaux fonds de revenu</b>									
<i>Parts</i>									
BG Top 100 Equal Weighted Income Fund	1		O	2008-01-03	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.9100	3 000
			O	2008-01-03	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	8.9100	0
			O	2008-01-04	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.9000	3 000
			O	2008-01-04	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	8.9000	0
			O	2008-01-04	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	8.7600	2 000
			O	2008-01-04	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	8.7600	0
			O	2008-01-04	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	8.7500	1 000
			O	2008-01-04	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	8.7500	0
			O	2008-01-23	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	7.5000	3 000
			O	2008-01-23	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	7.5000	0
			O	2007-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	8.2000	
			M	2008-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	8.2000	1 300
			O	2007-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	(1 300)	8.2000	
			M	2008-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	(1 300)	8.2000	0
			O	2008-01-31	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	8.3500	1 700
			O	2008-01-31	D	38 - Rachat ou annulation	(1 700)	8.3500	0
			O	2008-01-07	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	8.7000	2 000
			O	2008-01-07	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	8.7000	0
			O	2008-01-07	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	8.7400	2 000
			O	2008-01-07	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	8.7400	0
			O	2008-01-08	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	8.7400	2 000
			O	2008-01-08	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	8.7400	0
			O	2008-01-08	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	8.6800	2 000
			O	2008-01-08	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	8.6800	0
			O	2008-01-08	D	38 - Rachat ou annulation	200	8.6100	200
			O	2008-01-08	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	8.6100	0
			O	2008-01-08	D	38 - Rachat ou annulation	800	8.6200	800

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-01-08	D	38 - Rachat ou annulation	(800)	8.6200	0
			O	2008-01-08	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	8.6500	1 000
			O	2008-01-08	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	8.6500	0
			O	2008-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	8.4700	2 000
			O	2008-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	8.4700	0
			O	2008-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	500	8.4600	500
			O	2008-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	8.4600	0
			O	2008-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	8.4800	1 000
			O	2008-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	8.4800	0
			O	2008-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	8.5300	1 000
			O	2008-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	8.5300	0
			O	2008-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	8.6200	2 000
			O	2008-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	8.6200	0
			O	2008-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	700	8.4900	700
			O	2008-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	(700)	8.4900	0
			O	2008-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	8.4500	4 000
			O	2008-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)	8.4500	0
			O	2008-01-17	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	8.4000	2 000
			O	2008-01-17	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	8.4000	0
			O	2008-01-17	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	8.3300	1 500
			O	2008-01-17	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)	8.3300	0
			O	2008-01-18	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	8.2500	2 000
			O	2008-01-18	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	8.2500	0
			O	2008-01-18	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	8.2000	2 000
			O	2008-01-18	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	8.2000	0
			O	2008-01-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	8.2500	1 700
			O	2008-01-18	D	38 - Rachat ou annulation	(1 700)	8.2500	0
			O	2008-01-18	D	38 - Rachat ou annulation	300	8.2400	300
			O	2008-01-18	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	8.2400	0
			O	2008-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	8.0000	2 000
			O	2008-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	8.0000	0
			O	2008-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	7.9000	1 000
			O	2008-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	7.9000	0
			O	2008-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	7.8500	1 000
			O	2008-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	7.8500	0
			O	2008-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	800	7.9500	800
			O	2008-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	(800)	7.9500	0
<b>Fonds de revenu avantageux BG à pondération égale</b>									
Parts									
BG Advantaged Equal Weighted Income Fund	1		O	2008-01-08	D	38 - Rachat ou annulation	300	10.1200	300
			O	2008-01-08	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	10.1200	0
			O	2008-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.9000	3 000
			O	2008-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	9.9000	0
			O	2008-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.7500	3 000
			O	2008-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	9.7500	0
			O	2008-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	9.7000	2 000
			O	2008-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	9.7000	0

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-01-11	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.6500	3 000
			O	2008-01-11	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	9.6500	0
			O	2008-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.6900	3 000
			O	2008-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	9.6900	0
			O	2008-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	9.6000	1 000
			O	2008-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	9.6000	0
			O	2008-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.7500	3 000
			O	2008-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	9.7500	0
			O	2008-01-20	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	9.3100	2 500
			O	2008-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	(2 500)	9.3100	0
			O	2008-01-30	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.4200	3 000
			O	2008-01-30	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	9.4200	0
			O	2008-01-31	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.4900	3 000
			O	2008-01-31	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	9.4900	0
			O	2008-01-31	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.3400	3 000
			O	2008-01-31	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	9.3400	0
			O	2008-01-17	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	9.5700	2 000
			O	2008-01-17	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	9.5700	0
			O	2008-01-18	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	9.5600	2 000
			O	2008-01-18	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	9.5600	0
<b>Fonds de revenu Bell Aliant Communications régionales</b>									
<i>Parts</i>									
Butler, Joanne	7		O	2007-12-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	17	29.2900	17
Cain, Helena	7		O	2007-09-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	53	31.9000	740
			O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	54	31.9000	794
			O	2007-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	59	29.2700	853
			O	2007-12-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	89	29.2900	942
Costello, Michael	7		O	2007-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	63	29.2700	264
			O	2007-12-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	79	29.2900	343
RRSP	PI		O	2007-03-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	27	29.7700	3 476
			O	2007-04-13	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	26	31.3000	3 502
			O	2007-05-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	26	31.5200	3 528
			O	2007-06-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	27	31.3000	3 555
			O	2007-07-13	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	26	32.0200	3 581
			O	2007-08-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	27	31.0700	3 608
			O	2007-09-14	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	27	31.9000	3 635

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2007-10-15	I	d'actionnariat 30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	27	31.9000	3 662
			O	2007-11-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	29	29.2700	3 691
			O	2007-12-14	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	30	29.2900	3 721
Crooks, Frederick	7		O	2007-03-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	833	29.7700	2 919
			O	2007-04-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	104	31.3000	3 023
			O	2007-05-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	105	31.5200	3 128
			O	2007-06-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	146	31.3000	3 274
			O	2007-07-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	105	32.0200	3 379
			O	2007-08-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	135	31.0700	3 514
			O	2007-09-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	119	31.9000	3 633
			O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	121	31.9000	3 754
			O	2007-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	133	29.2700	3 887
			O	2007-12-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	183	29.2900	4 070
Duggan, Sharon	7		O	2007-03-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	297	29.7700	1 235
			O	2007-04-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	54	31.3000	1 289
			O	2007-05-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	54	31.5200	1 343
			O	2007-06-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	77	31.3000	1 420
			O	2007-07-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	54	32.0200	1 474
			O	2007-08-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	57	31.0700	1 531
			O	2007-09-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	56	31.9000	1 587
			O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	56	31.9000	1 643
			O	2007-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	62	29.2700	1 705
			O	2007-12-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	85	29.2900	1 790
Duplisea, Kelly	7		O	2007-12-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	72	29.2900	718
Fagan, Frank	7		O	2007-03-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 967	29.7700	7 455

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2007-04-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	216	31.3000	7 671
			O	2007-05-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	217	31.5200	7 888
			O	2007-06-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	297	31.3000	8 185
			O	2007-07-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	218	32.0200	8 403
			O	2007-08-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	226	31.0700	8 629
			O	2007-09-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	222	31.9000	8 851
			O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	224	31.9000	9 075
			O	2007-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	246	29.2700	9 321
			O	2007-12-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	330	29.2900	9 651
Fairweather, Roxanne	7		O	2007-06-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	28	31.3000	34
			O	2007-07-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	55	32.0200	89
			O	2007-08-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	58	31.0700	147
			O	2007-09-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	57	31.9000	204
			O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	57	31.9000	261
			O	2007-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	63	29.2700	324
			O	2007-12-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	93	29.2900	417
<i>Parts deferred units (employee plan)</i>									
Bell, Mary-Ann	7		O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	110	31.9000	14 975
			O	2007-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	120	29.2700	15 095
			O	2007-12-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	121	29.2900	15 216
			O	2008-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	128	27.8100	15 344
Bergevin, Andre	7		O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5	31.9000	650
			O	2007-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5	29.2700	655
			O	2007-12-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5	29.2900	660
			O	2008-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6	27.9100	666
Bird, Steven	7		O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	58	31.9000	7 938

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2007-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	64	29.2700	8 002
			O	2007-12-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	64	29.2900	8 066
			O	2008-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	68	27.9100	8 134
Cain, Helena	7		O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	74	31.9000	10 103
			O	2007-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	81	29.2700	10 184
			O	2007-12-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	81	29.2900	10 265
			O	2008-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	82	27.9100	10 347
Costello, Michael	7		O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	47	31.9000	6 466
			O	2007-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	52	29.2700	6 518
			O	2007-12-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	52	29.2900	6 570
			O	2008-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	56	27.9100	6 626
Crooks, Frederick	7		O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	132	31.9000	18 041
			O	2007-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	145	29.2700	18 186
			O	2007-12-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	146	29.2900	18 332
			O	2008-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	155	27.9100	18 487
Dilworth, Peter	7		O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	70	31.9000	9 526
			O	2007-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	76	29.2700	9 602
			O	2007-12-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	77	29.2900	9 679
			O	2008-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	82	27.9100	9 761
Dubé, Roch	7		O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	84	31.9000	11 501
			O	2007-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	92	29.2700	11 593
			O	2007-12-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	93	29.2900	11 686
			O	2008-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	99	27.9100	11 785
Duggan, Sharon	7		O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	45	31.9000	6 151
			O	2007-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	49	29.2700	6 200
			O	2007-12-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	58	29.2900	6 258

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
						d'actionnariat			
			O	2008-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	53	27.9100	6 311
Duplisea, Kelly	7		O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	42	31.9000	5 801
			O	2007-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	47	29.2700	5 848
			O	2007-12-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	47	29.2900	5 895
			O	2008-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	50	27.9100	5 945
Fagan, Frank	7		O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	356	31.9000	48 713
			O	2007-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	391	29.2700	49 104
			O	2007-12-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	394	29.2900	49 498
			O	2008-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	418	27.9100	49 916
Fairweather, Roxanne	7		O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	24	31.9000	3 250
			O	2007-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	26	29.2700	3 276
			O	2007-12-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	26	29.2900	3 302
			O	2008-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	28	27.9100	3 330
Fenerty, S. Alan	5		O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	37	31.9000	5 093
			O	2007-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	41	29.2700	5 134
			O	2007-12-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	41	29.2900	5 175
			O	2008-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	44	27.9100	5 219
Fitzpatrick, Paul	7		O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	30	31.9000	4 149
			O	2007-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	33	29.2700	4 182
			O	2007-12-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	34	29.2900	4 216
			O	2008-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	36	27.9100	4 252
Guimont, Vincent	7		O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	10	31.9000	1 308
			O	2007-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	10	29.2700	1 318
			O	2007-12-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	11	29.2900	1 329
			O	2008-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	11	27.9100	1 340

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Hanlon, Mark S.	7		O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	92	31.9000	12 629
			O	2007-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	101	29.2700	12 730
			O	2007-12-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	102	29.2900	12 832
			O	2008-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	108	27.9100	12 940
Harling, Charles	7		O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	42	31.9000	5 800
			O	2007-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	47	29.2700	5 847
			O	2007-12-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	47	29.2900	5 894
			O	2008-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	50	27.9100	5 944
Hartlen, Charles	7		O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	108	31.9000	14 794
			O	2007-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	119	29.2700	14 913
			O	2007-12-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	120	29.2900	15 033
			O	2008-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	127	27.9100	15 160
Henry, Denis E.	7		O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	27	31.9000	3 609
			O	2007-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	29	29.2700	3 638
			O	2007-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	29	29.2900	3 667
			O	2008-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	31	27.9100	3 698
Kipnis, Evan	7		O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	54	31.9000	7 359
			O	2007-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	60	29.2700	7 419
			O	2007-12-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	59	29.2900	7 478
			O	2008-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	63	27.9100	7 541
Klassen, David	5		O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	24	31.9000	3 247
			O	2007-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	27	29.2700	3 274
			O	2007-12-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	26	29.2900	3 300
			O	2008-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	28	27.9100	3 328
LeBlanc, Glen	7		O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	231	31.9000	31 573
			O	2007-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	254	29.2700	31 827

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2007-12-14	D	d'actionnariat 30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	255	29.2900	32 082
			O	2008-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	271	27.9100	32 353
Lund, Gary	7		O	2007-10-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	86	31.9000	11 834
			O	2007-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	95	29.2700	11 929
			O	2007-12-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	96	29.2900	12 025
			O	2008-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	102	27.9100	12 127
MacGregor, Roderick	7		O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	58	31.9000	7 938
			O	2007-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	64	29.2700	8 002
			O	2007-12-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	64	29.2900	8 066
			O	2008-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	68	27.9100	8 134
Marshall, Eleanor	7		O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	59	31.9000	8 046
			O	2007-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	62	29.2700	8 108
			O	2007-12-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	65	29.2900	8 173
			O	2008-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	69	27.9100	8 242
McGirr, David J.	7		O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	12	31.9000	1 624
			O	2007-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	13	29.2700	1 637
			O	2007-12-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	13	29.2900	1 650
			O	2008-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	14	27.9100	1 664
Mckinnon, Elaine	7		O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	80	31.9000	10 968
			O	2007-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	88	29.2700	11 056
			O	2007-12-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	89	29.2900	11 145
			O	2008-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	94	27.9100	11 239
Mélanson, Alain	7		O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	11	31.9000	1 488
			O	2007-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	12	29.2700	1 500
			O	2007-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	12	29.2900	1 512

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	13	27.9100	1 525
Mosher, Joseph	7		O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	32	31.9000	4 427
			O	2007-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	36	29.2700	4 463
			O	2007-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	36	29.2900	4 499
			O	2008-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	38	27.9100	4 537
Paul-Hus, Éric	7		O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	12	31.9000	1 655
			O	2007-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	13	29.2700	1 668
			O	2007-12-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	14	29.2900	1 682
			O	2008-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	14	27.9100	1 696
Penney, Joan	7		O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	47	31.9000	6 397
			O	2007-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	51	29.2700	6 448
			O	2007-12-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	52	29.2900	6 500
			O	2008-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	55	27.9100	6 555
Rathbun, David	7		O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	159	31.9000	21 649
			O	2007-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	174	29.2700	21 823
			O	2007-12-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	175	29.2900	21 998
			O	2008-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	186	27.9100	22 184
Redden, Zeda	5		O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	22	31.9000	3 031
			O	2007-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	24	29.2700	3 055
			O	2007-12-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	25	29.2900	3 080
			O	2008-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	26	27.9100	3 106
Rignanesi, Catherina	7		O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	52	31.9000	7 036
			O	2007-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	56	29.2700	7 092
			O	2007-12-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	57	29.2900	7 149
			O	2008-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	60	27.9100	7 209
Roberts, R. Michael	7		O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	60	31.9000	8 154

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
						d'actionnariat			
			O	2007-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	65	29.2700	8 219
			O	2007-12-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	66	29.2900	8 285
			O	2008-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	70	27.9100	8 355
Sawler, Catherine	7		O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	40	31.9000	5 412
			O	2007-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	43	29.2700	5 455
			O	2007-12-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	44	29.2900	5 499
			O	2008-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	46	27.9100	5 545
Teoli, Ida	7		O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	71	31.9000	9 742
			O	2007-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	78	29.2700	9 820
			O	2007-12-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	79	29.2900	9 899
			O	2008-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	84	27.9100	9 983
Tingley, Robyn	7		O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	60	31.9000	8 154
			O	2007-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	65	29.2700	8 219
			O	2007-12-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	66	29.2900	8 285
			O	2008-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	70	27.9100	8 355
Toledano, Jason	5		O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	29	31.9000	3 897
			O	2007-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	31	29.2700	3 928
			O	2007-12-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	32	29.2900	3 960
			O	2008-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	33	27.9100	3 993
Toner, Ivan	7		O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	86	31.9000	11 834
			O	2007-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	95	29.2700	11 929
			O	2007-12-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	96	29.2900	12 025
			O	2008-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	102	27.9100	12 127
Tulk, Heather	7		O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	108	31.9000	14 794
			O	2007-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	119	29.2700	14 913

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2007-12-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	119	29.2900	15 032
			O	2008-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	127	27.9100	15 159
Vachon, Claude	7		O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	12	31.9000	1 624
			O	2007-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	13	29.2700	1 637
			O	2007-12-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	13	29.2900	1 650
			O	2008-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	14	27.9100	1 664
Velaidum, Tony	5		O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	29	31.9000	3 897
			O	2007-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	31	29.2700	3 928
			O	2007-12-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	32	29.2900	3 960
			O	2008-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	33	27.9100	3 993
Wetmore, Stephen Gerald	7		O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	805	31.9000	110 055
			O	2007-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	883	29.2700	110 938
			O	2007-12-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	890	29.2900	111 828
			O	2008-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	945	27.9100	112 773
Whiffen, Alfred	7		O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	30	31.9000	4 149
			O	2007-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	33	29.2700	4 182
			O	2007-12-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	34	29.2900	4 216
			O	2008-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	36	27.9100	4 252
Wickramasinghe, Mahes S.	7		O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	251	31.9000	34 279
			O	2007-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	275	29.2700	34 554
			O	2007-12-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	277	29.2900	34 831
			O	2008-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	294	27.9100	35 125
<b>Fonds de revenu Supremex</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Clarke Inc.	3		O	2008-01-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	5.7500	4 854 600*
			O	2008-01-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	21 000	5.7400	4 875 600*
Supremex Income Fund	1		O	2006-03-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format			

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Fonds Enerplus Resources</b>									
<i>Droits - RUI</i>									
WHEELER, Harry B.	4		O	2003-06-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 650
			O	2008-02-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 650)	17.8200	
			M	2008-02-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 650)	17.7800	0
<i>Parts</i>									
WHEELER, Harry B.	4		O	2008-02-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 650	1650.0000	
			M	2008-02-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 650	39.0000	232 616
<b>Foraco International SA</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
lorich, Vladimir	3								
Pala Investments Holdings Limited	PI		O	2008-01-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	201 000	3.0500	7 730 800
<b>Foremost Income Fund</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Foremost	1		O	2008-01-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-01-31	D	38 - Rachat ou annulation	351 700		351 700
			O	2008-01-31	D	38 - Rachat ou annulation	(351 700)		0
Wiebe, Gordon Milton	4								
RRSP	PI		O	2008-01-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le	5 000	8.5600	178 730

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit						marché			
<b>Fortress Energy Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Jackson, Darren Patrick	5		O	2008-02-05	D	50 - Attribution d'options	16 829		32 829
<b>Fortune Minerals Limited</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Knight, David Allan	4, 5	R	O	2008-01-23	D	51 - Exercice d'options	100 000	0.7500	106 600
<i>Options</i>									
Knight, David Allan	4, 5	R	O	2008-01-23	D	51 - Exercice d'options	(100 000)		40 000
<b>Galleon Energy Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
Carley, Glenn Robert	4, 5, 3								
IN trust Jaclyn Carley	PI		O	2008-02-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 500)	14.5000	49 500
			O	2008-02-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 200)	14.5100	45 300
Selinger Capital in Trust for subsidiary	PI		O	2008-02-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	14.5000	1 511 623
			O	2008-02-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	14.6000	1 496 623
<b>GBS Gold International Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Mayers, Theodore Charles	4		O	2005-08-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2005-08-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			58 333
<b>GC-Global Capital Corp.</b>									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
GC-Global Capital Corp.	1		O	2008-01-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	27 500	0.8100	260 800*
<b>Gee-Ten Ventures Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Labrecque, Marc	4								
9140-4665 Québec inc	PI		O	2008-01-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.0500	85 000
<b>GENDIS INC.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
GENDIS INC.	1		O	2008-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	2.0000	2 200
			O	2008-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	(2 200)		0
			O	2008-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	2.0000	2 200
			O	2008-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	(2 200)		0
			O	2008-01-17	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	2.0000	2 200
			O	2008-01-17	D	38 - Rachat ou annulation	(2 200)		0
			O	2008-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	2.0000	2 200
			O	2008-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	(2 200)		0
			O	2008-01-22	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	2.0000	2 200
			O	2008-01-22	D	38 - Rachat ou annulation	(2 200)		0
			O	2008-01-23	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	1.9500	2 200

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-01-23	D	38 - Rachat ou annulation	(2 200)		0
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	1.9500	2 200
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	(2 200)		0
			O	2008-01-25	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	1.9500	2 200
			O	2008-01-25	D	38 - Rachat ou annulation	(2 200)		0
			O	2008-01-28	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	1.9500	2 200
			O	2008-01-28	D	38 - Rachat ou annulation	(2 200)		0
			O	2008-01-30	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	1.8000	2 200
			O	2008-01-30	D	38 - Rachat ou annulation	(2 200)		0
			O	2008-01-31	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	1.8900	1 700
			O	2008-01-31	D	38 - Rachat ou annulation	(1 700)		0
<b>Geovic Mining Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Beling, David	5		O	2008-01-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 100	1.2200USD	334 100
			O	2008-01-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	1.2200USD	334 600
Sherborne, John Elliott	4, 5		O	2008-01-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 800	1.2100USD	167 910*
			O	2008-01-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 200	1.2000USD	174 110*
<b>Gitennes Exploration Inc.</b>									
<i>Options</i>									
Blackwell, Jerry Dennis	4, 5		O	2007-09-21	D	51 - Exercice d'options	200 000	0.1500	
			M	2007-09-21	D	51 - Exercice d'options	(200 000)	0.1500	1 075 000*
<b>Global Railway Industries Ltd.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Sturtz, William Bassett	5	R	O	2007-11-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	4.7500	
			M	2007-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	4.7500	
			M'	2007-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	4.7500	60 258
<b>Global Uranium Fund Inc.</b>									
<i>Equity Share</i>									
Global Uranium Fund Inc.	1		O	2008-01-04	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	6.2700	3 000
			O	2008-01-04	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	6.2700	0
			O	2008-01-04	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	6.2500	1 000
			O	2008-01-04	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	6.2500	0
			O	2008-01-04	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	6.0900	1 000
			O	2008-01-04	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	6.0900	0
			O	2008-01-07	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	6.0300	3 000
			O	2008-01-07	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	6.0300	0
			O	2008-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	6.0800	1 200
			O	2008-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	(1 200)	6.0800	0
			O	2008-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	6.1500	1 800
			O	2008-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	(1 800)	6.1500	0
			O	2008-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	6.1000	2 000

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	6.1000	0
			O	2008-01-10	D	38 - Rachat ou annulation	400	6.0000	400
			O	2008-01-10	D	38 - Rachat ou annulation	(400)	6.0000	0
			O	2008-01-11	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	6.0300	2 100
			O	2008-01-11	D	38 - Rachat ou annulation	(2 100)	6.0300	0
			O	2008-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	6.0000	3 000
			O	2008-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	6.0000	0
			O	2008-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	5.8500	3 000
			O	2008-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	5.8500	0
			O	2008-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	5.9000	3 000
			O	2008-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	5.9000	0
			O	2008-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	5.7500	3 000
			O	2008-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	5.7500	0
			O	2008-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	5.8000	1 500
			O	2008-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)	5.8000	0
			O	2008-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	300	5.6000	300
			O	2008-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	5.6000	0
			O	2008-01-17	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	5.6300	3 000
			O	2008-01-17	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	5.6300	0
			O	2008-01-18	D	38 - Rachat ou annulation	600	5.4500	600
			O	2008-01-18	D	38 - Rachat ou annulation	(600)	5.4500	0
			O	2008-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	5.3500	3 000
			O	2008-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	5.3500	0
			O	2008-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	5.3000	1 500
			O	2008-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)	5.3000	0
			O	2008-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	5.2000	3 000
			O	2008-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	5.2000	0
			O	2008-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	5.1000	1 200
			O	2008-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	(1 200)	5.1000	0
			O	2008-01-23	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	4.8500	1 000
			O	2008-01-23	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	4.8500	0
			O	2008-01-28	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	5.1900	3 000
			O	2008-01-28	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	5.1900	0
			O	2008-01-28	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	5.0400	3 000
			O	2008-01-28	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	5.0400	0
			O	2008-01-28	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	5.0800	1 000
			O	2008-01-28	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	5.0800	0
			O	2008-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	4.8100	3 000
			O	2008-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	4.8100	0
			O	2008-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	4.9500	1 000
			O	2008-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	4.9500	0
			O	2008-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	4.9000	1 000
			O	2008-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	4.9000	0
			O	2008-01-30	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	4.7500	3 000
			O	2008-01-30	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	4.7500	0
			O	2008-01-31	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	4.7500	3 000
			O	2008-01-31	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	4.7500	0

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Zeiler, Lorne	5								
John Zeiler RRSP	PI		O	2007-06-18	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-01-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	4.8500	2 000
<b>GlobeCom International Inc. (formerly Fibreoptique One inc.)</b>									
<i>Bons de souscription</i>									
Société Innovatech Québec et Chaudière Appalaches	3		O	2008-01-31	D	55 - Expiration de bons de souscription	(555 555)		0
<b>GLV Inc</b>									
<i>Actions à droit de vote subalterne LVG.A</i>									
Klees, Gwen	5		O	2008-01-25	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(561)	12.4900	13 690
			O	2008-01-25	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(721)	12.4900	12 969
REEE-Gwen Klees	PI		O	2007-08-13	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-01-25	I	90 - Changements relatifs à la propriété	561	12.4900	561
REER-Gwen Klees	PI		O	2007-08-13	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-01-25	I	90 - Changements relatifs à la propriété	721	12.4900	721
<b>Gold Reserve Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires Class A Common Shares</i>									
Geyer, James	4, 5		O	2008-01-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 000)	5.6457USD	177 905*
Mikkelsen, Chris	4		O	2008-01-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	17 000	1.5600USD	246 000*
			O	2008-01-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(17 000)	5.6910USD	229 000*
			O	2008-01-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(959)	6.0000USD	228 041*
			O	2008-02-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	17 000	1.5600USD	245 041*
			O	2008-02-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(17 000)	5.4820USD	228 041*
			O	2008-02-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	16 000	1.5600USD	244 041*
			O	2008-02-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 000)	5.2650USD	228 041*
Smith, Mary	5		O	2008-02-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	13 633	1.5600USD	96 227*
			O	2008-02-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 633)	5.6808USD	82 594*
Stewart, Douglas	5		O	2008-01-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	5.8000USD	75 454*
<i>Options Stock Options</i>									
Mikkelsen, Chris	4		O	2008-01-24	D	51 - Exercice d'options	(17 000)	1.5600USD	163 000*
			O	2008-02-01	D	51 - Exercice d'options	(17 000)	1.5600USD	146 000*
			O	2008-02-05	D	51 - Exercice d'options	(16 000)	1.5600USD	130 000*
Smith, Mary	5		O	2008-02-01	D	51 - Exercice d'options	(13 633)	1.5600USD	151 000*
<b>Goldcorp Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Jeannes, Charles A.	5								
Jeannes Family Trust	PI		O	2006-11-15	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-01-22	C	90 - Changements relatifs à la propriété	155 670		155 670*
<b>GOLDEN HOPE MINES LIMITED</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hoel, Louis P	4		O	2008-02-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.2000	340 278
Tilsley, James Edwin	5		O	2008-02-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.2000	20 000
			O	2008-02-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.2100	30 000
			O	2008-02-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.1900	33 000
			O	2008-02-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	0.1800	40 000
<b>Great Basin Gold Ltd.</b>									
<i>Options</i>									
Beckmann, Willem Johannes Petrus	5		O	2006-03-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			400 000
		R	O	2007-04-18	D	50 - Attribution d'options	79 000		479 000
		R	O	2008-01-04	D	51 - Exercice d'options	(100 000)		379 000
<b>Great Canadian Gaming Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Great Canadian Gaming Corporation	1		O	2008-01-02	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	15.6600	180 700
			O	2008-01-02	D	38 - Rachat ou annulation	6 700	15.6000	187 400
			O	2008-01-02	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	15.5800	189 400
			O	2008-01-02	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	15.5900	191 900
			O	2008-01-02	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	15.5700	196 900
			O	2008-01-02	D	38 - Rachat ou annulation	7 500	15.5600	204 400
			O	2008-01-02	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	15.5500	210 400
			O	2008-01-02	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	15.5400	212 400
			O	2008-01-02	D	38 - Rachat ou annulation	36 400	15.5800	248 800
			O	2008-01-02	D	38 - Rachat ou annulation	3 400	15.1000	
			M	2008-01-03	D	38 - Rachat ou annulation	3 400	15.1000	252 200
			O	2008-01-03	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	15.1100	257 200
			O	2008-01-03	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	15.0600	259 700
			O	2008-01-03	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	15.0000	262 200
			O	2008-01-03	D	38 - Rachat ou annulation	100	14.9300	262 300
			O	2008-01-03	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	15.2000	267 300
			O	2008-01-03	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	15.1300	269 300
			O	2008-01-03	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	15.1600	271 300
			O	2008-01-03	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	15.1000	276 300
			O	2008-01-03	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	15.0700	277 900
			O	2008-01-03	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	15.4500	282 900
			O	2008-01-03	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	15.3900	287 900
			O	2008-01-03	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	15.3400	292 900
			O	2008-01-03	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	15.3000	295 900

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-01-03	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	15.2500	300 900
			O	2008-01-03	D	38 - Rachat ou annulation	800	15.3200	301 700
			O	2008-01-03	D	38 - Rachat ou annulation	100	15.4400	301 800
			O	2008-01-03	D	38 - Rachat ou annulation	3 900	15.4500	305 700
			O	2008-01-03	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	15.5300	306 900
			O	2008-01-03	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	15.5100	311 900
			O	2008-01-03	D	38 - Rachat ou annulation	100	15.2900	312 000
			O	2008-01-03	D	38 - Rachat ou annulation	1 900	15.3300	313 900
			O	2008-01-03	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	15.3000	315 900
			O	2008-01-03	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	15.3300	317 900
			O	2008-01-03	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	15.3500	318 900
			O	2008-01-04	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	14.9900	321 900
			O	2008-01-04	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	14.9800	322 900
			O	2008-01-04	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	14.9500	324 900
			O	2008-01-04	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	14.9600	325 900
			O	2008-01-04	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	14.9400	326 900
			O	2008-01-04	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	14.9700	332 900
			O	2008-01-04	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	14.9900	334 900
			O	2008-01-04	D	38 - Rachat ou annulation	13 000	15.0000	347 900
			O	2008-01-04	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	14.9800	348 900
			O	2008-01-04	D	38 - Rachat ou annulation	15 900	15.0000	364 800
			O	2008-01-04	D	38 - Rachat ou annulation	200	14.9700	365 000
			O	2008-01-04	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	15.0400	368 000
			O	2008-01-04	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	15.0500	371 000
			O	2008-01-04	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	15.0100	374 000
			O	2008-01-04	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	14.8600	376 000
			O	2008-01-04	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	15.0400	379 000
			O	2008-01-04	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	15.0300	382 000
			O	2008-01-04	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	15.0500	384 000
			O	2008-01-04	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	15.0000	389 000
			O	2008-01-05	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	14.5200	
			M	2008-01-07	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	14.5200	391 000
			O	2008-01-05	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	14.5000	
			M	2008-01-07	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	14.5000	393 000
			O	2008-01-07	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	14.4500	395 000
			O	2008-01-07	D	38 - Rachat ou annulation	8 000	14.4100	403 000
			O	2008-01-07	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	14.3500	408 000
			O	2008-01-07	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	14.3000	413 000
			O	2008-01-07	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	14.2500	414 200
			O	2008-01-07	D	38 - Rachat ou annulation	5 900	14.4000	420 100
			O	2008-01-07	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	14.3900	424 100
			O	2008-01-07	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	14.4100	430 100
			O	2008-01-07	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	14.7000	432 100
			O	2008-01-07	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	14.6700	434 100
			O	2008-01-07	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	14.6000	439 100
			O	2008-01-07	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	14.5000	444 100
			O	2008-01-07	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	14.4500	449 100

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-01-07	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	14.8000	451 100
			O	2008-01-07	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	14.7500	453 100
			O	2008-01-07	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	14.7000	455 100
			O	2008-01-07	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	14.7800	457 100
			O	2008-01-07	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	14.7300	459 100
			O	2008-01-08	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	14.5000	469 100
			O	2008-01-08	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	14.4800	471 100
			O	2008-01-08	D	38 - Rachat ou annulation	8 000	14.4700	479 100
			O	2008-01-08	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	14.4500	482 100
			O	2008-01-08	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	14.4400	484 100
			O	2008-01-08	D	38 - Rachat ou annulation	17 600	14.5000	501 700
			O	2008-01-08	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	14.4900	506 700
			O	2008-01-08	D	38 - Rachat ou annulation	18 800	14.4800	525 500
			O	2008-01-08	D	38 - Rachat ou annulation	700	14.4600	526 200
			O	2008-01-08	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	14.4700	529 200
			O	2008-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	14.2300	531 000
			O	2008-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	14.2200	534 000
			O	2008-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	14.2000	539 000
			O	2008-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	14.2000	540 500
			O	2008-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	14.1900	542 500
			O	2008-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	3 500	14.1500	546 000
			O	2008-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	14.1000	551 000
			O	2008-01-09	D	37 - Division ou regroupement d'actions	3 000	14.0700	554 000
			O	2008-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	14.0500	564 000
			O	2008-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	700	14.0000	564 700
			O	2008-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	14.3300	566 100
			O	2008-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	14.2900	568 600
			O	2008-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	14.2800	571 600
			O	2008-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	14.2400	573 100
			O	2008-01-09	D	37 - Division ou regroupement d'actions	3 500	14.2500	576 600
			O	2008-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	14.4000	578 600
			O	2008-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	14.3500	580 600
			O	2008-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	6 500	14.3000	587 100
			O	2008-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	14.2500	590 100
			O	2008-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	14.2800	592 600
			O	2008-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	6 700	14.0500	599 300
			O	2008-01-10	D	38 - Rachat ou annulation	3 500	14.3500	602 800
			O	2008-01-10	D	38 - Rachat ou annulation	800	14.3500	603 600
			O	2008-01-10	D	38 - Rachat ou annulation	9 800	14.4000	613 400
			O	2008-01-10	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	14.0100	615 400
			O	2008-01-10	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	14.1300	618 400
			O	2008-01-10	D	38 - Rachat ou annulation	100	14.3100	618 500
			O	2008-01-10	D	38 - Rachat ou annulation	400	14.3800	618 900
			O	2008-01-10	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	14.3400	620 000
			O	2008-01-10	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	14.0300	624 000
			O	2008-01-10	D	38 - Rachat ou annulation	9 000	14.0100	633 000
			O	2008-01-10	D	38 - Rachat ou annulation	8 000	14.0200	641 000

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-01-10	D	38 - Rachat ou annulation	9 500	14.0500	650 500
			O	2008-01-10	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	14.0900	652 500
			O	2008-01-10	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	13.9200	654 500
			O	2008-01-10	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	13.9000	656 500
			O	2008-01-10	D	37 - Division ou regroupement d'actions	100	13.9900	656 600
			O	2008-01-10	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	14.0000	661 600
			O	2008-01-10	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	14.0500	663 600
			O	2008-01-11	D	38 - Rachat ou annulation	3 600	14.2500	667 200
			O	2008-01-11	D	38 - Rachat ou annulation	5 100	14.2600	672 300
			O	2008-01-11	D	38 - Rachat ou annulation	14 000	14.2900	686 300
			O	2008-01-11	D	38 - Rachat ou annulation	100	14.3200	686 400
			O	2008-01-11	D	38 - Rachat ou annulation	2 600	14.3400	689 000
			O	2008-01-11	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	14.3500	692 000
			O	2008-01-11	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	14.3300	693 500
			O	2008-01-11	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	14.3200	694 800
			O	2008-01-11	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	14.0900	699 800
			O	2008-01-11	D	38 - Rachat ou annulation	2 300	14.1400	702 100
			O	2008-01-11	D	38 - Rachat ou annulation	200	14.1900	702 300
			O	2008-01-11	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	14.2000	704 300
			O	2008-01-11	D	38 - Rachat ou annulation	6 800	14.2600	711 100
			O	2008-01-12	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	13.8500	
			M	2008-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	13.8500	714 100
			O	2008-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	13.8000	716 100
			O	2008-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	13.9000	721 100
			O	2008-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	13.8800	722 400
			O	2008-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	13.8900	724 800
			O	2008-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	200	14.1000	725 000
			O	2008-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	800	14.4700	725 800
			O	2008-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	14.4200	727 400
			O	2008-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	14.3800	730 400
			O	2008-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	14.3500	733 400
			O	2008-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	14.3000	738 400
			O	2008-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	14.2500	740 200
			O	2008-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	14.2100	741 600
			O	2008-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	14.2300	744 100
			O	2008-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	14.1500	746 100
			O	2008-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	14.1100	748 100
			O	2008-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	14.0500	753 100
			O	2008-01-14	D	37 - Division ou regroupement d'actions	5 000	14.0000	758 100
			O	2008-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	13.9500	761 100
			O	2008-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	14 000	13.9000	775 100
			O	2008-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	13.9000	777 100
			O	2008-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	2 800	13.9200	779 900
			O	2008-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	13.9400	781 200
			O	2008-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	13.3500	782 200
			O	2008-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	800	13.2500	783 000
			O	2008-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	2 600	13.6000	785 600

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	13.5700	786 600
			O	2008-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	13.6100	787 600
			O	2008-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	13.5800	789 100
			O	2008-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	13.5500	790 600
			O	2008-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	3 500	13.5000	794 100
			O	2008-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	5 700	13.5300	799 800
			O	2008-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	13.5100	801 800
			O	2008-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	13.4500	803 300
			O	2008-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	13.4000	808 300
<b>Great Plains Exploration Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bovingdon, Sean	5		O	2008-01-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	832	0.8200	43 645*
			O	2008-01-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	832	0.8200	44 477*
Gibson, Stephen Patrick	4, 5		O	2008-01-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 269	0.8200	345 168*
			O	2008-01-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 270	0.8200	347 438*
Ostrom, John	5		O	2008-01-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 613	0.8200	391 339*
			O	2008-01-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 614	0.8200	392 953*
Poole, Robert	5		O	2008-01-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 613	0.8200	527 721*
			O	2008-01-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 614	0.8200	529 335*
<b>Great-West Lifeco Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Aarssen, Jeffrey, John	5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	453	35.3500	13 950
Arnold, David Matthew	7		O	2001-02-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2001-02-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 863
			O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	381	35.3500	9 267
Devos, Denis John	5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 396	35.3200	78 109
Faulds, Tyrone Giles	7								
CDS & Co	PI		O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	453	35.3500	4 782
Goodall, Charles Alfred	5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	352	35.3500	2 709
Haas, Elwood Charles	7		O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	216	35.3100	3 103
james, james gordon	7		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	530	35.3500	17 589
Kristjanson, Stefan	5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	530	35.3500	7 267

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Mahon, Paul	5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	929	35.3500	59 571
Maynard, Monique Angele Marie	7		O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	611	35.3500	6 862
Rausch, Richard Lawrence	5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	612	35.3500	37 582
Schwartz, Michael Stephen	5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	480	35.3500	4 535
Van Hoeve, Robert Jeffrey	5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	336	35.3500	2 934
Wagar, Sheila Ann	5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	828	35.3100	8 710
<i>Actions ordinaires Plan Common Shares</i>									
Callaghan, Frank Joseph	7		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	280	35.3500	2 763
Christie, Robert William Craig	5		O	2007-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 577
Fitzhenry, Steven James	5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	489	35.3500	3 239
Jonkhans, Angela L.	5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	111	35.3500	309
Munro, Peter Gordon	5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 022	35.3500	3 127
Ritchie, Robert John	7		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	702	35.3500	7 141
Ryken, Robert John	5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	381	35.3500	3 819
Tkach, Douglas J.	5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	142	35.3500	1 621
<b>Groupe ADF Inc.</b>									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Black, Ronald	4		O	2008-02-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	5.8300	192 500
<b>Groupe BMTC Inc.</b>									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Groupe BMTC Inc.	1		O	2008-01-03	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	20.3000	1 000
			O	2008-01-08	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		1 900
			O	2008-01-04	D	38 - Rachat ou annulation	900	20.2500	1 900
			O	2008-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	(900)		2 000
			O	2008-01-07	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	20.0100	2 900
			O	2008-01-10	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		2 000
			O	2008-01-08	D	38 - Rachat ou annulation	100	20.2400	2 000
			O	2008-01-11	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		2 900
			O	2008-01-08	D	38 - Rachat ou annulation	900	20.9400	2 900
			O	2008-01-11	D	38 - Rachat ou annulation	(900)		2 000
			O	2008-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	20.5100	3 000
			O	2008-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		1 500
			O	2008-01-10	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	20.9500	3 000
			O	2008-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		1 500

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-01-11	D	38 - Rachat ou annulation	500	20.7500	2 500
			O	2008-01-17	D	38 - Rachat ou annulation	(500)		3 000
			O	2008-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	20.2600	2 500
			O	2008-01-18	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		2 700
			O	2008-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	20.2500	2 500
			O	2008-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		2 700
			O	2008-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	900	20.0000	3 400
			O	2008-01-22	D	38 - Rachat ou annulation	(900)		2 800
			O	2008-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	100	20.3100	3 500
			O	2008-01-22	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		2 700
			O	2008-01-17	D	38 - Rachat ou annulation	700	20.0000	3 700
			O	2008-01-23	D	38 - Rachat ou annulation	(700)		3 000
			O	2008-01-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	20.5200	3 700
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		17 400
			O	2008-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	19.5100	3 700
			O	2008-01-25	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		17 400
			O	2008-01-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	19.4000	3 700
			O	2008-01-28	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		17 400
			O	2008-01-23	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	20.3700	4 000
			O	2008-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		16 400
			O	2008-01-23	D	38 - Rachat ou annulation	14 400	20.0000	18 400
			O	2008-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	(14 400)		2 000
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	19.5200	18 400
			O	2008-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		1 000
			O	2008-01-25	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	19.5100	18 400
			O	2008-01-31	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		3 000
			O	2008-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	19.3000	2 000
			O	2008-02-01	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		3 000
			O	2008-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	19.3900	3 000
			O	2008-02-01	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		2 000
			O	2008-01-30	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	19.5000	4 000
			O	2008-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		1 000
			O	2008-01-31	D	38 - Rachat ou annulation	300	19.2500	3 300
			O	2008-02-05	D	38 - Rachat ou annulation	(300)		700
			O	2008-01-31	D	38 - Rachat ou annulation	700	19.4900	4 000
			O	2008-02-05	D	38 - Rachat ou annulation	(700)		0
<b>Groupe CGI inc.</b>									
<i>Actions à droit de vote subalterne Classe A</i>									
Bourque, André	5								
Sun Life - RAA	PI		O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 828	10.4985	2 828
			O	2008-01-25	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	236	10.4792	3 064
			O	2008-01-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(2 828)	10.0500	236
TD Waterhouse	PI		O	2008-01-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	2 828	10.0500	40 163
<i>Options</i>									
Chamberland, Claude	4		O	2008-02-01	D	50 - Attribution d'options	1 045	10.0500	53 572

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Titre</b>									
<b>Initié</b>									
<b>Porteur inscrit</b>									
Chevrier, Robert	4		O	2008-02-01	D	50 - Attribution d'options	1 095	10.0500	38 274
d'Aquino, Thomas Paul	4		O	2008-02-01	D	50 - Attribution d'options	2 090	10.0500	27 131
Johnston, David Lloyd	4		O	2008-02-01	D	50 - Attribution d'options	2 488	10.0500	77 465
Mercier, Eileen Ann	4		O	2008-02-01	D	50 - Attribution d'options	1 306	10.0500	52 858
Scott, C. Wesley M.	4		O	2008-02-01	D	50 - Attribution d'options	2 090	10.0500	66 209
Squire, Gerald Terence	4		O	2008-02-01	D	50 - Attribution d'options	2 189	10.0500	54 090
Tessier, Robert	4		O	2008-02-01	D	50 - Attribution d'options	1 045	10.0500	49 278
<b>Groupe Opmedic Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
St-Michel, Pierre	5, 3		O	2008-02-04	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	12 250	1.5500	157 750
			O	2008-02-05	D	90 - Changements relatifs à la propriété	20 250		178 000
Gestion Pierre St-Michel Inc.	PI		O	2008-02-04	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(12 250)	1.5500	5 312 750
			O	2008-02-05	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(20 250)		5 292 500
<b>Groupe TSX Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Washburn, John David	5		O	2008-01-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<b>Guyanor Ressources S.A.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Prevot, Jean-Pierre	4		O	2001-08-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	1994-05-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
Prevot, Jean-Pierre	4		O	2001-08-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	1994-05-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1
<i>Actions ordinaires Class B</i>									
Prevot, Jean-Pierre	4		O	2001-08-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	1994-05-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			50 000
<i>Options</i>									
Prevot, Jean-Pierre	4		O	2001-08-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	1994-05-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			50 000
<b>H2O INNOVATION (2000) INC.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Amsterdams Effectenkantoor B.V.	3								
Fully managed accounts	PI		O	2008-01-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 190 000)	1.2500	14 523 326
Dugré, Frédéric	4, 5		O	2008-01-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	1.2500	301 524
Goulet, Guy	5		O	2008-01-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(75 000)	1.2500	326 893
			O	2008-01-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	1.2700	331 893

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2007-01-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 900	1.2700	
			M	2008-01-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 900	1.2700	337 793
			O	2008-01-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	1.2700	332 793
<b>Harvest Energy Trust</b>									
<i>Options Trust Unit</i>									
Roorda, Jacob	5		O	2008-01-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	(16 061)		163 333
<i>Parts de fiducie</i>									
Roorda, Jacob	5		O	2008-01-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	23 699		135 717
		R	O	2007-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	33.7300	92 134
Cynthia Roorda	PI	R	O	2007-07-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	33.7300	31 669
<b>Héroux-Devtek Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Arsenault, Stephane	5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	573		1 545
Bélanger, Réal	5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 078		105 291
BOURSIER, Jean-François	5								
REER	PI		O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 739		18 748
Brassard, Martin	5		O	2007-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 648		17 396
Duval, Gabriel	5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 212		17 342
Gauvin, Patrice	5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 861		8 380
Gestion de portefeuille Natcan Inc.	3		O	2008-01-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 800)	8.5000	4 396 465
HOMSY, Nagi	5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 126		3 683
Meshay, Michael	5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 445		3 230
ROBILLARD, Michel	5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	596		769
Rosenjack, Rick	5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 340		5 494
<b>High Income Preferred Shares Corporation</b>									
<i>Actions privilégiées Series 2</i>									
High Income Preferred Shares Corporation	1		O	2008-01-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	7.4100	1 000*
			O	2008-01-08	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
			O	2008-01-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	7.4700	2 000*
			O	2008-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)		0
			O	2008-01-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 700	7.3247	7 700*

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-01-17	D	38 - Rachat ou annulation	(7 700)		0
			O	2008-01-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 900	7.0000	3 900*
			O	2008-01-18	D	38 - Rachat ou annulation	(3 900)		0
			O	2008-01-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 500	6.6714	3 500*
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	(3 500)		0
			O	2008-01-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	6.7500	2 000*
			O	2008-01-28	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)		0
<b>Highpine Oil &amp; Gas Limited</b>									
<i>Options</i>									
Lexier, Jonathan Ari	5		O	2008-02-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2008-02-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			400 000
<b>Home Capital Group Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Kyprianou, Nicolaos K.	5		O	2008-01-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	68	35.8567	22 664
Mosko, Brian Robert	5		O	2008-01-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	56	35.8567	6 113
Soloway, Gerald M.	4, 5		O	2008-01-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	79	35.8567	581 136
Sutherland, Cathy A.	5		O	2008-01-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	32	35.8567	44 861
<b>Impax Energy Services Income Trust</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Atacan, Ian D	5	R	O	2007-12-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	77	1.1639	2 631
			O	2008-01-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.7500	4 631
Pinchuk, Jonathan Joel	5		O	2008-01-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 500	0.8900	3 500
<b>Innicor Subsurface Technologies Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Campbell, Delton Andrew	4, 5		O	2007-11-30	D	51 - Exercice d'options	45 000	1.0000	815 092
Jones, Robert Bruce	4, 5		O	2007-12-07	D	51 - Exercice d'options	45 000	1.0000	274 696
Stedman, William Richard	4		O	2007-12-04	D	51 - Exercice d'options	5 000	1.0000	80 000
<i>Options</i>									
Bootle, Ian	5		O	2008-01-28	D	50 - Attribution d'options	40 000		215 000
Campbell, Delton Andrew	4, 5		O	2008-01-28	D	50 - Attribution d'options	50 000		250 000
DiPaolo, Edward	4		O	2008-01-28	D	50 - Attribution d'options	20 000		100 000
Jones, Robert Bruce	4, 5		O	2007-12-07	D	51 - Exercice d'options	45 000	1.0000	
			M	2007-12-07	D	51 - Exercice d'options	(45 000)	1.0000	175 000
			O	2008-01-28	D	50 - Attribution d'options	45 000		220 000
Stedman, William Richard	4		O	2008-01-28	D	50 - Attribution d'options	25 000		100 000
<b>INSCAPE Corporation</b>									
<i>Actions à droit de vote subalterne CLASS B</i>									

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Bhayana, Madan	4, 5, 3								
The Madan and Raksha M. Bhayana Family Foundation	PI		O	1997-12-07	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-01-28	C	47 - Acquisition ou aliénation par don	400 000	3.3000	400 000
<b>INTEGRATED ASSET MANAGEMENT CORP.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Duffy, Byron Frank	7								
RRSP (RBCDS)	PI		O	2008-01-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 100	1.3400	297 100
Spousal RRSP (RBCDS)	PI		O	2008-01-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	1.3400	40 000
<b>InterRent Real Estate Investment Trust</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
McClintock, James William	4, 5								
J P McClintock Investments Limited	PI		O	2008-01-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	3.4500	333 388
			O	2008-01-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	3.4100	353 388
Stone, Victor Reginald	4	R	O	2007-01-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	3.5000	
			M	2008-01-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	3.5000	12 350
<b>IPL Inc.</b>									
<i>Actions à droit de vote multiple Catégorie A</i>									
IPL inc.	1		O	2008-01-17	D	38 - Rachat ou annulation	100	6.1000	100
			O	2008-01-17	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		0
			O	2008-01-25	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	6.0000	1 500
			O	2008-01-25	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)		0
			O	2008-01-28	D	38 - Rachat ou annulation	800	6.0000	800
			O	2008-01-28	D	38 - Rachat ou annulation	(800)		0
			O	2008-01-30	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	5.8100	1 100
			O	2008-01-30	D	38 - Rachat ou annulation	(1 100)		0
<b>Ivanhoe Energy Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Blake, Oscar	7		O	2008-02-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 100	1.3180USD	121 324
Downey, Brian F.	4		O	2008-01-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 700	1.4400	34 700
			O	2008-01-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 300	1.4500	50 000
<b>Jaguar Mining Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Kirchhoff, Jeffrey Charles	6		O	2008-01-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	14.0900USD	146 062
<b>Junex Inc.</b>									
<i>Options</i>									
Pépin, Dave	5		O	2005-06-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			90 000
			O	2008-01-24	D	50 - Attribution d'options	75 000	0.7500	165 000

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Kingsway Financial Services Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Sullivan, John Francis	4	R	O	2006-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	343	18.8800USD	
			M	2007-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	343	18.8800USD	4 500
<b>KOLOMBO TECHNOLOGIES LTÉE</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Arsenault, Martin	4, 3		O	2008-01-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	0.3180	5 993 608
Bougie, Bernard	4		O	2006-08-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			50 000
<i>Bons de souscription</i>									
Bougie, Bernard	4		O	2006-08-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			25 000
<i>Options</i>									
Bougie, Bernard	4		O	2006-08-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-04-19	D	50 - Attribution d'options	100 000		100 000
<b>La Banque de Nouvelle - Ecosse</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Piller-Tahy, Sebastien	5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	150		281
<i>Actions ordinaires ESOP</i>									
Dervan, Michael Anthony	5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	143		2 547
Fraser, Andrew John	5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	141		2 241*
O'Bee, Michael William	5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	283		1 244*
Pitfield, Robert Hartland	5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	437		6 131
<b>La Banque Toronto-Dominion</b>									
<i>Actions ordinaires CUSIP 891160 50 9</i>									
Bacon, R. Scott	5								
TD Banknorth Inc. 401(k) Plan	PI		O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	48	69.2500USD	2 996
Benavides, Julie M Benavides	7								
TD Banknorth Inc 401(k) Plan	PI		O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	8	69.2500USD	525
Crandall, Mark	7								
TD Banknorth Inc. 401(k) Plan	PI		O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	5	69.1700USD	323
Daniels, Philip Robert	7								
TDBanknorth Inc 401 (k) plan	PI		O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3	69.1700	217
			O	2006-11-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3	54.7500	214
DeQuattro, John	7								
TD Banknorth Inc. 401(K) Plan	PI		O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	4	69.1700USD	268

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
						d'actionnariat			
Fridlington, John W	7		O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	37	69.2500USD	3 077
Haier, Brian Joseph	5		O	2008-01-31	D	51 - Exercice d'options	9 554	25.4200	34 621
			O	2008-01-30	D	51 - Exercice d'options	2 992	33.4200	25 067
MACLELLAN, ROBERT FRANCIS	5		O	2003-03-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2003-03-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2003-03-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			19 846
			O	2003-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	60 100	37.2800	
			M	2003-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 612	37.2800	65 709
			O	2008-02-01	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(285)		117 819
Investor Company	PI		O	2005-12-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(1 297)		
			M	2005-12-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(274)		1 023
			O	2008-02-01	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(1 023)		0
RESP	PI		O	2008-02-01	I	90 - Changements relatifs à la propriété	1 023		3 569
RRSP	PI		O	2003-03-19	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2003-03-19	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			8 719
			O	2005-12-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	1 297		
			M	2005-12-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	274		8 993
			O	2008-02-01	I	90 - Changements relatifs à la propriété	285		9 837
McAdam, Peter	5								
Lynn McAdam	PI		O	2007-12-31	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	11	69.3400	461*
Mitchell, Carol L	7								
TD Banknorth Inc. 401(k) Plan	PI		O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	33	69.2500USD	2 100
O'Hara, Mary Margaret	5								
The Canada Trust Company	PI		O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	182	70.5600	200
			O	2008-01-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	66.2000	0
Pepperell, John Richard Southwood	5		O	2008-01-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	291	67.1100	36 181*
Penelope Pepperell	PI		O	2008-01-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	14	67.1100	1 673*
Phillips, Roger	4		O	2001-12-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-02-05	D	90 - Changements relatifs à la propriété	18 000		18 000
RBC Dominion Securities	PI		O	2008-01-31	I	51 - Exercice d'options	4 000	37.6000	18 000
			O	2008-02-05	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(18 000)		0
Ryan, Geoffrey William	5								
TD Banknorth Inc. 401(k) Plan	PI		O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	32	69.3400USD	125

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Options</i>									
Benavides, Julie M Benavides	7		O	2005-03-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-04-20	D	36 - Conversion ou échange	703		703
			O	2007-04-20	D	36 - Conversion ou échange	1 429		2 132
			O	2007-04-20	D	36 - Conversion ou échange	1 333		3 465
			O	2007-04-20	D	36 - Conversion ou échange	1 599		5 064
Haier, Brian Joseph	5		O	2008-01-31	D	51 - Exercice d'options	(9 554)	25.4200	170 002
			O	2008-01-31	D	51 - Exercice d'options	(2 992)	33.4200	167 010
Phillips, Roger	4		O	2008-01-31	D	51 - Exercice d'options	(4 000)	37.6000	8 400
<b>LA SOCIÉTÉ CALDWELL INTERNATIONALE</b>									
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>									
The Caldwell Partners International Inc.	1		O	2008-01-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	1.4000	2 000
			O	2008-01-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	1.3000	4 000
			O	2008-01-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	1.3000	4 400
			O	2008-02-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	1.3500	6 400
			O	2008-02-05	D	38 - Rachat ou annulation	(6 400)		0
<b>La Societe Canadian Tire Limitee</b>									
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>									
Billes, Owen George	4								
GRS Securities Inc.	PI		O	2004-05-11	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2004-05-11	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 027
			O	2007-11-27	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(1 684)		
			M	2007-11-27	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(1 572)		0
Sun Life Financial	PI		O	2004-05-11	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2004-05-11	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 572
Pasternak, Stanley William	7, 5, 3								
Trustees of Deferred Profit Sharing Plan	PI		O	2008-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	65	63.0200	1 074 890
			O	2008-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.0100	1 074 990
			O	2008-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	63.0100	1 075 290
			O	2008-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le	100	63.0100	1 075 390

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre						marché			
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.0100	1 075 490
			O	2008-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.0100	1 075 590
			O	2008-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.0100	1 075 690
			O	2008-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.0100	1 075 790
			O	2008-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.0100	1 075 890
			O	2008-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	63.1000	1 076 590
			O	2008-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	63.1000	1 076 790
			O	2008-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	62.7000	1 077 290
			O	2008-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	62.3000	1 077 390
			O	2008-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	62.3000	1 077 690
			O	2008-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	62.3000	1 077 790
			O	2008-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	62.5500	1 077 990
			O	2008-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	62.5500	1 078 490
			O	2008-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	62.5500	1 078 590
			O	2008-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	62.5500	1 078 690
			O	2008-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	62.6000	1 078 990
			O	2008-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	62.5500	1 079 090
			O	2008-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	62.6000	1 079 190
			O	2008-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	62.6000	1 079 290
			O	2008-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	62.6000	1 079 590
			O	2008-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	62.6000	1 079 690
			O	2008-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	62.6000	1 079 790
			O	2008-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	62.7000	1 079 890
			O	2008-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	62.7000	1 080 790
			O	2008-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 400	62.7000	1 082 190

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	62.7000	1 082 290
			O	2008-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	62.7000	1 082 590
			O	2008-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	62.7000	1 082 690
			O	2008-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	62.7000	1 082 790
			O	2008-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	62.7000	1 084 290
			O	2008-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	62.7000	1 084 390
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	67	64.3500	1 084 457
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	64.3000	1 084 857
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	64.4700	1 085 057
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	64.4700	1 085 357
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	64.4700	1 085 457
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	64.4700	1 085 557
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.9000	1 085 657
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.9000	1 085 757
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.9000	1 085 857
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	63.9500	1 086 257
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.9500	1 086 357
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	63.9500	1 086 857
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	63.9500	1 087 057
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.9500	1 087 157
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.9500	1 087 257
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.9000	1 087 357
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	63.9000	1 087 657
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.9000	1 087 757
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.9000	1 087 857
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le	100	63.9000	1 087 957

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-01-29	C	marché 10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	63.9000	1 088 757
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.9000	1 088 857
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.9000	1 088 957
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	63.9000	1 089 257
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	64.1000	1 089 357
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	64.1000	1 089 557
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	64.1000	1 089 757
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	64.1000	1 090 057
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.7500	1 090 157
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	63.7500	1 091 157
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	63.9000	1 091 357
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.9000	1 091 457
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	63.9000	1 092 357
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	63.9000	1 092 957
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.9000	1 093 057
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.9000	1 093 157
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	63.9000	1 093 557
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.7300	1 093 657
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.7300	1 093 757
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.7300	1 093 857
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.7300	1 093 957
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.7300	1 094 057
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.7300	1 094 157
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	63.7300	1 094 657
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.5500	1 094 757

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	63.7000	1 095 157
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	63.7000	1 095 657
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.7000	1 095 757
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	63.7000	1 095 957
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.7000	1 096 057
			O	2008-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	63.5300	
			M	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	63.5300	1 096 357
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	63.5300	1 096 557
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.5300	1 096 657
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	63.5300	1 096 857
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	63.5300	1 097 057
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	63.5300	1 097 457
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.5300	1 097 557
			O	2008-01-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	63.9100	1 097 857
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	63.9100	
			M	2008-01-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	63.9100	1 098 457
			O	2008-01-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.9100	1 098 557
			O	2008-01-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	63.7000	1 098 757
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	63.7000	
			M	2008-01-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	63.7000	1 099 057
			O	2008-01-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.7000	1 099 157
			O	2008-01-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.7000	1 099 257
			O	2008-01-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	63.7000	1 099 557
			O	2008-01-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.7000	1 099 657
			O	2008-01-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.7000	1 099 757
			O	2008-01-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	63.7000	1 100 057

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre						marché			
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-01-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	63.8000	1 100 557
			O	2008-01-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	63.8000	1 100 957
			O	2008-01-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.8000	1 101 057
			O	2008-01-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	63.8000	1 102 257
			O	2008-01-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	63.5500	1 102 957
			O	2008-01-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.5500	1 103 057
Peters, William Lee	3		O	2008-01-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	26	63.5100	1 068 625
			O	2008-01-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	63.5000	1 068 825
			O	2008-01-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.5000	1 068 925
			O	2008-01-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	63.5000	1 069 125
			O	2008-01-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.5000	1 069 225
			O	2008-01-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.5000	1 069 325
			O	2008-01-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	63.5000	1 069 825
			O	2008-01-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	64.1500	1 070 425
			O	2008-01-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	64.1500	1 070 525
			O	2008-01-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	64.1500	1 070 825
			O	2008-01-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	63.8500	1 071 225
			O	2008-01-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.8500	1 071 325
			O	2008-01-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	63.8500	1 071 825
			O	2008-01-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	64.2900	1 071 925
			O	2008-01-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	64.2900	1 072 025
			O	2008-01-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	64.2900	1 072 325
			O	2008-01-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	64.2900	1 072 425
			O	2008-01-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	64.2900	1 072 725
			O	2008-01-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	64.2900	1 072 825

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-01-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	64.8000	1 072 925
			O	2008-01-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	64.8000	1 073 025
			O	2008-01-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	64.8000	1 073 125
			O	2008-01-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	64.8000	1 073 225
			O	2008-01-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	64.8000	1 073 825
			O	2008-01-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	65.0000	1 074 325
			O	2008-01-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	65.0000	1 074 425
			O	2008-01-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	65.0000	1 074 525
			O	2008-01-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	65.0000	1 074 625
			O	2008-01-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	65.0000	1 074 725
			O	2008-01-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	65.0000	1 074 825
			O	2008-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	65	63.0200	1 074 890
			O	2008-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.0100	1 074 990
			O	2008-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	63.0100	1 075 290
			O	2008-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.0100	1 075 390
			O	2008-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.0100	1 075 490
			O	2008-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.0100	1 075 590
			O	2008-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.0100	1 075 690
			O	2008-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.0100	1 075 790
			O	2008-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.0100	1 075 890
			O	2008-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	63.1000	1 076 590
			O	2008-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	63.1000	1 076 790
			O	2008-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	62.7000	1 077 290
			O	2008-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	62.3000	1 077 390
			O	2008-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	62.3000	1 077 690
			O	2008-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le	100	62.3000	1 077 790

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-01-28	C	marché 10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	62.5500	1 077 990
			O	2008-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	62.5500	1 078 490
			O	2008-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	62.5500	1 078 590
			O	2008-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	62.5500	1 078 690
			O	2008-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	62.5500	1 078 790
			O	2008-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	62.6000	1 079 090
			O	2008-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	62.6000	1 079 190
			O	2008-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	62.6000	1 079 290
			O	2008-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	62.6000	1 079 590
			O	2008-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	62.6000	1 079 690
			O	2008-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	62.6000	1 079 790
			O	2008-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	62.7000	1 079 890
			O	2008-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	62.7000	1 080 790
			O	2008-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 400	62.7000	1 082 190
			O	2008-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	62.7000	1 082 290
			O	2008-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	62.7000	1 082 590
			O	2008-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	62.7000	1 082 690
			O	2008-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	62.7000	1 082 790
			O	2008-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	62.7000	1 084 290
			O	2008-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	62.7000	1 084 390
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	67	64.3500	1 084 457
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	64.3000	1 084 857
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	64.4700	1 085 057
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	64.4700	1 085 357
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	64.4700	1 085 457

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	64.4700	1 085 557
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	64.4700	1 085 657
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.9000	1 085 757
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.9000	1 085 857
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	63.9500	1 086 357
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	63.9500	1 086 757
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	63.9500	1 086 957
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.9500	1 087 057
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.9500	1 087 157
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.9000	1 087 257
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	63.9000	1 087 557
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.9000	1 087 657
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.9000	1 087 757
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.9000	1 087 857
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	63.9000	1 088 657
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.9000	1 088 757
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.9000	1 088 857
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	63.9000	1 089 157
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	64.1000	1 089 257
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	64.1000	1 089 357
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	64.1000	1 089 557
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	64.1000	1 089 757
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	64.1000	1 090 057
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	63.7500	1 091 057
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.7500	1 091 157
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le	200	63.9000	1 091 357

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre						marché			
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.9000	1 091 457
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	63.9000	1 092 357
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	63.9000	1 092 957
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.9000	1 093 057
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.9000	1 093 157
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	63.9000	1 093 557
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.7300	1 093 657
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.7300	1 093 757
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.7300	1 093 857
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.7300	1 093 957
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.7300	1 094 057
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.7300	1 094 157
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	63.7300	1 094 657
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.5500	1 094 757
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	63.7000	1 095 257
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	63.7000	1 095 657
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.7000	1 095 757
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	63.7000	1 095 957
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.7000	1 096 057
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	63.5300	1 096 357
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	63.5300	1 096 557
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.5300	1 096 657
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	63.5300	1 096 857
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	63.5300	1 097 057
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	63.5300	1 097 457

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.5300	1 097 557
			O	2008-01-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	63.9100	1 097 857
			O	2008-01-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	63.9100	1 098 457
			O	2008-01-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.9100	1 098 557
			O	2008-01-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	63.7000	1 098 757
			O	2008-01-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	63.7000	1 099 057
			O	2008-01-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.7000	1 099 157
			O	2008-01-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.7000	1 099 257
			O	2008-01-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	63.7000	1 099 557
			O	2008-01-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.7000	1 099 657
			O	2008-01-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.7000	1 099 757
			O	2008-01-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	63.7000	1 100 057
			O	2008-01-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	63.8000	1 100 557
			O	2008-01-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	63.8000	1 100 957
			O	2008-01-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.8000	1 101 057
			O	2008-01-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	63.8000	1 102 257
			O	2008-01-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.5500	1 102 357
			O	2008-01-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	63.5500	1 103 057
Stewart, Cameron Douglas	5, 3		O	2008-01-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	63.5000	1 069 825
			O	2008-01-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	64.1500	1 070 425
			O	2008-01-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	64.1500	1 070 525
			O	2008-01-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	64.1500	1 070 825
			O	2008-01-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	63.8500	1 071 225
			O	2008-01-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.8500	1 071 325
			O	2008-01-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	63.8500	1 071 825
			O	2008-01-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le	100	64.2900	1 071 925

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-01-25	C	marché 10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	64.2900	1 072 025
			O	2008-01-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	64.2900	1 072 325
			O	2008-01-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	64.2900	1 072 425
			O	2008-01-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	64.2900	1 072 725
			O	2008-01-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	64.2900	1 072 825
			O	2008-01-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	64.8000	1 072 925
			O	2008-01-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	64.8000	1 073 025
			O	2008-01-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	64.8000	1 073 125
			O	2008-01-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	64.8000	1 073 225
			O	2008-01-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	64.8000	1 073 825
			O	2008-01-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	65.0000	1 074 325
			O	2008-01-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	65.0000	1 074 425
			O	2008-01-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	65.0000	1 074 525
			O	2008-01-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	65.0000	1 074 625
			O	2008-01-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	65.0000	1 074 725
			O	2008-01-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	65.0000	1 074 825
			O	2008-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	65	63.0200	1 074 890
			O	2008-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.0100	1 074 990
			O	2008-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	63.0100	1 075 290
			O	2008-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.0100	1 075 390
			O	2008-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.0100	1 075 490
			O	2008-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.0100	1 075 590
			O	2008-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.0100	1 075 690
			O	2008-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.0100	1 075 790
			O	2008-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.0100	1 075 890

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	63.1000	1 076 590
			O	2008-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	63.1000	1 076 790
			O	2008-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	62.7000	1 077 290
			O	2008-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	62.3000	1 077 390
			O	2008-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	62.3000	1 077 690
			O	2008-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	62.3000	1 077 790
			O	2008-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	62.5500	1 077 990
			O	2008-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	62.5500	1 078 490
			O	2008-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	62.5500	1 078 590
			O	2008-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	62.5500	1 078 690
			O	2008-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	62.5500	1 078 790
			O	2008-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	62.6000	1 079 090
			O	2008-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	62.6000	1 079 190
			O	2008-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	62.6000	1 079 290
			O	2008-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	62.6000	1 079 590
			O	2008-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	62.6000	1 079 690
			O	2008-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	62.6000	1 079 790
			O	2008-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	62.7000	1 079 890
			O	2008-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	62.7000	1 080 790
			O	2008-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 400	62.7000	1 082 190
			O	2008-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	62.7000	1 082 290
			O	2008-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	62.7000	1 082 590
			O	2008-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	62.7000	1 082 690
			O	2008-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	62.7000	1 082 790
			O	2008-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	62.7000	1 084 290
			O	2008-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le	100	62.7000	1 084 390

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre						marché			
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	67	64.3500	1 084 457
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	64.3000	1 084 857
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	64.4700	1 085 057
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	64.4700	1 085 357
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	64.4700	1 085 457
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	64.4700	1 085 557
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.9000	1 085 657
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.9000	1 085 757
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.9000	1 085 857
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.9000	1 085 957
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	63.9500	1 086 357
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	63.9500	1 086 857
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	63.9500	1 087 057
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.9500	1 087 157
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.9500	1 087 257
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.9000	1 087 357
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	63.9000	1 087 657
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.9000	1 087 757
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.9000	1 087 857
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.9000	1 087 957
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	63.9000	1 088 757
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.9000	1 088 857
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.9000	1 088 957
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	63.9000	1 089 257
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	64.1000	1 089 357

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	64.1000	1 089 557
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	64.1000	1 089 757
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	64.1000	1 090 057
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.7500	1 090 157
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	63.7500	1 091 157
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	63.9000	1 091 357
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.9000	1 091 457
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	63.9000	1 092 357
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	63.9000	1 092 957
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.9000	1 093 057
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.9000	1 093 157
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	63.9000	1 093 557
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.7300	1 093 657
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.7300	1 093 757
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.7300	1 093 857
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.7300	1 093 957
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.7300	1 094 057
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.7300	1 094 157
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	63.7300	1 094 657
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.5500	1 094 757
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	63.7000	1 095 157
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	63.7000	1 095 657
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.7000	1 095 757
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	63.7000	1 095 957
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.7000	1 096 057
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le	200	63.5300	1 096 257

Émetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-01-29	C	marché 10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	63.5300	1 096 557
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.5300	1 096 657
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	63.5300	1 096 857
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	63.5300	1 097 057
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	63.5300	1 097 457
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.5300	1 097 557
			O	2008-01-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	63.9100	1 097 857
			O	2008-01-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	63.9100	1 098 457
			O	2008-01-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.9100	1 098 557
			O	2008-01-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	63.7000	1 098 857
			O	2008-01-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	63.7000	1 099 057
			O	2008-01-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.7000	1 099 157
			O	2008-01-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.7000	1 099 257
			O	2008-01-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	63.7000	1 099 557
			O	2008-01-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.7000	1 099 657
			O	2008-01-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.7000	1 099 757
			O	2008-01-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	63.7000	1 100 057
			O	2008-01-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	63.8000	1 100 557
			O	2008-01-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	63.8000	1 100 957
			O	2008-01-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.8000	1 101 057
			O	2008-01-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	63.8000	1 102 257
			O	2008-01-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	63.5500	1 102 357
			O	2008-01-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	63.5500	1 103 057
<b>La Societe de Gestioin AGF Limitee</b>									
<i>Actions ordinaires Class B</i>									
Bay, Greg	7								
The Bay Family Trust	PI		O	2008-02-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le	(15 000)	24.4871	46 683

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>LAB Recherche Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Fonds de solidarité FTQ	3		O	2008-01-29	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	438 100	7.0000	3 025 957
<b>Laboratoires Paladin Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Goodman, Jonathan	4, 5, 3		O	2008-01-30	D	51 - Exercice d'options	15 000	7.0000	158 490
Lande, Robert Nathaniel	4		O	2008-01-31	D	51 - Exercice d'options	5 000	5000.0000	10 000
Paladin Labs Inc.	1		O	2008-01-11	D	38 - Rachat ou annulation	45 000	9.8900	46 300
			O	2008-01-31	D	38 - Rachat ou annulation	6 500	9.1900	52 800*
<i>Options Stock Options</i>									
Goodman, Jonathan	4, 5, 3		O	2008-01-30	D	51 - Exercice d'options	(15 000)	7.0000	135 333
Lande, Robert Nathaniel	4		O	2008-01-31	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	5.0000	30 000
<b>Lanesborough Real Estate Investment Trust</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Thorsteinson, Arni Clayton	4, 5, 8								
2668921 Manitoba Ltd.	PI		O	2008-01-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	5.1400	377 100
			O	2008-01-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	4.8500	378 100
<b>Le Groupe Forzani Ltee</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
The Forzani, Group Ltd.	1		O	2008-02-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	15.5600	30 000*
			O	2008-02-01	D	38 - Rachat ou annulation	(30 000)		0
<i>Options</i>									
Grace, William	4		O	2007-01-05	D	51 - Exercice d'options	20 000	16.4900	
			M	2007-01-05	D	51 - Exercice d'options	20 000	16.4900	
			M'	2007-01-05	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	16.4900	
			M''	2007-01-05	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	16.4900	0
<b>les aliments High Liner incorporee</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Fisheries Products International Limited	3		O	2007-12-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 000 000
FP Resources Limited	3								
Fisheries Products International Limited	PI		O	2007-12-20	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 000 000
<i>Actions privilégiées Series A</i>									
Fisheries Products International Limited	3		O	2007-12-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2007-12-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 200 000
FP Resources Limited	3								
Fisheries Products International Limited	PI		O	2007-12-20	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 200 000

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Les Aliments Maple Leaf Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Stewart, Robert Trevor	4		O	2007-01-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	150	14.5900	
		R	M	2008-01-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	150	14.5900	23 815
		R	O	2008-01-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	14.5800	24 115
		R	O	2008-01-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	14.5000	24 215
<b>Les Industries Amisco Ltée</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Les Industries Amisco Ltée	1		O	2008-02-05	D	38 - Rachat ou annulation	(1 900)		0
<b>Les Réseaux Q9 Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Q9 Networks Inc.	1		O	2008-01-02	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	13.3600	5 000
			O	2008-01-02	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0
			O	2008-01-03	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	13.2200	5 000
			O	2008-01-03	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0
			O	2008-01-04	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	13.3600	5 000
			O	2008-01-04	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0
			O	2008-01-07	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	13.3000	5 000
			O	2008-01-07	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0
			O	2008-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	100	13.2400	100
			O	2008-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		0
			O	2008-01-10	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	13.2000	5 000
			O	2008-01-10	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0
			O	2008-01-11	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	13.2000	5 000
			O	2008-01-11	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0
			O	2008-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	13.0000	5 000
			O	2008-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0
			O	2008-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	12.8600	5 000
			O	2008-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0
			O	2008-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	12.6800	2 000
			O	2008-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)		0
			O	2008-01-17	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	12.5500	3 000
			O	2008-01-17	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)		0
			O	2008-01-18	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	12.4500	3 000
			O	2008-01-18	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)		0
			O	2008-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	12.3500	3 000
			O	2008-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)		0
			O	2008-01-22	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	11.8800	2 000
			O	2008-01-22	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)		0
			O	2008-01-23	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	11.7500	3 000
			O	2008-01-23	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)		0
		R	O	2007-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	13.0500	5 000
			O	2007-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0
		R	O	2007-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	9 900	13.0300	9 900

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Les Ressources Campbell Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Nuinsco Resources Limited	3		O	2008-01-28	D	46 - Contrepartie de services	200 000		42 450 000
<b>Les Vêtements de Sport Gildan Inc.</b>									
<i>Restricted Share Units</i>									
HERNANDEZ, Raimundo	5		O	2008-01-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	8 000		20 588
<b>LIONS GATE ENTERTAINMENT CORP.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
MHR Fund Management LLC	3								
MHR Capital Partners (100) LP	PI		O	2008-01-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 273	9.1039USD	286 490
			O	2008-01-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 321	9.1449USD	288 811
MHR Capital Partners Master Account LP	PI		O	2008-01-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	17 365	9.1039USD	2 146 066
			O	2008-01-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	17 737	9.1449USD	2 163 803
MHR Institutional Partners III LP	PI		O	2008-01-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	176 162	9.1039USD	4 564 868
			O	2008-01-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	179 942	9.1449USD	4 744 810
<b>Liponex Inc.</b>									
<i>Options</i>									
Croucher, David	5		O	2008-01-27	D	50 - Attribution d'options	9 000		149 000
<b>Logistec Corporation</b>									
<i>Actions à droit de vote subalterne Class B</i>									
Gestion de portefeuille Natcan Inc.	3		O	2008-01-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 700)	20.0106	415 727*
			O	2008-01-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	20.2500	413 927*
			O	2008-01-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	20.2500	413 827*
<b>Lorus Therapeutics Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Abramson, Herbert	4		O	2008-01-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le	2 500	0.1800	1 774 525

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-01-31	D	marché 10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	70 000	0.1850	1 844 525
			O	2008-01-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	155 500	0.1850	2 000 025
			O	2008-01-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	0.1800	2 007 025
			O	2008-02-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	479 500	0.1950	2 486 525
			O	2008-02-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	43 500	0.1900	2 530 025
			O	2008-02-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	60 000	0.1850	2 590 025
			O	2008-02-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	0.1750	2 597 025
Technifund Inc.	PI		O	2008-01-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	249 500	0.1800	26 507 199
			O	2008-01-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.1700	26 507 699
		R	O	2008-01-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.2000	26 257 699
		R	O	2007-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.2150	25 335 699
<b>Lyrtech inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Elarar, Avraham	4		O	2008-01-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 612 000
<i>Débetures convertibles</i>									
Elarar, Avraham	4								
Al Andalus Corporation	PI		O	2008-01-25	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			\$ 1.00
<b>Magellan Aerospace Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ball, Jo-Ann Constance	5		O	2008-01-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	187	1.2500	9 353
Butyniec, James	5		O	2008-01-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	600	1.2500	24 533
Dekker, John Bernhard	5		O	2008-01-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	280	1.2500	38 835
Hahnelt, Konrad	5		O	2008-01-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	105	1.2500	15 513
Jackson, Peter	5		O	2007-01-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	720	1.2500	29 685
Matthews, William Arthur	5		O	2008-01-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	746	1.2500	30 428
Winegarden, Larry Anson	5		O	2008-01-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	114	1.2500	13 968
Zanatta, Daniel	5		O	2008-01-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	467	1.2500	18 015
<i>Débetures convertibles</i>									

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Émetteur</b>									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Edwards, Norman Murray	4, 5, 3		O	2008-01-31	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 15 000 000.00)	4.5000	\$ 0.00
			O	2003-02-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-01-31	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	\$ 17 500 000.00	1000.0000	\$ 17 500 000.00
Moeller, Larry G.	4		O	2008-01-31	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 100 000.00)	4.5000	\$ 0.00
			O	2003-01-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-01-31	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	\$ 650 000.00	1000.0000	\$ 650 000.00
<b>Magna International Inc.</b>									
<i>Droits Restricted Stock Units</i>									
Demel, Herbert Hubert	5		O	2007-05-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			46 634
			O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	522	83.2600	47 156
<b>MALAGA INC.</b>									
<i>Options</i>									
Branchaud, René	4, 5		O	2008-01-29	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.2900	220 000
Devitre, Richard	4		O	2008-01-29	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.2900	170 000
Lachance, Denis	4		O	2007-11-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-01-29	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.2900	50 000
LeFrançois, Fernand	4		O	2008-01-29	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.2900	380 000
Marchand, Rénald	4		O	2008-01-29	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.2900	150 000
Monet, Pierre	5		O	2008-01-29	D	50 - Attribution d'options	150 000	0.2900	350 000
Quiroz, Iván	4, 5		O	2008-01-29	D	50 - Attribution d'options	400 000	0.2900	685 000
<b>Matrikon Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Rosenfeld, Eric Stuart	4, 3								
Crescendo Partners II, L.P., Series N	PI		O	2008-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	3.0000	2 989 335
			O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	3.0000	2 992 335
<b>Mazarin Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
LeBoutillier, John	4, 5								
Nesbitt Burns	PI		O	2008-02-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	171 000	0.0500	230 000
<i>Options</i>									
Godbout, Clément	4		O	2007-08-08	D	52 - Expiration d'options	(20 000)		0
LeBoutillier, John	4, 5		O	2007-08-08	D	52 - Expiration d'options	(20 000)		0
Potvin, Gérard	4		O	2007-08-08	D	52 - Expiration d'options	(20 000)		40 000
<b>Metallic Ventures Gold Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Nierenberg, David	3								
The D3 Family Funds	PI		O	2008-01-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le	120 000	2.0700USD	9 447 861

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
						marché			
<b>Metaux Russel Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Britton, Marion Eleanor	5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 250	28.7500	38 348
Hes, John	5	R	O	2006-03-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	25.7100	26 677
		R	O	2006-03-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 100)	25.6900	24 577
		R	O	2006-03-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	25.6800	24 177
		R	O	2006-03-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	25.6500	21 677
		R	O	2006-03-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 500)	26.0000	16 177
			O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 368	28.2500	18 778
<b>Methanex Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
AITKEN, BRUCE	4, 5		O	2007-10-26	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(1 000)		
			M	2007-10-26	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(1 006)		61 310
			O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5 581	27.2500	101 891
Cameron, Ian Peter	5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	260	28.5000	7 049
Floren, John	5		O	2008-01-31	D	99 - Correction d'information	(1 300)		10 115
			O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 146	27.3100	11 415
			O	2007-12-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 552		11 906
Sherry Floren	PI		O	2008-01-31	I	99 - Correction d'information	1 300		6 500
Gonzalez, Juan Enrique	7		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 835	26.9100	9 199
			O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 552		
			M	2007-12-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 552		7 364
Macdonald, Michael Glencoe	5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 064	27.2800	5 410
			O	2008-01-31	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(621)		4 789
RRSPs	PI		O	2008-01-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	621		16 699
Methanex Corporation	1		O	2008-01-02	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	26.7935	40 000
			O	2008-01-03	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	26.1325	80 000
			O	2008-01-04	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	25.3396	120 000
			O	2008-01-07	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	25.1218	160 000
			O	2008-01-08	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	25.3475	200 000
			O	2008-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	24.9496	240 000
			O	2008-01-10	D	38 - Rachat ou annulation	39 800	24.7756	279 800
			O	2008-01-11	D	38 - Rachat ou annulation	40 200	24.6949	320 000

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	24.6225	360 000
			O	2008-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	30 000	23.6127	390 000
			O	2008-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	30 000	22.8165	420 000
			O	2008-01-17	D	38 - Rachat ou annulation	30 000	22.9420	450 000
			O	2008-01-18	D	38 - Rachat ou annulation	30 000	22.7759	480 000
			O	2008-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	30 000	22.0783	510 000
			O	2008-01-22	D	38 - Rachat ou annulation	30 000	22.6446	540 000
			O	2008-01-23	D	38 - Rachat ou annulation	30 000	22.3450	570 000
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	30 000	24.2748	600 000
			O	2008-01-25	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	24.1125	650 000
			O	2008-01-28	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	24.1870	700 000
			O	2008-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	24.3295	750 000
			O	2008-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	24.1055	
			M	2008-01-30	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	24.1055	800 000
			O	2008-01-31	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	24.8248	850 000
			O	2008-01-31	D	38 - Rachat ou annulation	(850 000)		0
Schiodtz, Paul	7		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 374	26.9900	14 594
			O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 914		
			M	2007-12-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 914		13 220
<b>Metro inc.</b>									
<i>Actions à droit de vote subalterne catégorie A</i>									
Brunet, Pierre	4								
Financière Banque Nationale	PI		O	2008-01-31	I	46 - Contrepartie de services	298	23.7100	6 053
Dénommée, Paul	5		O	2008-02-04	D	51 - Exercice d'options	2 600	11.8000	6 908
Labonté, Maryse	4		O	2008-02-06	D	97 - Autre	111	23.7100	2 938
Roy, Bernard	4		O	2008-01-31	D	46 - Contrepartie de services	149	23.7100	6 502
<i>Options</i>									
Boulangier, Serge	5		O	2008-01-29	D	99 - Correction d'information	(7 180)		28 420
Dénommée, Paul	5		O	2008-02-04	D	51 - Exercice d'options	(2 600)	11.8000	50 100
<i>Performance Share Unit (PSU) / Unité d'actions au rendement</i>									
Boulangier, Serge	5		O	2008-01-29	D	99 - Correction d'information	1 334		2 340
			O	2008-02-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 343		6 683
Dufresne, Richard	5		O	2008-02-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 737		18 667
RICHER LA FLÈCHE, ERIC	5		O	2008-02-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 789		29 050
Sauriol, Gaétan	5		O	2008-02-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	533		1 284
<b>Microbix Biosystems Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Casselli, Philip Jonathan	5		O	2008-01-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 000)	1.1000	41 150
<b>Midnight Oil Exploration Ltd.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
HARRISON, PETER T	4		O	2008-01-31	D	46 - Contrepartie de services	11 497	1.0872	22 697
O'Leary, Peter	5		O	2008-01-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	1.0600	234 683
Squiers, Jay Dale	4		O	2008-01-31	D	46 - Contrepartie de services	11 957	1.0872	26 335

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
<b>Millrock Resources Inc.</b>									
<i>Options</i>									
Chen, Gong	5		O	2007-09-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			R	2007-11-21	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.5500	50 000
			R	2007-12-06	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.5600	100 000
<b>Minéraux Maudore Ltée</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Anglo Pacific Group Plc	3		O	2008-01-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	33 600	1.0200	2 652 500
Shorr, Ronald	5		O	2008-01-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.9800	831 709
<b>Mines Aurizon Ltee</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lang, Frank Alexander	4		O	2008-01-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	4.1800	983 020
			O	2008-01-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 900)	4.1600	980 120
			O	2008-01-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	4.1200	977 620
			O	2008-01-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	4.1000	972 620
			O	2008-01-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	4.1400	967 620
			O	2008-01-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	4.1000	965 620
			O	2008-01-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	4.1200	963 620
			O	2008-01-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	4.0900	961 620
			O	2008-01-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 500)	4.1000	958 120
			O	2008-01-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	4.1300	954 120
			O	2008-01-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	4.1200	950 120
			O	2008-01-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	4.1300	946 120
			O	2008-01-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	4.1200	945 020
			O	2008-01-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 000)	4.1400	936 020
			O	2008-01-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	4.1200	935 320
			O	2008-01-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	4.1000	935 120
			O	2008-01-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	4.1700	933 120
<b>Mines d'Or Dynacor Inc.</b>									
<i>Options</i>									

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Branchaud, René	4		O	2007-10-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-01-29	D	50 - Attribution d'options	25 000	0.3300	25 000
Devitre, Richard	4		O	2007-10-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-01-29	D	50 - Attribution d'options	25 000	0.3300	25 000
Lachance, Denis	4		O	2007-11-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-01-29	D	50 - Attribution d'options	25 000	0.3300	25 000
LeFrançois, Fernand	4		O	2007-10-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-01-29	D	50 - Attribution d'options	75 000	0.3300	75 000
Marchand, Rénaud	4		O	2007-10-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-01-29	D	50 - Attribution d'options	25 000	0.3300	25 000
Martineau, Jean	4		O	2007-10-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-01-29	D	50 - Attribution d'options	600 000	0.3300	600 000
Monet, Pierre	5		O	2007-11-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-01-29	D	50 - Attribution d'options	150 000	0.3300	
			M	2008-01-29	D	50 - Attribution d'options	300 000	0.3300	300 000
Quiroz, Iván	4		O	2007-10-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-01-29	D	50 - Attribution d'options	250 000	0.3300	250 000
<b>MKS Inc.</b>									
<i>Options</i>									
Deck, Philip Charles	4, 5		O	2008-01-22	D	52 - Expiration d'options	(871 000)	1.8800	560 012
Hurlow, Gerald Stewart	4		O	2008-01-22	D	52 - Expiration d'options	(50 000)	1.8800	160 000
<b>Momentum Advanced Solutions Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
De Leon, Phillip A.	4, 5								
1328132 Ontario Inc.	PI		O	2008-01-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 500	0.1600	37 500*
Momentum, Advanced Solutions Inc.	1		O	2008-01-22	D	38 - Rachat ou annulation	9 900	0.1500	9 900*
			O	2008-01-23	D	38 - Rachat ou annulation	9 500	0.1450	9 500*
			O	2008-01-22	D	38 - Rachat ou annulation	(9 900)		0
			O	2008-01-23	D	38 - Rachat ou annulation	(9 500)		0
Pollack, Sheldon M.	4, 5								
1328133 Ontario Inc.	PI		O	2008-01-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 500	0.1600	1 394 054*
<b>Morguard Real Estate Investment Trust</b>									
<i>Parts</i>									
Morguard Corporation	3								
Morguard Investments (Alberta) Limited	PI		O	2007-01-27	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 457 649		
			M	2007-01-27	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 457 460		
			M'	2007-01-27	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	1 457 549		24 754 705

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-01-28	I	d'actionnariat 10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200 000	11.3500	24 954 705
			O	2008-01-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	368 000	11.6000	25 322 705
<b>MOSAID Technologies Incorporated</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
MOSAID Technologies Incorporated	1		O	2008-01-31	D	38 - Rachat ou annulation	7 500	16.9887	7 500
			O	2008-01-31	D	38 - Rachat ou annulation	(7 500)		0
			O	2008-02-01	D	38 - Rachat ou annulation	6 100	16.9916	6 100
			O	2008-02-01	D	38 - Rachat ou annulation	(6 100)		0
			O	2008-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	8 700	17.8889	8 700
			O	2008-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	(8 700)		0
			O	2008-02-05	D	38 - Rachat ou annulation	5 783	18.1933	5 783
			O	2008-02-05	D	38 - Rachat ou annulation	(5 783)		0
Vladescu, Michael	5		O	2008-02-05	D	51 - Exercice d'options	250	11.3000	1 750
<i>Options Employee Stock Option Plan</i>									
Vladescu, Michael	5		O	2008-02-05	D	51 - Exercice d'options	(250)	11.3000	22 914
<b>MSP Maxxum Trust</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
MSP Maxxm Trust	1		O	2008-01-30	D	38 - Rachat ou annulation	800	7.3463	800
			O	2008-01-30	D	38 - Rachat ou annulation	(800)	7.3463	0
<b>NAL Oil &amp; Gas Trust</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Bury, Ben Leopold	5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 322	11.7600	58 720
<b>New Millennium Capital Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cooper, Marvin	5		O	2007-08-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 000
<i>Options</i>									
Almdal, William Wilfred	4, 5		O	2008-01-30	D	50 - Attribution d'options	70 000	0.8300	688 933
Balakrishnan, Thiagarajan	5		O	2008-01-30	D	50 - Attribution d'options	60 000	0.8300	125 000
Cooper, Marvin	5		O	2008-01-30	D	50 - Attribution d'options	60 000	0.8300	115 000
Hudson, Roy Harry	4		O	2008-01-30	D	50 - Attribution d'options	70 000	0.8300	595 000*
Journeaux, Howaith Dean	4		O	2008-01-30	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.8300	1 049 638
Martin, Robert Alexander	4, 5		O	2008-01-30	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.8300	1 736 192
Melainine, Moulaye	5		O	2008-01-30	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.8300	250 000
Nichols, Lee Clifford Gray	4, 5, 3		O	2008-01-30	D	50 - Attribution d'options	70 000	0.8300	720 133
Schindler, John Norman	4, 5		O	2008-01-30	D	50 - Attribution d'options	70 000	0.8300	780 038
Seccareccia, Pierre	4		O	2008-01-30	D	51 - Exercice d'options	70 000	0.8300	320 000
<b>Newport Partners Income Fund</b>									
<i>Parts</i>									
COLE, JOHN DAVID	6		O	2008-01-28	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(2 239)		150 392
			O	2008-02-04	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(5 100)		145 292
NBCN - RRSP	PI		O	2008-01-28	C	90 - Changements relatifs à la propriété	1 200		34 600
			O	2008-02-04	I	90 - Changements relatifs à la propriété	5 100		39 700
RESP - Gareth Cole	PI		O	2008-01-28	C	90 - Changements relatifs à la propriété	525		3 000

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
RESP - Holden Cole	PI		O	2008-01-28	C	90 - Changements relatifs à la propriété	514		2 614
<b>Nexen Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Mooney, Alistair John	7								
Mourant & Co.	PI		O	2008-02-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 178
ScotiaMcLeod	PI		O	2008-02-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			14 392
Reinhart, Kevin Jerome	5		O	2006-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	65.5200	
			O	2007-03-21	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(1 000)	69.6700	
			O	2007-05-08	D	37 - Division ou regroupement d'actions	9 823		
			M	2007-05-08	D	37 - Division ou regroupement d'actions	13 323		
			M'	2007-05-08	D	37 - Division ou regroupement d'actions	5 323		10 646
			O	2006-04-11	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(8 000)		81
			O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	15	30.1800	10 661
Marianne Louise Reinhart	PI		O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	10	30.6500	1 558
ScotiaMcLeod Inc.	PI		M	2006-04-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	65.5200	4 455
			M	2007-03-21	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(1 000)	69.6700	10 087
			O	2007-05-08	I	37 - Division ou regroupement d'actions	5 587		
			M	2007-05-08	I	37 - Division ou regroupement d'actions	2 087		
			M'	2007-05-08	I	37 - Division ou regroupement d'actions	10 087		20 174
			O	2006-04-11	I	90 - Changements relatifs à la propriété	8 000		12 455
			O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 317	32.0800	21 491
ScotiaMcLeod Inc. RRSP	PI		O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	14	30.6500	4 124
<i>Options Stock</i>									
Mooney, Alistair John	7		O	2008-02-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			368 000
<b>North American Palladium Ltd.</b>									
<i>Bons de souscription</i>									
Van Staveren, Gregory Joseph	4		O	2003-02-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-01-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	0.7200	30 000
<b>Northbridge Financial Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Greenway, Mark Andrew	7		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	145		228
Murray, David Morris	7								
Northbridge ESPP	PI		O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	829	33.1100	1 765
<b>Northern Property Real Estate Investment Trust</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Lavery, Barbara	5								

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Barbara Lavery	PI		O	2008-01-29	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	150	21.7900	175
EUPP Plan	PI		O	2008-01-25	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	66	21.7900	
			M	2008-01-25	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	65	21.7900	150
			O	2008-01-29	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(150)	21.7900	0
<b>Northern Shield Resources Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Boyce, Jeff	4		O	2008-01-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	44 500	0.4700	1 230 636
			O	2008-01-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 500	0.4800	1 234 136
			O	2008-01-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 500	0.4800	1 241 636
			O	2008-02-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 500	0.5000	1 253 136
			O	2008-02-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.4900	1 257 136
			O	2008-02-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	26 500	0.5500	1 283 636
<b>Northern Star Mining Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
David, Michel	4, 5		O	2007-01-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	0.9600	
			M	2008-01-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	0.9600	1 267 200
			O	2008-01-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	0.9700	1 263 200
Silas, Richard	4		O	2008-01-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	0.9600	254 000
			O	2008-01-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	0.9700	244 000
			O	2008-01-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 500)	0.9800	236 500
			O	2008-01-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	0.9800	234 000
<b>NOVA Chemicals Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Greene, William Gordon	7								
Held by Charles Schwab Trust Co., Trustee & Custodian of Employee Savings & Profit Sharing Plan.	PI		O	2008-02-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 656	28.2600USD	8 992
Jewison, Patrick Delbert	5		O	2008-02-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	29.7900USD	4 800
			O	2008-02-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	29.7700USD	5 600
MacDonald, Lawrence Allan	5		O	2008-02-04	D	51 - Exercice d'options	1 164		5 099
			O	2008-02-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 164)	29.0215	3 935

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>NOVA Gas Transmission Ltd.</b>									
<i>Billets à moyen terme CDN 6.00 MTN due Jan. 31, 2008</i>									
Mustoe, Jack Stephen	5		O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(3 004)	31.8533USD	0
<i>Options Employee Stock Options to Purchase Common Shares</i>									
MacDonald, Lawrence Allan	5		O	2008-02-04	D	51 - Exercice d'options	(10 594)	26.3460	120 000
<b>Noveko International inc.</b>									
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
Tessier, Jacques	5		O	2008-02-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(31 000)	8.1550	300 000
<b>Nuinsco Resources Limited</b>									
<i>Options</i>									
Crothers, Frank	4		O	2008-01-26	D	52 - Expiration d'options	(200 000)	0.2940	1 562 500
<b>NUVISTA ENERGY LTD.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
McKinnon, Daniel Bert	5		O	2008-01-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			32 599
Gail Maureen	PI		O	2008-01-07	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			200
<i>Options</i>									
McKinnon, Daniel Bert	5		O	2008-01-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			158 500
<i>Restricted Share Units</i>									
Dalman, Steven Jon	5		O	2006-01-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-01-22	D	97 - Autre	8 000		
			M	2008-01-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 000		8 000
Froese, Robert	5		O	2006-03-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-01-22	D	97 - Autre	9 000		
			M	2008-01-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 000		9 000
McDavid, Douglas Christopher	5		O	2006-07-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2006-07-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-01-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 000		
			M	2008-01-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 000		8 000
McKinnon, Daniel Bert	5		O	2008-01-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2008-01-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-01-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 000		
			M	2008-01-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 000		
			M	2008-01-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 000		8 000
Miles, Patrick William George	5		O	2006-01-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2006-01-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format			

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
SEDI									
			O	2008-01-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 000		
			M	2008-01-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 000		8 000
TIMM, GORDON	5		O	2006-01-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2006-01-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-01-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 500		
			M	2008-01-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 500		7 500
Verge, Alexander G.	4, 5		O	2003-07-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2003-07-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-01-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 000		
			M	2008-01-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 000		9 000
<b>ONEX CORPORATION</b>									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Donaldson, Christine Maria	5		O	2008-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 607
Onex Corporation	1		O	2008-01-08	D	38 - Rachat ou annulation	39 600	34.1710	39 600*
			O	2008-01-08	D	38 - Rachat ou annulation	(39 600)		0
			O	2008-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	264 500	33.8470	264 500*
			O	2008-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	(264 500)		0
			O	2008-01-10	D	38 - Rachat ou annulation	125 000	33.1610	125 000*
			O	2008-01-10	D	38 - Rachat ou annulation	(125 000)		0
			O	2008-01-11	D	38 - Rachat ou annulation	68 400	32.9500	68 400*
			O	2008-01-11	D	38 - Rachat ou annulation	(68 400)		0
			O	2008-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	16 900	31.5900	16 900*
			O	2008-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	(16 900)		0
			O	2008-01-17	D	38 - Rachat ou annulation	251 500	31.0490	251 500*
			O	2008-01-17	D	38 - Rachat ou annulation	(251 500)		0
			O	2008-01-18	D	38 - Rachat ou annulation	176 800	30.6800	176 800*
			O	2008-01-18	D	38 - Rachat ou annulation	(176 800)		0
			O	2008-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	173 100	29.8600	173 100*
			O	2008-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	(173 100)		0
			O	2008-01-22	D	38 - Rachat ou annulation	79 400	29.7600	79 400*
			O	2008-01-22	D	38 - Rachat ou annulation	(79 400)		0
			O	2008-01-23	D	38 - Rachat ou annulation	17 000	29.7970	17 000*
			O	2008-01-23	D	38 - Rachat ou annulation	(17 000)		0
			O	2008-01-30	D	38 - Rachat ou annulation	163 700	29.9630	163 700*
			O	2008-01-30	D	38 - Rachat ou annulation	(163 700)		0
<i>Options</i>									
Donaldson, Christine Maria	5		O	2008-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			52 000
<b>Opal Energy Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Oligney, Ronald E.	7, 3								
Wife	PI		O	2006-10-24	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format			

Émetteur	Relation	Retard	État opéré	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié			ra- tion						
Porteur inscrit									
						SEDI			
		R	O	2006-12-13	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	2 300 000	0.1000	2 300 000
<b>Open Text Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires OTEX Common</i>									
Caisse de dépôt et placement du Québec	3		O	2008-01-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	52 400	29.4600	8 006 905*
<b>OPTI Canada Inc.</b>									
<i>Options</i>									
Arnold, James Theodore	5		O	2008-01-24	D	50 - Attribution d'options	100 000	16.4200	525 000
Beatty, David Travis	5		O	2008-01-24	D	50 - Attribution d'options	5 000	16.4200	97 000
Bulmer, Mary Ann	5		O	2008-01-24	D	50 - Attribution d'options	50 000	16.4200	156 000
Duda, Peter Michael	5		O	2008-01-24	D	50 - Attribution d'options	70 000	16.4200	214 000
Dykstra, Sid	4, 5		O	2008-01-24	D	50 - Attribution d'options	95 000	16.4200	1 064 000
Fitzgibbon, James	5		O	2008-01-24	D	50 - Attribution d'options	50 000	16.4200	210 000
Halford, David William	5		O	2008-01-24	D	50 - Attribution d'options	100 000	16.4200	175 000
Schleen, David Albert	5		O	2007-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			143 000
			O	2008-01-24	D	50 - Attribution d'options	50 000	16.4200	193 000
<b>Pacific Northern Gas Ltd.</b>									
<i>Options</i>									
Donohue, Craig Patrick	5		O	2007-03-14	D	52 - Expiration d'options	(1 200)	20.7500	35 800
Dyce, Roy George	4, 5		O	2007-03-14	D	52 - Expiration d'options	(7 300)	20.7500	116 200
<b>Papiers Fraser Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bryan, Rorke Bardon	4	R	O	2007-09-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	5.1100	0
Gammiero, Dominic	4, 5		O	2008-01-24	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	31 731	2.9000	208 934
Landry, Aldea	4	R	O	2008-01-24	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	140	2.9000	340
McMillan, Glen	5		O	2008-01-24	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	1 540	2.9000	3 690*
<b>Paragon Minerals Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cavalluzzo, Bill	5	R	O	2006-12-23	D	54 - Exercice de bons de souscription	34 623		
			M	2006-12-23	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	34 623		33 623
		R	O	2007-08-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	0.5900	
			M	2006-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	0.5900	(1 000)
		R	O	2007-08-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 500	0.5700	
			M	2007-08-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 500)	0.5700	29 123
		R	O	2007-08-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	0.5500	19 623
<i>Bons de souscription</i>									
Cavalluzzo, Bill	5	R	O	2006-12-23	D	54 - Exercice de bons de souscription	29 166	0.4700	

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			M	2006-12-23	D	50 - Attribution d'options	29 166	0.4700	
		R	O	2007-08-15	D	54 - Exercice de bons de souscription	641		
			M	2007-08-15	D	54 - Exercice de bons de souscription	(641)		34 623
		R	O	2006-12-21	D	53 - Attribution de bons de souscription	641		35 264
<i>Options</i>									
Cavalluzzo, Bill	5		M'	2006-12-23	D	50 - Attribution d'options	29 166	0.4700	92 955
		R	O	2007-08-10	D	51 - Exercice d'options	29 166	0.4700	
			M	2007-08-10	D	51 - Exercice d'options	(29 166)	0.4700	63 789
<b>Paramount Resources Ltd.</b>									
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
Gorman, John C.	4		O	2008-02-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 750)	15.7600	6 251
<b>PEAK ENERGY SERVICES TRUST</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Grafton, Richard Alfred	4								
Richard Grafton RRSP	PI		O	2004-05-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-01-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	65 700	1.9770	65 700
			O	2008-01-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	34 300	1.9844	100 000
Kernaghan, Edward James	3								
Alice G. Kernaghan	PI		O	2008-02-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	2.0000	425 800
<b>Peerless Energy Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
Becker, Leonard Wade	4, 5		O	2008-01-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	8 258	3.6500	804 187
			O	2008-01-25	D	51 - Exercice d'options	266 500	5.1000	1 070 687
Crone, Howard James	4		O	2008-01-25	D	51 - Exercice d'options	57 500	5.1000	213 500
Johnston, Kelvin	4		O	2008-01-25	D	51 - Exercice d'options	57 500	5.1000	217 500
MacKay, T.J.	4		O	2008-01-25	D	51 - Exercice d'options	20 000	2.9500	314 550*
Magee, Andrew Lorne	5		O	2008-01-25	D	51 - Exercice d'options	134 000	5.1000	329 687
			O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6 856	3.3500	195 687
Pasieka, James Murray	4		O	2008-01-25	D	51 - Exercice d'options	26 837	5.1000	77 837
Smith, Paul	5		O	2008-01-25	D	51 - Exercice d'options	166 500	5.1000	789 780
			O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	8 227	3.6600	623 280
TOEWS, DANIEL	5		O	2008-01-25	D	51 - Exercice d'options	266 500	5.1000	799 921
			O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	8 227	3.6600	533 421
Turko, William Blaine	5		O	2008-01-25	D	51 - Exercice d'options	266 500	5.1000	889 786
			O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4 128	3.6500	623 286
RRSP	PI		O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 067	3.6500	5 012
Zakresky, Robert John	4		O	2008-01-24	D	51 - Exercice d'options	37 500	5.4800	306 833
<i>Options</i>									

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Becker, Leonard Wade	4, 5		O	2008-01-25	D	51 - Exercice d'options	(115 000)	0.3500	151 500
			O	2008-01-25	D	51 - Exercice d'options	(41 500)	4.7000	110 000
			O	2008-01-25	D	51 - Exercice d'options	(35 000)	4.5000	75 000
			O	2008-01-25	D	51 - Exercice d'options	(75 000)	3.2500	0
Crone, Howard James	4		O	2008-01-25	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	0.3500	37 500
			O	2008-01-25	D	51 - Exercice d'options	(12 500)	4.7000	25 000
			O	2008-01-25	D	51 - Exercice d'options	(7 500)	4.5000	17 500
			O	2008-01-25	D	51 - Exercice d'options	(17 500)	3.2500	0
Johnston, Kelvin	4		O	2008-01-25	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	0.3500	37 500
			O	2008-01-25	D	51 - Exercice d'options	(12 500)	4.7000	25 000
			O	2008-01-25	D	51 - Exercice d'options	(7 500)	4.5000	17 500
			O	2008-01-25	D	51 - Exercice d'options	(17 500)	3.2500	0
Magee, Andrew Lorne	5		O	2008-01-25	D	51 - Exercice d'options	(14 000)	0.3500	120 000
			O	2008-01-25	D	51 - Exercice d'options	(12 500)	3.5000	107 500
			O	2008-01-25	D	51 - Exercice d'options	(12 500)	4.5000	95 000
			O	2008-01-25	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	4.8000	75 000
			O	2008-01-25	D	51 - Exercice d'options	(75 000)	3.2500	0
Pasieka, James Murray	4		O	2008-01-25	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	0.3500	37 500
			M	2008-01-25	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	5.1000	37 500
			O	2008-01-25	D	51 - Exercice d'options	(12 500)	4.7000	12 500
			M	2008-01-25	D	51 - Exercice d'options	(12 500)	5.1000	25 000
			O	2008-01-25	D	51 - Exercice d'options	(7 500)	4.5000	17 500
			M	2008-01-25	D	51 - Exercice d'options	(7 500)	5.1000	17 500
			O	2008-01-25	D	51 - Exercice d'options	(17 500)	3.2500	17 500
			M	2008-01-25	D	51 - Exercice d'options	(17 500)	5.1000	0
Smith, Paul	5		O	2008-01-25	D	51 - Exercice d'options	(15 000)	0.3500	151 500
			O	2008-01-25	D	51 - Exercice d'options	(41 500)	4.7000	110 000
			O	2008-01-25	D	51 - Exercice d'options	(35 000)	4.5000	75 000
			O	2008-01-25	D	51 - Exercice d'options	(75 000)	3.2500	0
TOEWS, DANIEL	5		O	2008-01-25	D	51 - Exercice d'options	(115 000)	0.3500	151 500
			O	2008-01-25	D	51 - Exercice d'options	(41 500)	4.7000	110 000
			O	2008-01-25	D	51 - Exercice d'options	(35 000)	4.5000	75 000
			O	2008-01-25	D	51 - Exercice d'options	(75 000)	3.2500	0
Turko, William Blaine	5		O	2008-01-25	D	51 - Exercice d'options	(115 000)	0.3500	151 500
			O	2008-01-25	D	51 - Exercice d'options	(41 500)	4.7000	110 000
			O	2008-01-25	D	51 - Exercice d'options	(75 000)	3.2500	35 000
			O	2008-01-25	D	51 - Exercice d'options	(35 000)	4.5000	0
Zakresky, Robert John	4		O	2008-01-24	D	51 - Exercice d'options	(7 500)	4.5000	30 000
			O	2008-01-24	D	51 - Exercice d'options	(12 500)	4.7000	17 500
			O	2008-01-24	D	51 - Exercice d'options	(17 500)	3.2500	0
<b>Penn West Energy Trust</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
ANDREW, WILLIAM E.	7		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	802	30.4200	105 474
			O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4 101	32.0100	109 575
Artym, John, Timothy	7		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	176	30.4400	4 480

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 172	32.0100	5 652
Charron, John Paul	5		O	2008-01-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2008-01-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2008-01-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M''	2008-01-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			298 323
710015 Alberta Ltd.	PI		O	2008-01-11	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2008-01-11	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 922
Lesley J. Charron	PI		O	2008-01-11	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2008-01-11	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 710
RRSP Lesley J. Charron	PI		O	2008-01-11	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2008-01-11	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			8 390
RRSP Paul Charron	PI		O	2008-01-11	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2008-01-11	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			10 405
Fitzgerald, Mark	5		O	2008-01-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2008-01-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2008-01-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M''	2008-01-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'''	2008-01-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			38 287
RRSP Joceyln Fitzgerald	PI		O	2008-01-11	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2008-01-11	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			771
RRSP Mark Fitzgerald	PI		O	2008-01-11	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2008-01-11	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 470
Frostad, Brett	7		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	184	30.5100	9 938
Jensen, Thane	7		O	2008-01-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	142	29.9000	143
			O	2008-01-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 226	32.0100	2 369
			O	2008-01-31	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(2 327)		42

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
T. Jensen RRSP	PI		O	2008-01-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	2 327		11 635
Marjerrison, Doug	5		O	2008-01-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2008-01-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2008-01-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			7 879
			O	2008-02-01	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(3 000)	26.6300	4 879
Sterna, David	5		O	2008-01-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2008-01-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2008-01-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			29 067
Thomson, Anne	7		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	104	30.0900	20 450
			O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 375	32.0100	21 825
<b>Petro-Canada</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
MILLER, S. RUSTY	5								
HSBC Securities	PI		O	2008-02-01	C	51 - Exercice d'options	400	9.7500	1 198
SIMPSON, JAMES W.	4								
IRA	PI		O	2008-02-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 700	44.9800USD	3 200
<i>Options Executive Stock Option Plan</i>									
MILLER, S. RUSTY	5		O	2008-02-01	D	51 - Exercice d'options	(400)		136 450
<b>Petrolia Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Proulx, André	5		O	2008-02-05	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(30 000)	0.5600	1 255 671
<b>Pinetree Capital Ltd.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Inwentash, Sheldon	4, 5		O	2008-01-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(850 000)	2.9600	3 368 032
<b>Polaris Minerals Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Edsel, Robert Morse	4								
Agon Natural Resources, LLC	PI		O	2008-01-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 500)	9.2800USD	797 500
			O	2008-01-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 600)	9.2500USD	785 900
<b>Polyair Inter Pack Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Glencoe Skydome Holdings, L.P.	3		O	2008-02-04	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	130 000	3.9100USD	3 630 412
<b>Potash Corporation of Saskatchewan Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Atwood, Richard	7		O	2007-07-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	80.1600USD	6 620
			O	2007-08-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	7	87.7500USD	6 627

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2007-11-14	D	d'actionnariat 30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5	116.4500USD	6 632
			O	2007-12-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	124.3400USD	6 633*
Estey, John W.	4		M	2007-05-22	D	37 - Division ou regroupement d'actions	4 000		4 000
			O	2003-05-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
William Blair & Co.	PI		O	2007-05-22	I	37 - Division ou regroupement d'actions	4 000		
			O	2008-01-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	134.1190	3 000
Etienne, Mark	7		O	2008-02-06	D	51 - Exercice d'options	5 000	13.1700USD	6 265
			O	2008-02-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	142.4060USD	6 165
			O	2008-02-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	142.3480USD	
			M	2008-02-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	142.3480USD	6 065
			O	2008-02-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	142.1470USD	
			M	2008-02-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	142.1470USD	5 865
			O	2008-02-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	142.0410USD	
			M	2008-02-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	142.0410USD	5 465
			O	2008-02-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	142.3960	5 365
			O	2008-02-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	142.3390USD	5 265
			O	2008-02-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	142.1010USD	5 165
			O	2008-02-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	142.3680USD	4 965
			O	2008-02-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	142.3190USD	3 865
			O	2008-02-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	142.0640USD	3 765
			O	2008-02-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	142.3580USD	3 465
			O	2008-02-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	142.2620USD	3 365
			O	2008-02-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	142.0540USD	3 165
			O	2008-02-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	142.3570USD	3 065
			O	2008-02-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	142.2530USD	2 965
			O	2008-02-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 700)	142.0510USD	1 265*
Felgenhauer, Robert	7		O	2008-01-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le	500	135.7760USD	3 049*

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
						marché			
Rock, Bernie	7		O	2008-01-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	135.1500USD	22 509
			O	2008-01-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	135.1600USD	22 709
			O	2008-01-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	135.1700USD	22 809
			O	2008-01-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	135.1800USD	23 009
			O	2008-01-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	135.1900USD	23 109
			O	2008-01-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	135.2000USD	23 409
			O	2008-01-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	500	135.2100USD	23 909
			O	2008-01-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	132.7200USD	24 109
			O	2008-01-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50	132.7100USD	24 159*
Schoenhals, Paul J.	4								
Nesbitt Burns (RRSP)	PI		O	2008-01-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 115)	140.2000	4 885
<i>Options Employee Stock Options</i>									
Etienne, Mark	7		O	2008-02-06	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	13.1700USD	45 226
<b>Power Corporation du Canada</b>									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Gratton, Robert	4								
Share Purchase Plan	PI		O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 068	38.5800	34 305
Morin, Isabelle	5								
Régime d'achat d'actions à l'intention des employés	PI		O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	246	38.6500	276
<i>Options</i>									
Ryan, Philip	5		O	2008-01-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-01-31	D	50 - Attribution d'options	144 885	36.2350	144 885
<b>Premier Gold Mines Limited</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Downie, Ewan Stewart	4		O	2008-01-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	1.9900	1 901 924
			O	2008-02-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	1.9500	1 906 924
<b>Prime Meridian Resources Corp.</b>									
<i>Options</i>									
Anderson, William John	4		O	2008-01-25	D	50 - Attribution d'options	125 000		350 000
COWPER, ROBERT MORRIS	5		O	2008-01-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-01-25	D	50 - Attribution d'options	100 000		100 000
FIELDS, MARK	4		O	2008-01-25	D	50 - Attribution d'options	150 000	0.1600	400 000*
Gardner, Alice Dorothy	4		O	2008-01-25	D	50 - Attribution d'options	100 000		300 000

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Titre</b>									
<b>Initié</b>									
<b>Porteur inscrit</b>									
Hanson, Barrett Reed	6, 5		O	2008-01-25	D	50 - Attribution d'options	50 000		150 000
Joklik, G. Frank	4		O	2008-01-25	D	50 - Attribution d'options	100 000		300 000
Ramsay, Paul Byron	4		O	2008-01-25	D	50 - Attribution d'options	100 000		474 462
Senn, Michael Jesse	4, 5		O	2008-01-25	D	50 - Attribution d'options	150 000		900 000
Sokoloski, Dennis James	5		O	2008-01-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-01-25	D	50 - Attribution d'options	100 000		100 000
<b>Probe Mines Limited</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Inwentash, Sheldon	6		O	2008-01-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.6470	50 000
<b>ProMetic Sciences de la Vie inc.</b>									
<i>Options Convertible into subordinate voting shares</i>									
Garon, Roger	4		O	2008-01-14	D	52 - Expiration d'options	(10 000)	3.0000	170 000
Gibson, Barry	4		O	2008-01-14	D	52 - Expiration d'options	(10 000)	3.0000	220 000
<b>PRT Forest Regeneration Income Fund</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Kitchen, John H	5		O	2008-01-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4 511	6.6840	21 493
Maxwell, Robert Roy	5		O	2008-01-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	656	6.6840	1 795
<b>Pulse Data Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Pulse Data Inc.	1		O	2008-01-28	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	2.5000	10 000*
			O	2008-01-28	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	2.5000	0
			O	2008-01-28	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	2.5800	10 000*
			O	2008-01-28	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	2.5800	0
			O	2008-01-31	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	2.5900	1 500*
			O	2008-01-31	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)	2.5900	0
			O	2008-01-31	D	38 - Rachat ou annulation	18 500	2.6000	18 500*
			O	2008-01-31	D	38 - Rachat ou annulation	(18 500)	2.6000	0
<b>Pure Energy Services Ltd.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
LITTLE, PAUL F.	4		O	2008-02-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	3.8300	204 400
<i>Options</i>									
Rudnicki, Mark Joseph	5		O	2008-01-31	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		15 000
WILKINSON, ROBERT	4		O	2008-01-28	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)		0
<b>Red Back Mining Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lundin, Lukas Henrik	4		O	2008-01-31	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(29 833)		140 167
<b>Redex Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Descôteaux, Guy	4, 7, 5								
9042-6792 Québec inc.	PI		O	2008-01-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.2350	6 811 438
<b>Research In Motion Limited</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Titre</b>									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
Lazaridis, Michael	4, 7, 6, 5		O	2008-02-05	D	51 - Exercice d'options	90 000	9.8333	2 003 700
<i>Options</i>									
Lazaridis, Michael	4, 7, 6, 5		O	2008-02-05	D	51 - Exercice d'options	(90 000)	9.8333	
			M	2008-02-05	D	51 - Exercice d'options	(90 000)	9.8333	2 960 000
<b>Resolve Business Outsourcing Income Fund</b>									
<i>Phantom Units (Trust Units)</i>									
Cader, Arnold, Lewis	4		O	2007-12-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	11	7.9600	1 094
<b>Ressources Abitex inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bryce, Robert	4, 7, 5, 3		O	2008-01-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.3300	1 414 561
Rougerie, Yves	4, 5		O	2008-01-23	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(40 000)		
		R	M	2008-01-23	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(40 000)		78 000*
<i>Bons de souscription</i>									
Rougerie, Yves	4, 5		O	2004-02-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			R	2007-10-25	D	53 - Attribution de bons de souscription	80 000	0.3500	80 000
			R	2007-12-28	D	53 - Attribution de bons de souscription	65 000	0.4500	145 000
<i>Options</i>									
Bryce, Robert	4, 7, 5, 3		O	2008-02-01	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.3000	590 000
Rougerie, Yves	4, 5		O	2008-02-02	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.3000	745 000
<b>Ressources Appalaches inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Proulx, André	5		O	2008-01-31	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(15 000)	0.1000	649 380
<b>Ressources Conway inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
BEAUDOIN, LAURENT	4, 6, 5, 8		O	2008-01-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.1000	1 680 180
			O	2008-01-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.1000	1 684 180
			O	2008-01-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.0950	1 689 180
<b>Ressources d'Arianne Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Belisle, Denis	4		O	2008-01-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	62 000	0.0750	196 000
			O	2008-01-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	31 000	0.0800	227 000
<b>Ressources GLR Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Kasner, Robert J.	4, 6, 5, 3								
R.J. Kasner Co. Ltd.	PI		O	2008-01-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.4300	18 000
		R	O	2008-01-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le	5 000	0.4000	10 000

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
		R	O	2008-01-23	I	marché 10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.4050	11 000
		R	O	2008-01-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.4100	13 000
RRSP	PI	R	O	2008-01-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.4300	1 298 800
<b>Ressources KWG inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Smeenk, Frank Cornelius	4		O	2008-02-06	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(200 000)		1 650 000
<b>Ressources Minières Normabec Ltee</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ayotte, Robert	4, 5		O	1993-12-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2001-02-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2001-02-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M''	2001-02-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			820 611
<b>Ressources Threegold Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Fournier, Antoine	4, 5	R	O	2008-01-03	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	40 000	0.5000	172 000
<i>Bons de souscription</i>									
Fournier, Antoine	4, 5		O	2006-06-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2008-01-03	D	53 - Attribution de bons de souscription	20 000	0.6500	20 000
<b>Ressources Tiomin Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Potvin, Jean-Charles	4, 5		O	2008-01-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	93 000	0.0650	7 237 770
			O	2008-02-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	138 000	0.0650	7 782 770
<b>RIOCAN REAL ESTATE INVESTMENT TRUST</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Gelgoot, Raymond Michael	4		O	2008-02-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	150	21.0200	48 074
Waks, Frederic Allen	5								
Linda Waks ITF Ariel	PI		O	2008-02-07	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	8	21.0200	1 416
Linda Waks ITF Jessica	PI		O	2008-02-07	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	9	21.0200	1 741
Linda Waks ITF Marlie	PI		O	2008-02-07	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	7	21.0200	1 385
Linda Waks ITF Whitney	PI		O	2008-02-07	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	7	21.0200	1 385
<b>Ritchie Bros. Auctioneers Incorporated</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Blake, Peter James	4	R							

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Blake Spousal Trust	PI		O	2007-05-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	60.0000USD	0
<b>Rockyview Energy Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Centrica plc	3								
Direct Energy Marketing Limited	PI		O	2008-01-24	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	253	3.1600	21 545 474*
			O	2008-01-29	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	797 435	3.1600	22 342 909*
			O	2008-01-30	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	2 021 469	3.1600	24 364 378*
Direct Energy Marketing Limited	3		O	2008-01-24	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	253	3.1600	21 545 474*
			O	2008-01-29	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	797 435	3.1600	22 342 909*
			O	2008-01-30	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	2 021 469	3.1600	24 364 378*
McTavish, Gregory John	8		O	2008-01-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2008-01-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			65 159
			O	2008-01-14	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(65 159)	3.1600	0
McTavish Enterprises Ltd	PI		O	2008-01-14	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 458
			O	2008-01-14	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(2 458)	3.1600	0
<b>Rogers Sugar Income Fund</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Lafrance, Daniel	5		O	2008-02-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(46 000)		0
Walton, Michael	8		O	2008-02-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 200)	5.1220	800*
<b>Rolland Energy Inc.</b>									
<i>Options</i>									
McLellan, Michael Price	5		O	2008-01-28	D	50 - Attribution d'options	242 186		1 298 800
<b>Royal Host Real Estate Investment Trust</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
ROYAL HOST REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	1		O	2008-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 984	6.5000	13 984*
			O	2008-01-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 800	6.3800	21 784*
			O	2008-01-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 984	6.4000	35 768*
			O	2008-01-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 984	6.3600	49 752*
			O	2008-01-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 984	6.3700	63 736*
			O	2008-01-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	38 600	6.2800	102 336*

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-01-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	6.3000	152 336*
			O	2008-01-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 984	6.2700	166 320*
			O	2008-01-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 984	6.2000	180 304*
			O	2008-01-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 984	6.2300	194 288*
			O	2008-01-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 600	6.1000	195 888*
			O	2008-01-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	155 000	6.0500	350 888*
			O	2008-01-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 984	6.1100	364 872*
			O	2008-01-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 300	6.0000	367 172*
			O	2008-01-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 984	6.1400	381 156*
			O	2008-01-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 984	6.1500	395 140*
			O	2008-01-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 300	6.0400	398 440*
			O	2008-01-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	125 000	6.1500	523 440*
			O	2008-01-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	6.1500	523 540*
			O	2008-01-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 900	6.1500	537 440*
			O	2008-01-31	D	38 - Rachat ou annulation	(184 568)		352 872*
<b>Royal Utilities Income Fund</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
McCready, Kenneth Frank	4		O	2007-08-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	12.4900	
			O	2007-08-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	12.3700	
			O	2007-08-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	12.4500	
			O	2007-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	10.1186	
RRSP	PI		M	2007-08-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	12.4900	1 000
			M	2007-08-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	12.3700	3 000
			M	2007-08-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	12.4500	4 000
			M	2007-11-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	10.1186	5 500
			O	2006-06-27	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<b>Rubicon Minerals Corporation</b>									
<i>Bons de souscription</i>									

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Cavalluzzo, Bill	5	R	O	2007-08-16	D	54 - Exercice de bons de souscription	(3 850)	0.8500	(3 850)
<b>Santoy Resources Ltd.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ingram, Robert Ingram	4		O	2008-01-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 500	0.4000	1 143 618
			O	2008-01-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	38 500	0.4000	1 182 118
			O	2008-01-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.3900	1 232 118
<b>Saskatchewan Wheat Pool Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Kitchen, Douglas O.	4		O	2008-02-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	11.8000USD	27 500
McLennan, Rex John	5		O	2008-02-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 000
<i>Forwards</i>									
Anderson, Ryan	4		O	2008-01-31	D	97 - Autre	719	11.6800	13 021
Baker, Terry	4		O	2008-01-31	D	97 - Autre	1 070	11.6800	20 507
Birks, Thomas	4		O	2008-01-31	D	97 - Autre	2 012	11.6800	21 499
Bruce, Vic	4		O	2008-01-31	D	97 - Autre	667	11.6800	12 228
Chambers, Thomas S.	4		O	2008-01-31	D	97 - Autre	2 055	11.6800	23 542
Howe, Dallas	4		O	2008-01-31	D	97 - Autre	745	11.6800	23 091
Jensen, Rick	4		O	2008-01-31	D	97 - Autre	667	11.6800	12 281
Milavsky, Harold Phillip	4		O	2008-01-31	D	97 - Autre	780	11.6800	14 130
Pinder, Herbert	4		O	2008-01-31	D	97 - Autre	1 541	11.6800	30 446
<b>Savant Explorations Ltd.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Meade, Harlan Donnley	4		O	2008-02-04	D	35 - Dividende en actions	1 196	0.0010	247 688
<b>Scorpio Mining Corporation</b>									
<i>Options</i>									
Bryce, Robert	5		O	2008-02-05	D	50 - Attribution d'options	200 000	1.1800	725 000
Comtois, Gilbert	5		O	2008-02-05	D	50 - Attribution d'options	100 000	1.1800	175 000
HAWLEY, PETER JUDE	4, 5		O	2008-02-05	D	50 - Attribution d'options	400 000	1.1800	2 760 000
Henderson, James Gilbert	4		O	2008-02-05	D	50 - Attribution d'options	200 000	1.1800	1 025 000
Horbulyk, Janet Lee	5		O	2008-02-05	D	50 - Attribution d'options	50 000	1.1800	150 000
Riley, Lisa Kathleen	4		O	2008-02-05	D	50 - Attribution d'options	200 000	1.1800	900 000
Scammell, David Roger	4		O	2008-02-05	D	50 - Attribution d'options	300 000	1.1800	1 075 000
<b>Selkirk Metals Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Muraro, Theodore William	4								
TMM Club	PI		O	2005-09-25	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2005-09-05	C	97 - Autre	1 250		1 250*
			O	2007-05-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	750	1.2400	2 000*
			O	2008-02-06	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.5600	3 000
<b>Selwyn Resources Ltd.</b>									

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Titre</b>									
<b>Initié</b>									
<b>Porteur inscrit</b>									
<b>Actions ordinaires</b>									
Meade, Harlan Donnley	4, 5		O	2008-01-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	40 000	0.2100	644 152
			O	2008-02-04	D	35 - Dividende en actions	11 042	0.0010	655 194
<b>Options</b>									
Dunning, Jason King	5		O	2008-01-31	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.2000	935 000
Finlayson, G. Barry	5		O	2008-02-01	D	50 - Attribution d'options	20 000	0.2000	70 000
Himmelright, Justin Reed	5		O	2008-02-01	D	50 - Attribution d'options	175 000	0.2000	875 000
Kwong, David	5		O	2008-01-31	D	50 - Attribution d'options	190 000	0.2000	990 000*
		R	O	2006-12-04	D	50 - Attribution d'options	80 000	0.9000	590 000*
		R	O	2007-03-23	D	50 - Attribution d'options	210 000	0.7500	800 000*
Mars, Patrick James	4		O	2008-01-31	D	50 - Attribution d'options	160 000	0.2000	720 000
McKnight, Robert Thomas	4, 5		O	2008-02-01	D	50 - Attribution d'options	230 000		960 000
Meade, Harlan Donnley	4, 5		O	2008-02-01	D	50 - Attribution d'options	490 000	0.2000	2 200 000
Nesmith, Wade Donald	4		O	2008-01-31	D	50 - Attribution d'options	175 000	0.2000	775 000
thorsen, kenneth robert	4		O	2008-01-31	D	50 - Attribution d'options	160 000	0.2000	571 400
<b>SHAW COMMUNICATIONS INC.</b>									
<b>Actions sans droit de vote Class "B"</b>									
Shaw, JR	4, 5, 3								
SFG Investments Ltd.	PI		O	2008-01-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	516 500	18.9976	13 394 694
			O	2008-01-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	483 500	19.0000	13 878 194
<b>ShawCor Ltee</b>									
<b>Actions à droit de vote subalterne Class A</b>									
Derrick, James	4		O	2007-08-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			6 000
<b>Sierra Wireless, Inc.</b>									
<b>Actions ordinaires</b>									
Cataford, Paul G.	4		O	2008-02-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	16.4896FRF	8 717
<b>SIR ROYALTY INCOME FUND</b>									
<b>Parts</b>									
Ken Fowler Enterprises Ltd.	3		O	2004-10-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			336 400
		R	O	2004-10-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	42 000	10.0200	378 400
			O	2008-02-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 100	8.7000	390 500
			O	2008-02-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	8.7100	390 900
			O	2008-02-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	72 500	8.7500	463 400
<b>SL Split Corp.</b>									
<b>Actions ordinaires Class A Capital</b>									
Bartrop, James William Spencer	4								
RESP	PI		O	2007-10-31	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-02-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le	300	12.1000	300

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit						marché			
<b>Societe d'energie Talisman Inc.</b>									
<i>Options Employee Plan</i>									
BLAKELEY, Alexander Paul	5		O	2008-01-29	D	59 - Exercice au comptant	(23 000)		457 500
<b>Société Financière Manuvie</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Manulife Financial Corporation	1		O	2008-01-04	D	38 - Rachat ou annulation	50 100	38.9998	50 100
			O	2008-01-04	D	38 - Rachat ou annulation	(50 100)		0
			O	2008-01-07	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	38.9399	150 000
			O	2008-01-07	D	38 - Rachat ou annulation	(150 000)		0
			O	2008-01-08	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	38.7987	150 000
			O	2008-01-08	D	38 - Rachat ou annulation	(150 000)		0
			O	2008-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	38.3675	150 000
			O	2008-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	(150 000)		0
			O	2008-01-10	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	38.6464	150 000
			O	2008-01-10	D	38 - Rachat ou annulation	(150 000)		0
			O	2008-01-11	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	38.7033	150 000
			O	2008-01-11	D	38 - Rachat ou annulation	(150 000)		0
			O	2008-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	38.5770	150 000
			O	2008-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	(150 000)		0
			O	2008-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	37.5451	150 000
			O	2008-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	(150 000)		0
			O	2008-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	37.5259	150 000
			O	2008-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	(150 000)		0
			O	2008-01-17	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	37.2291	150 000
			O	2008-01-17	D	38 - Rachat ou annulation	(150 000)		0
			O	2008-01-18	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	36.6407	150 000
			O	2008-01-18	D	38 - Rachat ou annulation	(150 000)		0
			O	2008-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	35.4682	150 000
			O	2008-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	(150 000)		0
			O	2008-01-22	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	35.7048	150 000
			O	2008-01-22	D	38 - Rachat ou annulation	(150 000)		0
			O	2008-01-23	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	35.8468	150 000
			O	2008-01-23	D	38 - Rachat ou annulation	(150 000)		0
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	37.3111	150 000
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	(150 000)		0
			O	2008-01-25	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	37.1660	150 000
			O	2008-01-25	D	38 - Rachat ou annulation	(150 000)		0
			O	2008-01-28	D	38 - Rachat ou annulation	146 200	37.0599	146 200
			O	2008-01-28	D	38 - Rachat ou annulation	(146 200)		0
			O	2008-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	37.2185	150 000
			O	2008-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	(150 000)		0
			O	2008-01-30	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	37.4379	150 000
			O	2008-01-30	D	38 - Rachat ou annulation	(150 000)		0
			O	2008-01-31	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	37.2551	150 000
			O	2008-01-31	D	38 - Rachat ou annulation	(150 000)		0
<b>Specialty Foods Group Income Fund</b>									

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Titre</b>									
<b>Initié</b>									
<b>Porteur inscrit</b>									
<i>Débitures Exchangeable Subordinated (Specialty Foods Group, Inc.)</i>									
Abramson, Randall	3								
Trapeze Asset Management Inc.	PI		O	2008-02-05	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	\$ 8 000.00	77.0000USD	\$ 10 909 000.00
Trapeze Capital Corp.	PI		O	2008-02-05	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(\$ 8 000.00)	77.0000USD	\$ 3 785 000.00
<i>Débitures Exchgble. Sub. (Specialty Foods Group Canada Holdings, Inc.)</i>									
Abramson, Randall	3								
Trapeze Asset Management Inc.	PI		O	2008-01-29	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(\$ 27 000.00)	77.0000USD	\$ 3 404 000.00
			O	2008-01-29	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	\$ 27 000.00	77.0000USD	\$ 3 431 000.00
<b>Sprott Molybdenum Participation Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Corriente Master Fund, LP	3		O	2008-01-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	3.5000	8 232 300*
			O	2008-02-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	4.0000	8 217 300*
<b>Stantec Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Stantec Inc.	1		O	2008-01-17	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	31.6750	10 000
			O	2008-01-17	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	31.6750	0
			O	2008-01-18	D	38 - Rachat ou annulation	12 500	31.5360	12 500
			O	2008-01-18	D	38 - Rachat ou annulation	(12 500)	31.5360	0
			O	2008-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	60 900	30.7470	60 900
			O	2008-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	(60 900)	30.7470	0
			O	2008-01-22	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	30.3950	10 000
			O	2008-01-22	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	30.3950	0
			O	2008-01-23	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	30.0599	10 000
			O	2008-01-23	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	30.0599	0
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	9 000	31.5723	9 000
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	(9 000)	31.5723	0
<b>Stella-Jones Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Jones, Ian	7		O	2008-01-31	D	51 - Exercice d'options	2 000	20.5500	2 000
Poirier, Martin	5		O	2008-01-31	D	51 - Exercice d'options	5 000	13.0000	5 000
<i>Options</i>									
Jones, Ian	7		O	2008-01-31	D	51 - Exercice d'options	(2 000)	20.5500	6 000
Poirier, Martin	5		O	2008-01-31	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	13.0000	5 000
<b>STRATA Income Fund</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Strata Income Fund	1		O	2008-01-31	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	7.0100	7 556 956
			O	2008-02-01	D	38 - Rachat ou annulation	100	6.9900	7 557 056
<i>Preferred Securities</i>									
Brasseur, Murray	4, 5								
Middlefield Financial Services Limited	PI		O	2008-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 200 000.00	10.0900	\$ 600 000.00
<b>Style de Vie Amica Inc.</b>									

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Actions ordinaires</i>									
Manji, Samir Aziz	4, 5								
Manji Investments Limited	PI		O	2008-01-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	140 000	6.9000	2 092 500
<b>Suncor Energie Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ciaramella, Joseph	5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	53	101.2000	3 374
Heath, Donald Stephen	5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	685		14 236
Hopwood, Terrence Judd	5		O	2008-02-04	D	51 - Exercice d'options	5 333	5333.0000	5 333
			O	2008-02-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 333)	96.0000	0
Toutant, Anne Marie	5								
Suncor Stock Fund Trustee	PI		O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	285	94.9400	845*
<i>Options Granted February 3, 2005 @ strike price \$41.57</i>									
Hopwood, Terrence Judd	5		O	2008-02-04	D	51 - Exercice d'options	(5 333)	41.5700	0
<i>Options Granted February 4, 2008 @ strike price \$95.05</i>									
Alley, John Kenneth	5		O	2003-02-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-02-04	D	50 - Attribution d'options	12 000	95.0500	12 000
Ashar, Mayank Mulraj	5		O	2003-04-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-02-04	D	50 - Attribution d'options	20 000	95.0500	20 000
Axford, Eric Charles	5		O	2004-03-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-02-04	D	50 - Attribution d'options	3 700	95.0500	3 700
Bailey, Johnathan Kirk	5		O	2003-05-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-02-04	D	50 - Attribution d'options	16 500	95.0500	16 500
Barauskas, Ronald	5		O	2007-03-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-02-04	D	50 - Attribution d'options	3 600	95.0500	3 600
Byl, Margaret Lenore	5		O	2003-01-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-02-04	D	50 - Attribution d'options	3 600	95.0500	3 600
Byler, David Warren	5		O	2003-05-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-02-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 000	95.0500	
			M	2008-02-04	D	50 - Attribution d'options	10 000	95.0500	10 000
Ciaramella, Joseph	5		O	2003-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-02-04	D	50 - Attribution d'options	3 700	95.0500	3 700
Crooks, Katherine Ellen	5		O	2003-02-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-02-04	D	50 - Attribution d'options	3 500	95.0500	3 500
Genereux, Ronald Paul	5		O	2003-02-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-02-04	D	50 - Attribution d'options	5 500	95.0500	5 500
George, Richard Lee	4, 5		O	2003-04-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-02-04	D	50 - Attribution d'options	78 000	95.0500	78 000
Heath, Donald Stephen	5		O	2003-01-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-02-04	D	50 - Attribution d'options	3 000		3 000
Hopwood, Terrence Judd	5		O	2003-04-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-02-04	D	50 - Attribution d'options	12 000	95.0500	12 000
Lambert, Gordon Roy	5		O	2000-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-02-04	D	50 - Attribution d'options	3 700	95.0500	3 700
Lee, Susan	5		O	2003-04-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-02-04	D	50 - Attribution d'options	12 000	95.0500	12 000
Nabholz, Kevin Drew	5		O	2003-04-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-02-04	D	50 - Attribution d'options	20 000	95.0500	20 000
Nickerson, Peter Edward	5		O	2006-11-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-02-04	D	50 - Attribution d'options	3 400	95.0500	3 400*
Odegaard, Janice	5		O	2003-06-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-02-04	D	50 - Attribution d'options	3 700	95.0500	3 700
REVINGTON, TIM	5		O	2004-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-02-04	D	50 - Attribution d'options	5 500	95.0500	5 500
Ryley, Thomas Lovett	5		O	2003-04-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-02-04	D	50 - Attribution d'options	10 000	95.0500	10 000
Shaw, Mark Jeffrey	5		O	2003-01-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-02-04	D	50 - Attribution d'options	3 500	95.0500	3 500
Thornton, Jay	5		O	2003-03-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-02-04	D	50 - Attribution d'options	12 000	95.0500	12 000
Williams, Steven Walter	5		O	2003-01-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-02-04	D	50 - Attribution d'options	35 000	95.0500	35 000
<i>Performance Units</i>									
Alley, John Kenneth	5		O	2008-02-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 000		30 420
Ashar, Mayank Mulraj	5		O	2008-02-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 000		48 380
Axford, Eric Charles	5		O	2008-02-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 850		10 720
Bailey, Johnathan Kirk	5		O	2008-02-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 250		21 470
Barauskas, Ronald	5		O	2008-02-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 800		4 300
Byl, Margaret Lenore	5		O	2008-02-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 800		10 085
Byler, David Warren	5		O	2008-02-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000		39 640
Ciaramella, Joseph	5		O	2008-02-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 850		9 700

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Superior Plus Income Fund</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Billing, Grant Donald	7		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	175 507	12.4733	1 744 674
			O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	217	12.1893	1 744 891
			O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	217	11.9595	1 745 108
			O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5 455	12.4585	1 750 563
<b>Taseko Mines Limited</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Coughlan, Terrance Barry	4		O	2008-02-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	4.0000	75 000
			O	2008-02-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 000)	4.0200	63 000
<b>Tax Optimized Return Oriented Securities Trust</b>									
<i>Actions ordinaires Income Securities</i>									
Tax Optimized Return Oriented Securities Trust	1		O	2008-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 500	8.0000	4 500*
			O	2008-01-04	D	38 - Rachat ou annulation	(4 500)		0
			O	2008-01-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	7.7900	
			M	2008-01-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	7.7300	400*
			O	2008-01-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 100	7.5800	2 100*
			O	2008-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	(2 100)		0*
			O	2008-01-08	D	38 - Rachat ou annulation	(400)		0
			O	2008-01-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	7.5800	3 000*
			O	2008-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)		0
			O	2008-01-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	7.3600	2 000*

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)		0
			O	2008-01-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	7.3400	300*
			O	2008-01-28	D	38 - Rachat ou annulation	(300)		0
<i>Parts de fiducie Return of Capital Securities</i>									
Tax Optimized Return Oriented Securities Trust	1		O	2008-01-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	8.5000	400*
			O	2008-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	(400)		0
<b>Technologies 20-20 Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Grou, Jean-François	5		O	2008-02-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	180	6.6675	297
<b>Technologies Interactives Mediagrif Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Allard, Catherine	5		O	2008-02-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 454	8.6700	2 305
Bonneau, Robert	5		O	2008-02-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	933	8.4200	38 802
Courville, Léon	4		O	2008-02-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 115	8.8300	83 123
Demel, Harris	5		O	2007-05-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-02-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	811	8.1100	811
Gadbois, Denis	4, 5		O	2008-02-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 266	8.6700	317 787
Hallak, Hélène	5		O	2007-05-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-02-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	933	8.4200	933
Lamarche, Erick	5		O	2008-02-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	726	8.6700	1 340
Rutledge, David	4		O	2007-02-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-02-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 241	8.1200	1 241
Sergerie, Pierre	5		O	2007-05-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-02-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	811	8.1100	811
Wolf, Tom	4		O	2008-02-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 115	8.8300	2 193
<b>Technologies SENSIO inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
St-Pierre, Ghislain	4		O	2006-05-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-01-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.3000	5 000
<b>TELUS Corporation</b>									
<i>Restricted Share Units</i>									

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>TerraVest Income Fund</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Clarke Inc.	3		O	2008-01-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 900	3.1900	2 601 300*
			O	2008-01-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 600	3.2300	2 617 900*
<b>Theratechnologies Inc.</b>									
<i>Options</i>									
Colussi, Marie-Noël	5		O	2008-01-30	D	50 - Attribution d'options	1 000	8.5000	88 500
Gilpin, Andrea	5		O	2008-01-30	D	50 - Attribution d'options	1 000		26 000
Perazzelli, Pierre	7, 5		O	2008-02-05	D	50 - Attribution d'options	1 000	8.5000	91 000
Peri, Krishna	5		O	2008-02-05	D	50 - Attribution d'options	1 000	8.5000	87 668
Reimer, Mark Lindsay John	5		O	2008-01-30	D	50 - Attribution d'options	1 000		26 000
<b>Toromont Industries Ltd.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gage, Ronald G.	4	R	O	2007-12-07	D	51 - Exercice d'options	10 000		26 000
Paravi, Anna	7, 2		O	2008-01-29	D	51 - Exercice d'options	2 000	10.6350	10 750
			O	2008-01-29	D	51 - Exercice d'options	2 000	10.7050	12 750
			O	2008-01-29	D	51 - Exercice d'options	1 200	16.5850	13 950
			O	2008-01-29	D	51 - Exercice d'options	600	21.9400	14 550
<i>Options</i>									
Gage, Ronald G.	4	R	O	2007-12-07	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	28.0400	45 000
Paravi, Anna	7, 2		O	2007-01-29	D	51 - Exercice d'options	(2 000)	10.6350	
			M	2008-01-29	D	51 - Exercice d'options	(2 000)	10.6350	8 500
			O	2008-01-29	D	51 - Exercice d'options	(2 000)	10.7050	6 500
			O	2008-01-29	D	51 - Exercice d'options	(1 200)	16.5850	5 300
			O	2008-01-29	D	51 - Exercice d'options	(600)	21.9400	4 700
<b>TORR Canada Inc. (formerly MAISON DE RECHERCHE APPLIQUÉE ET DE TECHNOLOGIE EN MATIÈRE ENVIRONMENTAL - CORPORATION EARTH)</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Linga, Harald	7		O	2007-12-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2007-12-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Droits Restricted Shares</i>									
Linga, Harald	7		O	2007-12-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2007-12-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			45 000

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Options</i>									
Linga, Harald	7	R	O	2007-12-20	D	50 - Attribution d'options	75 000	0.3100	
			M	2007-12-19	D	50 - Attribution d'options	75 000	0.3100	75 000
<b>Total Energy Services Trust</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
KEARL, MARK ANTHONY	5								
1283731 Alberta Ltd.	PI		O	2008-01-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	5.0100	35 850
			O	2008-01-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 800	5.5300	37 650
			O	2008-01-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	5.5800	37 750
			O	2008-01-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 250	5.5500	40 000
Macson, Bradley John	5		O	2008-01-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	625	5.4298	
			M	2008-01-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	625	5.4298	57 359
			O	2008-01-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 400	5.4298	62 759
Total Energy Services Ltd.	1								
Cormark Securities Inc.	PI		O	2008-01-31	I	38 - Rachat ou annulation	(50 000)		0
<b>Transat A.T. inc.</b>									
<i>Action à droit de vote de catégorie B</i>									
De Cesare, Lina	4, 7, 5		O	2008-01-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 400)	27.3100	64 979
			O	2008-01-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	27.4000	64 779
			O	2008-01-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 778)	27.5000	62 001
De Montigny, André	7, 5		O	2008-02-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 421)	27.8000	8 606
Transat A.T. inc.	1		O	2008-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	100	26.1100	100
			O	2008-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		0
			O	2008-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	100	26.1200	100
			O	2008-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		0
			O	2008-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	26.4500	4 000
			O	2008-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)		0
			O	2008-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	17 800	26.5000	17 800
			O	2008-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	(17 800)		0
			O	2008-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	27.0900	1 000
			O	2008-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
			O	2008-01-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 900	27.2500	1 900
			O	2008-01-22	D	38 - Rachat ou annulation	(1 900)		0
			O	2008-01-22	D	38 - Rachat ou annulation	3 700	27.2900	3 700
			O	2008-01-22	D	38 - Rachat ou annulation	(3 700)		0
			O	2008-01-23	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	27.3500	1 000
			O	2008-01-23	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
			O	2008-01-23	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	27.4500	4 000

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-01-23	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)		0
			O	2008-01-23	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	27.5000	5 000
			O	2008-01-23	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0
			O	2008-01-23	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	27.9500	1 100
			O	2008-01-23	D	38 - Rachat ou annulation	(1 100)		0
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	100	26.7800	100
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		0
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	200	26.8900	200
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	(200)		0
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	100	26.9000	100
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		0
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	100	26.9300	100
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		0
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	100	26.9500	100
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		0
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	100	26.9600	100
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		0
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	400	27.0000	400
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	(400)		0
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	500	27.0100	500
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	(500)		0
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	200	27.0200	200
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	(200)		0
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	200	27.0300	200
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	(200)		0
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	27.0400	1 100
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	(1 100)		0
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	400	27.0500	400
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	(400)		0
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	400	27.0600	400
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	(400)		0
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	200	27.0700	200
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	(200)		0
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	700	27.0800	700
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	(700)		0
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	100	27.0900	100
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		0
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	200	27.1000	200
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	(200)		0
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	400	27.1100	400
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	(400)		0
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	300	27.1200	300
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	(300)		0
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	200	27.1300	200
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	(200)		0
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	27.1400	1 400
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)		0

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	100	27.1500	100
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		0
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	100	27.1600	100
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		0
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	100	27.1900	100
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		0
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	200	27.3000	200
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	(200)		0
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	200	27.3200	200
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	(200)		0
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	200	27.3300	200
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	(200)		0
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	100	27.3400	100
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		0
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	200	27.3500	200
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	(200)		0
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	200	27.3700	200
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	(200)		0
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	800	27.3900	800
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	(800)		0
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	200	27.4000	200
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	(200)		0
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	100	27.4100	100
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		0
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	100	27.4200	100
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		0
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	100	27.4300	100
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		0
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	100	27.4500	100
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		0
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	200	27.4800	200
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	(200)		0
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	100	27.5000	100
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		0
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	200	27.6600	200
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	(200)		0
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	200	27.6700	200
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	(200)		0
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	27.6800	1 000
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	300	27.7000	300
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	(300)		0
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	100	27.7100	100
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		0
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	5 546	27.7300	
			M	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	200	27.7300	200
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	(5 546)		

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			M	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	(200)		0
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	300	27.7900	300
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	(300)		0
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	700	27.8000	700
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	(700)		0
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	200	27.8100	200
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	(200)		0
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	200	27.8900	200
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	(200)		0
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	27.9000	1 500
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)		0
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	400	27.9100	400
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	(400)		0
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	200	27.9200	200
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	(200)		0
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	27.9300	1 300
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	(1 300)		0
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	1 900	27.9400	1 900
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	(1 900)		0
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	27.9500	2 200
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	(2 200)		0
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	100	27.9700	100
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		0
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	400	27.9800	400
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	(400)		0
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	100	27.9900	100
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		0
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	700	28.0000	700
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	(700)		0
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	100	28.0100	100
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		0
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	200	28.0200	200
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	(200)		0
			O	2008-01-25	D	38 - Rachat ou annulation	5 600	27.9100	5 600
			O	2008-01-25	D	38 - Rachat ou annulation	(5 600)		0
			O	2008-01-25	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	27.9300	5 000
			O	2008-01-25	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0
			O	2008-01-25	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	27.9500	5 000
			O	2008-01-25	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0
			O	2008-01-25	D	38 - Rachat ou annulation	100	28.0300	100
			O	2008-01-25	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		0
			O	2008-01-25	D	38 - Rachat ou annulation	2 900	28.1000	2 900
			O	2008-01-25	D	38 - Rachat ou annulation	(2 900)		0
			O	2008-01-28	D	38 - Rachat ou annulation	4 300	27.1800	4 300
			O	2008-01-28	D	38 - Rachat ou annulation	(4 300)		0
			O	2008-01-28	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	27.3000	5 000
			O	2008-01-28	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-01-28	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	27.3100	3 000
			O	2008-01-28	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)		0
			O	2008-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	200	27.6400	200
			O	2008-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	(200)		0
			O	2008-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	4 400	27.6500	4 400
			O	2008-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	(4 400)		0
			O	2008-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	27.8300	2 100
			O	2008-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	(2 100)		0
			O	2008-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	27.9000	1 700
			O	2008-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	(1 700)		0
			O	2008-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	28.0000	1 100
			O	2008-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	(1 100)		0
			O	2008-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	28.0900	5 000
			O	2008-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0
			O	2008-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	28.3500	2 000
			O	2008-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)		0
			O	2008-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	28.2200	4 000
			O	2008-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)		0
			O	2008-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	28.2500	1 100
			O	2008-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	(1 100)		0
			O	2008-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	900	28.2000	900
			O	2008-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	(900)		0
			O	2008-01-30	D	38 - Rachat ou annulation	400	27.4000	400
			O	2008-01-30	D	38 - Rachat ou annulation	(400)		0
			O	2008-01-30	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	27.4500	2 000
			O	2008-01-30	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)		0
			O	2008-01-30	D	38 - Rachat ou annulation	2 600	27.4700	2 600
			O	2008-01-30	D	38 - Rachat ou annulation	(2 600)		0
			O	2008-01-30	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	27.5000	4 000
			O	2008-01-30	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)		0
			O	2008-01-30	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	27.5500	4 000
			O	2008-01-30	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)		0
			O	2008-01-30	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	27.5600	3 000
			O	2008-01-30	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)		0
			O	2008-01-30	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	27.7500	2 000
			O	2008-01-30	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)		0
			O	2008-01-30	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	27.9000	5 000
			O	2008-01-30	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0
			O	2008-01-31	D	38 - Rachat ou annulation	400	26.7500	400
			O	2008-01-31	D	38 - Rachat ou annulation	(400)		0
			O	2008-01-31	D	38 - Rachat ou annulation	100	26.7700	100
			O	2008-01-31	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		0
			O	2008-01-31	D	38 - Rachat ou annulation	4 600	26.8000	4 600
			O	2008-01-31	D	38 - Rachat ou annulation	(4 600)		0
			O	2008-01-31	D	38 - Rachat ou annulation	2 900	27.0000	2 900
			O	2008-01-31	D	38 - Rachat ou annulation	(2 900)		0
			O	2008-01-31	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	27.0500	5 000

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-01-31	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0
<b>TransCanada PipeLines Limited</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
TransCanada Corporation	3		O	2008-01-31	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 458 870	38.6100	533 135 025
<b>Transcontinental inc.</b>									
<i>Actions à droit de vote subalterne Catégorie A</i>									
Transcontinental inc.	1		O	2008-01-04	D	38 - Rachat ou annulation	9 000	15.6666	34 800
			O	2008-01-07	D	38 - Rachat ou annulation	9 000	15.3313	43 800
			O	2008-01-08	D	38 - Rachat ou annulation	9 000	15.3053	36 000
			O	2008-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	9 000	15.1578	45 000
			O	2008-01-10	D	38 - Rachat ou annulation	27 600	15.2087	72 600
			O	2008-01-11	D	38 - Rachat ou annulation	27 600	15.1520	100 200
			O	2008-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	15 900	14.9940	116 100
			O	2008-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	27 600	14.7034	143 700
			O	2008-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	27 600	14.3663	135 300
			O	2008-01-17	D	38 - Rachat ou annulation	27 600	14.0679	162 900
			O	2008-01-18	D	38 - Rachat ou annulation	103 800	14.6512	266 700
			O	2008-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	26 500	14.3598	293 200
			O	2008-01-22	D	38 - Rachat ou annulation	27 600	14.6866	320 800
			O	2008-01-23	D	38 - Rachat ou annulation	27 600	14.2076	348 400
			O	2008-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	27 600	14.5750	376 000
			O	2008-01-25	D	38 - Rachat ou annulation	27 600	14.8520	403 600
			O	2008-01-28	D	38 - Rachat ou annulation	146 700	15.0083	550 300
			O	2008-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	27 600	14.8027	577 900
			O	2008-01-30	D	38 - Rachat ou annulation	27 600	14.6895	605 500
			O	2008-01-31	D	38 - Rachat ou annulation	27 600	14.7346	82 800
			O	2008-01-07	D	38 - Rachat ou annulation	(16 800)		27 000
			O	2008-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	(36 000)		107 700
			O	2008-01-30	D	38 - Rachat ou annulation	(550 300)		55 200
<b>TransGlobe Energy Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Chase, Geoffrey Charles	4		O	2008-02-01	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(97 500)		86 500
<b>TriNorth Capital Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lawrence Asset Management Inc.	3		O	2008-01-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			15 478 500
<i>Bons de souscription</i>									
Lawrence Asset Management Inc.	3		O	2008-01-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			12 500 000
<b>TriStar Oil &amp; Gas Ltd.</b>									
<i>Options</i>									
Wihak, Michael	5		O	2008-01-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			170 000
<i>Stock Incentive Shares</i>									
Wihak, Michael	5		O	2008-01-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			70 000
<b>Tri-White Corporation</b>									

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Titre</b>									
<b>Initié</b>									
<b>Porteur inscrit</b>									
<b>Actions ordinaires</b>									
Sahi, Kuldip (Rai)	4, 6, 5, 3								
Paros Enterprises Limited	PI		O	2008-01-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	8.1000	13 270 806
			O	2008-02-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	8.1000	13 275 806
			O	2008-02-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 900	8.2000	13 280 706
<b>TSO3 inc.</b>									
<b>Actions ordinaires</b>									
Boisjoli, Marc	5		O	2008-01-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	414	2.3500	1 856
Hewitt, Ann	5		O	2008-01-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	337	2.3500	41 350
Robitaille, Simon	4, 5								
REER	PI		O	2008-01-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	517	2.3500	10 941
Vézina, Jocelyn	4, 5								
RRSP	PI		O	2008-01-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	570	2.3500	102 149
<b>Twin Butte Energy Ltd.</b>									
<b>Actions ordinaires</b>									
SAUNDERS, JAMES MACLEO	4		O	2008-01-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 100	2.0200	1 189 556
<b>Options</b>									
Cawston, Ron	5		O	2008-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	(240 000)		0
Dunn, Brian Francis	5		O	2008-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	(187 000)		0
Hodgson, Greg	5		O	2008-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	(150 000)		0
Hruska, Craig Francis	4		O	2008-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)		0
MULLEN, Kenneth Brandon	4		O	2008-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)		0
SAUNDERS, JAMES MACLEO	4		O	2008-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)		0
<b>Tyler Resources Inc.</b>									
<b>Actions ordinaires</b>									
The K2 Principal Fund L.P.	3		O	2008-01-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	1.5200	15 013 500
			O	2008-01-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	46 400	1.5200	15 059 900
			O	2008-01-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300 000	1.5300	15 359 900
			O	2008-01-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	250 000	1.5300	15 609 900
<b>United Corporations Limited</b>									
<b>Actions ordinaires</b>									
E-L Financial Corporation Limited	3		O	2008-01-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	60.3680	5 164 656
			O	2008-01-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 900	60.0000	5 166 556
			O	2008-01-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	60.1430	5 167 256

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Upper Lake Oil and Gas Ltd.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Keenan, David Robert	5		O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.6000	
			M	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	111 000	0.5500	326 140
Zakresky, Robert John	4		O	2008-01-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200 000	0.5500	389 400
			O	2008-01-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.5600	489 400
			O	2008-02-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.5800	539 400
			O	2008-02-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	28 000	0.5800	567 400
<b>Uranium One Inc.</b>									
<i>Options</i>									
Abasov, Farhad	5		O	2007-10-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2007-08-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			201 250
Ferreira, Sarel Coenraad Petrus	5		O	2007-03-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			20 500
<b>Uruguay Mineral Exploration Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Uruguay Mineral Exploration Inc.	1		O	2008-01-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			50 000
<b>UTS Energy Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Abells Morissette, Jina Dawn	5		O	2008-01-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	177	5.4000	30 666
Solium Capital RRSP	PI		O	2008-01-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 697	5.4100	6 628
Bobyte, Wayne I	5		O	2008-01-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	270	5.4000	43 713
			O	2008-01-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 697	5.4100	10 258
Lutley, Howard	5		O	2008-01-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	255	5.4000	19 690
Roach, William	4, 5		O	2008-01-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	444	5.4000	357 358
Sandell, Martin	5		O	2008-01-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	231	5.4000	93 911
			O	2008-01-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 697	5.4100	6 628
Wightman, Daryl	5		O	2008-01-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	231	5.4000	218 447
			O	2008-01-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 697	5.4100	8 993
<i>Droits Deferred Share Unit</i>									
Wightman, Daryl	5		O	2008-01-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 642		9 775

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Vermilion Energy Trust</b>									
<i>Options</i>									
Hicks, Curtis W.	5		O	2007-11-28	D	51 - Exercice d'options	(20 000)		
			M	2007-11-28	D	51 - Exercice d'options	(22 900)		98 600
<i>Parts de fiducie</i>									
Hicks, Curtis W.	5		O	2007-11-28	D	51 - Exercice d'options	20 000	36.0000	
			M	2007-11-28	D	51 - Exercice d'options	22 900	36.0000	72 965
			O	2007-11-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	36.0000	
			M	2007-11-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(22 900)	36.0000	50 065
<i>Trust Unit Incentive Rights</i>									
KILLI, Joseph F.	4	R	O	2008-01-17	D	46 - Contrepartie de services	3 700	35.2800	21 430
<b>VGS Seismic Canada Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires Class A Common Shares</i>									
Milroy, Scott John	5		O	2008-02-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.4000	76 250
<b>Victory Nickel Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Crothers, Frank	4, 6								
Sea Shell Limited	PI		O	2008-01-26	I	51 - Exercice d'options	150 000	0.2747	
		R	M	2008-01-26	I	51 - Exercice d'options	150 000	0.2747	10 081 857
<i>Options</i>									
Crothers, Frank	4, 6	R	O	2008-01-26	D	51 - Exercice d'options	(150 000)	0.2747	893 750
<b>Virtek Vision International Inc.</b>									
<i>Options</i>									
Beynon, Thomas Dwyer	8		O	2008-01-31	D	52 - Expiration d'options	(5 000)	0.9000	5 000*
Kamel, Mohamed	4		O	2008-01-31	D	52 - Expiration d'options	(5 000)	0.9000	35 000*
Mitchell, Paul David	4		O	2008-01-31	D	52 - Expiration d'options	(5 000)	0.9000	35 000*
Monsberger, Peter Frank	5		O	2008-01-31	D	52 - Expiration d'options	(4 167)	1.0500	372 500*
Nally, Robert	4		O	2008-01-31	D	52 - Expiration d'options	(5 000)	0.9000	25 000*
<b>WestJet Airlines Ltd.</b>									
<i>Actions ordinaires - Voting</i>									
Bureau, Duncan	5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 753	17.1100	4 483
Hougan, Donald Arthur	4		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 688	17.1100	20 603
Matheson, Tyson	5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 382	17.1100	7 930
Webster, Janice	5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 384	17.1100	4 087
White, Russell	5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 526	17.1100	4 020
Winzinowich, Donald, Leonard	5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4 910	17.1100	18 726
<b>Westport Innovations Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Burke, Jonathan Edmund	5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	7 487	2.1400	24 242*

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Gallagher, J. Michael	5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	9 724	2.1400	98 005
Scott, Ian J	5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	11 085	2.1400	32 318
Williams, Graham Pritchard	5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	154	2.1400	12 954
Wong, Elaine	5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5 468	2.1400	107 831
<b>WGI Heavy Minerals, Incorporated</b>									
<i>Droits</i>									
Ackerman, Robert Wallace	4	R	O	2006-06-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	50 000		
			M	2006-06-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	50 000		50 000
Brown, Covell	4, 5	R	O	2006-06-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	50 000		
			M	2006-06-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	50 000		50 000
		R	O	2007-05-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	400 000		
			M	2007-05-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	400 000		450 000
Burns, Michael	4	R	O	2006-06-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	50 000		
			M	2006-06-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	50 000		50 000
Curry, Gerald Mark	4	R	O	2006-06-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	50 000		
			M	2006-06-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	50 000		50 000
Fear, Gordon Andrew	4	R	O	2007-06-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	50 000		
			M	2007-06-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	50 000		50 000
VINCENT, KITSON	4	R	O	2006-06-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	50 000		
			M	2006-06-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	50 000		50 000
<b>Yamana Gold Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bennett, Mark	5		O	2006-04-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-01-24	D	51 - Exercice d'options	50 000	9.6500	50 000
			O	2008-01-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	15.9000	0
Cintro, Evandro	5		O	2008-01-24	D	51 - Exercice d'options	175 000	9.6500	242 392
			O	2008-01-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(175 000)	15.9000	67 392
Jones, Jacqueline	5		O	2008-01-24	D	51 - Exercice d'options	50 000	9.6500	67 500
			O	2008-01-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	15.9000	17 500
Lees, Charles Nigel	4		O	2008-01-24	D	51 - Exercice d'options	165 000	9.6500	180 000
			O	2008-01-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(165 000)	15.9000	15 000
Main, Charles	5		O	2008-01-24	D	51 - Exercice d'options	133 000	9.6500	241 870
			O	2008-01-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(133 000)	15.9000	108 870
Marrone, Peter	4, 5		O	2008-01-24	D	51 - Exercice d'options	1 500 000	9.6500	1 575 000
Canaccord Capital Corporation	PI		O	2008-01-24	I	51 - Exercice d'options	1 500 000	9.6500	3 795 279
			O	2008-01-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000 000)	15.9000	1 795 279
McKnight, Greg	5		O	2008-01-24	D	51 - Exercice d'options	50 000	3.6900	124 223
			O	2008-01-24	D	51 - Exercice d'options	120 000	9.6500	244 223

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-01-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(191 458)	15.9000	52 765
Portugal, Arao	5		O	2007-05-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-01-24	D	51 - Exercice d'options	100 000	9.6500	100 000
			O	2008-01-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	15.9000	0
Titano, Dino	4		O	2008-01-24	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	125 000	9.6500	135 000*
			O	2008-01-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(125 000)	15.9000	10 000*
<i>Options</i>									
Bennett, Mark	5		O	2008-01-24	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	9.6500	0
Cintro, Evandro	5		O	2008-01-24	D	51 - Exercice d'options	(175 000)	9.6500	155 000
Jones, Jacqueline	5		O	2008-01-24	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	9.6500	15 000
Lees, Charles Nigel	4		O	2008-01-24	D	51 - Exercice d'options	(165 000)		85 000
Main, Charles	5		O	2008-01-24	D	51 - Exercice d'options	(133 000)	9.6500	250 000
Marrone, Peter	4, 5		O	2008-01-24	D	51 - Exercice d'options	(1 500 000)	9.6500	530 000
McKnight, Greg	5		O	2008-01-24	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	3.6900	500 000
			O	2008-01-24	D	51 - Exercice d'options	(120 000)	9.6500	380 000
Portugal, Arao	5		O	2008-01-24	D	51 - Exercice d'options	(100 000)	9.6500	0
Titano, Dino	4		O	2008-01-24	D	51 - Exercice d'options	(125 000)	9.6500	125 000*
<b>YIELDPLUS Income Fund</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Yieldplus Income Fund	1		O	2008-02-01	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	10.7200	14 352 161

**ANNEXE 3 LISTE DES OPÉRATIONS D'INITIÉS DÉCLARÉES HORS DÉLAI (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)**

Vous trouverez, sous la présente annexe, une liste des opérations d'initiés déclarées hors délai dans le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI). Il s'agit de la liste des initiés qui n'ont pas déclaré leur emprise ou une modification à leur emprise à l'intérieur des délais prescrits par la Loi. Cette liste est publiée chaque semaine, mais les opérations déclarées hors délai n'y apparaissent qu'une seule fois.

Le détail des opérations déposées en retard est publié à l'Annexe B1 (Déclarations d'initiés SEDI). Ces opérations sont codifiées « R ».

L'information publiée dans cette annexe est tirée du rapport hebdomadaire produit par le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI).

Les initiés ou leurs agents autorisés sont responsables des informations entrées dans le système et, par conséquent, de celles contenues dans le présent rapport. L'information entrée directement dans SEDI prévaut toutefois sur celle présentée ci-dessous. Certaines informations entrées par les initiés ou leurs agents, qui ne sont pas automatiquement traduites par le système, peuvent être publiées en français ou en anglais.

Le personnel rappelle aux initiés qu'ils doivent, en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières (LVM), déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujetti au Québec de façon exacte et claire et ce, dans un délai de dix jours, sauf dans certains cas précis.

L'initié qui ne déclare pas, dans les délais requis, toute modification à son emprise sur les titres de l'émetteur à l'égard duquel il est initié peut être tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire ou être passible d'une amende à la suite d'une poursuite pénale.

La sanction administrative pécuniaire est prévue à l'article 274.1 (LVM) et à l'article 271.14 du Règlement sur les valeurs mobilières (RVM). Cette sanction administrative pécuniaire est imposée aux initiés des émetteurs assujettis pour lesquels le Québec agit à titre d'autorité principale. Afin de bien les identifier, les opérations de ces initiés apparaissent en caractère gras dans la présente Annexe. Cette sanction administrative pécuniaire est de 100 \$ par omission de déclarer pour chaque jour au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$.

L'infraction pouvant faire l'objet d'une poursuite pénale est prévue à l'article 202 LVM, avec référence à l'article 97 LVM et à l'article 174 RVM. Une telle infraction rend l'initié passible d'une amende de 1 000 \$ à 20 000 \$ dans le cas d'une personne physique et d'une amende de 1 000 \$ à 50 000 \$ dans les autres cas. Pour informations, veuillez communiquer avec l'Autorité des marchés financiers.

## Opérations d'initiés déclarées hors délai

Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
<b>Abramson, Herbert</b>	Lorus Therapeutics Inc.	2007-11-23	2008-02-06	ON
	Lorus Therapeutics Inc.	2008-01-14	2008-02-06	ON
<b>Ashworth, Gordon Roy</b>	Baymount Incorporated (formerly Academy Capital Corp.)	2007-12-21	2008-02-01	ON
<b>Atacan, Ian D</b>	Impax Energy Services Income Trust	2007-12-14	2008-02-05	ON
<b>Beckmann, Willem Johannes Petrus</b>	Great Basin Gold Ltd.	2007-04-18	2008-02-04	BC
	Great Basin Gold Ltd.	2008-01-04	2008-02-04	BC
<b>Blake, Peter James</b>	Ritchie Bros. Auctioneers Incorporated	2007-05-15	2008-02-01	BC
<b>Boatman, Christopher</b>	Amalgamated Income Limited Partnership	2005-05-19	2008-02-04	AB
	Amalgamated Income Limited Partnership	2007-04-02	2008-02-04	AB
	Amalgamated Income Limited Partnership	2007-10-05	2008-02-04	AB
<b>Bright, James S.</b>	<b>Compagnie des Chemins de Fer Nationaux du Canada</b>	<b>2004-01-24</b>	<b>2008-01-31</b>	<b>QC</b>
<b>Bryan, Rorke Bardon</b>	Papiers Fraser Inc.	2007-09-27	2008-02-03	ON
<b>Cavalluzzo, Bill</b>	Paragon Minerals Corporation	2006-12-21	2008-02-04	BC
	Paragon Minerals Corporation	2007-08-07	2008-02-04	BC
	Rubicon Minerals Corporation	2007-08-16	2008-02-04	BC
<b>Chen, Gong</b>	Millrock Resources Inc.	2007-11-21	2008-02-02	BC
	Millrock Resources Inc.	2007-12-06	2008-02-02	BC
<b>Clarke Inc.</b>	Clarke Inc.	2007-12-21	2008-02-04	ON
	Clarke Inc.	2007-12-27	2008-02-04	ON
<b>Clarke, John Adrian Maximilian</b>	Birch Mountain Resources Ltd.	2008-01-08	2008-02-04	AB
<b>Corriente Master Fund, LP</b>	<b>Blue Note Mining Inc.</b>	<b>2008-01-04</b>	<b>2008-02-05</b>	<b>QC</b>
	<b>Blue Note Mining Inc.</b>	<b>2008-01-04</b>	<b>2008-02-05</b>	<b>QC</b>

## Opérations d'initiés déclarées hors délai

Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
<b>Crothers, Frank</b>	Victory Nickel Inc.	2008-01-26	2008-02-06	ON
	Victory Nickel Inc.	2008-01-26	2008-02-06	ON
<b>Crowley, Brian Lee</b>	Clearwater Seafoods Income Fund	2007-03-15	2008-02-01	NS
	Clearwater Seafoods Income Fund	2007-03-15	2008-02-01	NS
<b>dos Santos, Pericles</b>	Canexus Income Fund	2007-11-01	2008-02-06	AB
	Canexus Income Fund	2007-11-01	2008-02-06	AB
<b>Fauth, Vernon Ray</b>	FairWest Energy Corporation	2007-11-30	2008-01-31	AB
	Canexus Income Fund	2007-11-01	2008-02-06	AB
<b>Felesky, Stephanie L.</b>	Canexus Income Fund	2007-11-01	2008-02-06	AB
	Canexus Income Fund	2007-11-01	2008-02-06	AB
<b>Fergusson, Hugh A.</b>	Canexus Income Fund	2007-11-01	2008-02-06	AB
	Canexus Income Fund	2007-11-01	2008-02-06	AB
<b>Flanagan, Dennis Graham</b>	Canexus Income Fund	2007-11-01	2008-02-06	AB
	Canexus Income Fund	2007-11-01	2008-02-06	AB
<b>Fournier, Antoine</b>	<b>Ressources Threegold Inc.</b>	<b>2008-01-03</b>	<b>2008-02-04</b>	<b>QC</b>
	<b>Ressources Threegold Inc.</b>	<b>2008-01-03</b>	<b>2008-02-05</b>	<b>QC</b>
<b>Gage, Ronald G.</b>	Toromont Industries Ltd.	2007-12-07	2008-02-04	ON
	Toromont Industries Ltd.	2007-12-07	2008-02-04	ON
<b>Goldberg, Gerald</b>	Baymount Incorporated (formerly Academy Capital Corp.)	2007-12-21	2008-02-05	ON
	Canexus Income Fund	2007-11-01	2008-02-06	AB
<b>Gosse, David Bruce</b>	Canexus Income Fund	2007-11-01	2008-02-06	AB
	Canexus Income Fund	2007-11-01	2008-02-06	AB
<b>Gregory, Mark Glen Ellwood</b>	Baymount Incorporated (formerly Academy Capital Corp.)	2007-12-21	2008-02-04	ON
	Canexus Income Fund	2007-11-01	2008-02-06	AB
<b>Hayhurst, Douglas Palmer</b>	Canexus Income Fund	2007-11-01	2008-02-06	AB
	Canexus Income Fund	2007-11-01	2008-02-06	AB
<b>Hes, John</b>	Metaux Russel Inc.	2006-03-14	2008-02-07	ON
	Metaux Russel Inc.	2006-03-14	2008-02-07	ON
	Metaux Russel Inc.	2006-03-14	2008-02-07	ON
	Metaux Russel Inc.	2006-03-14	2008-02-07	ON
	Metaux Russel Inc.	2006-03-14	2008-02-07	ON
<b>Humphrey, Raymond Bruce</b>				

## Opérations d'initiés déclarées hors délai

Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
	Consolidated Thompson Iron Mines Limited (formerly Consolidated Thompson-Lundmark Gold Mines Limited)	2007-06-26	2008-02-04	ON
<b>Kasner, Robert J.</b>				
	Ressources GLR Inc.	2008-01-22	2008-02-06	ON
	Ressources GLR Inc.	2008-01-23	2008-02-06	ON
	Ressources GLR Inc.	2008-01-23	2008-02-06	ON
	Ressources GLR Inc.	2008-01-24	2008-02-06	ON
	Ressources GLR Inc.	2008-01-24	2008-02-06	ON
<b>Ken Fowler Enterprises Ltd.</b>				
	SIR ROYALTY INCOME FUND	2004-10-15	2008-02-07	ON
<b>KILLI, Joseph F.</b>				
	Vermilion Energy Trust	2008-01-17	2008-02-01	AB
<b>Knight, David Allan</b>				
	Fortune Minerals Limited	2008-01-23	2008-02-03	ON
	Fortune Minerals Limited	2008-01-23	2008-02-03	ON
<b>Kubera, Gary L.</b>				
	Canexus Income Fund	2007-11-01	2008-02-06	AB
	Canexus Income Fund	2007-11-01	2008-02-06	AB
<b>Kwong, David</b>				
	Selwyn Resources Ltd.	2006-12-04	2008-02-04	BC
	Selwyn Resources Ltd.	2007-03-23	2008-02-04	BC
<b>Landry, Aldea</b>				
	Papiers Fraser Inc.	2008-01-24	2008-02-05	ON
<b>Mangalji, Majid</b>				
	Fonds de Placement Immobilier InnVest	2008-01-08	2008-02-04	ON
<b>MAUCHAN, CRAIG</b>				
	<b>Banque de Montréal</b>	<b>2007-12-31</b>	<b>2008-02-07</b>	<b>QC</b>
<b>McCluskey, John</b>				
	ALAMOS GOLD INC	2008-01-10	2008-01-31	BC
	ALAMOS GOLD INC	2008-01-10	2008-01-31	BC
<b>McLellan, Richard Thomas</b>				
	Canexus Income Fund	2007-11-01	2008-02-06	AB
	Canexus Income Fund	2007-11-01	2008-02-06	AB
<b>Miles, David Lindsay</b>				
	Esperanza Silver Corporation	2008-01-22	2008-02-04	BC
	Esperanza Silver Corporation	2008-01-22	2008-02-04	BC
<b>Morrison, Robert John</b>				
	Coretec Inc.	2007-12-18	2008-02-06	ON
<b>Oligney, Ronald E.</b>				

## Opérations d'initiés déclarées hors délai

Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
	Opal Energy Corp.	2006-12-13	2008-02-04	BC
<b>Pettie, Diane Joan</b>				
	Canexus Income Fund	2007-11-01	2008-02-06	AB
	Canexus Income Fund	2007-11-01	2008-02-06	AB
<b>Q9 Networks Inc.</b>				
	Les Réseaux Q9 Inc.	2007-12-14	2008-02-07	ON
	Les Réseaux Q9 Inc.	2007-12-17	2008-02-07	ON
	Les Réseaux Q9 Inc.	2007-12-19	2008-02-07	ON
	Les Réseaux Q9 Inc.	2007-12-20	2008-02-07	ON
	Les Réseaux Q9 Inc.	2007-12-21	2008-02-07	ON
	Les Réseaux Q9 Inc.	2007-12-24	2008-02-07	ON
	Les Réseaux Q9 Inc.	2007-12-27	2008-02-07	ON
	Les Réseaux Q9 Inc.	2007-12-28	2008-02-07	ON
<b>Reinhart, Kevin Jerome</b>				
	Canexus Income Fund	2007-11-01	2008-02-06	AB
<b>Romanow, Marvin F.</b>				
	Canexus Income Fund	2007-11-01	2008-02-06	AB
<b>Roorda, Jacob</b>				
	Harvest Energy Trust	2007-07-05	2008-02-06	AB
	Harvest Energy Trust	2007-07-05	2008-02-06	AB
<b>Rougerie, Yves</b>				
	<b>Ressources Abitex inc.</b>	<b>2007-10-25</b>	<b>2008-02-05</b>	<b>QC</b>
	<b>Ressources Abitex inc.</b>	<b>2007-12-28</b>	<b>2008-02-05</b>	<b>QC</b>
	<b>Ressources Abitex inc.</b>	<b>2008-01-23</b>	<b>2008-02-03</b>	<b>QC</b>
<b>Simmonds, John Graham</b>				
	Baymount Incorporated (formerly Academy Capital Corp.)	2007-12-21	2008-02-04	ON
<b>Squires, Douglas John Paul</b>				
	Biovail Corporation	2007-11-26	2008-02-06	ON
<b>Stewart, Robert Trevor</b>				
	Les Aliments Maple Leaf Inc.	2008-01-18	2008-02-04	ON
	Les Aliments Maple Leaf Inc.	2008-01-18	2008-02-04	ON
	Les Aliments Maple Leaf Inc.	2008-01-18	2008-02-04	ON
<b>Stone, Victor Reginald</b>				
	InterRent Real Estate Investment Trust	2007-01-29	2008-01-30	ON
<b>Sugalski, Thomas Anthony</b>				
	Canexus Income Fund	2007-11-01	2008-02-06	AB
<b>Supremex Income Fund</b>				
	<b>Fonds de revenu Supremex</b>	<b>2007-11-14</b>	<b>2008-02-05</b>	<b>QC</b>
	<b>Fonds de revenu Supremex</b>	<b>2007-11-16</b>	<b>2008-02-05</b>	<b>QC</b>

## Opérations d'initiés déclarées hors délai

Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
	Fonds de revenu Supremex	2007-11-20	2008-02-05	QC
	Fonds de revenu Supremex	2007-11-21	2008-02-05	QC
	Fonds de revenu Supremex	2007-11-23	2008-02-05	QC
	Fonds de revenu Supremex	2007-11-26	2008-02-05	QC
	Fonds de revenu Supremex	2007-11-27	2008-02-05	QC
	Fonds de revenu Supremex	2007-12-03	2008-02-05	QC
	Fonds de revenu Supremex	2007-12-04	2008-02-05	QC
	Fonds de revenu Supremex	2007-12-06	2008-02-05	QC
	Fonds de revenu Supremex	2007-12-07	2008-02-05	QC
	Fonds de revenu Supremex	2007-12-13	2008-02-05	QC
	Fonds de revenu Supremex	2007-12-21	2008-02-05	QC
<b>Tuttle, Andrew Scott</b>				
	Canexus Income Fund	2007-11-01	2008-02-06	AB
	Canexus Income Fund	2007-11-01	2008-02-06	AB
<b>Veeneman, Raymond Martin</b>				
	Baymount Incorporated (formerly Academy Capital Corp.)	2007-12-21	2008-02-04	ON
<b>Vena, Jim V.</b>				
	<b>Compagnie des Chemins de Fer Nationaux du Canada</b>	<b>2004-01-24</b>	<b>2008-01-31</b>	<b>QC</b>
<b>Wilson, Bernard Raymond</b>				
	Clearwater Seafoods Income Fund	2006-05-24	2008-02-04	NS
<b>Work, Lyall Campbell</b>				
	Canexus Income Fund	2007-11-01	2008-02-06	AB
	Canexus Income Fund	2007-11-01	2008-02-06	AB
<b>Young, Michael D'Arcy</b>				
	Calloway Real Estate Investment Trust	2008-01-22	2008-02-04	ON
	Calloway Real Estate Investment Trust	2008-01-22	2008-02-04	ON
<b>Zeiler, Lorne</b>				
	Flaherty & Crumrine Investment Grade Preferred Fund	2007-09-26	2008-02-06	ON

**ANNEXE 4 - LISTE DES SOCIÉTÉS ADMISSIBLES AU RÉGIME « ACTIONS-CROISSANCE PME »**

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Taux de déduction %	Date maximale d'admissibilité
2937077 Canada Inc. (anc. ART Recherches et Technologies Avancées Inc.)	Prospectus	2006-05-10	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Advitech Inc.	Actions inscrites	2005-08-01	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Alphinat inc.	Actions inscrites	2006-06-02	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Amadeus International Inc.	Actions inscrites	2005-05-26	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Ambrilia Biopharma Inc. (anc. Procyon Biopharma inc.)	Actions inscrites	2005-12-21	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Art Recherches et Technologies Avancées inc.	Actions inscrites	2007-05-07	Actions ordinaires	100	2010-12-31
Arura Pharma Inc.	Actions inscrites	2007-09-14	Actions ordinaires	100	2010-12-31
Aptilon Corporation	Actions inscrites	2005-12-08	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Biophage Pharma inc.	Actions inscrites	2005-11-01	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Bioxel Pharma inc.	Actions inscrites	2005-09-21	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Capital DCB	Actions inscrites	2006-09-26	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Conporec inc.	Actions inscrites	2005-11-29	Actions ordinaires	100	2008-12-31
CO2 Solution inc.	Actions inscrites	2005-06-13	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Corporation Datacom Wireless	Prospectus	2007-05-30	Actions ordinaires	100	2010-12-31
Corporation d'investissement Pontiac Castle	Actions inscrites	2006-12-29	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Corporation Pourvoyeurs Mondiaux Safari Nordik	Prospectus	2007-07-17	Actions ordinaires	100	2010-12-31
Corporation Power Tech inc.	Actions inscrites	2006-04-05	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Corporation Technologies BioEnvelop	Actions inscrites	2005-08-11	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Corporation Technologies Wanted	Prospectus	2005-07-29	Actions ordinaires	100	2008-12-31
CPL Technologies inc.	Actions inscrites	2005-11-02	Actions ordinaires	100	2008-12-31
DEQ Systèmes Corp.	Actions inscrites	2005-11-15	Actions ordinaires	100	2008-12-31
DiagnoCure inc.	Actions inscrites	2005-08-22	Actions ordinaires	100	2008-12-31

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Taux de déduction %	Date maximale d'admissibilité
Éclairage Divcom Inc.	Actions inscrites	2005-12-20	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Écopia BioSciences Inc.	Actions inscrites	2005-06-17	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Engenuity Technologies Inc.	Actions inscrites	2005-11-18	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Ergorecherche ltée	Actions inscrites	2006-02-28	Actions ordinaires	100	2009-12-31
ExelTech Aérospatiale Inc.	Actions inscrites	2005-11-29	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Fortsum Solutions d'affaires inc.	Actions inscrites	2006-03-14	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Goupe ADF Inc.	Actions inscrites	2006-08-02	Actions à droit de vote subalterne	100	2009-12-31
Groupe Bikini Village inc.	Actions inscrites	2007-05-11	Actions ordinaires	100	2010-12-31
Groupe Conseil Omnitech inc.	Actions inscrites	2005-11-29	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Groupe CVTech inc.	Actions inscrites	2005-11-23	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Groupe d'Alimentation MTY Inc.	Actions inscrites	2006-08-04	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Groupe iWeb inc.	Actions inscrites	2007-06-19	Actions ordinaires	100	2010-12-31
Groupe Odésia inc.	Actions inscrites	2005-11-18	Actions ordinaires	100	2008-12-31
H2O Innovation (2000) inc.	Actions inscrites	2005-10-18	Actions ordinaires	100	2008-12-31
IMS Experts-conseils Inc.	Actions inscrites	2006-11-20	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Industries Malette Inc.	Prospectus	2005-08-26	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Isacsoft inc.	Actions inscrites	2005-12-20	Actions cat. A	100	2008-12-31
Junex inc.	Actions inscrites	2005-07-13	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Kangourou Média Inc.	Actions inscrites	2007-06-19	Actions ordinaires	100	2010-12-31
Kolombo Technologies Ltee	Prospectus	2006-10-31	Actions ordinaires	100	2009-12-31
LAB International inc.	Actions inscrites	2005-12-21	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Logibec Groupe Informatique Ltée	Actions inscrites	2005-06-13	Actions ordinaires	100	2008-12-31
LYRtech inc.	Actions inscrites	2005-12-20	Actions cat. A	100	2008-12-31
Médicago inc.	Prospectus	2006-08-30	Actions ordinaires	100	2009-12-31
MethylGene Inc.	Actions inscrites	2005-11-10	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Mines Richmond Inc.	Prospectus	2006-05-24	Actions ordinaires	100	2009-12-31

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Taux de déduction %	Date maximale d'admissibilité
Mistral Pharma inc.	Actions inscrites	2005-08-09	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Neptune Technologies & Bioressources Inc.	Actions inscrites	2006-08-31	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Noveko International inc.	Actions inscrites	2006-03-22	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Novik inc.	Actions inscrites	2006-08-24	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Nstein Technologies inc.	Actions inscrites	2005-06-17	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Opsens Inc.	Actions inscrites	2006-09-26	Actions ordinaires	100	2009-12-31
ORTHOsoft inc.	Actions inscrites	2006-06-13	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Paladin Labs inc.	Actions inscrites	2006-12-06	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Prestige Telecom inc.	Placement privé	2007-09-26	Actions ordinaires	100	2010-12-31
Priva inc.	Actions inscrites	2005-11-29	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Ranaz Corporation	Prospectus	2006-12-29	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Roctest Ltée	Actions inscrites	2005-07-28	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Savaria Corporation	Actions inscrites	2005-09-29	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Section Rouge Media Inc.	Actions inscrites	2006-10-23	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Sonomax Hearing Healthcare Inc.	Actions inscrites	2005-12-15	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Spinlogic Technologies inc.	Actions inscrites	2007-05-17	Actions ordinaires	100	2010-12-31
Systèmes de Business Virtuelles Rolland Ltée	Actions inscrites	2006-04-27	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Systèmes Médicaux LMS	Actions inscrites	2006-08-03	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Technologies 20-20 Inc.	Actions inscrites	2005-08-30	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Technologies Clémex inc. (Les)	Actions inscrites	2005-11-10	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Technologies D-Box inc.	Actions inscrites	2005-09-21	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Technologies Miranda Inc.	Prospectus	2005-11-30	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Technologies SENSIO inc.	Prospectus	2006-04-28	Actions ordinaires	100	2009-12-31
TECSYS Inc.	Actions inscrites	2007-02-13	Actions ordinaires	100	2010-12-31
Theratechnologies Inc.	Actions inscrites	2005-11-11	Actions ordinaires	100	2008-12-31
TSO3 inc.	Actions inscrites	2005-10-20	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Victhom Bionique Humaine inc.	Actions inscrites	2007-03-08	Actions ordinaires	100	2010-12-31

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Taux de déduction %	Date maximale d'admissibilité
Warnex Inc.	Prospectus	2005-11-10	Actions ordinaires	100	2009-12-31
ZoomMed inc.	Prospectus	2005-12-20	Actions ordinaires	100	2008-12-31

\* Ajout :

# 7.

## Bourses, chambres de compensation et organismes d'autorégulation

---

- 7.1 Avis et communiqués
  - 7.2 Réglementation de l'Autorité
  - 7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation et des OAR
  - 7.4 Autres consultations
  - 7.5 Autres décisions
-

**7.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS****AVIS DE CONSULTATION  
DEMANDE DE RECONNAISSANCE  
DE NEW REGCO****A. Contexte**

L'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (l'« ACCOVAM ») et Services de réglementation du marché inc. (« RS ») ont convenu de regrouper leurs activités de réglementation dans un seul organisme, appelé pour l'instant « New Regco ». L'ACCOVAM et RS ont déposé une demande de reconnaissance de New Regco à titre d'organisme d'autoréglementation auprès des autorités compétentes en Alberta, en Colombie-Britannique, au Manitoba, à Terre-Neuve-et-Labrador, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, en Ontario, en Saskatchewan et au Québec (les « autorités de reconnaissance »). L'ACCOVAM et RS sont toutes deux reconnues à titre d'organisme d'autoréglementation dans certains de ces territoires.

Les autorités de reconnaissance publient pour consultation la demande de reconnaissance de New Regco (la « demande »), en annexe 1, avec les documents connexes suivants :

1. Le projet de décision de reconnaissance (annexe 2) – Selon sa demande, New Regco respecte tous les critères de reconnaissance proposés par les autorités de reconnaissance (voir l'appendice 1 de l'annexe A du projet de décision). Après la consultation et lorsque toutes les questions soulevées auront été résolues, chaque autorité de reconnaissance prévoit rendre une décision similaire, assortie de conditions.
2. Programme de surveillance (annexe 3) – Les autorités de reconnaissance comptent mettre en place un programme de surveillance de New Regco qui est énoncé dans un protocole d'entente (le « protocole d'entente »). Figurent dans ce document le protocole d'examen et d'approbation des règles, des politiques et des autres textes similaires de New Regco ainsi que les modalités des inspections périodiques.

**B. Reconnaissance de New Regco**

Selon sa demande, New Regco respecte chacun des critères de reconnaissance qui suivent :

1. Gouvernance
2. Intérêt public
3. Conflits d'intérêts
4. Droits
5. Accès
6. Viabilité financière

7. Capacité de remplir des fonctions de réglementation
8. Capacité et intégrité des systèmes
9. Règles
10. Questions disciplinaires
11. Échange d'information et collaboration avec les autorités

### C. Consultation

Nous vous invitons à formuler des observations sur tous les aspects de la demande de New Regco ainsi que des documents connexes. Prière d'adresser vos observations par écrit au plus tard le 10 mars 2008 à :

M<sup>e</sup> Anne-Marie Beaudoin  
Secrétaire de l'Autorité  
Autorité des marchés financiers  
800, square Victoria, 22<sup>e</sup> étage  
C.P. 246, tour de la Bourse  
Montréal (Québec) H4Z 1G3  
Courrier électronique : [consultation-en-cours@lautorite.qc.ca](mailto:consultation-en-cours@lautorite.qc.ca)

Veillez également envoyer vos observations à :

a/s John Stevenson, Secretary  
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario  
20 Queen Street West  
Suite 1903, Box 55  
Toronto (Ontario) M5H 3S8  
Courrier électronique : [jstevenson@osc.gov.on.ca](mailto:jstevenson@osc.gov.on.ca)

Nous ne pouvons préserver la confidentialité des observations parce que la législation en valeurs mobilières de certaines provinces exige la publication d'un résumé des observations écrites reçues pendant la période de consultation.

Au terme de la période de consultation, le personnel des autorités de reconnaissance examinera les observations reçues. S'il juge que New Regco répond aux critères de reconnaissance, il recommandera sa reconnaissance à titre d'organisme d'autoréglementation. La reconnaissance prendra la forme d'une décision de reconnaissance assortie de conditions, conforme au modèle ci-joint.

Pour toute question, prière de vous adresser à l'une des personnes suivantes:

Élaine Lanouette  
Autorité des marchés financiers  
514-395-0337, poste 4356

Normand Bergeron  
Autorité des marchés financiers  
514-395-0337, poste 4321

Susan Greenglass  
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario  
416-593-8140

Tracey Stern  
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario  
416-593-8167

Antoinette Leung  
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario  
416-595-8901

Mark Wang  
British Columbia Securities Commission  
604-899-6658

Doug MacKay  
British Columbia Securities Commission  
604-899-6609

Ashlyn D'Aoust  
Alberta Securities Commission  
403-355-4347

Doug Brown  
Commission des valeurs mobilières du Manitoba  
204-945-0605

Barbara Shourounis  
Saskatchewan Financial Services Commission  
306-787-5842

Andrew Nicholson  
Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick  
506-658-3021

Nick Pittas  
Nova Scotia Securities Commission  
902-424-6859

**ANNEXE 1**

**DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE NEW REGCO**

Le 21 décembre 2007

**TRANSMISSION PAR COURRIEL ET PAR MESSAGERIE**

Alberta Securities Commission  
4<sup>th</sup> Floor, Stock Exchange Tower  
300 5<sup>th</sup> Avenue S.W.  
Calgary, AB T2P 3C4

Attn: Ashlyn D'Aoust

Commission des valeurs mobilières du  
Manitoba  
400, avenue St-Mary, bureau 500  
Winnipeg (Manitoba) R3C 4K5

À l'attention de : Doug Brown

Commission des valeurs mobilières du  
Nouveau-Brunswick  
85, rue Charlotte  
Bureau 300  
Saint-Jean (Nouveau-Brunswick) E2L 2J2

À l'attention de : Andrew Nicholson

Commission des valeurs mobilières de  
l'Ontario  
20, rue Queen Ouest  
C.P. 55, bureau 1903  
Toronto (Ontario) M5H 3S8

À l'attention de : Susan Greenglass,  
Tracey Stern et Antoinette Leung

Autorité des marchés financiers  
800, Square Victoria, 22<sup>e</sup> étage  
C.P. 246, Tour de la Bourse  
Montréal (Québec) H4Z 1G3

À l'attention de : Elaine Lanouette,  
Normand Bergeron et Jacinthe Bouffard

British Columbia Securities Commission  
12<sup>th</sup> Floor, Pacific Centre, P.O. Box 10142  
701 West Georgia Street  
Vancouver, BC V7Y 1L2

Attn: Mark Wang and Doug MacKay

Newfoundland and Labrador Securities  
Commission  
2<sup>nd</sup> Floor, West Block  
Confederation Building  
St. John's, NF A1B 4J6

Attn: Winston Morris

Nova Scotia Securities Commission  
Joseph Howe Building, 2<sup>nd</sup> Floor  
1690 Hollis Street  
Halifax, NS B3J 2P8

Attn: Nick Pittas

Saskatchewan Financial Services  
Commission  
6<sup>th</sup> Floor  
1919 Saskatchewan Drive  
Regina, SK S4P 3V7

Attn: Barbara Shourounis

- 2 -

Messieurs/Mesdames :

**Objet : Demande de reconnaissance de New Regco (« New Regco »)**

### Introduction

La présente lettre expose la demande conjointe de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (« l'ACCOVAM ») et de Services de réglementation du marché inc. (« SRM »), émise au nom de New Regco et adressée aux Commissions des valeurs mobilières de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, du Manitoba, de Terre-Neuve-et-Labrador, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Ontario, à la Saskatchewan Financial Services Commission et à l'Autorité des marchés financiers, collectivement les membres des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (« ACVM ») ayant compétence, afin de reconnaître New Regco à titre d'organisme d'autoréglementation (« OAR »). Cette demande répond aux critères établis par les ACVM aux fins d'une telle reconnaissance, ainsi que pour nos discussions suivies avec les ACVM sur le regroupement proposé de SRM et de l'ACCOVAM. New Regco entend aussi devenir un fournisseur de services de réglementation (« FSR ») conformément aux critères énoncés dans le Règlement 23-101.

Nous joignons à cette lettre, à titre d'annexe A, une ébauche d'ordonnance de reconnaissance consolidée.

### Contexte

Sous réserve de la reconnaissance applicable attribuée par les ACVM, et sous réserve de l'approbation du conseil d'administration de l'ACCOVAM et du conseil d'administration (ainsi que des actionnaires) de SRM, il est proposé de regrouper les activités de réglementation de l'ACCOVAM et de SRM au sein de New Regco, un nouvel OAR qui deviendra propriétaire des actifs et assumera les dettes et les responsabilités de l'ACCOVAM et de SRM. Ce regroupement de l'ACCOVAM et de SRM a pour objectif d'améliorer la qualité et l'efficacité de l'autoréglementation et, de ce fait, de renforcer la protection des investisseurs, de favoriser l'équité et l'efficacité des marchés et de réduire les risques systémiques.

On trouvera toutes les modalités du regroupement proposé ainsi que les raisons à l'appui de cette proposition dans la Circulaire d'information de l'ACCOVAM, datée du 15 novembre 2007. Une copie de la Circulaire d'information est affichée sur le site Web de l'ACCOVAM ([www.accovam.ca](http://www.accovam.ca)). Les membres de l'ACCOVAM ont approuvé, par une vaste majorité, le regroupement proposé lors d'une assemblée extraordinaire tenue le 17 décembre 2007.

5182705 v9

- 3 -

### Gouvernance

New Regco sera constituée à titre de société sans capital-actions en vertu de la Partie II de la *Loi sur les sociétés par actions* (Canada). Ce sera un organisme formé de membres – l'ACCOVAM et TSX Inc. (la « **TSX** ») renonceront chacune de fait à leurs droits de propriété à l'égard de SRM. Les lettres patentes de New Regco (jointes à la Circulaire d'information de l'ACCOVAM) précisent que cette dernière a pour objet de régir, à titre d'organisme d'autoréglementation, les personnes qui sont ou qui étaient auparavant i) des courtiers membres de New Regco, ii) les membres, utilisateurs ou abonnés des marchés pour lesquels New Regco est un FSR, iii) les représentants respectifs des personnes susmentionnées et iv) d'autres personnes relevant de la compétence de New Regco, afin de protéger les investisseurs, de favoriser la confiance des investisseurs et de rehausser l'équité, l'intégrité et l'efficacité des marchés financiers du Canada. Le premier règlement de New Regco est annexé à la Circulaire d'information de l'ACCOVAM.

New Regco aura deux catégories de membres, chaque catégorie ayant des droits de vote égaux et votant ensemble. Les courtiers membres seront des sociétés de courtage inscrites en vertu des lois sur les valeurs mobilières pertinentes et admises comme membres par le conseil d'administration. Tous les membres de l'ACCOVAM deviendront des courtiers membres. Les marchés membres seront tous les marchés qui sont, soit une bourse reconnue, soit un système reconnu de cotation et de déclaration d'opérations (« **SCDO** »), soit un système de négociation parallèle (« **SNP** ») reconnu aux fins du Règlement 21-101, et ayant conclu une entente avec New Regco pour que celle-ci soit leur FSR (marchés réglementés). Un SNP sera reconnu à la fois comme courtier membre et comme marché membre, mais il n'aura droit qu'à un seul vote pour toute question soumise au vote des membres. (Les courtiers membres et les marchés membres sont appelés collectivement « **membres** ».)

#### Conseil d'administration de New Regco

Le règlement de New Regco prévoit l'établissement d'un conseil d'administration composé de 15 membres, dont le président et chef de la direction de New Regco, 5 personnes représentant les courtiers membres (chacune étant appelée « **administrateur représentant les courtiers membres** »), 2 personnes représentant les marchés membres (chacune étant appelée « **administrateur représentant les marchés membres** ») et 7 administrateurs indépendants. Un **administrateur indépendant** est défini dans le règlement comme un administrateur qui n'est pas a) un dirigeant (autre que le président du conseil ou un vice-président du conseil) ou un employé de New Regco; b) un associé, administrateur, dirigeant, employé ou personne exerçant des fonctions similaires : i) d'un marché membre, ou ii) d'un courtier membre ou iii) d'une société affiliée d'un marché membre ou d'un courtier membre; ou c) un collaborateur d'un associé, administrateur, dirigeant,

5182705 v9

- 4 -

employé ou personne exerçant des fonctions similaires d'un courtier membre ou d'un marché membre.

Le comité de gouvernance de l'entreprise (dont la composition est décrite ci-dessous), conformément au règlement et compte tenu de la composition globale du conseil d'administration et de sa représentation des marchés canadiens, recommandera comme candidats aux postes d'administrateur les personnes qu'il juge qualifiées et souhaitables, reconnaissant le statut de New Regco comme OAR dans les divers territoires de compétence du Canada. Il nommera également de façon semblable des personnes qualifiées pour siéger au comité d'instruction (comité à partir duquel sont nommés les membres des formations d'instruction).

Le comité de gouvernance de l'entreprise tiendra compte de tous les facteurs pertinents aux fins de la nomination des administrateurs pour veiller à ce que la composition du conseil d'administration : a) soit conforme aux exigences énoncées dans les règlements de New Regco, b) reflète la diversité régionale et les autres particularités des parties intéressées de New Regco, c) tienne compte, de l'avis du comité de gouvernance de l'entreprise, des intérêts et des points de vue des membres et des autres parties intéressées de New Regco, selon l'équilibre qui s'impose, et d) permette d'éviter, de l'avis du comité de gouvernance de l'entreprise, les conflits d'intérêts susceptibles de découler de toute relation établie entre un membre de New Regco et les administrateurs de New Regco. Sans limiter la portée générale de ce qui précède, le comité de gouvernance de l'entreprise tiendra compte des facteurs suivants à l'égard de chaque administrateur potentiel :

- les intérêts commerciaux des entités auxquelles le candidat est associé;
- les droits de propriété que détiennent, à l'égard des membres de New Regco, les entités auxquelles le candidat est associé;
- le degré de chevauchement et/ou d'intégration des conseils d'administration et/ou des équipes de direction entre les membres de New Regco et les entités auxquelles le candidat est associé (par exemple, la mesure dans laquelle il y a des dirigeants et/ou des administrateurs communs entre la société du candidat et un SNP); et
- les relations contractuelles établies entre les membres de New Regco et les entités auxquelles le candidat est associé.

De plus, et en ce qui concerne les candidats aux postes d'administrateur et les personnes nommées aux comités consultatifs et au comité d'instruction de New Regco, le comité de gouvernance de l'entreprise recherchera en priorité des qualités telles que l'intégrité, le sens des affaires et le jugement professionnel, l'expérience dans les marchés financiers et toute autre expérience commerciale ou professionnelle pertinente ou au sein de conseils d'administration. Il veillera en

5182705 v9

- 5 -

outre à ce que les candidats soient appropriés compte tenu du statut de New Regco comme organisme d'autoréglementation dans les divers territoires de compétence du Canada.

La seule exception à ce processus de sélection est que l'un des deux administrateurs représentant les marchés membres au conseil d'administration sera recommandé à des fins de candidature par la TSX. La TSX conservera le droit de recommander la candidature d'un administrateur représentant les marchés membres, et ce, tant qu'elle demeurera un marché réglementé et qu'elle et les marchés qui lui sont affiliés maintiennent, dans l'ensemble, une part du marché d'au moins 40 % (part déterminée conformément au règlement de New Regco). Pendant la durée de son entente de services de réglementation (l'ESR conclue avec TSX), et à condition qu'elle maintienne la part du marché minimale susmentionnée, la TSX aura aussi le droit d'avoir un représentant au comité des finances et de la vérification (décrit plus bas).

Conformément au règlement, le comité de gouvernance de l'entreprise veillera, au moyen de son processus de mise en candidature, à ce que le conseil d'administration compte en tout temps au moins a) un administrateur, qui ne doit pas obligatoirement être un représentant des marchés, possédant une expérience et des connaissances particulières sur les marchés de capital de risque publics et b) un administrateur, qui ne doit pas non plus être obligatoirement un représentant des marchés, qui est un associé, un administrateur, un dirigeant ou un employé d'un marché non affilié à la TSX, ou d'une entité affiliée à la TSX.

Les administrateurs seront nommés pour des mandats échelonnés de deux ans (les premiers administrateurs auront des mandats échelonnés de deux et de trois ans). À l'exception du président et chef de la direction, les administrateurs ne pourront pas être nommés pour plus de quatre mandats consécutifs.

Sous réserve d'une période transitoire, si un administrateur non indépendant s'ajoute au conseil (ou est retiré du conseil), un administrateur indépendant s'ajoutera aussi (ou sera retiré aussi) de sorte que le conseil d'administration de New Regco compte toujours un nombre égal d'administrateurs indépendants et d'administrateurs non indépendants. Le comité de gouvernance de l'entreprise recommandera, et le conseil d'administration pourra nommer, des administrateurs pour combler les postes qui deviendront vacants entre les assemblées annuelles des membres.

Les premiers administrateurs de New Regco, proposés par le groupe directeur mixte des conseils d'administration de l'ACCOVAM et de SRM, sont présentés dans la Circulaire d'information de l'ACCOVAM, tout comme la manière dont sera choisi le président.

5182705 v9

- 6 -

Le comité de gouvernance de l'entreprise examinera périodiquement l'efficacité des pratiques de gouvernance de New Regco

#### Comités du conseil d'administration

Le conseil d'administration de New Regco nommera initialement les membres de trois comités permanents, soit : le comité de gouvernance de l'entreprise, le comité des finances et de la vérification et le comité des ressources humaines et du régime de retraite.

Le comité de gouvernance de l'entreprise aura pour mandat d'identifier et de recommander au conseil d'administration des candidats qualifiés pour l'élection au conseil d'administration, de la manière décrite ci-dessus, et de nommer des personnes qualifiées au comité d'instruction (comité à partir duquel seront choisis les membres des formations d'instruction). Le comité de gouvernance de l'entreprise sera composé d'au moins cinq administrateurs et pourra inclure le président du conseil d'administration de New Regco. Tous les membres du comité de gouvernance de l'entreprise seront des administrateurs indépendants, à moins que le président du conseil d'administration de New Regco soit un membre et non un administrateur indépendant.

Le comité des finances et de la vérification (qui sera composé d'au moins cinq administrateurs, dont le président du conseil d'administration et au moins deux administrateurs indépendants) aura pour mandat de surveiller les processus de présentation des informations comptables et financières de New Regco, incluant la vérification des états financiers, et de veiller à ce que les ressources soient suffisantes dans l'ensemble pour réaliser les divers objectifs réglementaires de l'organisme. Tel qu'il est mentionné plus haut, pendant la durée de l'ESR conclue avec TSX, et à condition qu'elle maintienne une part du marché d'au moins 40 %, la TSX pourra avoir un représentant au comité des finances et de la vérification.

Le comité des ressources humaines et du régime de retraite (qui sera composé d'au moins cinq administrateurs, incluant le président du conseil d'administration) aura pour mandat de veiller à ce que New Regco emploie les bonnes personnes ou retienne les services des bonnes personnes pour lui permettre de réaliser ses objectifs d'affaires, cela, en adoptant un ensemble de politiques et de pratiques et en offrant un régime de rémunération qui soit concurrentiel, motivant et gratifiant au point d'attirer et d'inspirer une main-d'œuvre diversifiée qui rehaussera le professionnalisme et l'efficacité de l'organisme.

#### Conseils de section

La structure actuelle des conseils de section de l'ACCOVAM sera adoptée par New Regco afin d'assurer l'existence d'un mécanisme pour l'engagement et la représentation des membres dans chacune des provinces. Les conseils de section

5182705 v9

- 7 -

conserveront leur rôle réglementaire actuel, notamment l'octroi de dispenses d'inscription et d'autres approbations réglementaires ainsi que l'émission de recommandations au conseil d'administration de New Regco concernant les demandes d'adhésion de nouveaux courtiers. Le rôle des conseils de section sera peaufiné afin i) de tenir compte du fait que les conseils de section n'établissent pas de règles actuellement (quoique, techniquement, ils soient habilités à le faire) et ii) de veiller à ce que les conseils de section continuent de jouer un rôle dans la recommandation, au comité de gouvernance de l'entreprise, de candidats pour siéger au comité d'instruction de New Regco. Des membres résidents des formations d'instruction seront nommés là où c'est nécessaire (p. ex., au Québec) et, ailleurs, des efforts seront faits pour nommer aussi des membres résidents.

#### Comités consultatifs

Les comités consultatifs existants de SRM et de l'ACCOVAM font actuellement l'objet d'un examen afin de déterminer lesquels devraient être maintenus et, parmi ceux-ci, si leurs mandats devraient être révisés. Le comité consultatif national (le « CCN ») sera encore formé des présidents des conseils de section. Le mandat du CCN est de servir de forum de consultation et de coopération entre les conseils de section afin de faire des recommandations au chef de la direction sur la politique de réglementation. Le CCN n'est pas un forum de discussion pour les inscriptions, les adhésions ou les affaires disciplinaires individuelles. La Section des affaires juridiques et de la conformité et la Section des administrateurs financiers de l'ACCOVAM resteront des comités de membres « ouverts » (et chaque courtier membre et marché membre aura le droit d'être représenté par un membre votant dans chacune des sections). Pour tous les autres comités consultatifs (financement des sociétés, dérivés, formation et compétence, titres à revenu fixe, réglementation des marchés, ventes au détail et comité consultatif sur les règles de SRM), les membres seront nommés. Des non-membres pourront aussi être nommés à ces comités consultatifs.

Aux termes de l'ESR conclue avec TSX, la TSX aura le droit d'être représentée au comité de réglementation des marchés. D'autres marchés auront aussi le droit d'avoir un représentant à ce comité. La TSX et les autres marchés pourront également avoir un représentant à d'autres comités consultatifs, sous réserve des critères d'admissibilité applicables et du processus de mise en candidature de New Regco.

Les comités consultatifs donneront des avis au personnel de New Regco et feront rapport au chef de la direction de New Regco. Chacun sera appelé à effectuer une « autoévaluation » annuelle, et le conseil d'administration de New Regco fera un examen bisannuel de la structure des comités consultatifs pour veiller à ce que ces derniers soient pertinents et qu'ils fournissent des avis significatifs en temps opportun et de manière efficace.

### Droits de vote des membres

Pour les questions sur lesquelles les membres devront voter (notamment pour l'élection des administrateurs), tous les membres voteront ensemble et auront chacun un droit de vote. Les modifications apportées aux lettres patentes ou aux règlements de New Regco, ayant pour effet de créer une nouvelle catégorie de membres, de fusionner les activités ou de réorganiser les affaires financières de New Regco ou de disposer de la totalité ou de la presque totalité des actifs de New Regco, devront être approuvées par le vote affirmatif des deux tiers des membres.

### Conflits d'intérêts

La structure de gouvernance, les processus d'établissement des règles et d'élaboration des politiques, le processus du comité d'instruction et la structure des formations d'instruction reflèteront dans l'ensemble les efforts déployés par New Regco pour maintenir un équilibre entre son mandat d'intérêt public et les points de vue de ses membres et des personnes qui relèvent de sa compétence (les personnes réglementées) en tant qu'OAR.

New Regco aura des politiques et des procédures pour gérer les conflits d'intérêts potentiels de ses dirigeants, de ses employés et des membres de ses formations d'instruction, politiques et procédures qui seront contenues dans un code de déontologie et de conduite (le code). New Regco procédera à un examen de chaque division dans laquelle le personnel doit prendre des décisions réglementaires et cernera les aspects précis pouvant poser un risque de conflit d'intérêts. Le code renfermera des politiques sur les conflits d'intérêts qui peuvent se poser dans les domaines où les employés sont appelés à prendre des décisions au nom de New Regco dans le cadre de leurs fonctions de réglementation. De plus, les politiques et procédures internes de chaque division dans laquelle des employés ont le pouvoir de prendre des décisions contiendront des lignes directrices plus précises sur la manière de se conformer au code. En général, ces lignes directrices portent sur la divulgation de toute possibilité de conflit avec des personnes réglementées et sur la répartition des responsabilités entre les membres du personnel de façon à limiter les conflits d'intérêts potentiels. Le code sera approuvé par le conseil d'administration de New Regco, et les dirigeants et employés devront confirmer l'avoir lu dès le départ et chaque année ensuite. Les politiques et procédures de New Regco exigeront une révision du code au moins une fois par année pour veiller à ce qu'il réponde toujours aux objectifs.

New Regco aura aussi une politique écrite pour gérer les conflits d'intérêts dans lesquels peuvent se retrouver des membres de son conseil d'administration. Les administrateurs devront confirmer avoir lu cette politique dès le départ et chaque année ensuite. Cette politique sera revue périodiquement pour veiller à ce qu'elle réponde toujours aux objectifs.

- 9 -

Les structures et processus mentionnés ci-dessus reflètent les approches que l'ACCOVAM et SRM utilisent actuellement pour s'assurer que les conflits d'intérêts ne compromettent pas leurs mandats de réglementation respectifs en tant qu'OAR. Le regroupement de SRM et de l'ACCOVAM donnera lieu à la création d'un OAR indépendant et éliminera les conflits (apparents ou réels) qui découlent de la structure de propriété actuelle de SRM. Cela dit, on reconnaît qu'il pourrait y avoir un nouveau « conflit d'intérêts » potentiel par suite du regroupement d'un OAR chargé de la réglementation des membres et d'un OAR réglementant les marchés. L'équilibre des intérêts des courtiers membres et des marchés membres se reflétera dans la structure de gouvernance qui sera adoptée, laquelle prévoira notamment un conseil d'administration composé de représentants de tous les groupes visés. Cela fournira un forum dans lequel les intérêts qui se font concurrence pourront être identifiés et traités ouvertement et conformément aux meilleures pratiques d'affaires, tel qu'il est décrit plus haut. La répartition des ressources et des coûts est un exemple des tensions qui pourraient se poser entre les deux grands groupes réglementés. Tel qu'il est décrit ailleurs dans la présente demande, le principe fondamental de la récupération des coûts et l'adoption d'un modèle de tarification équitable devraient aider à résoudre ces préoccupations. Dans une perspective d'activités de réglementation au jour le jour, le personnel intégré et rationalisé de New Regco travaillera de concert et aura connaissance de toutes tensions éventuelles, et sera à même de régler celles-ci de façon équitable. L'adoption des exigences actuelles distinctes de l'ACCOVAM et de SRM en matière de réglementation des membres et de réglementation des marchés, respectivement, tient compte du fait qu'il peut y avoir des intérêts distincts visés dans chaque domaine de réglementation. Ces exigences distinctes permettront de veiller à ce que les intérêts qui s'opposent soient gérés de manière appropriée. Au fil du temps, New Regco sera à même d'identifier les « conflits » potentiels à partir de son expérience et de résoudre ceux-ci en apportant des changements à ses méthodes de gouvernance ou à ses règles.

### Cotisation

Après la création de New Regco, les structures de tarification actuelles de SRM (en ce qui concerne les marchés membres) et de l'ACCOVAM (en ce qui concerne les courtiers membres) seront initialement maintenues et administrées par New Regco, les membres devant payer les cotisations conformément aux structures de tarification applicables. Les SNP paieront des cotisations calculées à la fois selon la structure de tarification de l'ACCOVAM qui s'applique aux courtiers membres et selon la structure de tarification de SRM applicable aux marchés, tel que cela se fait actuellement. Les deux modèles de tarification poursuivent un objectif de neutralité et reposent sur le principe de la récupération des coûts. New Regco entreprendra deux projets importants et liés l'un à l'autre afin de déterminer la base la plus appropriée pour :

5182705 v9

- 10 -

- a) la répartition des coûts – principalement, une méthode visant à répartir les coûts entre les activités de réglementation des courtiers et les activités de réglementation des marchés; et
- b) le modèle de tarification – une méthode de répartition proportionnelle des cotisations entre courtiers membres, pour la réglementation des courtiers, et entre marchés membres, pour la réglementation des marchés.

New Regco entend mettre en branle le projet de répartition des coûts immédiatement après la fusion en vue d'adopter une méthode appropriée de répartition des coûts. Elle entreprendra aussi un projet visant à établir un modèle de tarification pour New Regco dans la première année budgétaire suivant la fusion. L'élaboration d'un nouveau modèle de tarification est un exercice complexe qui nécessitera vraisemblablement des conseils d'experts en la matière. La mise en œuvre d'un tel nouveau modèle de tarification exigera aussi des consultations avec les actionnaires et devra être examinée par les ACVM.

Tel qu'il est décrit plus haut, l'un des projets prioritaires de New Regco sera de se doter, par le biais d'un processus juste et transparent, d'un modèle de tarification approprié pour l'entité intégrée en tenant compte de l'expérience acquise dans l'exercice des fonctions de réglementation des membres et réglementation des marchés au sein d'une structure regroupée. À cet égard, les principes suivants seront appliqués :

- New Regco se dotera d'un processus juste, transparent et approprié pour établir la cotisation que devront payer ses membres, tel qu'approuvé par son conseil d'administration;
- dans la mesure du possible, la cotisation à payer par les courtiers membre et les marchés membres sera établie selon le principe de la récupération des coûts et, toujours dans la mesure du possible, afin que les coûts liés à l'exercice des fonctions de réglementation de New Regco puissent être récupérés auprès des membres selon une formule équitable.
- New Regco s'assurera que les coûts associés à l'offre d'autres services aux marchés sont assumés par le marché qui a conclu une entente avec New Regco pour la prestation de ces services.

SRM a publié deux propositions relativement à son modèle de répartition des coûts entre les marchés pour ce qui est de la réglementation des marchés :

5182705 v9

- 11 -

- Avis de SRM 2006-007 – *Répartition proposée des coûts – Premier groupe* (17 novembre 2006) : cet avis décrit le modèle de répartition approuvé par le conseil d'administration de SRM à l'égard d'une série de frais directs imputés aux marchés en vue de récupérer les frais en immobilisations et les frais d'exploitation occasionnés par la mise sur pied de nouveaux marchés;
- Avis de SRM 2007-001 – *Barème proposé des frais de réglementation aux termes des RUIM* (12 janvier 2007) : cet avis décrit un nouveau modèle « d'établissement des coûts en fonction de l'activité » approuvé par le conseil d'administration de SRM afin de récupérer les coûts engagés par SRM dans le cadre de la prestation de services de réglementation aux termes des RUIM à des marchés pour lesquels SRM est le fournisseur de services de réglementation.

La période d'avis public et de commentaires pour chacune de ces propositions est terminée et SRM attend maintenant les approbations de ses organismes de reconnaissance. SRM et New Regco prévoient mettre en œuvre toute proposition pour laquelle elles auront obtenu une approbation réglementaire.

### *Accès*

Comme pour ce qui est du modèle de tarification, les critères établis actuellement pour l'adhésion et pour la prestation de services de réglementation seront maintenus par New Regco, de même que le processus de demande d'accès correspondant. Le Règlement de New Regco prévoit que toute décision relative à une demande d'adhésion doit faire l'objet d'un examen à la demande du requérant (ou du personnel de New Regco). Toute modification des critères ou du processus de demande d'accès sera élaborée et mise en œuvre avec équité et transparence et devra être soumise à l'approbation du conseil d'administration de New Regco ainsi qu'à l'approbation des ACVM.

Les courtiers qui sont actuellement membres de l'ACCOVAM et les marchés pour lesquels SRM est le fournisseur de services de réglementation seront membres de New Regco, et aucune autre exigence ne sera imposée aux fins de l'acceptation ou de l'approbation de ces courtiers et marchés, au-delà de l'obligation de se conformer aux processus transitoires décrits plus bas.

### *Adhésion des courtiers*

Les membres de l'ACCOVAM devront confirmer leur adhésion à New Regco à titre de membres courtiers et leur reconnaissance de sa compétence au moyen d'un processus de demande d'adhésion accéléré comprenant un formulaire écrit de reconnaissance des conditions de leur statut de membre. Les personnes autorisées des membres courtiers relèveront de la compétence de New Regco sans avoir

5182705 v9

- 12 -

d'autres mesures à prendre. L'article 3.5 du Règlement (dont une copie est jointe à titre d'Annexe 3 de la Circulaire d'information de l'ACCOVAM) expose le processus d'approbation de l'adhésion des membres courtiers, processus qui est essentiellement le même que celui énoncé dans les propositions de l'ACCOVAM visant à modifier son processus d'approbation des demandes d'adhésion, propositions qui ont été soumises à l'approbation des ACVM en mars 2007 et ont été modifiées depuis.

Étant donné que la nature de la réglementation des membres courtiers et la compétence de New Regco à l'égard de ces membres ne changeront pas beaucoup par rapport à ce qui se fait à l'ACCOVAM, un processus de demande d'adhésion simplifié et accéléré à New Regco est jugé approprié.

#### *Adhésion des marchés*

La base décrite ci-dessous pour l'adhésion des marchés à New Regco reflète ce qui se fait à SRM, en ce sens qu'il faudra encore conclure une entente de services de réglementation (ESR). On s'attend à ce que les ESR existantes soient assignées à New Regco ou réétablies au nom de New Regco sans devoir être renégociées, et que cela constituera un processus d'adhésion simple et accéléré correspondant à celui qui s'applique aux membres courtiers.

Il faudra probablement qu'un SNP conclue de nouvelles ententes avec ses personnes ayant droit d'accès si ces ententes précisent que SRM est le bénéficiaire des clauses applicables aux abonnés et ne renferment pas de dispositions étendant automatiquement le bénéfice de l'entente à New Regco. SRM travaillera en consultation avec les SNP pour cerner les situations dans lesquelles il convient d'établir de nouvelles ententes avec les abonnés et afin de mettre au point le processus le plus simple possible pour obtenir ces nouvelles ententes.

#### *Admissibilité*

Un marché peut demander d'être réglementé par New Regco, cette dernière agissant alors à titre de FSR pour ce marché, à condition que ce dernier soit une bourse reconnue, un SCDO reconnu ou un SNP reconnu, tel que chacun est défini dans le Règlement 21-101.

#### *Dispositions contractuelles*

Pour obtenir des services de réglementation de New Regco, un marché admissible doit conclure une entente de services de réglementation (ESR) avec New Regco, entente devant contenir les dispositions suivantes :

1. Les marchés retiendront les services de New Regco pour administrer et faire appliquer les règles d'intégrité du marché adoptées de temps à autre par New Regco. Les marchés devront exiger de leurs membres,

5182705 v9

- 13 -

utilisateurs et abonnés, selon le cas (les « **participants du marché** ») qu'ils se conforment aux règles d'intégrité du marché établies par New Regco comme condition à leur participation.

2. Les règles, règlements et contrats régissant l'accès accordé par le marché à ses participants doivent prévoir que chaque participant, ainsi que ses administrateurs, dirigeants et employés actuels et passés, et les diverses autres entités qui lui sont affiliées, se soumettent à la compétence de New Regco en ce qui concerne l'administration et l'application des règles d'intégrité du marché établies par New Regco.
3. Le marché doit avoir en place des systèmes qui répondent aux exigences de New Regco en matière de surveillance et de présentation des informations, y compris aux exigences qui se rapportent à l'émission de données et à la capacité de suivre toute directive émise par New Regco concernant l'administration des règles d'intégrité du marché, dont les dispositions relatives à la cessation, au retardement et à la suspension des opérations.
4. Les dispositions contractuelles standards ou usuelles telles que : les circonstances pouvant entraîner l'annulation de l'ESR, les procédures transitoires, les engagements des parties, le processus de résolution des différends, les avis et modifications, etc.
5. Une condition exigeant l'approbation de l'ESR par les autorités de réglementation en valeurs mobilières compétentes.
6. Les dispositions exigées aux termes des prescriptions pertinentes de la Partie 7 du Règlement 23-101 ou d'autres exigences établies par les autorités de réglementation en valeurs mobilières compétentes.

### Viabilité financière

New Regco sera une société sans but lucratif et sans capital-actions qui sera formée de membres. Comme c'est le cas à SRM et à l'ACCOVAM, (ainsi que dans plusieurs commissions des valeurs mobilières provinciales), le modèle financier de New Regco sera fondé sur la perception de cotisations auprès des membres pour recouvrer les coûts engagés dans le cadre des activités de réglementation.

Au moment de sa création, New Regco fera l'acquisition de tous les actifs (et assumera toutes les dettes) de l'ACCOVAM et de SRM, y compris les soldes du fonds discrétionnaire de l'ACCOVAM et du fonds affecté de SRM (lequel sera transféré au nouveau fonds affecté de New Regco et utilisé uniquement aux fins prescrites exposées dans la Circulaire d'information de l'ACCOVAM). Les coûts rattachés au regroupement de SRM et de l'ACCOVAM et au démarrage de

5182705 v9

- 14 -

New Regco sont assumés, dans des proportions de 40 % et de 60 %, respectivement, par le fonds affecté de SRM et le fonds discrétionnaire de l'ACCOVAM.

### Capacité d'exercer des fonctions de réglementation

#### Ordonnances de reconnaissance

L'indépendance, le mandat et les obligations de New Regco seront énoncés à titre de modalités de l'ordonnance ou des ordonnances de reconnaissance et des ordonnances de délégation de pouvoirs émises à l'endroit de New Regco, et seront fondés en grande partie sur les ordonnances de reconnaissance déjà attribuées à SRM et à l'ACCOVAM. Comme cela se fait à SRM et à l'ACCOVAM, la surveillance exercée par les autorités de réglementation en valeurs mobilières compétentes devrait englober les aspects suivants : l'approbation des règles, le dépôt des rapports périodiques et les inspections triennales, lesquelles permettront aux autorités de réglementation en valeurs mobilières compétentes de s'assurer que New Regco agit dans l'intérêt public dans l'exercice de son mandat à titre d'OAR et de FSR.

#### Services de réglementation

New Regco aura pour mission de protéger les investisseurs, de favoriser la confiance des investisseurs et de rehausser l'équité et l'efficacité des marchés financiers du Canada en voyant à l'autoréglementation efficace des membres, de leurs représentants et des autres personnes qui relèvent de sa compétence. En tant qu'OAR neutre, efficient et à l'écoute, New Regco ne fera aucune distinction entre les membres. New Regco assumera toutes les responsabilités réglementaires et accomplira tous les services de réglementation actuellement assumés par SRM et par l'ACCOVAM.

Aux termes des Règlements applicables, des ordonnances établies par certaines commissions des valeurs mobilières en vertu des Règlements applicables et des ESR déjà en place, SRM a – et New Regco aura – compétence sur l'activité de négociation des abonnés d'un SNP qui ne sont pas membres courtiers (« personnes ayant droit d'accès »). En avril 2007, les commissions des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, du Manitoba, de l'Ontario et du Québec et SRM ont publié à des fins de commentaires une proposition visant à modifier les règles relatives aux SNP ainsi que les RUIM afin d'étendre la compétence de SRM à l'activité de négociation des particuliers et des sociétés qui ont un accès direct à une bourse ou à un SNP parrainé par une société de courtage (autrement que dans le cadre de comptes d'exécution des ordres) sans qu'ils soient eux-mêmes tenus d'être membres de la bourse ou abonnés du SNP. Dans la mesure où ces modifications seront adoptées, New Regco assumera cette compétence dans le cadre de ses fonctions de réglementation des marchés.

#### Compétence transitoire

5182705 v9

- 15 -

New Regco aura compétence sur la conduite des membres courtiers et sur l'activité de négociation de tous les membres, utilisateurs et abonnés des marchés membres aux fins des enquêtes ou des mesures de mise en application qui seront en cours lorsque New Regco commencera ses activités de réglementation. On s'attend à ce que les membres courtiers et les personnes ayant droit d'accès se soumettent à la compétence de New Regco à toutes fins utiles, y compris pour ce qui est des actes commis pendant qu'ils relevaient de la compétence de l'ACCOVAM ou de SRM avant le regroupement. L'ACCOVAM et SRM continueront d'exister pendant une période de temps déterminée (probablement pendant cinq ans, tel qu'il est expliqué plus bas), en partie pour leur permettre de prendre les mesures disciplinaires qui s'imposent à l'encontre des personnes qui relevaient de leur compétence avant le regroupement.

La nécessité de maintenir l'ACCOVAM et SRM pendant un certain temps après l'établissement de New Regco tient au fait que la compétence de New Regco pour appliquer des mesures de mise en application (que ces mesures soient nouvelles ou déjà amorcées) à l'encontre d'anciens membres de l'ACCOVAM ou d'anciennes personnes autorisées, ou à l'encontre de marchés qui relevaient antérieurement de la compétence de SRM, ne peut être assurée que si ces membres, personnes ou marchés y consentent ou reconnaissent cette compétence. Cette préoccupation ne se posera probablement pas à des fins pratiques, dans la mesure où les membres actuels de l'ACCOVAM se joindront à New Regco (et les personnes autorisées continueront de travailler pour ces membres ou d'autres membres relevant de la compétence de New Regco) et où les personnes ayant droit d'accès reconnaîtront la compétence de New Regco.

Pour éviter les contestations de compétence qui pourraient se rapporter aux infractions commises avant la création de New Regco, l'ACCOVAM et SRM continueront de mener leurs activités pendant un certain temps. Une période de cinq ans est considérée comme un délai raisonnable pour clore toute procédure en cours ou pour instituer toute nouvelle procédure. D'après notre expérience, toutefois, il arrive que des procédures s'étendent sur une plus longue période – surtout celles qu'il est important et dans l'intérêt public de poursuivre. En conséquence, la possibilité d'imposer une prolongation discrétionnaire a été prévue si l'ACCOVAM ou SRM juge une telle prolongation nécessaire ou souhaitable.

Sous réserve de toute procédure disciplinaire majeure que l'ACCOVAM ou SRM choisirait de poursuivre, on s'attend à ce que les besoins de financement respectifs soient peu élevés. Dans la mesure où de telles procédures nécessiteraient un financement plus imposant, New Regco fournira les fonds nécessaires. Comme c'est le cas entre l'ACCOVAM et SRM, et entre les membres courtiers et les membres marchés de New Regco, ces besoins de financement seront pris en considération dans les modèles de tarification mis en place et reposeront sur le principe de récupération des coûts décrit plus haut.

5182705 v9

- 16 -

### Capacité et intégrité des systèmes

New Regco exercera ses fonctions de réglementation des membres courtiers à l'aide des systèmes actuellement utilisés par l'ACCOVAM, y compris les systèmes que divers fournisseurs de services externes fournissent présentement à l'ACCOVAM. Les ententes de services déjà conclues entre l'ACCOVAM et lesdits fournisseurs seront attribuées à New Regco.

New Regco exercera ses fonctions de réglementation des marchés à l'aide des systèmes actuellement utilisés par SRM, y compris les systèmes que la TSX fournit présentement à SRM. New Regco et la TSX ont l'intention de conclure une entente de services technologiques (« EST ») aux termes de laquelle la TSX fournira à New Regco des services technologiques correspondant aux services technologiques reliés aux fonctions de réglementation qu'elle fournit actuellement à SRM. L'EST a été étoffé et renferme maintenant de nouvelles dispositions de confidentialité et de cloisonnement ayant pour but de faire en sorte que le personnel qui participe aux activités de la TSX sur le marché n'ait pas accès aux renseignements confidentiels ou internes qui se rapportent à New Regco ou qui se rapportent aux autres marchés pour lesquels New Regco agit à titre de FSR. Les systèmes technologiques non reliés aux fonctions de réglementation que la TSX fournit actuellement à SRM (comme les systèmes de soutien informatique et de courrier électronique) ne seront pas fournis à New Regco par la TSX, mais seront fournis par un seul fournisseur à l'ensemble du personnel de New Regco.

#### Planification et gestion des capacités

New Regco veillera à ce que la planification des capacités des systèmes soit effectuée régulièrement et que les mises à niveau des systèmes et l'entreposage des dossiers soient gérés soigneusement. En ce qui concerne les fonctions de surveillance relatives aux marchés, New Regco établira régulièrement des prévisions concernant ses volumes de données et apportera au besoin des changements à ses systèmes. New Regco poursuivra aussi le travail déjà commencé par SRM de façon à assurer une surveillance automatisée de marchés multiples.

#### Méthodes de développement et de mise à l'essai

New Regco utilisera des cycles de développement et de mise à l'essai qui ne perturberont pas ses systèmes d'exploitation. Elle examinera régulièrement ses méthodes de développement et de mise à l'essai et en fera aussi des mises à jour régulières, soit à l'interne, soit par l'intermédiaire de ses fournisseurs de services.

#### Vulnérabilité des systèmes

Le degré d'exposition aux menaces et la vulnérabilité des systèmes de New Regco varieront selon l'importance que revêt chaque système. Les données réglementaires de nature délicate seront conservées en lieu sûr et demeureront

5182705 v9

- 17 -

confidentielles, au sein de l'organisme comme auprès des fournisseurs de services. New Regco veillera à ce que tous ses fournisseurs de services prévoient des dispositions de confidentialité et de cloisonnement de sorte que le personnel affecté aux services n'ait pas accès aux renseignements confidentiels ou internes qui se rapportent à New Regco ou qui se rapportent aux activités liées aux marchés.

Plan de secours, plan antisinistre et plan de continuité d'activité

New Regco aura des plans écrits de secours, de continuité d'activité et antisinistre qui incluront des critères précis pour toutes les applications de systèmes qui sont d'une importance critique. Tous les systèmes de surveillance des marchés auront des redondances complètes, deux sites opérationnels fonctionnant en parallèle et un personnel d'appoint étant en disponibilité dans les autres bureaux de New Regco. L'ACCOVAM travaille actuellement à l'établissement d'un site antisinistre à Vancouver, géré par Quiettouch Inc., l'actuel centre de données et fournisseurs de services de réseau de l'ACCOVAM. On s'attend à ce que ce site soit opérationnel avant la fusion.

SRM a élaboré un plan de continuité d'activité exhaustif pour faire face à un scénario de pandémie de grippe. L'ACCOVAM a commencé à mettre au point un plan de pandémie semblable, lequel sera terminé d'ici la fin de l'année civile en cours. New Regco adoptera aussi la formule du plan utilisé à SRM pour faire face à une éventuelle pandémie, combinant, au besoin, le contenu des plans de l'ACCOVAM et de SRM.

Objet des règles

Sous réserve des modalités prévues à l'ordonnance ou aux ordonnances de reconnaissance, et sous réserve de la compétence et de la surveillance exercées par les autorités de réglementation en valeurs mobilières compétentes, New Regco établira des règles, des règlements ou des politiques ayant pour but i) de favoriser la protection des investisseurs, ii) d'empêcher les pratiques et les actes frauduleux et manipulateurs; iii) de promouvoir des principes de négociation justes et équitables et le devoir d'agir avec équité, honnêteté et en toute bonne foi ; iv) d'encourager la collaboration et la coordination avec les personnes ou les entités chargées de la réglementation, de la compensation, du règlement et de l'exécution des opérations sur titres, ainsi que du traitement de l'information sur ces opérations; v) de favoriser des normes et des pratiques commerciales justes, équitables et d'une grande probité; vi) d'assurer la conformité aux lois sur les valeurs mobilières et aux règles des OAR; et vii) de voir à l'imposition de mesures disciplinaires appropriées à ceux elles régissent la conduite.

Les règles de New Regco ne créeront pas de distinction déraisonnable entre les personnes et les entités qui sont assujetties à cette réglementation et ne poseront aucun fardeau ou entrave ou contrainte induite à la concurrence et à l'innovation.

5182705 v9

- 18 -

Initialement, New Regco entend adopter et administrer les exigences réglementaires qui sont actuellement prévues dans les statuts, les règles, les principes directeurs et les règlements de l'ACCOVAM et dans les Règles universelles d'intégrité du marché (RUIM) (appelés collectivement les règles de New Regco). Toute proposition de modification des règles de New Regco devra être approuvée par les ACVM, conformément aux procédures énoncées dans le protocole d'entente conclu entre New Regco, en tant qu'OAR et FSR, et les autorités de réglementation en valeurs mobilières compétentes.

#### États financiers

New Regco présentera à chaque instance qui l'aura reconnue comme OAR des états financiers annuels vérifiés dans les quatre-vingt-dix jours suivant la fin de son exercice financier, tel que le fait actuellement l'ACCOVAM (ainsi que l'ACFM et le FCPE). New Regco présentera aussi à ses membres des états financiers annuels vérifiés ainsi que le rapport des vérificateurs correspondant.

#### Processus disciplinaire

Les règles de New Regco portant sur les mesures disciplinaires à prendre à l'endroit des personnes ou des entreprises assujetties à la réglementation de New Regco sont fondées sur les règles de l'ACCOVAM et de SRM. Le processus disciplinaire qui s'applique aux membres et aux autres parties sera juste et transparent et prévoira un traitement équitable. Toute décision prise par New Regco et pouvant faire l'objet d'un examen, y compris toute décision disciplinaire ou de mise en application, sera examinée par l'autorité de réglementation en valeurs mobilières ayant compétence en la matière.

#### Exigences du Québec

New Regco se conformera entièrement à l'article 69 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*.

Il n'y aura aucun changement dans la manière dont New Regco mène ses activités de réglementation des membres. New Regco continuera de surveiller la conformité des membres ainsi que les analyses et les activités de mise en application effectuées par son personnel au Québec. L'analyse initiale des données tirées du système ComSet de l'ACCOVAM sera encore effectuée à Toronto, parce qu'une personne doit évaluer toutes les données consignées dans ce système et déterminer à quel bureau il convient de référer chaque cas. Toutes les questions qui se rapportent à des particuliers ou à des sociétés du Québec sont référées au bureau de Montréal à des fins d'évaluation, et cette façon de faire restera la même.

La surveillance des marchés et l'examen et l'analyse des opérations sur les marchés réglementés par SRM sont actuellement effectués par le personnel à Toronto. Pour des motifs d'expertise et d'accès aux équipements, et aux fins du

5182705 v9

- 19 -

traitement en temps réel, ces activités devraient demeurer à Toronto. Notre proposition serait d'établir une équipe de surveillance du marché à Montréal si jamais New Regco commence à réglementer un marché au Québec – et lorsqu'elle commencera à le faire. Cela dit, les décisions relatives aux activités qui mettent en cause des particuliers ou des sociétés du Québec seront prises par la vice-présidente pour le Québec.

Les inspections des pupitres de négociation seront faites initialement par un personnel bilingue à Toronto. Il y aura coordination et communication entre le personnel du bureau de Toronto et celui de Montréal afin de faciliter les décisions à prendre par la vice-présidente pour le Québec concernant les rapports de conformité des pupitres de négociation. De plus, une fois que la fusion aura eu lieu, New Regco commencera à développer l'expertise du personnel de Montréal en matière d'inspection des pupitres de négociation.

Les dossiers de mise en application qui se rapportent à la réglementation des marchés au Québec (enquêtes et poursuites) seront traités initialement par le personnel à Toronto. Toutes les communications échangées avec des personnes dans le cours d'une enquête seront faites dans la langue que ces personnes auront choisie. Il y aura aussi coordination et communication entre le personnel du bureau de Toronto et celui de Montréal afin de faciliter les décisions à prendre par la vice-présidente pour le Québec concernant les mesures de mise en application. Toutes les décisions liées aux enquêtes et aux poursuites se rapportant à des cas de mise en application sur les marchés seront prises par la vice-présidente pour le Québec et ces cas seront présentés par des avocats à la mise en application du Québec (internes ou externes). De plus, une fois que la fusion aura eu lieu, New Regco commencera à développer l'expertise du personnel de Montréal en matière de mise en application sur les marchés.

Nous prévoyons créer un nouveau poste au bureau de Montréal après la fusion afin d'avoir en place au Québec une personne dotée d'une expertise en réglementation de marchés pour aider à coordonner et à gérer le transfert des compétences liées à l'inspection des pupitres de négociation et à la mise en application sur les marchés, et pour aider à former le personnel du bureau de Montréal.

Les membres des formations d'instruction de New Regco qui seront mises sur pied pour traiter les cas visant des résidents du Québec seront tous des résidents du Québec. À l'heure actuelle, SRM fait déjà appel à des membres de formations d'instruction qui résident au Québec, certains agissant également auprès de l'ACCOVAM.

Enfin, en ce qui concerne les inscriptions, la délégation de pouvoirs demandée à l'AMF confirmera également le respect de l'article 69 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*.

5182705 v9

- 20 -

*Échange d'information et coopération en matière de réglementation*

New Regco fournira tous les avis et tous les renseignements nécessaires à chaque instance qui l'aura reconnue comme OAR, sauf disposition contraire contenue dans l'ordonnance de reconnaissance applicable ou dans une directive émise par l'instance en question.

Tel qu'il est précisé dans l'ébauche d'ordonnance de reconnaissance, New Regco sera prête et apte à coopérer, sous réserve des lois applicables, en partageant des renseignements avec les autorités de réglementation en valeurs mobilières compétentes et leur personnel et avec les autres autorités de réglementation et OAR chargés de la surveillance ou de la réglementation des sociétés de courtage en valeurs mobilières, des marchés et des institutions financières.

Veillez agréer nos salutations distinguées.

*"Susan Wolburgh Jenah"*

*"Maureen Jensen"*

*Pièce jointe :*

*Annexe A – Ébauche d'ordonnance de reconnaissance*

## **RÈGLEMENT N° 1**

**Règlement général du nouvel organisme d'autoréglementation  
qui sera créé par suite de la fusion de l'Association canadienne des courtiers en  
valeurs mobilières et de Services de réglementation du marché inc., désigné  
provisoirement comme New Regco  
(la Société)**

## TABLE DES MATIÈRES

### CHAPITRE 1 INTERPRÉTATION1

Article 1.1	Définitions.....	1
Article 1.2	Interprétation.....	4

### CHAPITRE 2 AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ 5

Article 2.1	Sceau .....	5
Article 2.2	Siège social .....	5
Article 2.3	Exercice.....	5
Article 2.4	Signature d'actes .....	5
Article 2.5	Conventions bancaires .....	5
Article 2.6	Droits de vote dans d'autres sociétés .....	5
Article 2.7	Divisions .....	6

### CHAPITRE 3 CONDITIONS D'ADHÉSION 6

Article 3.1	Droit à l'adhésion .....	6
Article 3.2	Membres courtiers .....	7
Article 3.3	Membres marchés .....	7
Article 3.4	Cotisations .....	7
Article 3.5	Procédure d'approbation de l'adhésion des membres courtiers .....	7
Article 3.6	Acceptation de l'adhésion de membres marchés .....	11
Article 3.7	Fusion de membres .....	12
Article 3.8	Démission du membre courtier .....	12
Article 3.9	Renvoi d'un membre courtier .....	12
Article 3.10	Cessibilité .....	12

### CHAPITRE 4 ASSEMBLÉES DES MEMBRES 12

Article 4.1	Assemblée annuelle .....	12
Article 4.2	Assemblées générales ou extraordinaires .....	12
Article 4.3	Quorum .....	13
Article 4.4	Liste des membres ayant droit d'être convoqués .....	13
Article 4.5	Avis de convocation .....	13
Article 4.6	Procurations .....	13
Article 4.7	Votes .....	14
Article 4.8	Assemblées par téléconférence .....	15
Article 4.9	Président, secrétaire et scrutateurs .....	15

Article 4.10	Personnes ayant le droit d'assister .....	16
Article 4.11	Vote à main levée .....	16
Article 4.12	Vote au scrutin secret .....	16
Article 4.13	Ajournement .....	16

## CHAPITRE 5 CONSEIL D'ADMINISTRATION 17

Article 5.1	Nombre et qualités des administrateurs .....	17
Article 5.2	Premiers administrateurs .....	17
Article 5.3	Représentativité des administrateurs .....	17
Article 5.4	Élection et durée du mandat .....	17
Article 5.5	Recommandation de candidats en vue de l'élection des administrateurs .....	18
Article 5.6	Postes vacants .....	19
Article 5.7	Pourvoi des postes vacants .....	20
Article 5.8	Rémunération des administrateurs .....	21
Article 5.9	Décharge .....	22

## CHAPITRE 6 POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 22

Article 6.1	Administration des affaires .....	22
Article 6.2	Dépenses .....	22
Article 6.3	Pouvoir d'emprunter .....	22
Article 6.4	Conflit d'intérêts .....	23

## CHAPITRE 7 RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 24

Article 7.1	Lieu des réunions .....	24
Article 7.2	Convocation des réunions .....	24
Article 7.3	Avis de convocation .....	24
Article 7.4	Ajournement .....	24
Article 7.5	Réunions régulières .....	24
Article 7.6	Président des réunions du conseil d'administration .....	25
Article 7.7	Droits de vote .....	25
Article 7.8	Réunions par téléconférence .....	25
Article 7.9	Quorum .....	25
Article 7.10	Procès-verbal des réunions .....	25
Article 7.11	Résolution tenant lieu de réunion .....	26

## CHAPITRE 8 DIRIGEANTS 26

Article 8.1	Nomination .....	26
-------------	------------------	----

(ii)

Article 8.2	Président du conseil d'administration et vice-président du conseil d'administration .....	26
Article 8.3	Président et chef de la direction .....	26
Article 8.4	Vice-président .....	26
Article 8.5	Secrétaire .....	26
Article 8.6	Pouvoirs et fonctions des autres dirigeants .....	27
Article 8.7	Modification des pouvoirs et fonctions .....	27
Article 8.8	Durée des fonctions .....	27
Article 8.9	Modalités d'emploi et rémunération .....	27
Article 8.10	Conflit d'intérêts .....	27
Article 8.11	Mandataires et fondés de pouvoir .....	27

## CHAPITRE 9

### PROTECTION DES ADMINISTRATEURS ET D'AUTRES PERSONNES 28

Article 9.1	Limitation de responsabilité .....	28
Article 9.2	Indemnisation des administrateurs et d'autres personnes .....	28
Article 9.3	Assurance .....	29

## CHAPITRE 10

### CONSEILS DE SECTION 29

Article 10.1	Désignation des sections .....	29
Article 10.2	Composition des conseils de section .....	29
Article 10.3	Fonctions et pouvoirs .....	30
Article 10.4	Assemblées des membres de la section .....	30
Article 10.5	Conseils de section initiaux .....	30

## CHAPITRE 11

### COMITÉS ET ORGANES CONSULTATIFS 30

Article 11.1	Comités du conseil d'administration .....	30
Article 11.2	Comité de gouvernance .....	31
Article 11.3	Comité des finances et de vérification .....	31
Article 11.4	Comité des ressources humaines et des retraites .....	31
Article 11.5	Réunions des comités .....	32
Article 11.6	Organes consultatifs .....	32
Article 11.7	Procédure .....	32

## CHAPITRE 12

### AVIS 32

Article 12.1	Mode de transmission des avis .....	32
Article 12.2	Avis non livrés .....	33
Article 12.3	Omissions et erreurs .....	33
Article 12.4	Renonciation à un avis .....	33

(iii)

**CHAPITRE 13  
RÈGLES ET AUTRES INSTRUMENTS 34**

Article 13.1	Pouvoir de prendre, de modifier ou d'abroger des Règles .....	34
Article 13.2	Emploi du fonds affecté .....	34
Article 13.3	Autres instruments .....	34
Article 13.4	Avis, lignes directrices, etc. ....	34
Article 13.5	Maintien de la compétence, discipline et mise en application dans le cadre des Règles .....	35
Article 13.6	Échange d'information, accords .....	35

**CHAPITRE 14  
IMMUNITÉ 35**

Article 14.1	Immunité de la Société .....	35
Article 14.2	Non-responsabilité du fait des entités dans lesquelles la Société a une participation .....	36

**CHAPITRE 15  
EMPLOI DE LA DÉNOMINATION OU DU LOGO : ENGAGEMENTS ET DEMANDES 36**

Article 15.1	Emploi de la dénomination .....	36
Article 15.2	Engagements .....	36
Article 15.3	Demandes .....	36

**CHAPITRE 16  
PÉRIODES DE TRANSITION POUR LES RÈGLEMENTS ET LES RÈGLES 36**

Article 16.1	Périodes de transition pour les Règlements et les Règles .....	37
--------------	--	----

**CHAPITRE 17  
MODIFICATION, ABROGATION ET PRISE DE RÈGLEMENTS 37**

Article 17.1	Règlements .....	37
--------------	------------------	----

**CHAPITRE 18  
VÉRIFICATEURS 37**

Article 18.1	Vérificateurs .....	37
--------------	---------------------	----

**CHAPITRE 19  
LIVRES ET REGISTRES**

Article 19.1	Livres et registres .....	38
--------------	---------------------------	----

(iv)

## CHAPITRE 1 INTERPRÉTATION

### Article 1.1 Définitions

Dans le présent règlement, à moins que le contexte s'y oppose, il faut entendre par :

« **Accord professionnel** » : l'accord daté du 14 décembre 2001 conclu entre la Société et le FCPE, dans sa version éventuellement modifiée, ou le texte le remplaçant ;

« **administrateur** » : un membre du conseil d'administration;

« **administrateur courtiers** » : un administrateur, autre qu'un administrateur marchés, qui est un associé, un administrateur, un dirigeant, un employé ou une personne agissant dans un rôle analogue à l'égard :

- a) d'un membre courtier;
- b) d'une personne qui a des liens avec un membre courtier;
- c) d'une entité apparentée à un membre courtier;

« **administrateur indépendant** » : un administrateur qui n'est :

- a) ni un dirigeant (à l'exception du président ou d'un vice-président du conseil d'administration) ou un employé de la Société;
- b) ni une personne admissible comme administrateur courtiers ou administrateur marchés;
- c) ni une personne qui a des liens avec un associé, un administrateur, un dirigeant, un employé ou une personne agissant dans un rôle analogue à l'égard d'un membre courtier ou d'un membre marché;

« **administrateur marchés** » : un administrateur, autre qu'un administrateur courtiers, qui est un associé, un administrateur, un dirigeant, un employé ou une personne agissant dans un rôle analogue à l'égard :

- a) d'un membre marché;
- b) d'une personne qui a des liens avec un membre marché;
- c) d'une entité apparentée à un membre marché;

« **administrateur non indépendant** » : un administrateur autre que le président ou qu'un administrateur indépendant.

« **CDS** » : la Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée;

« **conseil d'administration** » : le conseil d'administration de la Société;

« **conseil de section** » : chacun des conseils créés conformément au chapitre 10;

« **FCPE** » : le Fonds canadien de protection des épargnants;

« **fonds affecté** » : le fonds constitué des amendes et des sommes reçues dans le cadre d'un règlement par la Société;

« **lettres patentes** » : les lettres patentes de la Société, y compris les lettres patentes supplémentaires;

« **lien** » : lorsque le terme est utilisé pour indiquer une relation avec une personne :

- a) une société par actions dans laquelle cette personne est propriétaire véritable, directement ou indirectement, de titres comportant droit de vote qui lui assurent plus de dix pour cent (10 %) des droits de vote afférents à l'ensemble des titres comportant droit de vote de la société qui sont alors en circulation;
- b) un associé de cette personne;
- c) une fiducie ou une succession dans laquelle cette personne a un droit de propriété véritable important ou relativement à laquelle elle exerce des fonctions de fiduciaire ou des fonctions analogues;
- d) un parent de cette personne qui réside avec elle;
- e) une personne qui réside avec cette personne et avec laquelle elle est mariée ou avec laquelle elle vit dans une union conjugale hors du mariage;
- f) un parent d'une personne visée à l'alinéa e) qui réside avec elle;

« **Loi** » : la *Loi sur les corporations canadiennes*, S.R.C. 1970, ch. C-32 dans sa version modifiée et toute loi la remplaçant et, en cas de remplacement, tout renvoi à la Loi contenu dans les Règlements devra s'interpréter comme un renvoi aux dispositions remplaçantes dans la ou les nouvelles lois;

« **marché** » : une bourse reconnue, un système de cotation et de déclaration d'opérations reconnu ou un système de négociation parallèle, au sens où chacun de ces termes est défini dans la Norme canadienne 21-101;

« **membre** » : personne admise comme membre de la Société et qui n'a pas cessé d'être membre, donné sa démission ou été renvoyée conformément aux dispositions du chapitre 3;

« **membre courtier** » : un membre qui est courtier en valeurs mobilières conformément aux lois sur les valeurs mobilières;

« **membre marché** » : une société membre qui est un marché;

« **part de marché** » : la proportion des opérations d'un marché particulier par rapport aux opérations de tous les marchés à l'égard des titres négociés en bourse et des titres étrangers négociés en bourse autres que les dérivés, calculée à raison d'un tiers en fonction de la valeur des opérations, d'un tiers en fonction du volume d'opérations et d'un tiers en fonction du nombre d'opérations, dans l'année civile précédente, conformément aux lignes directrices approuvées par le conseil d'administration; en cas de différend sur le calcul, après examen par la direction et par le conseil d'administration de New Regco, la question sera signalée aux membres intéressés des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ou de l'organisme les ayant remplacées);

« **personne indemnisée** » : chaque personne protégée et toute autre personne qui a assumé ou est sur le point d'assumer une responsabilité pour le compte de la Société, ou d'une entité contrôlée par elle, et que la Société a décidé d'indemniser à l'égard de cette responsabilité, ainsi que leurs héritiers, liquidateurs, curateurs, successions et biens respectifs;

« **personne protégée** » : tout administrateur, dirigeant, employé, membre d'un comité (qu'il s'agisse d'un comité du conseil d'administration ou d'un autre comité de la Société), actuel ou ancien, ainsi que ses héritiers, liquidateurs et curateurs, sa succession et ses biens, et toute autre personne agissant pour le compte de la Société;

« **personnes réglementées** » : les personnes qui sont ou étaient auparavant (i) membres courtiers, (ii) membres, utilisateurs ou adhérents de marchés à l'égard desquels la Société est le fournisseur de services de réglementation, (iii) leurs représentants respectifs tels qu'ils sont désignés dans les règles de l'une ou l'autre des personnes qui précèdent et (iv) d'autres personnes soumises à la compétence de la Société;

« **président** » : le président et chef de la direction de la Société nommé conformément à l'article 8.3;

« **président du conseil d'administration** » : l'administrateur élu comme président par le conseil d'administration;

« **Règlements** » : le présent règlement et tout autre règlement de la Société en vigueur au moment considéré;

« **règlements d'application** » : les règlements d'application pris en vertu de la Loi dans leur version éventuellement modifiée et tout règlement d'application les remplaçant et, en cas de remplacement, tout renvoi aux règlements d'application contenu dans les règlements devra s'interpréter comme un renvoi aux dispositions remplaçantes dans les nouveaux règlements d'application;

« **Règles** » : les Règles établies en vertu de l'article 13.1;

« **section** » : une région géographique du Canada désignée comme section de la Société par le conseil d'administration, au moment considéré;

« **Société** » : [New Regco];

« **TSX** » : TSX Inc. et toute société qui la continue ou la remplace;

« **vice-président du conseil d'administration** » : un administrateur élu comme vice-président par le conseil d'administration.

#### **Article 1.2 Interprétation**

- (1) À moins qu'il soit défini ou interprété autrement dans le présent règlement ou les Règles, tout terme employé dans le présent règlement ou les Règles qui est :
  - a) défini paragraphe 1.1(3) de la Norme canadienne 14-101, Définitions, a le sens qui lui est attribué par cette disposition;
  - b) défini ou interprété dans la Norme canadienne 21-101, Le fonctionnement du marché, a le sens qui lui est attribué dans cette norme.
- (2) Les dispositions du présent règlement et des Règles sont sous réserve des lois applicables. Sous réserve des Règlements et des Règles, tout renvoi dans le présent règlement ou les Règles à une loi ou à une norme canadienne renvoie à cette loi ou à cette norme canadienne et à toutes les règles et règlements d'application qui ont été pris en vertu de celle-ci, dans leur version modifiée ou rééditée.
- (3) Dans le présent règlement, dans les Règles, dans tous les autres Règlements adoptés par la suite et dans les Règles prises par la suite, sauf indication contraire du contexte, les mots au singulier ou au masculin comprennent le pluriel ou le féminin, selon le cas et inversement, et le mot « personne » comprend les personnes physiques, les personnes morales, les sociétés par

actions, les sociétés en commandite, les sociétés en nom collectif, les coentreprises, les associations, les compagnies, les fiducies et les autres entités, groupements et syndicats, qu'ils aient ou non la personnalité juridique, les fiduciaires, les liquidateurs et les autres représentants successoraux, ainsi que tout gouvernement ou organisme public. En cas de différend sur le sens des lettres patentes, des Règlements ou des Règles, l'interprétation du conseil d'administration sera sans appel.

## **CHAPITRE 2 AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ**

### **Article 2.1 Sceau**

Le sceau qui est imprimé dans la marge constitue le sceau de la Société.

### **Article 2.2 Siège social**

Le siège social de la Société se trouve dans la municipalité de Toronto, dans la province de l'Ontario, tant qu'il n'est pas changé conformément à la Loi.

### **Article 2.3 Exercice**

L'exercice de la Société se termine le dernier jour de mars, chaque année, tant qu'il n'est pas changé par le conseil d'administration.

### **Article 2.4 Signature d'actes**

Les transferts, cessions, contrats, obligations, certificats et autres actes peuvent être signés au nom de la Société par deux dirigeants de la Société nommés conformément au chapitre 8. En outre, le conseil d'administration peut déterminer de quelle manière et par quelle(s) personne(s) un acte particulier ou une catégorie d'actes peuvent ou doivent être signés. Tout dirigeant ayant la signature peut apposer le sceau de la Société sur tout acte qui le requiert, mais cela n'est pas nécessaire pour engager la Société.

### **Article 2.5 Conventions bancaires**

Les opérations bancaires de la Société, notamment l'emprunt de fonds et la constitution de sûretés en garantie de l'emprunt, seront effectuées auprès des banques, sociétés de fiducie ou autres sociétés ou établissements désignés par le conseil d'administration ou sous son autorité. Toutes ces opérations bancaires, ou une partie d'entre elles, seront effectuées selon les conventions, instructions et délégations de pouvoirs que le conseil d'administration prescrit ou autorise.

### **Article 2.6 Droits de vote dans d'autres sociétés**

Deux dirigeants de la Société nommés conformément au chapitre 8 peuvent signer et délivrer des procurations et s'occuper d'obtenir des certificats de vote ou

d'autres justifications du droit d'exercer les droits de vote afférents aux titres détenus par la Société. Ces instruments, certificats ou autres justifications seront établis en faveur de la ou des personne(s) déterminées par les dirigeants signant les procurations ou s'occupant d'obtenir des certificats de vote ou d'autres justifications du droit d'exercer les droits de vote. En outre, le conseil d'administration peut déterminer de quelle manière et par quelle(s) personne(s) des droits de vote particuliers ou une catégorie de droits de vote peuvent ou doivent être exercés.

#### **Article 2.7 Divisions**

En plus de ses autres pouvoirs, le conseil d'administration peut, sans autre approbation, diviser ou séparer les activités de la Société ou une partie de celles-ci en une ou plusieurs divisions sur le fondement qu'il juge approprié dans chaque cas, notamment le caractère ou le type des activités et les territoires géographiques. Le conseil d'administration ou, s'il y est autorisé par le conseil d'administration, le président peut autoriser, sur le fondement jugé approprié dans chaque cas :

- a) *Subdivision et regroupement* : une subdivision ultérieure des activités d'une telle division en sous-unités et le regroupement des activités de ces divisions et sous-unités;
- b) *Nom* : la désignation d'une telle division ou sous-unité et l'exercice par celle-ci de ses activités sous un nom autre que la dénomination de la Société, à condition que la Société indique sa dénomination en caractères lisibles dans tous les contrats, factures, titres négociables et commandes de produits ou services délivrés ou établis par la Société ou en son nom;
- c) *Dirigeants* : la nomination des dirigeants d'une telle division ou sous-unité, la détermination de leurs pouvoirs et fonctions et la révocation de tout dirigeant ainsi nommé sans préjudice des droits de ce dirigeant en vertu de tout contrat de travail ou de la loi, pourvu que ces dirigeants ne soient pas, en cette qualité, dirigeants de la Société, à moins qu'ils soient expressément désignés comme tels conformément au chapitre 8.

### **CHAPITRE 3 CONDITIONS D'ADHÉSION**

#### **Article 3.1 Droit à l'adhésion**

Le conseil d'administration décide à son gré (et peut déléguer à un comité du conseil d'administration ou à un dirigeant de la Société le pouvoir de décider à son gré) sur toutes les questions touchant l'admissibilité comme membre conformément aux Règlements et aux Règles de la Société. Le conseil d'administration peut, par un

vote favorable de la majorité des administrateurs à une réunion du conseil d'administration ensuite approuvé par les membres conformément au chapitre 17, modifier le présent règlement pour ajouter des catégories additionnelles de membres et déterminer les droits et obligations de chaque catégorie additionnelle. Les premiers membres seront les trois premiers administrateurs de la Société jusqu'à ce qu'ils élisent le conseil d'administration conformément à l'article 5.2. Par la suite, il y aura deux catégories de membres, les membres marchés et les membres courtiers.

### **Article 3.2 Membres courtiers**

Sous réserve des Règlements et de la Loi, les membres courtiers ont les droits qui appartiennent à tous les membres.

### **Article 3.3 Membres marchés**

Sous réserve des Règlements et de la Loi, les membres marchés ont les droits qui appartiennent à tous les membres.

### **Article 3.4 Cotisations**

Les droits d'adhésion et d'autres cotisations peuvent être établis par le conseil d'administration, leur montant et leurs modalités étant fixées par le conseil d'administration ou sous son autorité. Ces droits et cotisations sont fixés sur une base équitable et, sans obligation de résultat, selon le principe du recouvrement des coûts dans la mesure du possible.

### **Article 3.5 Procédure d'approbation de l'adhésion des membres courtiers**

- (1) Dans le cas des membres courtiers, la demande d'adhésion est présentée à la Société en la forme et signée en la manière prescrite par le conseil d'administration ou sous son autorité et est accompagnée des droits, renseignements et documents que la Société et le conseil de section intéressé exigent.
- (2) La société qui remplit les conditions suivantes peut présenter une demande d'adhésion :
  - a) elle est formée selon les lois d'une province ou d'un territoire du Canada et, dans le cas d'une société par actions, elle est constituée selon les lois du Canada ou d'une province ou d'un territoire du Canada;
  - b) elle exerce ou compte exercer son activité au Canada comme courtier en valeurs mobilières et elle est inscrite ou titulaire d'un permis dans chaque territoire du Canada où la nature de son activité exige qu'elle soit inscrite ou titulaire d'un permis et elle se conforme à cette loi et

aux exigences de toute commission de valeurs mobilières ayant compétence sur la société candidate;

- c) ses administrateurs, dirigeants, associés, investisseurs et employés, et ses sociétés de portefeuille, entités apparentées ou sociétés liées (le cas échéant), se conformeraient aux Règlements et Règles de la Société qui s'appliqueraient à eux si la société candidate était membre courtier.
- (3) La demande d'adhésion est accompagnée d'un dépôt non remboursable pour l'examen de la demande, du montant déterminé par le conseil d'administration, qui sera crédité sur la cotisation annuelle que le membre doit payer dans le cas où la demande est approuvée par le conseil d'administration. Lorsque, pour un motif quelconque qu'on ne peut raisonnablement attribuer à la Société ou à son personnel, la procédure de demande (sauf dans le cas d'une demande présentée par un système de négociation parallèle) n'est pas terminée dans les six mois suivant la date à laquelle la demande a été acceptée en vue de l'examen par la Société, le dépôt devient acquis à la Société et la demande devra ensuite être présentée à nouveau avec un nouveau dépôt non remboursable pour l'examen de la demande. Pour l'application du présent article, la procédure de demande est considérée comme terminée lorsque le personnel de la Société recommande au conseil de section intéressé l'approbation ou le rejet de la demande.
- (4) Si, à l'occasion de l'examen ou de l'étude d'une demande d'adhésion, le conseil de section intéressé ou le conseil d'administration estime que la nature de l'activité de la société candidate, sa situation financière, la façon dont elle exerce son activité, l'état complet de la demande, la base sur laquelle repose la demande ou tout examen effectué par le personnel de la Société à l'égard de la demande conformément aux Règlements et aux Règles de la Société a exigé, ou pourrait raisonnablement exiger, de la part de la Société, un surcroît d'attention, de temps et de ressources, il peut demander à la société candidate de rembourser à la Société tout ou partie des frais raisonnablement attribuables à ce surcroît ou de fournir un engagement ou une sûreté à l'égard de ce remboursement. Si l'on demande à une société candidate de rembourser de tels frais, la Société doit lui remettre une répartition et une explication des frais suffisamment détaillées pour lui permettre de comprendre la base sur laquelle ils ont été ou doivent être calculés.
- (5) La procédure d'examen et d'approbation de la demande d'adhésion est déterminée par le conseil d'administration ou sous son autorité et la Société procède à un examen préliminaire de la demande.
- a) Lorsque la demande est incomplète, la Société remet à la société candidate une lettre d'observations indiquant les éléments manquants

ou incomplets dans la demande et, une fois que le personnel de la Société a décidé qu'on a donné suite aux observations, effectue l'examen de conformité prévu à l'alinéa b);

- b) Lorsque la demande est complète, la Société effectue un examen de conformité au terme duquel :
- (i) si l'examen permet de constater que la société candidate se conforme en grande partie aux Règlements et aux Règles de la Société et démontre une volonté de s'y conformer et si l'approbation de la demande est considérée comme étant dans l'intérêt public, la Société transmet une recommandation du personnel de la Société d'approuver la demande au conseil de section intéressé ainsi que la demande d'adhésion pour que celui-ci en fasse l'étude;
  - (ii) si l'examen permet de constater que la société candidate ne se conforme pas en grande partie aux Règlements et aux Règles de la Société ou ne démontre pas une volonté de s'y conformer, la Société notifie à la société candidate la nature des éléments non conformes ou de son manque de volonté de se conformer aux Règlements et aux Règles de la Société et lui demande de modifier la demande d'adhésion en conséquence, puis de la représenter ou de la retirer. Une fois que le personnel de la Société a décidé que les modifications nécessaires ont été apportées à la demande d'adhésion représentée, la Société transmet une recommandation du personnel de la Société d'approuver la demande au conseil de section intéressé ainsi que la demande d'adhésion pour que celui-ci en fasse l'étude. Si la société candidate refuse de modifier ou de retirer sa demande d'adhésion, la Société transmet une recommandation du personnel de la Société de refuser la demande au conseil de section intéressé ainsi que la demande d'adhésion pour que celui-ci en fasse l'étude et transmet à la société candidate une copie de la recommandation;
  - (iii) si l'examen indique que l'approbation de la demande n'est pas dans l'intérêt public, la Société notifie à la société candidate la nature des préoccupations concernant l'intérêt public et demande le retrait de la demande d'adhésion. Si la société candidate refuse de retirer la demande d'adhésion, la Société transmet une recommandation du personnel de la Société de refuser la demande au conseil de section intéressé ainsi que la demande d'adhésion pour que celui-ci en fasse l'étude et

transmet à la société candidate une copie de la recommandation.

- (6) Une fois qu'il a été décidé que la demande d'adhésion est complète conformément au paragraphe (5), la Société notifie à tous les membres courtiers la réception de la demande d'adhésion. Tout membre courtier peut, dans les quinze jours qui suivent la date d'envoi par la poste de cette notification, communiquer à la Société par écrit son opposition à l'admission de la société candidate. Les oppositions sont transmises au conseil de section intéressé avec la demande d'adhésion pour que celui-ci en fasse l'étude.
- (7) La procédure d'approbation de la demande d'adhésion, prévue dans les Règlements et les Règles de la Société, s'ouvre lorsque le conseil de section intéressé a reçu les éléments suivants :
  - a) la demande d'adhésion transmise par le personnel de la Société;
  - b) la notification du personnel de la Société portant que le délai de quinze jours prévu au paragraphe (6) a expiré;
  - c) des copies des lettres d'opposition visées au paragraphe (6) qui ont été présentées au sujet de la demande;
  - d) la recommandation du personnel de la Société d'approuver ou de refuser la demande conformément au paragraphe (5).
- (8) Le conseil d'administration décide, à son gré et selon la procédure d'approbation des demandes d'adhésion prévue dans les Règlements et les Règles de la Société, (et peut déléguer à un comité du conseil d'administration ou à un dirigeant de la Société le pouvoir de décider ainsi) sur toutes les demandes d'adhésion, mais ne doit pas étudier ou approuver une demande avant que le conseil de section intéressé l'ait étudiée et ait transmis une recommandation relative à l'approbation (avec ou sans conditions) ou au refus de la demande.
- (9) Si le conseil d'administration approuve la demande d'adhésion en la subordonnant à des conditions déterminées par lui ou sous son autorité ou s'il la refuse, la Société transmet à la société candidate un exposé détaillé des motifs pour lesquels le conseil d'administration a approuvé la demande en la subordonnant à des conditions ou rejeté la demande.
- (10) Le conseil d'administration peut, s'il le juge approprié, modifier ou supprimer les conditions imposées à la société candidate, si ces conditions ne sont pas ou ne sont plus, selon le cas, nécessaires pour que la société candidate se conforme aux Règlements et aux Règles. Dans le cas où le conseil

d'administration se propose de modifier des conditions d'une manière qui serait plus lourde pour la société candidate, les dispositions du paragraphe (9) s'appliquent de la même manière que si le conseil d'administration exerçait ses pouvoirs en vertu de ce paragraphe à l'égard de la société candidate.

- (11) Si le conseil d'administration, en vertu du paragraphe (9), approuve une demande en la subordonnant à des conditions ou refuse une demande, il peut ordonner à la société candidate de ne pas demander de supprimer ou de modifier les conditions ou de ne pas représenter de demande d'adhésion pendant le délai qu'il fixe.
- (12) Formalités sur approbation de la demande
- a) Lorsque la demande est approuvée par le conseil d'administration, la Société calcule le montant de la cotisation annuelle que doit verser la société candidate.
  - b) Lorsque la demande a été approuvée par le conseil d'administration et que la société candidate, si elle y est tenue, a obtenu le permis ou l'inscription conformément à la loi applicable de la ou des provinces et du ou des territoires au Canada où elle exerce ou compte exercer son activité, et sur paiement du solde des droits d'admission et de la cotisation annuelle, la société candidate a qualité de membre courtier.
  - c) La Société tient un registre de la dénomination et de l'adresse de tous les membres courtiers et de leur cotisation annuelle respective. La Société ne doit pas rendre publique la cotisation annuelle des membres courtiers.
- (13) Une décision du conseil d'administration (ou d'un comité ou d'un autre délégué autorisé) sur une demande d'adhésion sera révisée, sur demande du candidat ou du personnel de la Société, conformément à la procédure de demande d'adhésion prévue dans les Règlements et les Règles de la Société dans leur version au moment considéré.

### **Article 3.6 Acceptation de l'adhésion de membres marchés**

Le marché qui a demandé que la Société joue à son endroit le rôle de fournisseur de services de réglementation est accepté comme membre marché à compter de la signature de l'accord conclu avec lui et autorisé par le conseil d'administration pour que la Société devienne le fournisseur de services de réglementation de ce marché. Un marché cesse d'être un membre marché à la fin de l'accord selon lequel la Société est le fournisseur de services de réglementation du marché.

**Article 3.7 Fusion de membres**

Si deux ou plusieurs membres se proposent de fusionner pour devenir un membre unique, le membre qui proroge l'adhésion n'est pas considéré comme un nouveau membre ni n'est obligé de présenter une nouvelle demande d'adhésion, à moins de décision contraire du conseil d'administration et sous réserve que le membre qui proroge l'adhésion se conforme aux Règlements et aux Règles, notamment en ce qui concerne le paiement des cotisations, le cas échéant.

**Article 3.8 Démission du membre courtier**

Sous réserve de l'article 13.5, le membre courtier qui veut démissionner envoie une lettre de démission au conseil d'administration en la forme et avec les renseignements prescrits par le conseil d'administration. La démission prend effet au moment où elle est approuvée par le conseil d'administration, conformément aux Règles. Le membre courtier démissionnaire doit verser le montant intégral de sa cotisation annuelle, le cas échéant, pour l'exercice au cours duquel la démission prend effet.

**Article 3.9 Renvoi d'un membre courtier**

À moins qu'un membre courtier ait démissionné de lui-même, le conseil d'administration peut mettre fin à son adhésion conformément aux Règlements et Règles.

**Article 3.10 Cessibilité**

La qualité de membre n'est pas cessible, sauf approbation du conseil d'administration.

## CHAPITRE 4 ASSEMBLÉES DES MEMBRES

**Article 4.1 Assemblée annuelle**

L'assemblée annuelle des membres est tenue à la date fixée par le conseil d'administration, toujours dans un délai de six mois à compter de la fin de l'exercice de la Société. L'assemblée annuelle est tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Canada fixé par le conseil d'administration. Les membres peuvent décider par résolution qu'une assemblée particulière soit tenue à l'extérieur du Canada. À chaque assemblée annuelle, doivent notamment figurer à l'ordre du jour la présentation du rapport du conseil d'administration, des états financiers et du rapport des vérificateurs ainsi que la désignation des vérificateurs pour le prochain exercice.

**Article 4.2 Assemblées générales ou extraordinaires**

Les membres peuvent délibérer sur toute question particulière ou ordinaire à l'occasion d'une assemblée. Le conseil d'administration, le président du conseil d'administration, le vice-président du conseil d'administration, le président ou un vice-président désigné ont le pouvoir de convoquer, en tout temps, une assemblée générale des membres. Le conseil d'administration convoque une assemblée générale extraordinaire sur demande écrite d'au moins vingt pour cent des membres.

#### **Article 4.3 Quorum**

Sauf disposition contraire de la Loi, des lettres patentes ou de tout autre Règlement, le quorum est fixé à vingt pour cent des membres à toute assemblée des membres, à condition que les membres formant le quorum soient présents en personne ou représentés par un fondé de procuration dûment nommé. Si le quorum est atteint à l'ouverture de l'assemblée, les membres présents ou représentés par procuration peuvent délibérer sur toute question à l'ordre du jour malgré le fait que le quorum n'est pas maintenu pendant toute la durée de l'assemblée. Si le quorum n'est pas atteint à l'ouverture de l'assemblée, les membres présents ou représentés par procuration peuvent ajourner l'assemblée à une date, à une heure et en un lieu qu'ils fixent, mais ne peuvent délibérer sur aucune autre question.

#### **Article 4.4 Liste des membres ayant droit d'être convoqués**

Pour chaque assemblée des membres, la Société établit une liste, par ordre alphabétique et par catégorie, des membres ayant droit d'être convoqués et de voter à l'assemblée. Figurent sur la liste les membres inscrits à la fermeture des bureaux la veille du jour où l'avis de convocation est envoyé. La liste est tenue à la disposition des membres, qui peuvent la consulter pendant les heures normales d'ouverture de bureau au siège social de la Société et lors de l'assemblée en vue de laquelle elle a été établie.

#### **Article 4.5 Avis de convocation**

Un avis de convocation doit être envoyé quatorze jours à l'avance pour toute assemblée générale annuelle ou extraordinaire des membres de la manière prévue dans les Règles et les politiques. L'avis de convocation de toute assemblée qui doit délibérer sur des questions particulières doit contenir suffisamment d'information pour permettre aux membres de se former un jugement éclairé sur la décision en vue de laquelle ils ont le droit de voter. L'avis de convocation de chaque assemblée doit rappeler aux membres ayant le droit de voter qu'ils peuvent exercer ce droit par procuration et doit être accompagné d'un formulaire de procuration.

#### **Article 4.6 Procurations**

- (1) Aux assemblées, les membres peuvent voter en personne, par procuration ou, dans le cas d'un membre qui est une personne morale ou une association, par l'entremise d'une personne physique autorisée par une résolution du conseil

d'administration ou de l'organe directeur de la personne morale ou de l'association pour représenter le membre aux assemblées des membres de la Société. À chaque assemblée à laquelle un membre a le droit de voter, chaque membre ou personne désignée par une procuration pour représenter un ou plusieurs membres ou personnes physiques ainsi autorisées à représenter un membre, s'il est présent en personne, a droit à une voix pour les votes à main levée. Lors d'un scrutin et sous réserve des Règlements, chaque membre qui a le droit de voter à l'assemblée et qui est présent en personne ou représenté par une personne physique ainsi autorisée a droit à une voix et chaque personne désignée par une procuration a droit à une voix pour chaque membre ayant le droit de voter à l'assemblée qu'elle représente.

- (2) La procuration doit être signée par le membre ou son mandataire autorisé par écrit ou, si le membre est une personne morale ou une association, par un dirigeant ou un employé du membre ou d'une entité apparentée au membre.
- (3) Une personne désignée par une procuration doit être un administrateur, un dirigeant ou un employé du membre ou d'une entité apparentée au membre.
- (4) Le conseil d'administration peut établir des exigences concernant le dépôt de procurations en un ou des lieux autres que le lieu où l'assemblée ou la reprise de l'assemblée des membres doit avoir lieu, ainsi que la transmission des éléments de ces procurations par télécopieur ou par écrit avant l'assemblée ou la reprise de l'assemblée à la Société ou à un mandataire de la Société nommé à cette fin et le fait que les droits de vote correspondant aux procurations ainsi déposées peuvent être exercés comme si les procurations étaient produites à l'assemblée ou à la reprise de l'assemblée et les droits de vote exercés conformément à ces exigences seront valides et pris en compte. Le président de l'assemblée des membres peut, sous réserve des exigences susmentionnées, accepter à son gré une communication écrite ou transmise par télécopieur comme établissant le pouvoir de la personne prétendant voter au nom d'un membre et le représenter, même si aucune procuration conférant un tel pouvoir n'a été déposée auprès de la Société et les droits de vote exercés conformément à une telle communication écrite ou transmise par télécopieur et acceptée par le président de l'assemblée sont valides et doivent être pris en compte.

#### **Article 4.7      Votes**

Les membres ont les droits de vote suivants à une assemblée des membres :

- a) dans le cas d'un vote pour l'élection des administrateurs, chaque membre présent à l'assemblée pour cette élection a droit à une voix. Les candidats sont élus à la majorité des voix des membres présents et ayant droit de vote, votant ensemble;

- b) dans le cas d'un vote pour la révocation d'un administrateur, chaque membre présent à l'assemblée pour cette révocation a droit à une voix. La révocation a lieu à la majorité des deux tiers des voix des membres présents et ayant droit de vote, votant ensemble;
- c) dans le cas d'un vote pour l'abrogation, la modification ou la mise en vigueur d'un Règlement, pour l'autorisation d'une demande de lettres patentes supplémentaires (notamment l'augmentation de la taille du conseil d'administration ou l'ajout de nouvelles catégories de membres) ou pour l'approbation de la vente ou de la cession de la totalité ou de la presque totalité de l'actif de la Société ou d'une fusion ou d'un plan d'arrangement, chaque membre a droit à une voix à l'assemblée qui doit donner cette approbation, et sauf disposition contraire des lettres patentes ou de la Loi, la décision sur chacune de ces questions se prend à la majorité des deux tiers des voix exprimées par les membres présents et ayant droit de vote, votant ensemble;
- d) s'agissant de toute autre question sur laquelle l'assemblée doit prendre une décision, chaque membre présent à l'assemblée a droit à une voix. La décision se prend à la majorité des voix exprimées par les membres présents et ayant droit de vote, votant ensemble.

#### **Article 4.8 Assemblées par téléconférence**

- (1) Un membre peut participer à une assemblée des membres par téléconférence ou par tout autre moyen électronique permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de communiquer entre elles de façon adéquate et le membre participant à l'assemblée par l'un de ces moyens est réputé présent à l'assemblée.
- (2) À l'ouverture de l'assemblée visée au paragraphe (1) et chaque fois qu'un vote est nécessaire, le président de l'assemblée fait l'appel pour établir le quorum et il ajourne l'assemblée à une date, à une heure et en un lieu prédéterminés dès qu'il n'a plus la conviction que l'assemblée peut se dérouler avec une sécurité et une confidentialité adéquates, à moins que la majorité des membres présents ne demandent le contraire.

#### **Article 4.9 Président, secrétaire et scrutateurs**

Le président de l'assemblée des membres est, parmi les dirigeants suivants qui ont été nommés et qui sont présents à l'assemblée, celui qui vient en premier dans la liste suivante : le président du conseil d'administration, le vice-président du conseil d'administration ou le président. Si aucun de ces dirigeants n'est présent dans les quinze minutes suivant l'heure fixée pour la tenue de l'assemblée, les personnes présentes et ayant le droit de vote pour le compte de membres choisissent

l'une d'entre elles comme président. Si le secrétaire de la Société est absent, le président nomme une personne qui est autorisée à voter pour le compte d'un membre comme secrétaire de l'assemblée. Si on le souhaite, un ou plusieurs scrutateurs, qui ne sont pas nécessairement des membres, peuvent être nommés par résolution ou par le président avec l'assentiment de l'assemblée.

#### **Article 4.10 Personnes ayant le droit d'assister**

Les seules personnes ayant le droit d'assister à une assemblée des membres sont celles qui ont le droit d'y voter, les administrateurs et le vérificateur de la Société et les autres personnes qui, bien qu'elles n'aient pas le droit de voter, ont le droit ou l'obligation d'y assister en vertu d'une disposition de la Loi, des lettres patentes ou des Règlements. Toute autre personne ne peut être admise que sur invitation du président de l'assemblée ou avec l'assentiment de l'assemblée.

#### **Article 4.11 Vote à main levée**

Sous réserve des dispositions de la Loi, l'assemblée décide sur toute question par vote à main levée, à moins qu'un vote à bulletin secret ne soit requis ou demandé conformément à l'article 4.12. Sous réserve des Règlements, pour un vote à main levée, toute personne qui est présente et a le droit de voter pour le compte d'un membre a une voix. Sauf si un vote au scrutin secret est requis ou demandé, lorsqu'un vote à main levée a été tenu sur une question, une déclaration du président de l'assemblée portant que la résolution a été adoptée, adoptée par une majorité déterminée ou n'a pas été adoptée, ainsi qu'une mention correspondante dans le procès-verbal de l'assemblée, constituent une preuve *prima facie* de ce fait, sans preuve du nombre ou de la proportion des voix exprimées pour ou contre toute résolution ou autre délibération sur la question; le résultat du vote ainsi tenu constitue la décision des membres sur la question.

#### **Article 4.12 Vote au scrutin secret**

Sur toute question étudiée à une assemblée des membres, sans égard au fait qu'elle a fait l'objet d'un vote à main levée, le président ou toute personne qui assiste à l'assemblée et qui a le droit de voter sur la question, que ce soit à titre de fondé de procuration ou de représentant, peut demander un vote au scrutin secret. Le vote au scrutin secret ainsi requis ou demandé doit être tenu de la manière fixée par le président. Une exigence ou une demande de vote à scrutin secret peut être retirée en tout temps avant la tenue du vote. Si le scrutin a lieu, chaque personne qui assiste à l'assemblée a le droit au nombre de voix prévu par les Règlements et le résultat du scrutin ainsi tenu constitue la décision des membres sur la question.

#### **Article 4.13 Ajournement**

Le président de l'assemblée des membres peut, avec l'assentiment de l'assemblée et aux conditions que celle-ci décide, ajourner l'assemblée à une autre date et en un autre lieu. Si l'assemblée des membres est ajournée à moins de trente

jours, il n'est pas nécessaire de donner un avis de convocation pour la reprise de l'assemblée si ce n'est par l'annonce lors de l'assemblée initiale qu'elle est ajournée.

## **CHAPITRE 5 CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **Article 5.1 Nombre et qualités des administrateurs**

Sous réserve des lettres patentes, le conseil d'administration sera constitué de quinze administrateurs. Les administrateurs doivent être des personnes physiques, âgées d'au moins 18 ans et habilitées par la loi à contracter. La majorité des administrateurs doivent être résidents canadiens. Les administrateurs n'ont pas besoin d'être membres.

### **Article 5.2 Premiers administrateurs**

Les personnes qui ont demandé la constitution de la Société deviennent les trois premiers administrateurs de la Société. Leur mandat continuera jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Le conseil d'administration élu à la première assemblée des membres peut ensuite remplacer les administrateurs nommés dans les lettres patentes.

### **Article 5.3 Représentativité des administrateurs**

- (1) En tout temps, le conseil d'administration doit se composer d'un nombre impair d'administrateurs, soit le président et un nombre égal d'administrateurs indépendants et d'administrateurs non indépendants;
- (2) Sous réserve de l'article 5.2, le conseil d'administration initial est composé de quinze administrateurs, soit :
  - (i) deux administrateurs marchés,
  - (ii) cinq administrateurs courtiers,
  - (iii) sept administrateurs indépendants,
  - (iv) le président, qui est nommé membre du conseil d'administration.

### **Article 5.4 Élection et durée du mandat**

- (1) Sauf dans le cas des administrateurs élus à la première assemblée annuelle des membres, le mandat de chaque administrateur courtiers, administrateur indépendant et administrateur marchés élu à une assemblée des membres expire à la clôture ou à l'ajournement de la deuxième assemblée annuelle des membres suivant celle à laquelle il a été élu.

- (2) À la première assemblée annuelle des membres, quatorze administrateurs sont élus et le conseil d'administration désigne :
- a) trois des postes d'administrateur indépendant, deux des postes d'administrateur courtiers et l'un des postes d'administrateur marchés pour un mandat qui expirera à la deuxième assemblée annuelle des membres;
  - b) quatre des postes d'administrateur indépendant, trois des postes d'administrateur courtiers et l'un des postes d'administrateur marchés pour un mandat qui expirera à la troisième assemblée annuelle des membres.
- (3) Sauf le président, un administrateur peut être élu pour quatre mandats consécutifs, mais n'est pas éligible pour un cinquième mandat consécutif. Les administrateurs élus à la première assemblée annuelle des membres pour un mandat initial d'un an seront limités à trois mandats consécutifs additionnels.

**Article 5.5 Recommandation de candidats en vue de l'élection des administrateurs**

- (1) Avant chaque assemblée annuelle des membres à laquelle des administrateurs doivent être élus :
- a) Le comité de gouvernance étudie des candidatures et recommande au conseil d'administration un nombre de candidats qualifiés correspondant aux postes d'administrateur courtiers, d'administrateur marchés et d'administrateur indépendant qui sont à pourvoir à l'assemblée annuelle. Le comité de gouvernance évalue les candidats en fonction de leur capacité d'apporter un éventail de connaissances, de compétences et d'expérience et en tenant compte de la composition requise du conseil d'administration et du fait que le conseil d'administration, dans son ensemble, doit être représentatif de diverses parties prenantes de la Société;
  - b) Dans son choix des candidats en vue d'une assemblée annuelle particulière, le comité de gouvernance doit veiller à ce que, si tous les candidats sont élus, le conseil d'administration compte :
    - (i) au moins un administrateur, qui n'est pas nécessairement un administrateur marchés, possédant une expérience et une expertise dans le domaine des marchés d'actions de sociétés émergentes,

- (ii) un administrateur marchés que TSX a recommandé au comité de gouvernance de choisir comme candidat si, à la date du choix des candidats, les deux conditions suivantes sont remplies :
  - (A) TSX est membre;
  - (B) la part de marché globale de TSX et de tous les marchés qui ont des liens avec TSX ou qui sont une entité apparentée à TSX n'est pas inférieure à quarante pour cent,
- (iii) au moins un administrateur, qui n'est pas nécessairement un administrateur marchés, qui est un associé, un administrateur, un dirigeant ou un employé :
  - (A) d'un marché,
  - (B) d'une personne qui a des liens avec un marché,
  - (C) d'une entité apparentée à un marché,
 à l'exception de TSX ou d'un marché qui a des liens avec TSX ou qui est une entité apparentée à TSX;
- c) Si un administrateur marchés que TSX a recommandé au comité de gouvernance de choisir comme candidat doit être élu à l'assemblée annuelle, TSX notifie au secrétaire de la Société par écrit sa recommandation d'un candidat qualifié pour la mise en candidature et l'élection comme l'un des administrateurs marchés.
- (2) Le conseil d'administration propose en vue de l'élection au conseil d'administration à l'assemblée annuelle les candidats choisis conformément au présent article.
- (3) Les membres ne peuvent élire au conseil d'administration à une assemblée annuelle une personne qui n'a pas été proposée comme candidat par le conseil d'administration conformément au présent article.

#### **Article 5.6 Postes vacants**

Le poste d'administrateur est vacant d'office dans les cas suivants :

- a) si une résolution de révoquer l'administrateur a été approuvée par les membres conformément à l'alinéa 4.7b);
- b) dans le cas de l'administrateur nommé au conseil d'administration du fait qu'il occupe le poste de président, s'il cesse d'être président;

- c) dans le cas d'un administrateur indépendant, s'il cesse d'être qualifié comme administrateur indépendant;
- d) si l'administrateur a démissionné de son poste en remettant une lettre de démission au secrétaire de la Société;
- e) si l'administrateur est déclaré aliéné par un tribunal;
- f) si l'administrateur devient failli;
- g) si l'administrateur décède.

#### **Article 5.7 Pourvoi des postes vacants**

Si un poste au conseil d'administration devient vacant pour une raison quelconque, il est pourvu (dans un délai raisonnable) pour le reste du mandat de l'administrateur dont le poste est devenu vacant par une résolution du conseil d'administration nommant un administrateur, sous réserve des conditions suivantes :

- a) si le poste est devenu vacant par suite du départ du président, la personne à nommer au poste de président a été nommée par le conseil d'administration;
- b) si le poste est devenu vacant par suite du départ d'un administrateur indépendant, d'un administrateur courtiers ou d'un administrateur marchés, la personne à nommer a été choisie et recommandée par le comité de gouvernance et dans le cas où le poste vacant est :
  - (i) un poste d'administrateur indépendant, la personne recommandée se qualifie comme administrateur indépendant,
  - (ii) un poste d'administrateur courtiers, la personne recommandée se qualifie comme administrateur courtiers,
  - (iii) un poste d'administrateur marchés, la personne recommandée se qualifie comme administrateur marchés;
- c) dans sa recommandation d'une personne à nommer pour pourvoir un poste vacant, le comité de gouvernance doit veiller à ce que, si la personne recommandée est nommée, le conseil d'administration compte :
  - (i) au moins un administrateur, qui n'est pas nécessairement un administrateur marchés, possédant une expérience et une

expertise particulières dans le domaine des marchés d'actions de sociétés émergentes,

(ii) un administrateur marchés que TSX a recommandé au comité de gouvernance de nommer si, à la date de la recommandation, les deux conditions suivantes sont remplies :

(A) TSX est membre;

(B) la part de marché globale de TSX et de tous les marchés qui ont des liens avec TSX ou qui sont une entité apparentée à TSX n'est pas inférieure à quarante pour cent,

(iii) au moins un administrateur, qui n'est pas nécessairement un administrateur marchés, qui est un associé, un administrateur, un dirigeant ou un employé :

(A) d'un marché,

(B) d'une personne qui a des liens avec un marché,

(C) d'une entité apparentée à un marché,

à l'exception de TSX ou d'un marché qui a des liens avec TSX ou qui est une entité apparentée à TSX;

d) si un administrateur marchés que TSX a recommandé au comité de gouvernance de nommer doit être nommé, TSX notifie au secrétaire de la Société par écrit sa recommandation d'un candidat qualifié pour la nomination;

e) si le poste est devenu vacant du fait qu'on n'a pas élu le nombre requis d'administrateurs, le conseil d'administration peut nommer un administrateur pour pourvoir le poste vacant sur le fondement que le poste est devenu vacant par suite du départ d'un administrateur indépendant, d'un administrateur courtiers ou d'un administrateur marchés (y compris un administrateur marchés que doit recommander TSX) et les dispositions des alinéas b), c) et d) s'appliquent selon que le poste vacant est celui d'un administrateur indépendant, d'un administrateur courtiers ou d'un administrateur marchés.

#### **Article 5.8 Rémunération des administrateurs**

Le conseil d'administration peut déterminer la rémunération raisonnable, le cas échéant, qui doit être versée aux administrateurs indépendants à raison de leurs

fonctions et il peut décider que cette rémunération n'est pas nécessairement la même pour tous les administrateurs. Les administrateurs non indépendants ne reçoivent aucune rémunération à raison de leurs fonctions. Les administrateurs peuvent recevoir le remboursement des dépenses raisonnables faites dans l'exercice de leurs fonctions d'administrateur.

#### **Article 5.9 Décharge**

Lorsque le mandat d'un administrateur prend fin, la Société décharge l'administrateur démissionnaire ou sortant de toute responsabilité à l'égard de faits antérieurs à sa démission ou à son départ, sauf sa responsabilité (dans la mesure où il n'est pas indemnisé par la Société en vertu de l'article 9.2) découlant d'une négligence grave ou d'une fraude de sa part.

## **CHAPITRE 6 POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

#### **Article 6.1 Administration des affaires**

Le conseil d'administration supervise la gestion des affaires de la Société. Sous réserve des Règlements et de la Loi, les pouvoirs du conseil d'administration peuvent être exercés par voie de résolution adoptée à une réunion où le quorum est atteint ou de résolution écrite signée par tous les administrateurs ayant le droit de voter sur la résolution à une réunion du conseil d'administration. En cas de vacance au conseil d'administration, les administrateurs restants peuvent exercer tous les pouvoirs du conseil d'administration tant qu'il subsiste un quorum d'administrateurs en fonction.

#### **Article 6.2 Dépenses**

Le conseil d'administration a le pouvoir d'autoriser les dépenses pour le compte de la Société et peut, par résolution, déléguer à un ou plusieurs dirigeants de la Société le droit d'engager des employés et de payer leurs salaires.

#### **Article 6.3 Pouvoir d'emprunter**

- (1) Le conseil d'administration est autorisé à accomplir les actes suivants sans l'autorisation des membres :
- a) contracter des emprunts sur le crédit de la Société;
  - b) limiter ou augmenter le montant de ces emprunts;
  - c) émettre, ou faire émettre des obligations, des débentures ou d'autres titres de la Société et les nantir ou les vendre pour les montants, aux conditions et aux prix jugés appropriés par le conseil d'administration;

- d) donner en garantie de ces obligations, débetures ou autres titres, par hypothèque, nantissement ou autre sûreté, tout ou partie des biens réels ou personnels, meubles ou immeubles, présents ou futurs, de la Société, ainsi que l'entreprise et les droits de la Société;
  - e) déléguer à un comité du conseil d'administration, un administrateur ou un ou plusieurs dirigeant(s) de la Société tout ou partie des pouvoirs conférés au conseil d'administration par le présent paragraphe dans la mesure et de la manière fixées par le conseil d'administration au moment où il consent la délégation.
- (2) Les pouvoirs conférés par le présent article sont réputés s'ajouter aux pouvoirs de contracter des emprunts aux fins de la Société que les administrateurs ou dirigeants possèdent indépendamment du présent règlement et non remplacer ces pouvoirs.

#### **Article 6.4     Conflit d'intérêts**

- (1) Tout administrateur qui a un intérêt de quelque façon, directement ou indirectement, dans un contrat ou un contrat projeté avec la Société doit le déclarer de la manière prévue la Loi et, sauf dans la mesure prévue par cette loi, aucun administrateur ne peut voter à l'égard d'une résolution visant à approuver un tel contrat. En sus des droits conférés aux administrateurs par l'article 98 de la Loi et sans limiter d'aucune façon ces droits, et sous réserve des dispositions contenues dans cet article, il est déclaré qu'aucun administrateur ne deviendra inhabile à occuper son poste ni ne devra quitter son poste du fait qu'il occupe un poste au sein de la Société ou d'une société dont la Société est actionnaire, du fait qu'il ait de quelque autre façon un intérêt, directement ou indirectement, dans un contrat avec la Société ou conclue un tel contrat à titre de fournisseur, d'acheteur ou autrement ou soit touché par un contrat ou un arrangement conclu ou projeté avec la Société dans lequel il est intéressé de quelque façon, directement ou indirectement, à titre de fournisseur, d'acheteur ou autrement. Sous réserve du respect de la Loi, aucun contrat ou arrangement conclu par la Société ou en son nom et auquel un administrateur est intéressé de quelque façon, directement ou indirectement, ne sera nul ou annulable, et aucun administrateur ne devra rendre compte, en raison d'une relation fiduciaire, à la Société ou à un de ses membres ou de ses créanciers des profits tirés d'un tel contrat ou arrangement. Nonobstant l'interdiction de voter qui précède, l'administrateur peut être présent et être pris en compte pour déterminer si le quorum est atteint à la réunion du conseil d'administration.
- (2) L'administrateur qui est partie, ou qui est administrateur, dirigeant ou employé d'une personne qui est partie ou a un intérêt important dans une

personne qui est partie, à une affaire ou enquête réglementaire dans laquelle la Société est impliquée doit déclarer la nature et l'étendue de son intérêt au moment et de la manière prévus au paragraphe (1) pour un intérêt dans un contrat ou une opération. L'administrateur ne peut voter au sujet de cette affaire ou enquête et doit se retirer de la partie de la réunion du conseil d'administration à laquelle l'affaire ou l'enquête est discutée ou étudiée, si l'affaire ou l'enquête vise expressément l'administrateur ou la personne dont il est employé, dirigeant ou administrateur ou dans laquelle il a un intérêt important, ou se rapporte autrement de manière directe à l'administrateur ou à cette personne.

## **CHAPITRE 7 RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **Article 7.1   Lieu des réunions**

Les réunions du conseil d'administration peuvent se tenir en tout lieu fixé par le conseil d'administration, au Canada ou à l'étranger.

### **Article 7.2   Convocation des réunions**

Les réunions du conseil d'administration se tiennent à la date, à l'heure et au lieu que peuvent fixer le conseil d'administration, le président du conseil d'administration, le président ou deux administrateurs.

### **Article 7.3   Avis de convocation**

L'avis de convocation écrit pour toute réunion du conseil d'administration est transmis à chaque administrateur au moins 48 heures à l'avance, sauf s'il est transmis par courrier. L'avis par courrier est envoyé au moins 14 jours avant la réunion. Le conseil d'administration se réunit au moins une fois par trimestre civil. L'avis de convocation indique les points à traiter dans la réunion. Une réunion du conseil d'administration se tient immédiatement après l'assemblée annuelle sans avis de convocation, à condition que le quorum soit atteint.

### **Article 7.4   Ajournement**

Il n'est pas nécessaire de donner un avis de convocation pour la reprise si la date et l'heure et le lieu de la reprise ont été annoncés lors de la réunion initiale.

### **Article 7.5   Réunions régulières**

Le conseil d'administration peut déterminer un ou plusieurs jours au cours d'un ou de plusieurs mois pour la tenue de ses réunions régulières en un lieu et à une heure qu'il doit fixer. Une copie de la résolution du conseil d'administration fixant le lieu et l'heure de ces réunions régulières doit être envoyée immédiatement à chaque administrateur dès son adoption, et aucun autre avis n'est nécessaire pour

une de ces réunions régulières, sauf dans les cas où la Loi prévoit que l'objet de la réunion ou les questions qui y seront traitées doivent être précisés et sauf lorsqu'on doit traiter de questions autres que les affaires courantes.

#### **Article 7.6 Président des réunions du conseil d'administration**

Le président d'une réunion du conseil d'administration est, parmi les dirigeants suivants qui ont été nommés, qui sont administrateurs et qui sont présents à la réunion, celui qui vient en premier dans la liste suivante : le président du conseil d'administration, le vice-président du conseil d'administration ou le président. Si aucun de ces dirigeants n'est présent, les administrateurs présents choisissent l'un d'entre eux comme président.

#### **Article 7.7 Droits de vote**

Chaque administrateur a droit à une voix à toutes les réunions du conseil d'administration. Sauf disposition contraire des lettres patentes ou de la Loi, les décisions se prennent à la majorité des voix exprimées et en cas de partage, le président de la réunion n'a pas voix prépondérante.

#### **Article 7.8 Réunions par téléconférence**

- (1) Un administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par téléconférence ou par tout autre moyen électronique permettant à toutes les personnes participant à la réunion de communiquer entre elles de façon adéquate et l'administrateur participant à la réunion par l'un de ces moyens est réputé présent à la réunion.
- (2) À l'ouverture de l'assemblée visée au paragraphe (1) et chaque fois qu'un vote est nécessaire, le président de la réunion fait l'appel pour établir le quorum et il ajourne la réunion à une date, à une heure et en un lieu prédéterminés dès qu'il n'a plus la conviction que la réunion peut se dérouler avec une sécurité et une confidentialité adéquates, à moins que la majorité des administrateurs présents ne demandent le contraire.

#### **Article 7.9 Quorum**

La majorité des administrateurs en fonction, dont au moins cinquante pour cent des administrateurs indépendants en fonction, forment le quorum pour les réunions du conseil d'administration. À toute réunion où le quorum est atteint, le conseil d'administration peut exercer tous les pouvoirs, y compris les pouvoirs discrétionnaires, prévus par les Règlements.

#### **Article 7.10 Procès-verbal des réunions**

Le procès-verbal des réunions du conseil d'administration n'est pas communiqué aux membres, mais peut être consulté par les administrateurs, qui en recevront chacun une copie.

**Article 7.11 Résolution tenant lieu de réunion**

Si la loi le permet, une résolution écrite et signée par tous les administrateurs ayant le droit de voter à l'égard de cette résolution à une réunion du conseil d'administration ou d'un comité du conseil d'administration a la même valeur que si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration ou du comité du conseil d'administration.

**CHAPITRE 8  
DIRIGEANTS****Article 8.1 Nomination**

Le conseil d'administration nomme, tous les ans ou plus souvent au besoin, le président du conseil d'administration, le vice-président du conseil d'administration, le président, un ou plusieurs vice-présidents, le secrétaire et tout autre dirigeant qu'il décide de nommer, notamment un ou plusieurs adjoints aux dirigeants nommés. Le conseil d'administration peut fixer les fonctions de ces dirigeants et, conformément au présent règlement et sous réserve des dispositions de la Loi, il peut leur déléguer les pouvoirs de gérer les affaires de la Société. Sauf disposition contraire du présent règlement, il n'est pas nécessaire que les dirigeants soient administrateurs ou membres.

**Article 8.2 Président du conseil d'administration et vice-président du conseil d'administration**

Le conseil d'administration nomme le président du conseil d'administration et peut nommer un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration, qui doivent être des administrateurs et ne peuvent être le président. S'il les nomme, le conseil d'administration peut leur attribuer tous les pouvoirs et fonctions qui sont attribués au président par un Règlement et, sous réserve des dispositions de la Loi, ils ont les pouvoirs et fonctions que le conseil d'administration peut déterminer. En cas d'absence ou d'incapacité du président du conseil d'administration, le vice-président du conseil d'administration exerce ses pouvoirs et fonctions.

**Article 8.3 Président et chef de la direction**

Le conseil d'administration nomme un président, qui sera également nommé chef de la direction. Le président a les pouvoirs et fonctions que détermine le conseil d'administration.

**Article 8.4 Vice-président**

Un vice-président a les pouvoirs et fonctions que le conseil d'administration ou le président détermine.

**Article 8.5 Secrétaire**

Le secrétaire assiste à toutes les réunions du conseil d'administration, à toutes les assemblées des membres et à toutes les réunions des comités du conseil d'administration et y joue le rôle de secrétaire (ou s'organise pour qu'une autre personne joue ce rôle), il consigne ou fait consigner les procès-verbaux des délibérations qui s'y déroulent dans le registre tenu à cette fin; il donne ou fait donner, selon les instructions reçues, tous les avis aux sociétés membres, aux administrateurs, aux dirigeants, aux vérificateurs et aux membres des comités du conseil d'administration; il garde le timbre ou l'appareil mécanique généralement utilisé pour apposer le sceau de la Société et tous les livres, registres, documents et actes appartenant à la Société, sauf si un autre dirigeant ou mandataire a été nommé à cette fin; il exerce les autres pouvoirs et fonctions que le conseil d'administration ou le président détermine.

#### **Article 8.6 Pouvoirs et fonctions des autres dirigeants**

Les autres dirigeants ont les pouvoirs et fonctions prévus par les modalités de leur mandat ou déterminés par le conseil d'administration ou le président. Les pouvoirs et fonctions d'un dirigeant pour lequel un adjoint a été nommé peuvent être exercés par cet adjoint, à moins que le conseil d'administration ou le président ne donne des directives contraires.

#### **Article 8.7 Modification des pouvoirs et fonctions**

Le conseil d'administration peut, sous réserve des dispositions de la Loi, modifier les pouvoirs et fonctions de tout dirigeant, y ajouter ou les restreindre.

#### **Article 8.8 Durée des fonctions**

Le conseil d'administration peut à son gré révoquer tout dirigeant de la Société, sans préjudice de ses droits en vertu de tout contrat de travail. Pour le reste, chaque dirigeant nommé par le conseil d'administration exerce ses fonctions jusqu'à ce que son remplaçant soit nommé ou jusqu'à sa démission, si celle-ci survient plus tôt.

#### **Article 8.9 Modalités d'emploi et rémunération**

Les modalités d'emploi et la rémunération du dirigeant nommé par le conseil d'administration sont fixées par le conseil d'administration ou par un comité du conseil d'administration constitué à cette fin.

#### **Article 8.10 Conflit d'intérêts**

Un dirigeant doit déclarer tout intérêt dans un contrat important ou un projet de contrat important avec la Société.

#### **Article 8.11 Mandataires et fondés de pouvoir**

La Société, par le conseil d'administration ou sous son autorité, peut nommer des mandataires ou fondés de pouvoir de la Société au Canada et à l'étranger et leur

attribuer les pouvoirs de gestion, d'administration ou autres (y compris le pouvoir de sous-déléguer ces pouvoirs) qui peuvent être jugés appropriés, sous réserve des dispositions de la Loi.

## CHAPITRE 9 PROTECTION DES ADMINISTRATEURS ET D'AUTRES PERSONNES

### **Article 9.1 Limitation de responsabilité**

Aucune personne protégée n'est responsable des actes, de la négligence ou des omissions d'une autre personne protégée, de toute autre perte, de tout dommage ou événement fâcheux qui survient dans le cadre de l'exercice des fonctions de sa charge ou de son poste, à moins que ceux-ci ne soient occasionnés par sa propre négligence ou omission délibérée.

### **Article 9.2 Indemnisation des administrateurs et d'autres personnes**

(1) Chaque personne indemnisée sera en tout temps indemnisée sur les fonds de la Société, à l'égard :

- a) des frais, amendes, dommages-intérêts, pénalités et dépenses qu'elle engage ou subit dans le cadre d'une action, d'une poursuite ou d'une procédure qui est introduite ou intentée contre elle ou dont elle est menacée, ou au sujet ou en règlement d'une telle action, poursuite ou procédure, ou à l'égard d'un acte ou d'une chose de quelque nature que ce soit qu'elle a conclu, accompli ou autorisé, dans le cadre de l'exécution des fonctions de sa charge ou de son poste ou à l'égard d'une telle responsabilité, y compris les fonctions exercées, à titre officiel ou non, pour le compte ou à l'égard d'une personne morale ou d'une entité pour laquelle elle agit à la demande ou pour le compte de la Société;
- b) de tous les autres frais et dépenses qu'elle engage ou subit relativement aux affaires de la Société, y compris un montant représentant les heures qu'elle y a consacrées, et tous impôts sur le revenu ou autres impôts ou taxes qu'elle doit payer à l'égard de l'indemnisation prévue par le présent règlement;

tant qu'il n'est pas décidé de façon irréfutable que la personne indemnisée n'a plus droit à cette indemnisation, sauf les frais ou dépenses qui sont occasionnés par sa propre négligence ou omission délibérée.

(2) La Société indemniserait également ces personnes dans les autres circonstances où la Loi le permet ou l'exige. Aucune disposition du présent règlement ne

limitera le droit d'une personne admissible à l'indemnisation, si ce n'est les dispositions du présent règlement.

### **Article 9.3 Assurance**

La Société peut souscrire et maintenir, au bénéfice de toute personne indemnisée, une assurance responsabilité pour les risques et les montants que le conseil d'administration détermine et selon ce qui est permis par la loi.

## **CHAPITRE 10 CONSEILS DE SECTION**

### **Article 10.1 Désignation des sections**

Le conseil d'administration peut désigner toute région géographique du Canada comme section de la Société et peut modifier cette désignation ou y mettre fin à son gré. Les régions géographiques suivantes du Canada ont été désignées comme sections initiales de la Société et subsisteront comme telles à moins que le conseil d'administration ne les modifie ou n'y mette fin :

- a) la section de Terre-Neuve-et-Labrador;
- b) la section de l'Île-du-Prince-Édouard;
- c) la section de la Nouvelle-Écosse;
- d) la section du Nouveau-Brunswick;
- e) la section du Québec;
- f) la section de l'Ontario;
- g) la section du Manitoba, comprenant la province du Manitoba et le Territoire du Nunavut;
- h) la section de la Saskatchewan;
- i) la section de l'Alberta, comprenant la province de l'Alberta et les Territoires du Nord-Ouest;
- j) la section du Pacifique, comprenant la province de la Colombie-Britannique et le Territoire du Yukon.

### **Article 10.2 Composition des conseils de section**

- (1) Il y a un conseil de section dans chaque section. Chaque conseil de section se compose de quatre à vingt membres, selon le nombre que fixe le conseil de

section, dont un président et un vice-président, élus au cours de l'assemblée annuelle des membres courtiers de la section.

- (2) En plus des membres du conseil de section élus à l'assemblée annuelle des membres courtiers de la section, le conseil d'administration peut nommer un ou plusieurs membres d'office du conseil de section.

### **Article 10.3 Fonctions et pouvoirs**

Chaque conseil de section exerce les fonctions, suit les procédures et exerce à l'égard des membres courtiers les pouvoirs prévus par le présent règlement et les Règles.

### **Article 10.4 Assemblées des membres de la section**

Les membres courtiers de chaque section tiennent au moins une assemblée annuelle en vue d'élire les membres du conseil de section. L'assemblée des membres courtiers de chaque section peut être convoquée par le conseil de section ou par le conseil d'administration et elle est tenue conformément aux Règlements et aux Règles, et aux procédures établies par le conseil d'administration. L'avis de convocation indiquant la date, l'heure et le lieu de l'assemblée est envoyé aux membres courtiers de la section. Deux membres de la section ayant le droit de voter, présents en personne ou représentés par un associé, un administrateur ou un dirigeant forment quorum pour toute assemblée des membres courtiers de la section. Sauf décision contraire du conseil d'administration, le vote aux assemblées des membres courtiers de la section peut se dérouler de la manière prévue pour les assemblées de la Société. Les procurations en vue du vote doivent être déposées auprès du président du conseil de section avant 10 h le jour de l'assemblée ou de la reprise de celle-ci.

### **Article 10.5 Conseils de section initiaux**

À la date déterminée par le conseil d'administration, le conseil de section initial de chaque section sera établi, composé des membres du conseil de section de la section intéressée de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières la veille, et chaque membre du conseil de section exercera ses fonctions jusqu'à la première assemblée annuelle des membres courtiers de la section tenue conformément à l'article 10.4.

## **CHAPITRE 11 COMITÉS ET ORGANES CONSULTATIFS**

### **Article 11.1 Comités du conseil d'administration**

Le conseil d'administration peut à son gré nommer en son sein un ou plusieurs comités du conseil d'administration dotés des pouvoirs qu'il leur attribue,

notamment le pouvoir d'exercer tout pouvoir du conseil d'administration et d'agir en toutes matières pour et au nom du conseil d'administration dans le cadre des Règlements et des Règles, sauf dans les cas où les Règlements ou les Règles prévoient expressément une décision ou une approbation du conseil d'administration. Les membres de tout comité établi par le conseil d'administration sont nommés chaque année à la première réunion des administrateurs à la suite de l'assemblée annuelle des membres à laquelle les administrateurs ont été élus. Sauf disposition contraire du présent règlement, tout administrateur a le droit d'être nommé membre de tout comité et la majorité des membres du comité présents en personne ou par téléphone forme quorum, sous réserve que, dans le cas où des administrateurs indépendants doivent être membres du comité, le quorum doit aussi comprendre la majorité des administrateurs indépendants qui sont membres du comité.

#### **Article 11.2 Comité de gouvernance**

Le conseil d'administration établit un comité de gouvernance composé d'au moins cinq administrateurs, le président du conseil d'administration pouvant être l'un de ceux-ci. À moins que le président du conseil d'administration soit un administrateur non indépendant, tous les membres doivent être des administrateurs indépendants. Le président du comité de gouvernance est un administrateur indépendant élu par les membres du comité de gouvernance. Le comité de gouvernance exerce les fonctions que le conseil d'administration lui délègue ou lui ordonne d'exercer.

#### **Article 11.3 Comité des finances et de vérification**

Le conseil d'administration établit un comité des finances et de vérification, composé d'au moins cinq administrateurs, dont une majorité d'administrateurs indépendants. Le président du comité des finances et de vérification est un administrateur indépendant élu par les membres du comité des finances et de vérification. Le comité des finances et de vérification procède à l'examen des états financiers annuels de la Société et en fait rapport au conseil d'administration et il exerce les autres fonctions que le conseil d'administration lui délègue ou lui ordonne d'exercer.

#### **Article 11.4 Comité des ressources humaines et des retraites**

Le conseil d'administration établit un comité des ressources humaines et des retraites, composé d'au moins cinq administrateurs. Le président du comité des ressources humaines et des retraites est élu par les membres du comité des ressources humaines et des retraites. Le comité des ressources humaines et des retraites exerce les fonctions que le conseil d'administration lui délègue ou lui ordonne d'exercer.

**Article 11.5 Réunions des comités**

Le conseil d'administration peut prescrire des exigences et des procédures qui ne sont pas incompatibles avec la Loi et les Règlements relativement à la convocation des réunions et aux délibérations des comités du conseil d'administration. Sous réserve des Règlements, des Règles et de toute résolution du conseil d'administration, les réunions de ces comités se tiennent à la date, à l'heure et au lieu fixés par le président du comité ou par ses membres, pourvu qu'un avis de convocation soit transmis à chaque membre du comité au moins 48 heures à l'avance, sauf s'il est transmis par courrier. L'avis par courrier est envoyé au moins 14 jours avant la réunion.

**Article 11.6 Organes consultatifs**

Le conseil d'administration nomme les organes consultatifs qu'il juge approprié et peut déléguer ce pouvoir à tout administrateur, dirigeant, comité ou employé de la Société. Les membres de ces organes consultatifs sont déterminés par le conseil d'administration et si le conseil d'administration décide dans ce sens, les membres de ces organes consultatifs peuvent être des personnes autres que les administrateurs, les membres ou les administrateurs, dirigeants ou employés d'un membre.

**Article 11.7 Procédure**

Sauf décision contraire du conseil d'administration ou disposition contraire du présent règlement ou des Règles, chaque comité ou chaque organe consultatif a le pouvoir d'établir sa propre procédure.

**CHAPITRE 12****AVIS****Article 12.1 Mode de transmission des avis**

Tout avis (y compris toute communication ou tout document) qui doit être donné (transmis, remis ou signifié) en vertu de la Loi, des règlements d'application, des lettres patentes, des Règlements ou autrement à un membre, administrateur, dirigeant, vérificateur ou membre d'un comité du conseil d'administration est valablement donné s'il est remis personnellement à son destinataire ou s'il est livré à son adresse inscrite, s'il lui est envoyé à cette adresse port payé par courrier ordinaire ou aérien ou s'il lui est transmis à cette adresse par tout autre moyen de communication prépayée par transmission ou enregistrement (y compris toute forme de communication électronique). L'avis ainsi transmis est réputé avoir été donné au moment où il est remis personnellement ou livré à l'adresse inscrite de la façon susmentionnée; l'avis ainsi transmis par la poste est réputé avoir été donné au moment où il est déposé à un bureau de poste ou dans une boîte aux lettres publique et avoir été reçu le cinquième jour après la mise à la poste et l'avis ainsi

transmis par tout autre moyen de communication prépayée par transmission ou enregistrement est réputé avoir été donné au moment où il a été transmis ou livré à la société ou à l'agence de communication ou à son représentant en vue de la transmission. Le secrétaire peut changer ou faire changer l'adresse inscrite d'un membre, administrateur, dirigeant, vérificateur ou membre d'un comité du conseil d'administration conformément aux renseignements qu'il estime fiables. Les dispositions qui précèdent ne doivent pas s'interpréter de manière à limiter le mode de transmission des avis par d'autres moyens de communication autrement permis par la loi ou autorisés par le présent règlement ou l'effet d'une telle transmission.

#### **Article 12.2 Avis non livrés**

Si un avis donné par un membre conformément à l'article 12.1 est retourné à trois reprises consécutives parce qu'on ne peut trouver le membre, la Société n'est plus tenue de donner d'autres avis à ce membre jusqu'à ce que le membre informe la Société par écrit de sa nouvelle adresse.

#### **Article 12.3 Omissions et erreurs**

L'omission par inadvertance de donner un avis à un membre, administrateur, dirigeant, vérificateur ou membre d'un comité du conseil d'administration, le fait que l'une de ces personnes ne reçoive pas un avis ou une erreur dans un avis qui n'en compromet pas la substance n'invalident pas une mesure prise à une réunion tenue aux termes de cet avis ou autrement fondée sur celui-ci.

#### **Article 12.4 Renonciation à un avis**

Tout membre, fondé de procuration, représentant, autre personne ayant droit d'assister à une assemblée des membres, administrateur, dirigeant, vérificateur ou membre d'un comité du conseil d'administration peut en tout temps renoncer à un avis qui doit lui être donné en application d'une disposition de la Loi, des règlements d'application, des lettres patentes, des Règlements ou autrement, ou renoncer au délai prescrit pour cet avis ou l'abrèger, et cette renonciation ou cet abrègement de délai, avant ou après l'assemblée ou l'événement qui en est l'objet, est réputé remédier à tout défaut dans la signification de l'avis ou le moment où il est donné, selon le cas. Cette renonciation ou cet abrègement est consigné par écrit, sauf dans le cas d'une renonciation à l'avis de convocation d'une réunion du conseil d'administration ou d'un comité du conseil d'administration, qui peut être donné de n'importe quelle manière.

## CHAPITRE 13 RÈGLES ET AUTRES INSTRUMENTS

### **Article 13.1 Pouvoir de prendre, de modifier ou d'abroger des Règles**

Le conseil d'administration peut prendre et modifier ou abroger des Règles en fonction de l'objet de la Société comme organisme d'autoréglementation (notamment en ce qui concerne les emplois permis du fonds affecté) et fournisseur de services de réglementation. Toutes les Règles en vigueur à un moment donné sont obligatoires pour toutes les personnes réglementées, sauf disposition contraire expresse. Les Règles prises ou modifiées peuvent être désignées sous le nom, la désignation ou le titre approuvé par le conseil d'administration. Les Règles prennent effet sans approbation des membres ou de quelque autre personne, sauf dans les cas où le contraire y est expressément prévu ou en vertu d'une loi applicable. Les Règles peuvent introduire des exigences s'ajoutant à celles des lois sur les valeurs mobilières applicables ou plus élevées que celles-ci.

### **Article 13.2 Emploi du fonds affecté**

Les emplois permis du fonds affecté seront régis par les modalités des ordonnances de reconnaissance prononcées par les commissions de valeurs mobilières (ou toute autre autorité de réglementation les ayant remplacées) dans les territoires dans lesquels New Regco est reconnue à titre d'organisme d'autoréglementation.

### **Article 13.3 Autres instruments**

Si, en vertu d'un Règlement ou d'une Règle, un autre instrument peut être prescrit ou adopté, cet autre instrument (notamment les instructions, directives, avis, bulletins, formulaires ou notes) qui est prescrit ou adopté par la Société aura le même effet que le Règlement ou la Règle en application duquel ou de laquelle il est prescrit ou adopté. Toute mention dans les Règlements ou Règles de la conformité aux Règlements ou aux Règles sera réputée comprendre tout autre instrument qui est prescrit ou adopté.

### **Article 13.4 Avis, lignes directrices, etc.**

La Société peut élaborer et diffuser auprès des personnes réglementées des lignes directrices, avis, bulletins, interprétations, procédures, pratiques et autres communications se rapportant aux Règlements et aux Règles ou à l'activité d'une personne réglementée ou de toute autre personne relevant de la compétence de la Société pour servir de complément ou d'aide dans l'interprétation, l'application et le respect des Règlements et des Règles.

**Article 13.5 Maintien de la compétence, discipline et mise en application dans le cadre des Règles**

- (1) Toute personne réglementée conformément à une Règle reste assujettie à la compétence de la Société à l'égard de tout acte ou de toute affaire survenus pendant qu'elle était assujettie aux Règlements et aux Règles pour la période aux conditions additionnelles prévues par les Règles.
- (2) Les Règles définissent les pratiques et la procédure que doit suivre la Société pour le commencement et le déroulement d'une audience disciplinaire et fixent les sanctions ou les réparations que la Société peut imposer à une personne réglementée pour inobservation des Règles.

**Article 13.6 Échange d'information, accords**

- (1) La Société peut fournir une assistance, notamment la collecte et la communication d'information et les autres formes d'assistance pour les besoins de la surveillance du marché, d'enquêtes, de poursuites, de la protection et de l'indemnisation des investisseurs et tout autre besoin lié à la réglementation, à une bourse, un organisme d'autorégulation, une autorité de réglementation des valeurs mobilières, à un organisme ou à un service de renseignements financiers ou d'application de la loi ou à un fonds de protection ou d'indemnisation des investisseurs, canadien ou étranger.
- (2) La Société peut conclure un accord avec une entité visée au paragraphe (1) pour collecter et échanger de l'information et fournir toute autre forme d'assistance mutuelle pour les besoins de la surveillance du marché, d'enquêtes, de poursuites, de la protection et de l'indemnisation des investisseurs et tout autre besoin lié à la réglementation.

**CHAPITRE 14  
IMMUNITÉ****Article 14.1 Immunité de la Société**

Aucune personne réglementée (y compris, dans tous les cas, un membre dont les droits et privilèges ont été suspendus ou révoqués ainsi qu'un membre expulsé de la Société ou déchu de sa qualité de membre) n'a le droit, sous réserve des droits d'appel prévus par les Règlements ou les Règles et sous réserve également de tout droit contractuel que peut avoir une personne réglementée relativement à un contrat ou à une autre convention auquel ou à laquelle la Société est partie, d'intenter ou poursuivre une action ou une autre procédure contre la Société, contre le conseil d'administration, contre une personne indemnisée, contre le FCPE, son conseil d'administration, l'un de ses comités ou dirigeants, employés et mandataires, relativement à une sanction qui lui a été imposée ou à une action faite ou à une omission intervenue en vertu des dispositions des lettres patentes, des Règlements

ou des Règles conformément à ces textes ou dans le but de s'y conformer, et dans le cas du FCPE, d'une action faite ou d'une omission intervenue en vertu des dispositions de ses lettres patentes, de ses règlements et de ses politiques conformément à ces textes ou dans le but de s'y conformer et dans tous les cas en vertu de toutes les lois ou des directives de réglementation ou des accords passés en application de celles-ci.

#### **Article 14.2 Non-responsabilité du fait des entités dans lesquelles la Société a une participation**

La Société n'est pas responsable à l'endroit d'une personne réglementée (y compris, dans tous les cas, un membre dont les droits et privilèges ont été suspendus ou révoqués ainsi qu'un membre expulsé de la Société ou déchu de sa qualité de membre) des pertes, dommages, frais ou autres éléments découlant d'un acte ou d'une omission d'une personne morale ou d'une autre entité dans laquelle la Société a une participation, notamment la CDS et FundSERV inc.

### **CHAPITRE 15 EMPLOI DE LA DÉNOMINATION OU DU LOGO : ENGAGEMENTS ET DEMANDES**

#### **Article 15.1 Emploi de la dénomination**

Aucun membre ne doit employer la dénomination ou le logo de la Société dans ses en-têtes de lettres, ses circulaires ou toute autre forme de publicité ou d'annonce, sauf dans la mesure et en la forme autorisées par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut, à son gré, exiger d'un membre qu'il cesse d'employer la dénomination ou le logo de la Société. L'emploi par un membre de la dénomination ou du logo de la Société ne conférera au membre aucun droit de propriété à l'égard de la dénomination ou du logo de la Société.

#### **Article 15.2 Engagements**

Aucun engagement ne peut être contracté au nom de la Société par un membre, un dirigeant ou un comité sans l'autorisation du conseil d'administration..

#### **Article 15.3 Demandes**

Lorsqu'un membre cesse de faire partie de la Société pour une raison quelconque, ni l'ancien membre, ni ses héritiers, liquidateurs, curateurs, successeurs, ayants droit ou autres représentants légaux n'ont de droit sur les fonds ou les biens de la Société ni de droit qu'ils peuvent faire valoir à l'encontre de ceux-ci.

### **CHAPITRE 16 PÉRIODES DE TRANSITION POUR LES RÈGLEMENTS ET LES RÈGLES**

**Article 16.1 Périodes de transition pour les Règlements et les Règles**

Le conseil d'administration peut suspendre ou modifier l'application d'un Règlement ou d'une Règle, ou de certaines de leurs dispositions, pour la période qu'il peut déterminer, à son gré, afin de faciliter l'application ordonnée de ce Règlement ou de cette Règle, ou l'observation de ce Règlement ou de cette Règle par l'ensemble des personnes réglementées ou par une partie ou une catégorie de celles-ci. Une telle suspension ou modification peut être appliquée avant ou après la prise d'effet du Règlement ou de la Règle et un avis de la suspension ou de la modification doit être donné sans délai à toutes les personnes réglementées et à l'autorité valeurs mobilières de tout territoire où ce Règlement ou cette Règle serait autrement en vigueur. Aucune suspension ou modification ne doit donner lieu à une discrimination injuste entre des membres ou d'autres personnes relevant de la compétence de la Société et aucune modification ne doit imposer aux membres, aux autres personnes relevant de la compétence de la Société, ou à certains d'entre eux, une exigence plus rigoureuse que les exigences du Règlement ou de la Règle qui fait l'objet de la modification.

**CHAPITRE 17****MODIFICATION, ABROGATION ET PRISE DE RÈGLEMENTS****Article 17.1 Règlements**

Les Règlements de la Société qui ne sont pas intégrés dans les lettres patentes peuvent être abrogés ou modifiés par un Règlement ou un nouveau Règlement relatif aux exigences du paragraphe 155(2) de la Loi peut être pris seulement par la majorité des administrateurs à une réunion du conseil d'administration et sanctionné par un vote favorable des membres de la manière prévue dans le présent règlement à une assemblée convoquée en vue d'étudier la modification, à condition qu'on ne mette pas en vigueur l'abrogation ou la modification ou qu'on n'y donne pas suite avant d'obtenir l'approbation du ministre de l'Industrie.

**CHAPITRE 18  
VÉRIFICATEURS****Article 18.1 Vérificateurs**

À chaque assemblée annuelle, les membres nomment un vérificateur qui vérifiera les comptes de la Société et fera un rapport sur ceux-ci aux membres à la prochaine assemblée annuelle. Le vérificateur occupe son poste jusqu'à la prochaine assemblée annuelle. Toutefois, les administrateurs peuvent combler toute vacance occasionnelle du poste de vérificateur. Le vérificateur de la Société ne peut être un administrateur, un dirigeant ou un employé de la Société ou d'une société apparentée ou qui a des liens avec cet administrateur, dirigeant ou employé. La rémunération du vérificateur est fixée par le conseil d'administration.

## CHAPITRE 19 LIVRES ET REGISTRES

### Article 19.1 Livres et registres

Le conseil d'administration veille à ce que tous les livres et registres nécessaires de la Société exigés par les Règlements de la Société ou par toute loi applicable soient tenus régulièrement et correctement.

PRIS en ce \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_.

EN FOI DE QUOI le sceau de la Société a été apposé.

\_\_\_\_\_  
Président

\_\_\_\_\_  
Secrétaire

**ANNEXE 2**

**PROJET DE DÉCISION DE RECONNAISSANCE**

**RECONNAISSANCE DE NEW REGCO**  
**À TITRE D'ORGANISME D'AUTORÉGLÉMENTATION**  
**EN VERTU DE LA LOI SUR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS**  
**(L.R.Q., c. A-33.2)**

L'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (l'« ACCOVAM ») a été reconnue par l'Alberta Securities Commission, la British Columbia Securities Commission, la Commission des valeurs mobilières du Manitoba, la Nova Scotia Securities Commission, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, la Saskatchewan Financial Services Commission, le Superintendent of Securities de Terre-Neuve-et-Labrador et l'Autorité des marchés financiers et a demandé à la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick (collectivement, les « autorités de reconnaissance ») de la reconnaître à titre d'organisme d'autoréglementation aux termes de la législation applicable;

Services de réglementation du marché inc. (« RS ») a été reconnue par l'Autorité des marchés financiers, l'Alberta Securities Commission, la British Columbia Securities Commission, la Commission des valeurs mobilières du Manitoba et la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario à titre d'organisme d'autoréglementation aux termes de la législation en valeurs mobilières applicable;

L'ACCOVAM et RS ont convenu de regrouper leurs activités dans New Regco;

New Regco a notamment les fonctions suivantes :

- a. réglementer les courtiers en valeurs mobilières, y compris les systèmes de négociation parallèles (les « SNP ») [et les négociants-commissionnaires en contrats à terme] (les « courtiers membres »);
- b. si ses services sont retenus par un SNP conformément au *Règlement 23-101 sur les règles de négociation*, réglementer le SNP à titre de marché membre (au sens attribué à ce terme ci-dessous) et les adhérents du SNP;
- c. élaborer et administrer ses règles, ses politiques et d'autres textes similaires (les « règles »);
- d. veiller à l'observation des règles par les courtiers membres et les adhérents des SNP et prendre des mesures d'application de ces règles;
- e. fournir des services aux bourses et aux systèmes de cotation et de déclaration d'opérations (les « SCDO », et avec les SNP, les « marchés membres ») qui choisissent de retenir ses services à titre de fournisseur de services de réglementation, au sens du *Règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché*;

- f. si ses services sont retenus par une bourse ou un SCDO, administrer les règles et veiller à leur observation et prendre les mesures d'application des règles (au besoin) conformément à une entente de services de réglementation intervenue entre New Regco et la bourse ou le SCDO (une « entente de services de réglementation »);
- g. exercer certaines fonctions que lui délèguent les autorités de reconnaissance, y compris des fonctions relatives à l'inscription.

New Regco a déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») et des autres autorités de reconnaissance une demande de reconnaissance à titre d'organisme d'autoréglementation aux termes de l'article 65 de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers (la « LAMF »);

Sur le fondement de la demande déposée pour le compte de New Regco auprès des autorités de reconnaissance et sous réserve des déclarations faites et des engagements pris par New Regco, l'Autorité estime que la reconnaissance de New Regco ne sera pas préjudiciable à l'intérêt public;

L'Autorité reconnaît New Regco à titre d'organisme d'autoréglementation aux termes de l'article 68 de la LAMF, aux conditions énoncées à l'annexe A de la présente décision de reconnaissance et des modalités applicables du protocole d'entente intervenu le [date] entre les autorités de reconnaissance, ainsi que leurs modifications (« protocole d'entente »).

## ANNEXE A

### CONDITIONS

#### 1. Critères de reconnaissance

New Regco doit continuer de respecter les critères énoncés dans l'appendice 1 ci-joint.

#### 2. Avis et (ou) approbation des modifications

- a. New Regco avise sans délai par écrit le personnel de l'Autorité de tout changement important survenu dans les renseignements figurant dans la demande datée du 21 décembre 2007.
- b. L'approbation préalable de l'Autorité est requise afin d'apporter un changement aux éléments qui suivent :
  - (i) la structure de gouvernance de New Regco figurant dans le règlement n° 1 de New Regco (le « règlement n° 1 »);
  - (ii) les lettres patentes de New Regco et les lettres patentes supplémentaires;
  - (iii) la cession, le transfert, la délégation ou la sous-traitance de l'exécution de la totalité ou d'une partie importante de ses fonctions de réglementation ou de ses responsabilités en cette matière à titre d'organisme d'autoréglementation.
- c. L'approbation préalable de l'Autorité est requise afin d'apporter un changement important aux éléments qui suivent :
  - (i) le barème de droits;
  - (ii) les fonctions dont s'acquitte New Regco;
  - (iii) la structure organisationnelle de New Regco;
  - (iv) les activités, les responsabilités et les pouvoirs des conseils de section;
  - (v) l'entente de services de réglementation intervenue entre New Regco et un marché membre;
  - (vi) l'entente intervenue entre New Regco et son fournisseur de services de technologie de l'information.

- d. À moins de donner à l'Autorité un préavis écrit d'au moins six mois et de respecter les conditions pouvant être imposées par l'Autorité dans l'intérêt public, New Regco ne réalise pas d'opérations en conséquence de laquelle elle
- (i) cesserait de fournir ses services,
  - (ii) abandonnerait, interromprait ou liquiderait la totalité ou une partie importante de ses activités,
  - (iii) aliénerait la totalité ou la quasi-totalité de ses actifs.
- e. New Regco observe la marche à suivre indiquée à [l'annexe ●] du protocole d'entente, ainsi que ses modifications, pour déposer auprès de l'Autorité et faire approuver par celle-ci le règlement intérieur et les règles ainsi que leurs modifications.
- f. New Regco avise l'Autorité par écrit dès qu'elle est informée par une autorité de reconnaissance qu'elle ne respecte pas une ou plusieurs des conditions de reconnaissance auxquelles elle est assujettie dans tout territoire ou les obligations d'information énoncées dans le protocole d'entente.

### 3. Gouvernance

- a. New Regco :
- (i) s'assure qu'au moins la moitié des membres de son conseil d'administration (le « conseil »), à l'exception du président de New Regco, sont des administrateurs indépendants au sens du règlement n° 1;
  - (ii) s'assure qu'un des administrateurs soit désigné par une bourse ou un SNP ne faisant pas partie du même groupe qu'un marché :
    - (A) qui retient les services de New Regco;
    - (B) qui détient une part de marché d'au moins 40 %, au sens du règlement n° 1 (une « part de marché »);
  - (iii) examine la structure de gouvernance, y compris la composition du conseil :
    - (A) soit dans les deux ans suivant la date de reconnaissance et périodiquement par la suite;
    - (B) soit à la demande de l'Autorité;

afin de s'assurer qu'il y a un juste équilibre entre l'intérêt public et les intérêts des marchés, des courtiers et des autres entités désirant utiliser les services de New Regco, et que ces intérêts sont représentés efficacement.

- b. New Regco présente par écrit au personnel de l'Autorité les résultats de l'examen de la structure de gouvernance mentionné à l'alinéa a)(iii).
- c. Le code de conduite et d'éthique et la politique écrite concernant les conflits d'intérêts potentiels des membres du conseil de New Regco sont déposés auprès des autorités de reconnaissance dans l'année qui suit la date de la présente décision de reconnaissance.

#### **4. Droits**

- a. New Regco élabore un barème de droits intégré et le soumet à l'Autorité aux fins d'approbation dans les deux ans suivant la date de la décision de reconnaissance.
- b. Pendant ses deux premières années d'exploitation, New Regco présente par écrit des rapports d'étape trimestriels sur l'élaboration du barème de droits.

#### **5. Traitement équitable**

Sous réserve du droit applicable ainsi que des règles et règlement intérieur de New Regco, avant de rendre une décision ayant une incidence sur les droits d'une personne physique ou morale en ce qui a trait à des questions d'adhésion, d'inscription ou d'application des règles, New Regco donne à la personne visée la possibilité d'être entendue.

#### **6. Viabilité financière**

- a. New Regco est sans but lucratif.
- b. New Regco avise immédiatement le personnel de l'Autorité si ses produits du prochain trimestre sont insuffisants pour couvrir les charges de celui-ci. Par ailleurs, New Regco remet au personnel de l'Autorité un plan d'action énonçant les mesures qu'elle doit prendre pour rétablir sa situation financière.

#### **7. Intégration des fonctions**

New Regco :

- a. dans les six mois suivant la date de la décision de reconnaissance, présente par écrit son plan et ses échéanciers d'intégration des fonctions relatives aux politiques, à la surveillance, à la conformité, aux enquêtes, à l'application des règles et à l'adhésion à titre de membre;
- b. pendant ses deux premières années d'exploitation, présente par écrit des rapports d'étape trimestriels sur l'intégration de ses fonctions.

## 8. Exécution des fonctions de réglementation

New Regco :

- a. établit des règles régissant ses membres et les autres personnes relevant de sa compétence et administre ces règles et les règles du marché;
- b. administre les règles et veille à leur observation, et prend les mesures d'application de ces règles; surveille l'observation de la législation en valeurs mobilières par les courtiers membres, y compris les SNP, et les adhérents des SNP; avise en outre l'Autorité de toute violation de la législation en valeurs mobilières dont elle apprend l'existence;
- c. si une bourse ou un SCDO retient ses services, administre les règles conformément à une entente de services de réglementation, veille à leur observation et prend les mesures d'application de ces règles;
- d. sous réserve de la législation applicable, ne recueille, n'utilise et ne communique des renseignements personnels que dans la mesure raisonnablement nécessaire pour exercer ses fonctions de réglementation;
- e. est ouverte aux communications avec le public concernant l'exécution de ses fonctions à titre d'organisme d'autorégulation;
- f. publie simultanément en français et en anglais chacun des documents destinés au grand public ou à toute catégorie de membres et les fournit au personnel de l'Autorité dès leur publication;
- g. adopte des politiques et des procédures qui visent à préserver la confidentialité et à empêcher la communication inappropriée de l'information confidentielle concernant ses activités ou celles d'un courtier membre, d'un marché membre ou d'un participant au marché, et fait tous les efforts raisonnables afin de les respecter.

## 9. Amendes et règlements amiables

Les amendes perçues par New Regco et les sommes versées aux termes de règlements amiables conclus avec New Regco peuvent être affectées aux fins suivantes :

- a. avec l'approbation du comité de gouvernance :
  - (i) aux frais de développement de systèmes ou à d'autres dépenses en immobilisations non récurrentes qui sont nécessaires pour régler de nouvelles questions de réglementation découlant de l'évolution des conditions du marché, et qui sont directement liés à la protection des investisseurs et à l'intégrité des marchés financiers;
  - (ii) aux frais de formation et d'information des participants aux marchés des valeurs mobilières et aux membres du public dans les domaines de l'investissement, des

questions financières et du fonctionnement ou de la réglementation des marchés des valeurs mobilières ou aux frais de recherche dans ces domaines;

- (iii) aux versements faits à un organisme exonéré d'impôt, sans but lucratif, qui a notamment pour mission de protéger les investisseurs ou d'exercer les activités mentionnées à l'alinéa a)(ii);
- b. aux frais raisonnables liés à l'administration des audiences de New Regco.

## 10. Questions disciplinaires

- a. Sous réserve du paragraphe b), New Regco :
  - (i) communique sans délai à l'Autorité, au public et aux médias d'information :
    - (A) des renseignements détaillés au sujet de chaque audience disciplinaire ou audience en vue d'un règlement une fois que la date de l'audience est fixée;
    - (B) les modalités de chaque règlement amiable et de chaque mesure disciplinaire une fois qu'elles ont été arrêtées;
  - (ii) s'assure que les audiences disciplinaires et les audiences en vue d'un règlement sont ouvertes au public et aux médias d'information.
- b. Malgré le paragraphe a), New Regco peut, de son propre chef ou sur demande, ordonner le huis clos ou interdire la publication ou la communication d'information ou de documents si elle juge que cela est nécessaire dans l'intérêt de la morale ou de l'ordre public. New Regco établit par écrit des critères servant à déterminer si une décision est requise dans l'intérêt de la morale ou de l'ordre public.

## 11. Capacité et intégrité des systèmes

- a. New Regco :
  - (i) veille à ce que chacun de ses systèmes essentiels, y compris ses systèmes technologiques :
    - (A) soit doté de contrôles internes adéquats pour assurer l'intégrité et la sécurité de l'information;
    - (B) dispose d'une capacité et de moyens de secours raisonnables et suffisants pour lui permettre d'exercer convenablement ses activités;
  - (ii) maintient des contrôles permettant de gérer les risques associés à ses activités, dont un examen annuel de ses plans de secours et de continuité de service.

- b. New Regco avise sans délai l'Autorité de ce qui suit :
- (i) toute défaillance importante des contrôles mentionnés aux alinéas a)(i) et (ii) ci-dessus;
  - (ii) toute interruption de service de ses systèmes technologiques ou de ses systèmes de secours essentiels;
- et fournit une description des mesures correctives qui ont été ou qui seront prises.
- c. Avec une fréquence raisonnable et au moins une fois l'an, New Regco :
- (i) procède à des estimations raisonnables de la capacité actuelle et future de ses systèmes essentiels;
  - (ii) effectue des tests avec charge élevée pour déterminer la capacité de ses systèmes essentiels d'exécuter les fonctions de réglementation de manière exacte, rapide et efficace;
  - (iii) révisé et garde à jour le développement et la méthodologie de test de ces systèmes;
  - (iv) examine la vulnérabilité de ces systèmes aux menaces internes et externes, y compris les risques matériels et les catastrophes naturelles.
- d. New Regco fait exécuter un examen indépendant, conformément aux procédures et aux normes de vérification établies, de ses contrôles servant à assurer la conformité au paragraphe c), et elle fait examiner par son conseil le rapport contenant les recommandations et les conclusions de l'examen indépendant. La présente condition ne s'applique pas dans les cas suivants :
- (i) le fournisseur de technologie de l'information retenu par New Regco est tenu, par la loi ou autrement, de procéder annuellement à un examen indépendant;
  - (ii) le conseil de New Regco obtient et examine tous les ans une copie du rapport d'examen indépendant de son fournisseur de technologie de l'information pour veiller à ce qu'il soit doté des contrôles requis lui permettant de s'acquitter des tâches énumérées au paragraphe c).
- e. À la suite de l'examen par le conseil, New Regco remet à l'Autorité une copie du rapport établi conformément au paragraphe d).

- f. New Regco compare périodiquement le rendement des systèmes et des services de surveillance fournis par son fournisseur de technologie de l'information à celui de systèmes et de services comparables offerts par d'autres fournisseurs de technologie de l'information, et elle remet à l'Autorité un rapport qui résume la procédure réalisée et les conclusions qui s'en dégagent.

## 12. Obligations d'information continue

New Regco :

- a. fournit à l'Autorité tous les renseignements requis à l'appendice 2 de la présente décision de reconnaissance;
- b. dans les 30 jours suivant le début de chaque exercice, fournit au personnel de l'Autorité le budget financier de l'exercice visé qui a été approuvé par son conseil, ainsi que les hypothèses sous-jacentes;
- c. dans les 90 jours suivant la clôture de chaque exercice, dépose ses états financiers annuels vérifiés auprès du personnel de l'Autorité, accompagnés du rapport du vérificateur indépendant;
- d. dans les 60 jours suivant la clôture de chaque trimestre, dépose ses états financiers trimestriels pour chacun des trois premiers trimestres auprès du personnel de l'Autorité;
- e. dépose son rapport annuel auprès de l'Autorité dès qu'il est établi;
- f. effectue annuellement une auto-évaluation de sa capacité à s'acquitter de ses responsabilités de réglementation et remet à son conseil et au personnel de l'Autorité un rapport accompagné de recommandations d'améliorations, s'il y a lieu. L'auto-évaluation annuelle comprend l'information demandée par le personnel de l'Autorité ainsi que l'information suivante :
  - (i) une évaluation de la manière dont New Regco s'acquitte de son mandat de réglementation, y compris une évaluation en fonction des critères de reconnaissance et des conditions de la décision de reconnaissance;
  - (ii) une évaluation en fonction de son plan stratégique ;
  - (iii) une description des tendances décelées à la lumière des examens de conformité effectués et des plaintes reçues et une description du plan élaboré par New Regco afin de régler les problèmes éventuels;
  - (iv) une confirmation de l'atteinte ou non des objectifs de référence et, si New Regco n'atteint pas ses objectifs de référence, les raisons de cette situation;
  - (v) une description et un rapport d'étape des projets importants entrepris par New Regco.

New Regco doit remettre son auto-évaluation à l'Autorité dans les 90 jours de la clôture de son exercice;

- g. avise dès que possible le personnel de l'Autorité de la nomination de nouveaux administrateurs;
- h. fournit à l'Autorité, outre l'information expressément exigée dans la présente décision de reconnaissance et dans le protocole d'entente, l'information que celle-ci peut raisonnablement demander le cas échéant.

### **13. Exigences pour le Québec**

- a. New Regco maintient une Section du Québec ayant des responsabilités clairement définies en matière de réglementation, d'adhésion, de conformité des ventes, de conformité financière, de surveillance des marchés, d'inspection des pupitres de négociation et d'application des règles à l'égard de ses courtiers membres, de ses marchés membres et des personnes autorisées. Toute décision concernant la supervision de ses activités d'autoréglementation et les courtiers membres, marchés membres et personnes autorisées du Québec est principalement prise par des personnes résidant au Québec.
- b. New Regco obtient l'approbation préalable de l'Autorité avant d'effectuer tout changement à la structure organisationnelle et administrative de la Section du Québec qui aurait une incidence sur ses fonctions et activités au Québec et à l'exercice du pouvoir de prendre des décisions, notamment en ce qui a trait aux ressources financières, humaines et matérielles imparties à la Section du Québec
- c. La section du Québec dispose d'un budget distinct qui doit être approuvé par le conseil de New Regco. Cette dernière alloue à la Section du Québec le soutien nécessaire à la réalisation de ses fonctions, pouvoirs et activités, notamment en ce qui a trait au support matériel, informationnel, financier et aux ressources humaines.
- d. La section du Québec rend compte à l'Autorité, semestriellement, de l'effectif de la Section du Québec, par fonction, en précisant les postes autorisés, comblés et vacants et de toute réduction ou tout changement important de cet effectif, par fonction.
- e. La Section du Québec rend compte à l'Autorité, sur demande, par l'entremise de son dirigeant principal au Québec, des fonctions, pouvoirs et activités de la Section du Québec.
- f. New Regco fait rapport par écrit, dans les six mois de la date de la décision de reconnaissance, de ses plan et échéancier de développement d'une expertise de la section du Québec en matière d'inspection de pupitres de négociation et d'application des règles auxquelles sont assujettis les marchés.
- g. New Regco reconnaît que l'Autorité, conformément à la LAMF et la Loi sur les valeurs mobilières (la « LVM »), met en place un encadrement particulier pour le traitement des plaintes et des différends (le « Régime de la LAMF/LVM »). New Regco reconnaît que le

régime de traitement des plaintes et des différends énoncé dans ses règles ou dans tout autre document juridique n'a pas pour effet de limiter l'application du Régime de la LAMF/LVM. New Regco s'engage à respecter et à promouvoir le Régime de la LAMF/LVM y compris les modalités et les délais prévus à la LAMF et la LVM et à collaborer pleinement dans le cadre de son administration.

- h. Advenant incompatibilité ou divergence entre le Régime de la LAMF/LVM et celui de New Regco, le Régime de la LAMF/LVM prévaut.
- i. Il est expressément entendu que la coexistence du Régime de la LAMF/LVM et celui de New Regco constatée par le présent article ne constitue pas, directement ou indirectement, une entente relative à l'examen des plaintes des personnes insatisfaites de leur examen ou du résultat de cet examen ou encore à la médiation entre les parties intéressées selon l'article 295.2 de la LVM.
- j. New Regco reconnaît et s'engage à respecter le droit applicable au Québec.

**APPENDICE 1**  
**CRITÈRES DE RECONNAISSANCE**  
**DE L'ENTITÉ ISSUE DE LA FUSION ENTRE L'ACCOVAM ET RS**

**1. Gouvernance**

- a. La structure et les ententes en matière de gouvernance garantissent ce qui suit :
- (i) la surveillance efficace de l'entité;
  - (ii) une représentation juste, significative et diversifiée au sein de l'organe dirigeant (le « conseil ») et de tout comité du conseil, y compris une proportion raisonnable d'administrateurs indépendants;
  - (iii) l'atteinte d'un juste équilibre entre les intérêts des diverses personnes physiques ou morales assujetties à la réglementation de New Regco ;
  - (iv) chaque administrateur ou membre de la direction a les qualités requises.

**2. Intérêt public**

New Regco élabore et applique la réglementation requise pour protéger les investisseurs et l'intégrité des marchés, et ce, de façon conforme à l'intérêt public. Elle établit une mission d'intérêt public claire en ce qui a trait à ses fonctions de réglementation et s'y conforme.

**3. Conflits d'intérêts**

New Regco repère et gère efficacement les conflits d'intérêts.

**4. Droits**

- a. Tous les droits prélevés par New Regco sont répartis de façon équitable. Les droits ne doivent pas avoir pour effet de créer des obstacles déraisonnables à l'accès.
- b. La procédure d'établissement des droits doit être équitable et transparente.
- c. New Regco exerce ses activités selon le principe du recouvrement des coûts.

**5. Accès**

- a. New Regco énonce par écrit les critères raisonnables qui permettent à toutes les personnes physiques ou morales qui y satisfont d'accéder à ses services de réglementation.
- b. Les critères régissant l'accès et la marche à suivre pour se voir accorder l'accès doivent être équitables et transparents.

**6. Viabilité financière**

New Regco dispose des ressources financières suffisantes pour bien exercer ses fonctions et s'acquitter de ses responsabilités.

## 7. Capacité de remplir des fonctions de réglementation

- a. New Regco maintient sa capacité de remplir ses fonctions de réglementation avec efficacité et efficience, notamment la régie de la conduite des personnes ou morales assujetties à sa réglementation et la surveillance et l'application des obligations.
- b. Dans chaque territoire où elle a des bureaux, afin de remplir ses attributions en matière de réglementation avec efficience et efficacité et au moment opportun, New Regco dispose :
  - (i) des ressources suffisantes, notamment des ressources financières, technologiques et humaines;
  - (ii) des structures organisationnelles appropriées et des systèmes technologiques adéquats.

## 8. Capacité et intégrité des systèmes

New Regco dispose de contrôles pour assurer la capacité, l'intégrité et la sécurité de ses systèmes technologiques.

## 9. Règles

- a. New Regco établit et garde en vigueur des règles qui :
  - (i) sont nécessaires ou appropriées à la régie et à la réglementation de tous les aspects de ses fonctions et responsabilités à titre d'entité d'autoréglementation;
  - (ii) visent à :
    - (A) assurer la conformité avec la législation en valeurs mobilières,
    - (B) empêcher les actes frauduleux et les manipulations,
    - (C) promouvoir des principes de négociation justes et équitables et le devoir d'agir avec équité et intégrité et de bonne foi,
    - (D) favoriser la collaboration et la coordination avec les entités s'occupant de la réglementation, de la compensation et du règlement des opérations sur titres, du traitement de l'information sur les opérations et de la facilitation des opérations,
    - (E) promouvoir des normes et pratiques commerciales justes, équitables et conformes à l'éthique,
    - (F) promouvoir la protection des investisseurs,
    - (G) prévoir la prise de mesures disciplinaires appropriées à l'endroit de ceux dont New Regco régit la conduite;
  - (iii) n'imposent à la concurrence ou à l'innovation aucune contrainte ni aucun fardeau qui ne soit pas nécessaire ou approprié à la réalisation des objectifs en matière de réglementation de New Regco;

- (iv) n'imposent pas aux activités des participants au marché des restrictions ou des frais qui sont disproportionnés par rapport aux objectifs en matière de réglementation que New Regco s'efforce de réaliser;
- (v) ne vont pas à l'encontre de l'intérêt public.

## **10. Questions disciplinaires**

La procédure en matière de mesures disciplinaires doit être équitable et transparente.

## **11. Échange d'information et collaboration avec les autorités**

Afin d'aider les autres autorités dans les questions de réglementation, New Regco échange de l'information et collabore avec :

- a) l'Autorité et toute autre autorité de réglementation des valeurs mobilières, au Canada ou à l'étranger;
- b) les bourses;
- c) les organismes d'autoréglementation;
- d) les chambres de compensation;
- e) les organismes ou les autorités de renseignements financiers ou d'application de la législation;
- f) les fonds de protection ou d'indemnisation des investisseurs, au Canada ou à l'étranger.

Cette aide comprend notamment la collecte et l'échange d'information pour les besoins de la surveillance des marchés, des enquêtes, du contentieux concernant l'application des règles, de la protection et de l'indemnisation des investisseurs ainsi que pour les autres besoins de la réglementation, et elle est assujettie à la législation applicable relative à l'échange d'information et à la protection des renseignements personnels.

## **12. Autres critères – Québec**

Il doit être convenu dans les documents constitutifs, le règlement intérieur et les règles de fonctionnement de New Regco que le pouvoir de prendre des décisions liées à la supervision de ses activités au Québec sera principalement exercé par des personnes qui résident au Québec.

**APPENDICE 2**

**OBLIGATIONS D'INFORMATION**

**[Cet appendice comprendra les obligations d'information.]**

**ANNEXE 3**

**PROGRAMME DE SURVEILLANCE**

**Protocole d'entente sur la surveillance de [New Regco] entre**  
**la British Columbia Securities Commission**  
**l'Alberta Securities Commission**  
**la Saskatchewan Financial Services Commission (Securities Division)**  
**la Commission des valeurs mobilières du Manitoba**  
**la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario**  
**l'Autorité des marchés financiers**  
**la Securities Division du Department of Government Services and Lands**  
**de Terre-Neuve-et-Labrador**  
**la Nova Scotia Securities Commission**  
**la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick**

(individuellement, une « autorité de reconnaissance »)

Les parties conviennent de ce qui suit :

**1. Principes fondamentaux**

*a. Reconnaissance*

[New Regco] ( « New Regco ») est reconnue à titre d'organisme d'autoréglementation en vertu des lois applicables par chacune des autorités de reconnaissance et est fournisseur de services de réglementation en vertu du *Règlement 23-101 sur les règles de négociation*.

*b. Programme de surveillance*

Pour assurer une surveillance efficace de l'exercice, par New Regco, de ses activités d'autoréglementation et de la prestation de ses services de réglementation, les parties au présent protocole d'entente (le « protocole d'entente ») ont élaboré un programme de surveillance (le « programme de surveillance ») qui comprend ce qui suit :

- i. l'examen de l'information déposée par New Regco;
- ii. l'examen et l'approbation des projets ou des modifications de règles, de politiques, d'autres textes similaires (les « règles ») et du règlement intérieur de New Regco;
- iii. l'inspection périodique des activités d'autoréglementation exercées par New Regco ainsi que des services de réglementation fournis par celle-ci.

Le programme de surveillance vise à garantir que New Regco exerce ses fonctions conformément à son mandat d'intérêt public, notamment en respectant les conditions de sa reconnaissance.

## 2. Définitions

« autorité principale » s'entend de l'autorité de reconnaissance qui est désignée à ce titre<sup>1</sup>.

« membre » a le sens qui est attribué à ce terme dans le règlement n° 1 de New Regco, ainsi que ses modifications.

« personne autorisée » a le sens qui est attribué à ce terme dans les règles de New Regco, ainsi que ses modifications.

## 3. Dispositions générales

### a. Comité de surveillance

Un comité de surveillance (le « comité de surveillance ») est mis sur pied. Il sert de tribune pour traiter les questions soulevées par la surveillance de New Regco et les propositions formulées à cet égard.

Le comité de surveillance comprend des représentants de chacune des autorités de reconnaissance.

Le comité de surveillance remet aux présidents des Autorités canadiennes en valeurs mobilières un rapport écrit annuel comprenant un résumé de toutes les activités de surveillance exercées durant l'année écoulée.

### b. Personnes-ressources

L'autorité principale fournit à New Regco une liste des principales personnes-ressources de chaque territoire à qui New Regco peut adresser les questions soulevées par le présent protocole d'entente ou liées à la surveillance en général.

### c. Réunions sur l'état d'avancement

L'autorité principale organise des conférences téléphoniques trimestrielles et une réunion annuelle du comité de surveillance et du personnel de New Regco, qui permettent de traiter des questions liées à la surveillance de New Regco et à la réglementation de ses membres ainsi que d'autres questions présentant un intérêt pour les autorités de reconnaissance et New Regco. De plus, l'autorité principale est chargée de rédiger le procès-verbal des conférences et des réunions.

---

<sup>1</sup> La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario est l'autorité principale de Services de réglementation du marché Inc. et de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières.

#### 4. Rapports

- a. Toute observation du personnel des autorités de reconnaissance au sujet d'un rapport déposé par New Regco est envoyée à l'autorité principale. Celle-ci demande à New Regco de répondre aux observations formulées par les autorités de reconnaissance, à qui elle transmet la réponse de New Regco.

#### 5. Examen du règlement intérieur et des règles

Les autorités de reconnaissance ont élaboré un protocole d'examen conjoint des règles (le « protocole d'examen ») régissant la coordination de l'examen et de l'approbation du règlement intérieur et des règles de New Regco. Le texte du protocole d'examen, qui est reproduit à l'annexe A, peut être modifié à tout moment.

#### 6. Inspections

##### a. *Coordination des inspections*

- i. Dans la mesure du possible, les autorités de reconnaissance procèdent à l'inspection des bureaux de New Regco au moins tous les trois ans. Une autorité de reconnaissance peut choisir de participer à l'inspection d'un bureau de New Regco selon les fonctions qui y sont exercées ou de s'en remettre à cette fin à une autre autorité de reconnaissance. Lorsqu'une autorité de reconnaissance choisit de ne pas participer à l'inspection du bureau de New Regco qui est situé sur son territoire, les autres autorités de reconnaissance peuvent s'en charger. Les autorités de reconnaissance qui participent à l'inspection sont considérées comme des « autorités inspectrices » pour les besoins de l'inspection.
- ii. Les autorités inspectrices conviennent de coordonner leur inspection des bureaux de New Regco en procédant simultanément à leur inspection et en utilisant un programme d'inspection uniforme ainsi que les mêmes critères d'évaluation du rendement.
- iii. L'autorité principale élabore un programme d'inspection en consultation avec les autorités inspectrices.
- iv. À l'égard de chaque bureau de New Regco, une autorité inspectrice est désignée à titre d'autorité responsable pour assumer la responsabilité globale de l'inspection du bureau. En particulier, elle veille à ce que le personnel nécessaire soit affecté à l'inspection, rédige le rapport d'inspection du bureau en tenant compte des constatations et des observations des autorités inspectrices qui participent à l'inspection de ce bureau et rend compte de l'état d'avancement et des résultats de cette inspection.
- v. En outre, au cours d'une inspection, l'autorité principale organise des conférences téléphoniques périodiques des autorités inspectrices afin de discuter des constatations qui se dégagent dans divers bureaux de New Regco et de veiller à ce que des constatations similaires donnent lieu à des recommandations cohérentes.

b. *Étude des rapports préliminaires et publication des rapports finaux et des plans de suivi*

À la conclusion d'une inspection, le personnel de l'autorité principale et des autorités inspectrices suit dans la mesure du possible la procédure exposée ci-après, compte tenu des délais de traduction, le cas échéant :

- i. Chaque autorité responsable fournit à chacune des autorités inspectrices un rapport préliminaire sur les résultats de l'inspection du bureau de New Regco dont elle est responsable. Les autorités inspectrices conviennent au préalable de la date de remise des rapports préliminaires.
- ii. L'autorité principale étudie les rapports préliminaires afin d'assurer la cohérence des constatations et des recommandations et, au besoin, de formuler des observations aux autorités responsables dans les 10 jours ouvrables de la réception de tous les rapports préliminaires.
- iii. Les autorités responsables prennent connaissance des observations et apportent à leurs rapports les modifications appropriées, compte tenu des observations faites par les autorités inspectrices compétentes, puis elles transmettent leurs rapports préliminaires révisés à l'autorité principale dans les 10 jours ouvrables de la réception des observations de celle-ci.
- iv. Dans les 10 jours ouvrables de la réception de tous les rapports préliminaires révisés, l'autorité principale envoie les rapports préliminaires sur chaque bureau à New Regco pour qu'elle confirme l'exactitude des faits y figurant.
- v. New Regco étudie les rapports préliminaires pour vérifier l'exactitude des faits y figurant et envoie ses observations à chacune des autorités inspectrices dans les 15 jours ouvrables de la réception des rapports préliminaires.
- vi. Les autorités responsables prennent connaissance des observations de New Regco et révisent leurs rapports au besoin, puis elles transmettent une copie de leurs rapports finaux à l'autorité principale dans les 20 jours ouvrables de la réception des observations de New Regco.
- vii. L'autorité principale réunit les rapports finaux sur chaque bureau de New Regco en un rapport global, et elle établit un résumé. L'autorité principale transmet le rapport global aux autorités inspectrices aux fins d'étude dans les 10 jours ouvrables de la réception de tous les rapports finaux.
- viii. Les autorités inspectrices soumettent toute observation sur le rapport global à l'autorité principale dans les 10 jours ouvrables de la réception de celui-ci.
- ix. L'autorité principale prend connaissance des observations et apporte les modifications appropriées au rapport global. Dans les 10 jours ouvrables de la réception des observations des autorités inspectrices, elle fait parvenir le rapport global à New Regco pour réponse officielle et des copies de celui-ci aux autorités inspectrices.

- x. Dans la mesure du possible, New Regco répond au rapport global dans les 20 jours ouvrables de sa réception. Une copie de sa réponse est envoyée à toutes les autorités inspectrices.
- xi. L'autorité responsable prend connaissance de la réponse de New Regco, élabore un plan de suivi pour le bureau visé de New Regco et le transmet à l'autorité principale dans les 20 jours ouvrables de la réception de la réponse de New Regco.
- xii. L'autorité principale remet le rapport global final, accompagné de la réponse de New Regco et du plan de suivi pour chaque bureau de New Regco, aux présidents des ACVM et à New Regco après que chaque autorité inspectrice a obtenu l'approbation interne requise.

*c. Inspection intermédiaire*

Même si l'autorité principale coordonne l'inspection périodique dont il est fait état ci-dessus, chaque autorité de reconnaissance conserve le pouvoir d'effectuer une inspection de New Regco pour résoudre des questions importantes ou des questions propres à une région, ou les deux, qui exigent une attention immédiate et qu'il convient mieux de régler au moyen de l'inspection d'un bureau donné de New Regco. L'autorité de reconnaissance qui désire effectuer une inspection intermédiaire de New Regco donne un préavis en ce sens au comité de surveillance.

**7. Date d'entrée en vigueur**

Le présent protocole d'entente entre en vigueur le ■ 2008 en Alberta, en Colombie-Britannique, au Manitoba, au Nouveau-Brunswick, à Terre-Neuve-et-Labrador, en Nouvelle-Écosse, en Ontario et en Saskatchewan. Au Québec, le présent protocole d'entente entre en vigueur à la date à laquelle l'Autorité des marchés financiers le signe.

## ANNEXE A

**PROTOCOLE D'EXAMEN CONJOINT DES RÈGLES POUR  
NEW REGCO**

**1. Portée et objet**

- a. Le terme « règles » comprend toute nouvelle règle, toute nouvelle politique et tout autre nouveau texte similaire, ou toute modification à ceux-ci.
- b. Le processus d'examen et d'approbation des règles présenté dans le présent protocole s'applique à toute nouvelle disposition du règlement intérieur et à toute modification à celui-ci.
- c. Les autorités de reconnaissance ont conclu le présent protocole afin d'établir des procédures uniformes d'examen et d'approbation des règles proposées par New Regco.

**2. Classification des règles**

a. *Classification des règles par New Regco*

New Regco détermine si chaque projet de règle est d'ordre administratif ou d'intérêt public et indique cette qualification dans les documents déposés auprès de chacune des autorités de reconnaissance.

b. *Critères de classification des règles*

- I. Une règle d'ordre administratif est un projet de règle qui n'a pas d'incidence importante sur les investisseurs, les émetteurs, les membres, les personnes inscrites ou les marchés des capitaux de toute province ou de tout territoire du Canada et qui :
  1. corrige des erreurs orthographiques, typographiques ou grammaticales, des erreurs de ponctuation ou des renvois erronés;
  2. modifie l'apparence ou la mise en forme des en-têtes ou de la numérotation des paragraphes;
  3. apporte d'autres modifications nécessaires à la forme uniquement (par exemple, l'uniformisation de la terminologie);
  4. établit ou modifie des droits ou des frais imposés par New Regco en vertu d'une règle ou d'un barème de droits ayant été déjà approuvé par les autorités de reconnaissance;
  5. modifie les processus ou les pratiques internes courants ou l'administration de New Regco;

6. ou est raisonnablement nécessaire pour rendre les règles de New Regco conformes à la législation en valeurs mobilières applicable ainsi qu'aux obligations prévues par la législation;

II. Une règle d'intérêt public est un projet de règle qui n'est pas une règle d'ordre administratif.

*c. Désaccords sur la classification*

I. Si le personnel d'une autorité de reconnaissance estime qu'un projet de règle est incorrectement qualifié de règle d'ordre administratif, il en informe le personnel de l'autorité principale, dans les 10 jours du dépôt de la règle par New Regco, et lui fournit une analyse des motifs pour lesquels il entend rejeter la classification. Dans les 5 jours de la réception d'un avis de désaccord du personnel d'une autorité de reconnaissance, le personnel de l'autorité principale organise une conférence téléphonique avec le personnel des autorités de reconnaissance afin de discuter de ce désaccord sur la classification. Si le désaccord persiste après la conférence téléphonique, le personnel de l'autorité principale en informe rapidement New Regco.

II. Si l'autorité principale envoie un avis de désaccord à New Regco conformément à l'alinéa 2c)(I), New Regco qualifie le projet de règle d'intérêt public.

### **3. Documents exigés**

a. New Regco dépose les renseignements exigés conformément au présent article en français et en anglais simultanément, accompagnés d'une attestation de traduction, auprès des autorités de reconnaissance concernées.

b. New Regco dépose les renseignements suivants avec chaque règle d'ordre administratif :

I. une lettre d'accompagnement qui présente la classification de la règle et les raisons de cette classification;

II. le texte du projet de règle et, s'il y a lieu, une version soulignée de la règle indiquant les changements apportés à une règle existante;

III. un avis de publication comprenant les renseignements suivants :

1. une courte description de la règle,

2. les raisons de la classification à titre de règle d'ordre administratif,

3. la date d'approbation de la règle par le conseil d'administration de New Regco et la résolution du conseil,

4. la date d'entrée en vigueur prévue de la règle.
- c. New Regco dépose les renseignements suivants avec chaque règle d'intérêt public :
- I. une lettre d'accompagnement qui présente la classification de la règle, la manière dont New Regco a tenu compte de l'intérêt public en élaborant la règle et les raisons pour lesquelles elle est d'intérêt public;
  - II. le texte du projet de règle et, s'il y a lieu, une version soulignée de la règle montrant les changements par rapport à une règle existante;
  - III. un avis de publication comprenant les renseignements suivants :
    1. une mention concise, accompagnée d'une analyse à l'appui, de la nature, de l'objet et des effets du projet de règle;
    2. les effets possibles du projet de règle sur la structure des marchés, les membres, les non-membres, la concurrence et le coût de la conformité;
    3. une description de la règle et du processus d'établissement de la règle, y compris une description du contexte dans lequel la règle a été élaborée, une mention de la date à laquelle le conseil d'administration de New Regco a approuvé la règle et la résolution adoptée par le conseil, de la procédure suivie, des questions abordées, du processus de consultation entrepris et des solutions de rechange envisagées et rejetées ainsi que des motifs du rejet de ces dernières;
    4. si le projet de règle oblige New Regco, les membres ou les autres participants du marché à apporter des modifications à leurs systèmes informatiques, une description de l'incidence du projet de règle et, si possible, un exposé des questions et des plans importants de mise en vigueur;
    5. si cela est pertinent, la mention d'autres territoires, y compris la mention du fait, s'il y a lieu, qu'une autre autorité de réglementation du Canada, des États-Unis ou d'un autre territoire a établi une règle équivalente, a une règle équivalente ou projette d'établir une règle équivalente et, le cas échéant, une comparaison entre le projet de règle de New Regco et la règle de l'autre territoire;
    6. la date d'entrée en vigueur prévue du projet de règle proposée par New Regco;
    7. une déclaration selon laquelle le conseil d'administration de New Regco estime que le projet de règle n'est pas contraire à l'intérêt public;

8. un avis de consultation publique accompagné d'instructions concernant la transmission des observations et la date limite de la période de consultation, ainsi qu'une déclaration selon laquelle New Regco publiera toutes les observations reçues durant la période de consultation.

#### **4. Critères d'examen**

Sans que soit limité leur pouvoir discrétionnaire, les autorités de reconnaissance conviennent qu'elles doivent tenir compte des facteurs suivants dans l'examen des projets de règle de New Regco :

- a. le fait que New Regco a suivi ou non ses pratiques de gouvernance internes établies dans l'approbation du projet de règle;
- b. le fait que New Regco a rempli ou non les exigences du présent protocole et qu'elle a fourni ou non une analyse suffisante de la nature, de l'objet et des effets du projet de règle;
- c. le fait que New Regco a tenu compte ou non des modifications législatives corrélatives;
- d. le fait que le projet de règle entre en conflit ou non avec la législation applicable ou avec les conditions de la décision de reconnaissance d'une autorité de reconnaissance.

#### **5. Procédure d'examen et d'approbation des règles – Règles d'ordre administratif**

- a. New Regco dépose chaque projet de règle d'ordre administratif ainsi que les documents visés au paragraphe 3b) du présent protocole auprès de chaque autorité de reconnaissance.
- b. Dès réception de l'avis de publication de New Regco, le personnel de l'autorité principale envoie un accusé de réception du projet de règle d'ordre administratif à New Regco, avec copie conforme aux autres autorités de reconnaissance.
- c. Si aucune des autorités de reconnaissance ne conteste la qualification du projet de règle à titre de règle d'ordre administratif dans le délai visé à l'alinéa 2c)(I), le projet de règle est réputé approuvé et entre en vigueur à la date indiquée par New Regco dans les documents déposés.

#### **6. Procédure d'examen et d'approbation des règles – Règles d'intérêt public**

- a. New Regco dépose chaque projet de règle d'intérêt public ainsi que les documents visés au paragraphe 3c) du présent protocole auprès de chaque autorité de reconnaissance.

- b. Dès réception de l'avis de publication de New Regco, le personnel de l'autorité principale envoie un accusé de réception du projet de règle d'intérêt public à New Regco, avec copie conforme aux autres autorités de reconnaissance.
- c. Dès que possible et au plus tard 14 jours après la réception de l'avis de publication de New Regco, l'autorité principale publie dans son bulletin ou sur son site Web le projet de règle d'intérêt public et l'avis de publication déposés par New Regco, pour une période de consultation de 30 jours commençant à la parution du projet dans le bulletin ou sur le site Web, les autres autorités de reconnaissance pouvant publier ces documents de la même manière. L'autorité principale fixe la date de publication en concertation avec les autres autorités de reconnaissance qui publient la règle.
- d. Durant la période de consultation, le personnel de chacune des autorités de reconnaissance adresse par écrit ses observations importantes au personnel de l'autorité principale, avec copie conforme aux autres autorités de reconnaissance. Si le personnel de l'autorité principale ne reçoit aucune observation dans ce délai, les autres autorités de reconnaissance sont réputées n'avoir aucune observation à faire.
- e. Sans délai après la période de consultation, New Regco signale au personnel de l'autorité principale si elle a reçu ou non des observations du public et, le cas échéant, les transmet à chacune des autorités de reconnaissance.
- f. Si les observations du personnel des autorités de reconnaissance et du public ne soulèvent pas de problèmes importants, les autorités de reconnaissance enclenchent immédiatement la procédure d'approbation prévue aux paragraphes j) à n) ci-dessous.
- g. Si les observations du personnel des autorités de reconnaissance ou du public soulèvent des problèmes importants, le personnel de l'autorité principale envoie à New Regco un avis écrit, dans les sept jours suivant la fin de la période de consultation, signalant que la règle d'intérêt public sera soumise à l'examen complet expliqué au paragraphe 6h) ci-après.
- h. Si un examen complet d'une règle d'intérêt public est nécessaire, les autorités de reconnaissance appliquent dans la mesure du possible la procédure qui suit :
  - I. dans les sept jours de la réception de la confirmation de New Regco selon laquelle aucune observation du public n'a été reçue ou d'un résumé des observations reçues du public et de la réponse de New Regco à ces observations, le personnel de l'autorité principale établit et remet au personnel des autres autorités de reconnaissance un projet de lettre d'observations comprenant les observations soulevées par le personnel des autorités de reconnaissance;
  - II. dans les sept jours de la réception, le personnel de chacune des autorités de reconnaissance soumet ses observations sur le projet de lettre d'observations établie par le personnel de l'autorité principale, avec copie conforme aux autres autorités de reconnaissance; si le personnel de l'autorité principale ne reçoit aucune observation dans ce délai, les autres

autorités de reconnaissance sont réputées n'avoir aucune observation à faire;

- III. le personnel de l'autorité principale réunit toutes les observations reçues, en signalant éventuellement les divers points de vue des autorités de reconnaissance; s'il y a conflit entre les observations, les membres du personnel des autorités de reconnaissance tentent de s'entendre pour le résoudre; s'il est impossible de résoudre le conflit, l'autorité principale organise, dans la mesure du possible et dans les 14 jours du moment où elle apprend qu'il y a conflit, une réunion des présidents ou d'autres membres de la haute direction de chacune des autorités de reconnaissance pour discuter des problèmes et tenter de parvenir à un consensus;
  - IV. dans les trois jours de la réponse réelle ou réputée des autres autorités de reconnaissance, le personnel de l'autorité principale envoie la lettre d'observations à New Regco, avec copie conforme aux autres autorités de reconnaissance;
  - V. dans les 14 jours de la réception, New Regco répond par écrit à la lettre d'observations envoyée par l'autorité principale, avec copie conforme au personnel des autres autorités de reconnaissance;
  - VI. dans les 10 jours de la réponse de New Regco, chacune des autres autorités de reconnaissance adresse ses observations importantes par écrit à l'autorité principale, et celle-ci transmet ses propres observations aux autres autorités de reconnaissance dans le même délai; si l'autorité principale ne reçoit aucune observation dans ce délai, les autres autorités de reconnaissance sont réputées n'avoir aucune observation à faire.
- i. New Regco et les autorités de reconnaissance discutent des difficultés soulevées par les autorités de reconnaissance et tentent de les résoudre dans les 30 jours de la réception des observations du personnel des autres autorités de reconnaissance concernant la réponse de New Regco visée à l'alinéa 6h)(V). Si les difficultés ne sont pas réglées à la satisfaction de toutes les autorités de reconnaissance, l'examen du projet de règle fait l'objet d'une discussion entre les présidents ou d'autres membres de la haute direction des autorités de reconnaissance de la manière décrite ci-après :
- I. dans la mesure du possible, l'autorité principale organise une réunion des présidents ou d'autres membres de la haute direction des autorités de reconnaissance dans les 14 jours de la fin de la période de 30 jours visée au paragraphe 6i);
  - II. les présidents ou les autres membres de la haute direction des autorités de reconnaissance discutent des problèmes que soulève le projet de règle et tentent de parvenir à un consensus; si, après consultation, les présidents ou les autres membres de la haute direction ne s'entendent pas sur une solution, New Regco ne peut pas établir la règle.

- j. Le personnel de l'autorité principale établit les documents de décision aux fins d'approbation du projet de règle par l'autorité principale dans les 14 jours du moment où les conflits sont résolus conformément au paragraphe 6i).
- k. Dès qu'un projet de règle est approuvé par l'autorité principale, le personnel de l'autorité principale remet le document aux autres autorités de reconnaissance.
- l. Les autres autorités de reconnaissance tentent d'obtenir les approbations nécessaires dans les 30 jours de la réception des documents de l'autorité principale ou dans tout autre délai plus long convenu entre les autorités de reconnaissance.
- m. Dès qu'une décision a été prise concernant le projet de règle, le personnel de chaque autorité de reconnaissance en informe le personnel de l'autorité principale par écrit.
- n. Le personnel de l'autorité principale avise par écrit New Regco de l'approbation d'un projet de règle dès réception de l'avis de décision de toutes les autres autorités de reconnaissance.

#### **7. Mise en vigueur immédiate**

- a. New Regco peut mettre le projet de règle en vigueur dès approbation de son conseil d'administration si elle a des motifs raisonnables de croire qu'il répond à un besoin urgent en raison de l'existence d'un risque important de préjudice grave pour les investisseurs, les membres, les participants au marché ou le Fonds canadien de protection des épargnants, et aux conditions suivantes :
  - I. New Regco avise par écrit chaque autorité de reconnaissance de son intention de faire appel à cette procédure au moins 10 jours avant que son conseil n'examine le projet de règle en vue de son approbation;
  - II. l'avis écrit de New Regco comprend :
    - 1. la date à laquelle New Regco entend mettre en vigueur le projet de règle,
    - 2. une analyse justifiant la mise en vigueur immédiate du projet de règle.
- b. Si une autorité de reconnaissance juge que la mise en vigueur immédiate n'est pas nécessaire, elle en avise l'autorité principale par écrit, dans les cinq jours suivant la remise de l'avis de New Regco à l'autorité principale, en indiquant les motifs de son désaccord, avec copie conforme aux autres autorités de reconnaissance. Le personnel de l'autorité principale informe sans délai New Regco de l'existence du désaccord.
- c. New Regco et les autorités de reconnaissance discutent sans tarder des difficultés soulevées par les autorités de reconnaissance et tentent de les résoudre rapidement. Si les difficultés ne sont pas réglées à la satisfaction de toutes les autorités de reconnaissance, le projet de règle ne peut pas être mis en vigueur immédiatement.

- d. Si New Regco n'a pas reçu d'avis dans les 10 jours suivant le jour où elle a remis son avis à l'autorité principale, les autorités de reconnaissance sont réputées être d'accord avec la mise en vigueur immédiate du projet de règle.
- e. Les projets de règle réellement ou réputés approuvés avec mise en vigueur immédiate entrent en vigueur à la plus éloignée des dates suivantes :
  - I. la date à laquelle chaque autorité de reconnaissance approuve (ou est réputée avoir approuvé) la mise en vigueur immédiate;
  - II. la date indiquée par New Regco dans son avis écrit à l'autorité principale.
- f. Même si elle est mise en vigueur immédiatement, la règle d'intérêt public est publiée aux fins de consultation, examinée et approuvée conformément au présent protocole.
- g. Si les autorités de reconnaissance décident de ne pas approuver la règle, New Regco l'abroge sans délai.

#### **8. Date d'entrée en vigueur des règles**

- a. Les règles d'intérêt public (à l'exception des règles mises en vigueur conformément à l'article 7, Mise en vigueur immédiate, du présent protocole) entrent en vigueur à la plus éloignée des dates suivantes :
  - I. la date de publication de l'avis d'approbation,
  - II. la date fixée par New Regco conformément au sous-alinéa 3c)(III)6) du présent protocole.
- b. Les règles d'ordre administratif entrent en vigueur à la date fixée par New Regco conformément au sous-alinéa 3b)(III)3) du présent protocole.

#### **9. Révisions et republication**

- a. Lorsque New Regco révisé une règle d'intérêt public après que celle-ci a été publiée aux fins de consultation et que les modifications en changent de manière importante le fond ou l'effet, ou les deux, l'autorité principale détermine, de concert avec New Regco et le personnel des autres autorités de reconnaissance, s'il convient de publier la version révisée pour une deuxième période de consultation de 30 jours.
- b. Lorsqu'une règle d'intérêt public est republiée conformément au paragraphe a), l'avis comprend une version soulignée montrant les modifications par rapport à la première version publiée, la date de l'approbation par le conseil d'administration (si elle diffère de celle de la première version publiée), le résumé, établi par New Regco, des observations reçues et des réponses données à l'occasion de la consultation précédente, ainsi qu'une explication des modifications apportées au projet de règle et des motifs à l'appui de ces modifications.

## 10. Publication de l'avis d'approbation

- a. L'autorité principale établit un avis d'approbation pour chaque règle d'intérêt public et le publie, accompagné d'un résumé du projet de règle établi par New Regco et d'un résumé, également établi par New Regco, des observations reçues et des réponses données, s'il y a lieu, en concertation avec le personnel des autres autorités de reconnaissance.
- b. L'autorité principale publie le texte des projets de règle d'ordre administratif accompagné de l'avis de publication dont il est question à l'alinéa 3b)(iii).
- c. Les autres autorités de reconnaissance peuvent publier un avis d'approbation.

## 11. Examen du protocole

New Regco et le personnel des autorités de reconnaissance examinent conjointement tous les trois ans l'application du présent protocole afin de dégager les problèmes d'observation du protocole survenus depuis le dernier examen, d'évaluer l'applicabilité des échéanciers et des autres exigences prévus par le protocole et de déterminer quelles modifications il est nécessaire ou souhaitable d'apporter au protocole afin de régler les problèmes qui ont été cernés.

## 12. Renonciation au protocole ou modification du protocole

- a. New Regco peut présenter une demande écrite à l'autorité principale, avec copie conforme aux autres autorités de reconnaissance, pour que l'autorité principale renonce à appliquer ou modifie toute partie du présent protocole.
- b. Dans les sept jours de la réception de la demande de New Regco, l'autorité de reconnaissance qui conteste la demande de renonciation avise l'autorité principale de son opposition et en fournit les motifs. Si l'autorité principale ne reçoit pas d'avis d'opposition, les autres autorités de reconnaissance sont réputées ne pas contester la demande de renonciation.
- c. Le huitième jour suivant la réception de la demande de New Regco, l'autorité principale fournit à New Regco :
  - I. soit un avis écrit indiquant qu'une autorité de reconnaissance conteste la demande de renonciation;
  - II. soit un avis écrit indiquant que l'autorité principale a accordé la renonciation au nom de toutes les autorités de reconnaissance.
- d. La renonciation ou la modification peut être d'ordre particulier ou général et peut être valide une seule fois ou en tout temps, comme en conviennent les autorités de reconnaissance.

## 7.2 RÉGLEMENTATION DE L'AUTORITÉ

Aucune information.

## 7.3 RÉGLEMENTATION DES BOURSES, DES CHAMBRES DE COMPENSATION ET DES OAR

Aucune information.

## 7.4 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

## 7.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.